Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 13503 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MARDI 28 JUIN 1988

Le malaise judéo-chrétien

Un certain malaise a marqué le voyage que Jean-Paul II a achevé, le lundi 27 juin, en Autriche, à propos notamment de son attitude à l'égard de la communauté juive. Aucun pape n'a autant que celui-ci tenté de se rapprocher du judaïsme — et il se trouve bien des catholiques traditionalistes pour le lui reprocher — et de combattre l'antisémitisme. Et, pourtant, Jean-Paul II continue de traîner comme un boulet la méfiance des organisations juives internationales.

Il a été le premier à se rendre dans des camps d'extermination pour rappeler, comme à Birkenau en 1979, le souvenir de « ce peuple qui a reçu de Dieu le commandement « Tu ne tueras point » et qui a éprouvé en lui-même ce que signifie tuer ». A Mauthausen, en Autriche, il a de nouveau voulu témoigner de sa hantise de voir s'effacer, sous l'effet de campagnes révisionnistes, la mémoire du génocide.

En deux mille ans d'histoire de l'Eglise, Jean-Paul II a été aussi le premier pape à avoir franchi le portail de la Grande Synagogue de Rome, en avril 1986. Il amplifiait de manière spectaculaire la double révision opérée par le concile Vatican II (1962-1965) : la condamnation de l'antisémitisme, avec lequel le christianisme a eu si longtemps partie liée, et la reconnaissance d'un « patrimoine commun » unissant spirituellement les juifs et les chrétiens.

Cependant, qu'il s'agisse de la béatification, en 1987, d'une religieuse allemande juive convertie, de l'implantation d'un carmel aux portes du camp d'Auschwitz ou des relations entretenues par le pape avec M. Kurt Waldheim, les soupçons continuent de peser sur les véritables intentions de la hiérarchie catholique.

De fait, dans une Autriche en proie, avec le cinquantième anniversaire de l'Anschluss, à un examen de conscience sans précédent Jean-Paul II n'a pas fait allusion au caractère spécifiquement juif du génocide — parlant seulement, en dehors de Mauthausen, de « la souffrance des chrétiens, des juifs et d'autres encore », — ni à la responsabilité des chrétiens dans l'antisémitisme de ce pays.

Ainsi, le malaise est venu moins de la présence trop voyante à ses côtés de M. Waldheim que de l'absence de toute référence aux compromissions et aux silences du clergé autrichien dans les événements d'il y a cinquante ans.

S'il est vrai que Jean-Paul II — dont le père a été officier de l'armée autrichienne — partage avec la plupart de ses compatriotes polonais une certaine réticence à séparer la « shoah » de l'ensemble des atrocités nazies, ses omissions ont été d'autant plus remarquées qu'il ne s'est pas fait faute de rappeler le droit pour les Palestiniens à disposer eux aussi d'une patrie. Ce point reste l'un des principaux obstacles à des absences de relations diplomatiques entre Israël et le Saint-Siège.

Personne ne pourra toutefois faire l'économie de la réflexion quasi théologique que le pape a voulu proposer en Autriche. C'est le Dieu des juifs et le Dieu des chrétiens que l'entreprise nazie a voulu éliminer. La mort de l'homme, dans les camps, ressemble à la mort de Dieu et, au-delà de la nécessaire mémoire, juifs et chrétiens ont d'abord ensemble à inventer un nouvel avenir pour l'homme.

La mort du théologien Hans-Urs von Balthasar

Lire page 14 l'article de JEAN-ROBERT ARMOGATHE

M 0147 - 0628 0- 4,50 F



3790147004500 06280

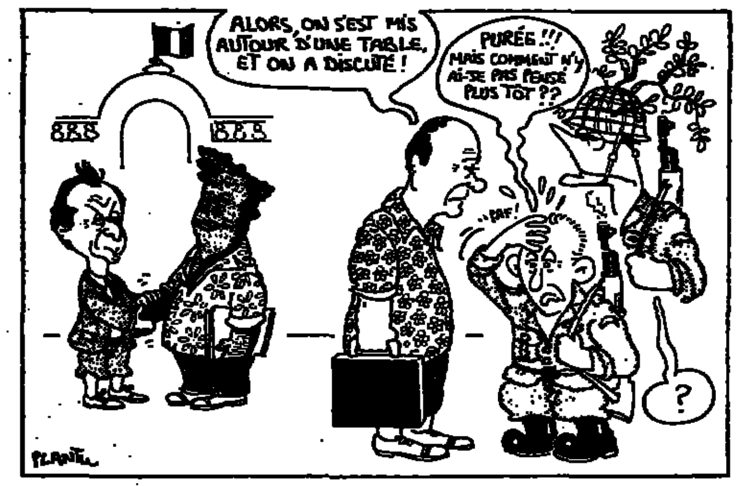
Référendum national à l'automne sur les futures institutions du territoire

La majorité et l'opposition saluent l'accord sur la Nouvelle-Calédonie

M. Mitterrand recevra les principaux responsables politiques

M. Rocard envisage de se rendre dans quelques jours en Nouvelle-Calédonie pour présenter l'accord conclu, le dimanche 26 juin, par le FLNKS et le RPCR qui confie à l'Etat le soin d'administrer le territoire pendant un an et l'organisation, à l'automne, d'un référendum national. L'accord a été salué par l'opposition comme la majorité.

M. Mitterrand recevra, pour sa part, de mercredi à vendredi, les responsables politiques de la majorité et de l'opposition pour les entretenir de la situation après les sommets de Toronto et de Hanovre.



« Un compromis porteur d'espérance », par ALAIN ROLLAT, page 10
Le texte de l'accord, page 8, et nos informations page 32

La bonne méthode

par ANDRÉ FONTAINE

MINISTRE de l'agriculture, Michel Rocard était très fier d'avoir réussi à faire adopter à la quasi-unanimité, par l'Assemblée nationale, les lois réformant les deux systèmes d'enseignement agricole public et privé. Avec la Nouvelle-Calédonie, il récidive, mais son succès, compte tenu de l'ampleur de l'enjeu, des passions dont le Caillou est l'objet et de la série de drames qui l'ont récemment ensanglanté, est évidemment infiniment plus grand cette fois.

Si, comme il est permis de l'espérer, la solution adoptée dans la nuit de samedi à dimanche est ratifiée par le peuple français et suivie d'effet, personne n'osera plus ironiser sur la « naïveté » d'un premier ministre trop « boy-scout » aux yeux de beaucoup pour n'avoir, y compris parmi ses camarades — et trop souvent rivaux — socialistes, que des admirateurs. Il aura gagné ses galons d'homme d'Etat, au moment précis où les sondages faisaient apparaître une chute brutale de sa jusqu'alors incroyable cote de popularité.

Rarement, depuis bien longtemps, il faut le dire, on aura été aussi porté à applaudir de bon cœur une action, quelle qu'elle soit, du gouvernement français, quel qu'il soit. Michel Rocard, dès la première minute, a choisi, concernant la Calédonie, la bonne méthode. On l'a senti tout de suite avec la création d'une mission de conciliation dont la composition attestait l'œcuménisme, puisque y figuraient entre autres le secrétaire général de l'enseignement catholique, Mgr Guiberteau, et un très proche collaborateur de Raymond Barre, le préfet Steinmetz. C'est l'occasion de souligner le rôle discret joué, dans cette affaire, par l'ancien premier ministre, qui a ainsi confirmé qu'il savait faire passer l'intérêt national avant les considérations de parti et qu'il prenait au sérieux l'« ouverture » tant promise.

(Lire la suite page 10.)

La catastrophe de Mulhouse (trois morts, une cinquantaine de blessés)

Airbus A-320 : l'ordinateur suspecté

Trois morts et une cinquantaine de blessés, tel est le bilan de la catastrophe survenue le dimanche 26 juin, lors de la chute d'un Airbus A-320 d'Air France, près de l'aéroport de Mulhouse-Habsheim. C'est un véritable miracle que le nombre de victimes n'ait pas été plus élevé parmi les cent trente-six personnes qui se trouvaient à bord. Affrété par l'aéroclub local, l'appareil n'a pu reprendre de la hauteur après un passage à basse altitude. Air France, Air Inter et British Airways ont suspendu les vols de leurs A-320. Technologiquement très avancé, cet avion se trouve sur la sellette et l'enquête devra expliquer les causes d'un accident qui menace la carrière commerciale du dernier-né d'Airbus.

Même s'il y avait eu trois navigants dans le cockpit, et non deux, l'Airbus A-320 d'Air France, *Ville-d'Amsterdam*, serait tombé le 26 juin près de Mulhouse. La composition de l'équipage de cet avion très électronisé et informatisé n'a rien à voir avec la catastrophe.

On comprend bien que les syndicats des navigants d'Air Inter, en guerre contre leur PDG, essaient de redonner corps à leur argumentation en faveur de la présence d'un mécanicien dans le poste de pilotage. Leur lutte s'essoufflait, et il est explicable qu'ils cherchent à profiter de cet accident pour la relancer. Pourtant, un « troisième homme » n'aurait rien pu faire lorsque le commandant de bord a pousssé les manettes pour remettre les gaz au-dessus de l'aéroport et qu'il a constaté que ça ne suivait pas.

Il faut aussi écarter, pour l'instant, parmi les causes possibles de l'accident, l'incompétence des pilotes. Tous deux sont chargés de former leurs collègues d'Air France à la conduite du nouvel Airbus. Ils ont effectué des manœuvres prévues par leur plan de vol, c'est-à-dire un passage au-dessus de la piste à 50 mètres d'altitude et à 300 km/h environ. Ils s'apprêtaient à survoler une deuxième fois l'aérodrome à 500 km/h, plus haut, avant d'aller faire admirer le mont Blanc à leurs passagers, comme cela se pratique dans toutes les compagnies qui affrètent à des groupes leurs Concorde, leurs Boeing, leurs McDonnell-Douglas ou leurs Airbus.

On peut cependant se demander si Air France n'a pas été un peu vite en besogne en louant son avion à l'aéroclub alsacien. Certes, la compagnie peut faire valoir qu'un avion livré est, par définition, bon pour le service et qu'il est aussi sûr de l'utiliser pour un vol régulier entre Paris et Berlin que pour un bref circuit touristique. Il n'empêche que l'A-320 connaît depuis son entrée en ligne, le 19 mars, des maladies de jeunesse.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 27.)

La conférence du Parti communiste d'URSS

Le soviétisme éclairé de M. Gorbatchev

La dix-neuvième conférence fédérale du Parti communiste soviétique s'ouvre mardi 28 juin à Moscou. Ses travaux devraient durer quatre jours. Au centre de cette conférence, réunie pour la première fois depuis 1941 : l'avenir de la « perestroïka » de M. Mikhaïl Gorbatchev.

MOSCOU
de notre correspondant

Quand s'achèvera, vendredi prochain, la dix-neuvième conférence du parti, plus rien ne sera tout à fait comme avant en Union soviétique. Rien, bien sûr, n'aura concrètement changé, ni aux multiples queues devant les étalages faméliques, ni aux petits bureaucrates dans leurs grands bureaux, ni à la misère tiers-mondiste des équipements collectifs, ni surtout à cette peur, sournoise et constante, que le gorbatchévisme s'avère, un jour, n'avoir été qu'un songe plaisant.

Rigoureusement rien n'aura changé, il n'y aura pas même eu l'annonce d'un seul bouleversement d'ampleur, mais plus rien pourtant ne sera tout à fait pareil car ces quatre jours de débats auront donné aux réformes politiques souhaitées par M. Gorbatchev l'aval d'une conférence — *c'est-à-dire de la plus haute instance* du parti après le Congrès. Ces réformes seront devenues la « ligne », le programme auquel on ne pourra plus s'opposer ouvertement sans violer les règles du centralisme démocratique et s'exposer ainsi à l'accusation de « fractionnisme ».

Les conditions de la bataille entre partisans et adversaires des réformes en seront si profondément modifiées que, d'ores et déjà, beaucoup des premiers ont haussé le ton tandis que les seconds ont su — avant même qu'elle ne soit consacrée — s'adapter à cette nouvelle légitimité. Ils ont fait mine de l'accepter et, l'un dans l'autre, c'est tout le paysage politique soviétique qui en est modifié.

Plus encore que ce développement d'un jeu politique balbutiant, la principale nouveauté est pourtant qu'il n'est plus de mise de se demander si les systèmes totalitaires de type soviétique peuvent évoluer, mais à quel rythme, dans quelles directions et à quels prix ils le feront. De la Chine à la Pologne et de la Yougoslavie à la Corée du Nord, les processus de transformation et de différenciation du modèle stalinien sont à l'œuvre depuis longtemps.

Après le regel post-khrouchtchévien, l'URSS connaît un nouveau dégel, et le seul fait qu'une conférence y soit convoquée — pour la première fois depuis 1941 — afin de débattre de l'instauration d'un *« Etat socialiste de droit »* dit combien ces processus s'accélèrent. Rien ne peut laisser penser que ce nouveau dégel sera rapide et sans à-coups.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Etranger

CHINE

L'armée retrouve ses galons

PÉKIN
de notre correspondant

C'était un des derniers clous qui restaient à enfoncer dans le cercueil de Mao Zedong. Le projet de rétablissement des grades dans l'armée chinoise a été soumis, le samedi 25 juin, à l'approbation du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, réuni pour une semaine. Son adoption probable devrait tourner la page sur un des épisodes les plus étranges de l'histoire militaire mondiale : l'abolition d'une hiérarchie stricte au profit d'une confusion complète des rôles entre commandants et commandés.

Les grades avaient été abolis en 1965 par Lin Biao, agissant pour le compte d'un Mao décidé à regagner le pouvoir dont il avait été privé. Cette mesure avait pour but d'introduire à tous les niveaux de commandement des hommes dévoués à l'idéal visionnaire du Grand Timonier : une société où les politiques prendraient le pas sur les professionnels. L'heure de la révolution culturelle venue, le prototype social en vigueur dans l'armée se généralisa.

L'image tant propagée à l'étranger de ces généraux vêtus comme de simples soldats voulait faire accroire l'idée que Mao avait, là au moins, réalisé son rêve. En fait, on sut vite quel cas les véritables commandants faisaient des quatre poches de leur vareuse, les distinguant de l'homme de troupe (deux poches). Les avantages matériels accordés aux premiers suffisaient à démentir l'égalitarisme affiché officiellement.

On parla du rétablissement de la hiérarchie dès la fin des années 70, après la mort de Mao. Le fait qu'il ait fallu dix ans pour que le régime engage la procédure formelle montre à quel point les réticences étaient grandes dans les rangs de l'armée.

Tous ne s'y sont pas opposés par conviction idéologique. L'existence *de facto* d'une hiérarchie parallèle à celle du mérite a donné lieu à des carrières qui n'entendaient pas se laisser déprécier facilement. De même, la confusion des autorités a accru le rôle des allégeances personnelles et des fraternités d'armes, déjà prépondérant lorsque avait été introduite, en 1955, la hiérarchie formelle inspiré de celle de l'armée soviétique.

L'expérience désastreuse de la guerre sino-vietnamienne de 1979 fit sans doute beaucoup pour convaincre de la nécessité de la réforme. La démobilisation d'un million d'hommes opérée ces dernières années (les effectifs ont été ramenés à trois millions et demi d'hommes) a sans doute permis de réduire certaines oppositions, d'isoler les récalcitrants.

Les réformes de M. Zhao Ziyang

Encore remarque-t-on que, même aujourd'hui, le régime avance sur ce terrain à pas feutrés. Parmi les critères du mérite militaire présidant à l'obtention des grades dans le projet, figurent les accomplissements *« politiques et professionnels »*. La hiérarchie de onze grades prévue par les nouveaux règlements s'arrête au-dessous de celui, honorifique, de maréchal, qui avait été decerné, dans les années 50, aux dix « grognards » de l'armée de Mao les plus respectés.

Plus que l'adoption du projet par le comité permanent de l'Assemblée, ce sera sa mise en pratique effective qui constituera le véritable test de l'autorité de M. Zhao Ziyang, secrétaire général du Parti communiste, à qui M. Deng dit à présent avoir transféré la direction effective de la commission militaire du parti.

M. Zhao souhaite que les grades soient rétablis pour le 1er octobre, date de la fête nationale. On peut penser que, d'ici là, les marchandages vont bon train. Sans doute est-ce la raison pour laquelle le projet est accompagné de deux résolutions annexes, l'une pour la confirmation des grades obtenus entre 1955 et 1965, l'autre pour l'émission de médailles honorifiques destinées aux anciens combattants méritants. Toutes deux, est-il précisé, ont été proposées à l'initiative de M. Deng. Des sucettes pour faire passer la pilule, en somme.

M. Zhao, premier civil à prendre la tête des militaires dans l'histoire du régime, a d'ores et déjà fait connaître certaines des réformes qu'il a en tête pour l'armée. Parmi celles-ci, la création d'unités d'élite de déploiement rapide, à l'image des forces occidentales.

FRANCIS DERON.

● **Consécration de deux évêques protestants.** – Deux évêques protestants ont été consacrés, le dimanche 26 juin, à Shanghai. Il s'agit de la première consécration officielle depuis trente-trois ans. La cérémonie a eu lieu en présence de quatre des six évêques du pays. La Chine compte quatre millions de protestants et six mille pasteurs, placés sous le contrôle des autorités chinoises dans le cadre d'associations officielles.

AFGHANISTAN

Huit chasseurs-bombardiers soviétiques détruits à l'aéroport de Kaboul

Huit chasseurs-bombardiers soviétiques Sukhoi SU-25 ont été détruits dans un incendie, le vendredi 24 juin, à l'aéroport de Kaboul et un transport de troupes a été abattu le 16 juin au-dessus de Khost (province du Paktia) par les résistants, a-t-on appris dimanche, de sources diplomatiques, à Islamabad.

L'incendie, dont l'origine n'est pas connue, a détruit *« un à un »* les huit avions soviétiques parqués au nord-ouest de l'aéroport, a-t-on précisé de mêmes sources. Il s'agit de la perte la plus importante enregistrée par les forces aériennes soviétiques depuis le début de l'intervention de l'armée rouge en Afghanistan en décembre 1977.

Les résistants ont, de leur côté, affirmé avoir détruit à la roquette le 23 juin un dépôt de munitions situé dans le périmètre de l'aéroport, indique-t-on auprès de la résistance. Les tirs de roquettes des moudjahidines ont pu provoquer l'explosion d'un avion transportant des munitions ou d'un dépôt de munitions qui a déclenché l'incendie et détruit les huit avions. Selon l'agence *Tass*, une roquette est tombée vendredi sur l'aéroport de Kaboul, provoquant un début d'incendie qui a été ensuite maîtrisé. L'agence n'a donné, pour sa part, aucun détail sur l'étendue des dégâts.

D'autre part, un transport de troupes, piloté par un Soviétique, a été abattu dans la nuit, le jeudi 16 juin, près de Khost, ville-garnison située dans la province du Paktia (sud-est de Kaboul) et assiégée par les moudjahidines depuis près de huit ans. Selon des sources afghanes, citées par les diplomates occidentaux, tous les passagers à bord ont été tués, soit de trente à quarante personnes.

D'autre part, les anciens combattants d'Afghanistan ont obtenu satisfaction avec l'inauguration, dimanche à Moscou, d'une plaque à la mémoire des quelque 13000 soldats tombés sur le champ de bataille. De nombreux militaires ayant servi en Afghanistan étaient présents à cette cérémonie, qui rassemblait près de 3000 personnes, dans un quartier périphérique de Moscou. En civil ou vêtus de leur tenue de combat, coiffés d'un chapeau de brousse kaki ou d'un béret bleu pour les unités de commando, les soldats arboraient leurs décorations afghanes et soviétiques.

Les anciens d'Afghanistan et leurs familles réclamaient depuis plusieurs mois un monument commémoratif, et les autorités tardaient à leur répondre. Ils avaient obtenu le soutien des associations d'anciens combattants de la seconde guerre mondiale. Ils avaient eux-mêmes commencé les travaux sur le site, il y a deux semaines, pendant un week-end, sans attendre l'aide officielle. – *(AFP.)*

INDE

M. Gandhi tire les leçons d'échecs électoraux en remaniant son gouvernement

NEW-DELHI
de notre correspondant

Le remaniement ministériel, intervenu le samedi 25 juin, est la suite logique du remplacement, la veille, des chefs-ministres des Etats de l'Uttar-Pradesh et du Maharashtra, conséquence des revers électoraux subis par le Parti du Congrès-I au pouvoir lors des élections partielles du 16 juin. L'élément le plus inattendu est la nomination d'un ministre des affaires étrangères, poste que cumulait jusque-là M. Rajiv Gandhi avec celui de premier ministre. Cela signifie que M. Narasimha Rao (qui a été, pendant quatre ans, le ministre des affaires étrangères d'Indira Gandhi, puis, notamment, ministre de l'intérieur et de la défense) aura une marge d'autonomie assez faible, sa tâche essentielle étant de préparer la visite officielle que M. Gandhi doit effectuer en Chine à la fin de l'année.

M. F. V. Chavan, qui a démissionné vendredi de son poste de chef-ministre du Maharashtra, devient le nouveau ministre des finances, poste qu'occupait M. N. D. Tiwari, nommé chef-ministre de l'Uttar-Pradesh. A la tête de cet Etat, M. Tiwari remplace M. Vir Bahadur Singh, qui entre au gouvernement comme ministre de la communication.

Ce remaniement ministériel, le vingt-quatrième depuis l'arrivée de M. Gandhi au pouvoir, il y a trois ans et demi, traduit une volonté d'effacer au plus vite l'effet de la très nette victoire, le 17 juin, de M. V.P. Singh dans la circonscription d'Allahabad (Uttar-Pradesh) sur le candidat du Congrès-I, qui explique le départ de M. Bahadur Singh (*le Monde* daté 19-20 juin).

Dans le Maharashtra, la démission du chef-ministre, M. Chavan, et son remplacement par M. Sharad Pawar, sont liés à de précédents scrutins au cours desquels le parti de M. Gandhi a essuyé plusieurs échecs, au profit notamment du Shiv Sena, une formation hindouiste d'extrême droite. M. Chavan s'est montré incapable d'enrayer ce déclin et il était en outre de plus en plus contesté dans son propre gouvernement. En Uttar-Pradesh, la victoire de M. V.P. Singh, qui acquiert ainsi une dimension nationale incontestable, est due davantage à l'érosion continue du Congrès-I et à la popularité grandissante de l'ancien ministre des finances et de la défense de M. Gandhi qu'aux erreurs de M. Bahadur Singh, un chef-ministre qui, il est vrai, était devenu impopulaire.

Le plus curieux est que les deux chefs-ministres rendus responsables des échecs du parti au pouvoir se voient pourtant promus en entrant au gouvernement. M. Gandhi achève ainsi (mais un nouveau remaniement n'est jamais exclu) la recomposition de son gouvernement, dans la perspective des élections générales prévues pour la fin de l'année 1989 ou pour d'éventuelles élections anticipées.

LAURENT ZECCHINI.

PHILIPPINES

M. Marcos autorisé à regagner son pays pour être traduit en justice

La présidente Aquino autorisera son prédécesseur, M. Ferdinand Marcos, à retourner aux Philippines pour répondre de l'accusation de s'être approprié illégalement plusieurs milliards de dollars lorsqu'il était au pouvoir, a annoncé, le samedi 25 juin, le porte-parole de la présidence, M. Teodoro Benigno. Il a ajouté que Mme Aquino avait pris cet engagement devant des avocats suisses qui assistent le gouvernement de Manille dans ses tentatives de recouvrer les fonds détournés par l'ancien président. Les avocats ont expliqué que, selon la loi helvétique, ils ne pourraient faire de révélations sur les avoirs de M. Ferdinand Marcos ni les restituer aux Philippines avant que l'ex-président ne soit formellement inculpé par un tribunal et traduit en justice, a dit M. Benigno. Au cas où des tribunaux philippins demanderaient le retour de M. Marcos de son exil à Hawaï pour le présenter à la justice, a indiqué son porte-parole, *« la présidente s'inclinera devant la décision des tribunaux philippins »*.

Antérieurement, Mme Aquino avait fait savoir qu'elle n'autoriserait pas M. Marcos à retourner aux Philippines, à moins qu'il ne restitue l'argent qu'il est censé avoir voler à l'Etat pendant ses vingt ans de pouvoir.

En outre, un avocat, ancien candidat du Parti du peuple (PNB, gauche), a été tué par trois inconnus vendredi à Cebu (centre des Philippines), a annoncé, samedi, la police. Enfin, sept rebelles ont été tués lors d'un raid aérien de l'armée contre un camp de la guérilla communiste près de la ville de Cagayan-de-Oro (île de Mindanao), a-t-on annoncé dimanche de source officielle. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Mozambique

Les églises vont recouvrer leurs biens nationalisés en 1975

L'Etat mozambicain va rétrocéder aux Eglises les biens qui leur avaient été confisqués en 1975 dans le cadre de la nationalisation des services de santé et d'éducation, a annoncé, le vendredi 24 juin, à Maputo, le président du conseil municipal de la capitale, M. Joao Baptista Cosme, lors d'une réunion avec des représentants de toutes les religions pratiquées dans le pays. Ce geste en faveur de la normalisation des rapports entre l'Eglise et l'Etat intervient avant la visite, en septembre, du pape Jean-Paul II au Mozambique.

Plus de quatre-vingt-dix bâtiments doivent être rendus aux Eglises, a précisé M. Cosme. La plupart servaient comme écoles ou centres de santé avant la nationalisation. Elles étaient occupées par l'Etat, qui, dans la plupart des cas, les utilisaient aux mêmes fins. Parmi ces bâtiments figure l'ancien séminaire de l'Eglise catholique à Matola, dans la banlieue de Maputo. Il abrite aujourd'hui une école de droit qui forme les fonctionnaires. – *(AFP.)*

Pologne

Jacek Kuron autorisé à se rendre à l'étranger

L'une des principales figures de l'opposition polonaise, M. Jacek Kuron, a été autorisé pour la première fois à se rendre à l'étranger – en Suède, – pour assister à un congrès du mouvement pacifiste.

Deux autres personnalités d'opposition, MM. Janusz Onyszkiewicz, porte-parole national de Solidarité, et Jacek Czaputowicz, l'un des dirigeants du mouvement pacifiste Liberté et Paix (WIP), ont également voulu se rendre en Suède, mais l'administration a demandé un délai de réflexion et ne statuera sur leur sort que la semaine prochaine, alors que le congrès se tient du 29 juin au 2 juillet.

Un autre conseiller de Solidarité, le professeur Bronislaw Geremek, a récemment été autorisé à se rendre en Italie. – *(AFP.)*

Corée du Sud

Conflit social à l'ambassade de France

Un groupe d'étudiants a occupé, le samedi 25 juin, le bureau du procureur de Séoul, demandant l'arrestation de l'ancien président Chun Doo Hwan. Ils ont menacé de mettre le feu aux locaux et de se jeter par la fenêtre si la police intervenait. Ils ont finalement été dispersés à coups de grenades lacrymogènes. Le 19 juin, des étudiants avaient tenté de manifester devant la résidence de l'ex-président.

D'autre part, la vague de conflits sociaux a atteint plusieurs banques étrangères à Séoul, ainsi que l'ambassade de France. Vendredi, des membres du personnel local sont venus travailler en tenue de deuil. Ils entendaient protester contre le licenciement de l'un d'entre eux qui avait organisé un syndicat pour réclamer l'ouverture de négociations sur les salaires.

Selon un communiqué de l'ambassade de France, cet employé a été licencié *« après avoir reçu des avertissements en raison de ses carences professionnelles »*, et les salaires du personnel ont déjà été augmentés deux fois depuis le début de l'année. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

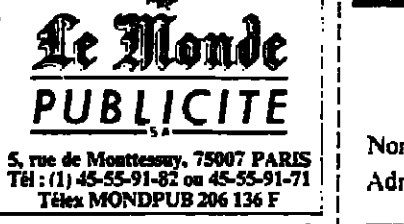
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037



Amériques

HAITI

Le président déchu entame une tournée à l'étranger

Au moment où le nouveau gouvernement militaire haïtien procède à plusieurs changements dans l'administration et semble s'installer pour durer, le président déchu Leslie Manigat a quitté la République dominicaine pour les Etats-Unis, première étape d'une tournée qui le conduira en Europe. A Miami, où il est arrivé le vendredi 24 juin à bord d'un avion privé en compagnie de sa famille, l'ancien président, qui a demandé un *« soutien contre le coup d'Etat militaire et pour le rétablissement de la démocratie »*, n'a eu droit à aucun égard particulier.

Un responsable de l'opposition haïtienne en exil aux Etats-Unis a fait savoir que M. Manigat n'obtiendrait pas le soutien de cette communauté. Evoquant son élection à la présidence en janvier dernier, marquée par une absence de participation et des fraudes, M. Roger Biamby a indiqué que l'ex-président ne recevrait *« aucun hommage »*, estimant même qu'il *« n'aurait pas dû être autorisé à se rendre aux Etats-Unis »*. Le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, a, pour sa part, précisé qu'aucun responsable américain n'avait l'intention de rencontrer M. Manigat.

L'ancien président doit ensuite se rendre à Rome pour assister à une réunion de dirigeants démocrates-chrétiens du monde entier, puis à Paris, où il devrait être reçu le 4 juillet, selon le député de la Manche, M. Jean-Marie Daillet, par le groupe d'études parlementaire des problèmes d'Haïti à l'Assemblée nationale et par l'association Haïti-France-Europe. M. Manigat poursuivrait ensuite son voyage vers Bonn et Bruxelles.

Le Venezuela, où l'ancien chef d'Etat a passé une grande partie de son exil, vient d'annoncer une suspension de son aide à Haïti. Elle était constituée essentiellement d'une aide de sept mille barils de pétrole par jour, livrés à des conditions préférentielles. – *(AFP, Reuter.)*

● **LAOS : élections locales.** – Les Laotiens se sont rendus aux urnes, le dimanche 26 juin, pour élire à bulletin secret, parmi 4 462 candidats, 2 410 députés de district, a rapporté l'agence de presse officielle KPL, en précisant que le résultat du scrutin serait connu en juillet. Selon l'agence, c'est la deuxième fois, depuis que le Parti communiste a accédé au pouvoir à Vientiane en 1975, que les Laotiens étaient appelés à voter. KPL n'a cependant donné aucune indication sur le précédent scrutin. De leur côté, les observateurs estiment qu'il s'agit de la première élection en treize ans. Environ 1,8 million de personnes, sur 3,8 millions de Laotiens, avaient le droit de voter, a indiqué l'agence. – *(AFP.)*

Proche-Orient

Troisième défaite militaire iranienne en trois mois dans le Golfe

L'Irak récupère les îles Majnoun au nord de Bassorah

L'Irak a récupéré, le samedi 25 juin, en quelques heures, la région pétrolifère des deux îles Majnoun, au sud du front, occupée depuis février 1984 par les forces iraniennes, infligeant ainsi à l'Iran sa troisième défaite militaire d'envergure en trois mois.

L'état-major irakien a indiqué que ces deux îles artificielles, situées dans les marais de Howeizah, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Bassorah, ont été entièrement reconquises au cours de huit heures de violents combats. Il a précisé que l'attaque a été menée par la garde républicaine, *corps d'élite, et le* 3e corps d'armée irakien, qui a pris pied sur la rive iranienne des marais de Howeizah, pour couper les troupes iraniennes de leurs arrières et empêcher l'arrivée de renforts.

Les îles Majnoun avaient été occupées en février 1984, et l'armée irakienne n'avait réussi depuis qu'à en libérer une petite partie. Ces îlots articiels, situés dans une région potentiellement riche en pétrole, renferment, selon les estimations irakiennes, 10 % des réserves pétrolières de l'Irak, évaluées à 100 milliards de barils.

L'Iran a implicitement reconnu la victoire irakienne en indiquant que ses forces avaient été obligées de se retirer sur de nouvelles positions défensives en raison de l'utilisation par l'Irak d'armes chimiques. Bagdad a démenti les « *allégations* » de Téhéran sur l'emploi par les forces irakiennes d'armes chimiques, affirmant que les Iraniens avaient recours à « *ce genre de mensonge chaque fois que leurs troupes subissent une défaite militaire, comme ce fut le cas dans la péninsule irakienne de Fao, et dans la région de Chalamcheh* ».

Il est encore trop tôt pour pouvoir vérifier le bien-fondé des accusations iraniennes. C'est cependant dans ce secteur que les Irakiens ont, pour la première fois en 1984, utilisé des armes chimiques pour tenter de reprendre les îles Majnoun.

L'envoyé spécial de l'AFP, amené sur les lieux en compagnie d'un groupe de journalistes, n'a signalé pour sa part aucune trace d'utilisation de gaz toxiques. Il écrit qu'« *un premier mouvement d'encerclement par l'est a conduit les divisions du 3e corps d'armée à pénétrer en Iran pour surplomber l'île nord. Au sud, les unités d'élite de la garde républicaine ont lancé un triple assaut frontal, précédé par un déluge de feu. Des commandos parachutistes ont, par ailleurs, sauté dans la nuit sur les lignes de tir iraniennes, tandis que s'élançaient des fantassins à bord d'embarcations rapides. Pour traverser les 5 kilomètres séparant les deux îles, ils ont jeté des pontons flottants formés de barges métalliques et de gros cubes de styrofoam assemblés à des tôles* ». Il ajoute que dans l'île sud ainsi que le long de la frontière irano-irakienne, les signes de combats ne sont guère visibles, ce qui semble confirmer que les Iraniens n'ont pratiquement pas opposé de résistance dans leur retraite.

A Bagdad, où une salve de vingt et un coups de canon a été tirée pour fêter l'événement, la radio a diffusé un discours du président Saddam Hussein prononcé devant les forces qui ont participé à la récupération des îles Majnoun. « *La victoire finale de l'Irak est proche* », a-t-il dit, soulignant que son pays voulait la paix et « *n'a pas de visée sur les droits ou les territoires d'un autre pays* ».

Commentant le rejet par l'Iran de la résolution 598 du Conseil de sécurité, qui exige un cessez-le-feu immédiat, il s'est félicité *a posteriori* de ce rejet, « *non pas parce que nous voulons la guerre, mais parce que personne ne pourra maintenant soutenir que l'Irak compte sur l'action diplomatique pour libérer son territoire* ». Le quotidien *Al Thawra*, organe du parti Baas, va plus loin et estime que « *l'Iran a définitivement perdu la guerre et que les victoires irakiennes vont entraîner à court terme non seulement la fin de la guerre, mais aussi celle du régime iranien* ».

Avec la perte des îles Majnoun, l'Iran ne tient plus que quelques poches dans le centre de l'Irak et de la région de Halabja et Darbandikhan, dans le Kurdistan irakien, région montagneuse que les forces de Téhéran ont occupée au cours d'une offensive menée en mars dernier conjointement avec les forces kurdes. L'Irak a récemment engagé des opérations dans cette région et affirme avoir récupéré une vingtaine de hauteurs stratégiques. – *(AFP, AP, Reuter.)*

LIBAN : les affrontements entre Palestiniens

Trois soldats syriens tués

Après s'être adressé aux chefs d'Etat arabes pour qu'ils interviennent afin de mettre un terme aux combats interpalestiniens de Beyrouth, qui durent depuis deux mois, le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, a fait parvenir, le dimanche 26 juin, un message « *urgent* » à M. Gorbatchev portant sur l'évolution « *dangereuse* » de la situation.

BEYROUTH
de notre correspondant

La guerre des camps entre Palestiniens arafatistes et anti-arafatistes a marqué une nouvelle escalade le lundi 27 juin, dès l'aube. Déjà la veille, les combats avaient été acharnés entre les partisans de M. Arafat, qui tiennent désormais l'intérieur des deux camps palestiniens de Beyrouth-Ouest, et leurs adversaires prosyriens repoussés à leur périphérie, d'où il est devenu pratiquement impossible de les déloger, étant donné le déploiement de l'armée syrienne *dans toute la* région.

Parmi les dix morts de la bataille de dimanche, qui a fait également dix-sept blessés, figurent trois soldats syriens, *tués par un obus qui* s'est abattu sur un de leurs postes à proximité du camp de Borj-Barajneh. Le réseau de postes syriens autour des camps est devenu si dense qu'il est quasi inéluctable que l'un ou l'autre soit atteint fortuitement ou... intentionnellement quand les combats s'intensifient comme ces jours-ci. Au début de juin, déjà, trois soldats syriens avaient été tués près du camp de Chatila.

Autre victime « étrangère » de la guerre des camps, dimanche : un automobiliste libanais, dont la voiture a été touchée sur le boulevard de l'Aéroport tout proche, a été tué, sa femme et son fils blessés. La route de l'aéroport s'est trouvée fermée à la circulation. Elle l'était encore lundi matin, avec la nouvelle recrudescence des combats.

L'OLP met implicitement Damas en cause, M. Bassam Abou Charif, proche conseiller de M. Arafat et auteur d'une ouverture en direction des Etats-Unis et d'Israël, ayant souligné que « *la Syrie assume une responsabilité morale et politique* » et que les interventions de la Libye et de l'Algérie auprès de la Syrie, suite à une démarche de M. Arafat, pour arrêter la guerre des camps, n'ont donné aucun résultat.

Le FPLP de M. Georges Habache et le FDLP de M. Nayef Hawatmeh – dont un lieutenant a été l'objet d'un attentat à Saïda, qui a tué ses deux enfants de six et treize ans – accusent les anti-arafistes de vouloir détruire les camps de Borj-Barajneh et de Chatila. Ce dernier, selon le Fath de M. Arafat, est en ruine : l'hôpital, la mosquée et le cimetière ont été durement pilonnés dimanche au rythme, à certains moments, de vingt-cinq obus à la minute.

LUCIEN GEORGE.

Le meurtre d'un prélat maronite

L'affaire serait d'ordre personnel

Un suspect a été arrêté dans l'affaire de Mgr Khoreiche, le prélat maronite dont le meurtre, il y a deux mois (*le Monde* du 3 mai), avait pris une dimension politique. Il s'agit d'un soldat de l'armée libanaise, fraction chrétienne, ancien factionnaire du poste de garde installé à l'entrée du patriarcat maronite à Bkerke, du temps où Mgr Khoreiche y était en fonctions. L'affaire serait finalement d'ordre personnel.

Le suspect n'a pas encore été inculpé, mais de fortes présomptions pèseraient sur lui. Il est interrogé par le deuxième bureau de l'armée, à qui l'enquête a été confiée. La victime avait été criblée de balles, et l'acharnement du meurtrier avait été le premier indice d'un crime passionnel plutôt que d'un attentat politique. Les Forces libanaises (milice chrétienne) avaient été, au début, implicitement mises en cause par un communiqué des évêques maronites. L'enquête semble s'être orientée dans une tout autre direction. Par la suite, le silence s'est fait sur l'affaire.

Diplomatie

Première visite d'un membre du gouvernement japonais en Israël

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Premier membre d'un gouvernement nippon à se rendre en Israël, M. Sosuke Uno, ministre des affaires étrangères, s'était fixé des objectifs sans prétention : comprendre, écouter, exposer les positions de Tokyo sur le Proche-Orient. C'est ce qu'il fit le dimanche 26 juin avec réserve et courtoisie, à l'occasion d'un court séjour – vingt-quatre heures – qui concluait un long périple dans la région : Egypte, Syrie, Jordanie.

On s'en est félicité à Jérusalem, où l'on explique que, s'il a toujours entretenu des relations diplomatiques avec Israël, le Japon n'en a pas moins poursuivi une politique qualifiée de « *pro-arabe* ». La raison en tiendrait à l'extrême dépendance énergétique du Japon, dont les entreprises ont d'ailleurs respecté le boycottage arabe décidé à l'encontre d'Israël.

Le Proche-Orient n'est évidemment pas une priorité pour la diplomatie nipponne, et le Japon, écrivait cette semaine le *Yomiuri Shimbun*, « *n'a pas l'intention de se joindre au jeu des super-puissances dans la région* ». Plus simplement, expliquait l'ambassadeur japonais en Israël, M. Tsutsumi, « *nous sommes intéressés à jouer un rôle politique qui soit plus en relation avec notre capacité économique* ».

M. Sosuke Uno a exposé à ses interlocuteurs, le premier ministre, M. Itzhak Shamir, et le ministre des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, les positions de Tokyo : droit à l'autodétermination pour les Palestiniens, participation de l'OLP à tout règlement et retrait d'Israël de Cisjordanie et de Gaza. Il s'est entretenu avec des personnalités palestiniennes et s'est rendu dans un camp de réfugiés près de Bethléem, où il a promis une aide d'un demi-million de dollars aux représentants des territoires.

Interrogé sur un récent ouvrage à succès à Tokyo qui explique les « *difficultés* » économiques de son pays par un mystérieux « *complot juif contre le Japon* », M. Sosuke Uno a fait remarquer tout à la fois qu'il en ignorait la teneur et qu'il ne fallait pas en exagérer l'importance.

Les relations économiques bilatérales se sont sensiblement accrues depuis quelques années, et le commerce annuel entre les deux pays atteint plus de 1 milliard de dollars. Le Japon vend essentiellement des voitures (Subaru détient le quart du marché israélien, Mitsubishi va vendre des moteurs), et Israël exporte des diamants et de la technologie de pointe.

ALAIN FRACHON.

La session spéciale de l'ONU sur le désarmement s'est terminée sur un échec

New-York (Nations unies) *(AFP)*. – Après quatre semaines de travaux, la troisième session spéciale de l'ONU sur le désarmement s'est terminée le dimanche 26 juin sur un échec, les quelque cent cinquante participants n'étant pas parvenus à adopter un document.

Les négociations, qui se sont poursuivies jusqu'à l'aube, ont finalement achoppé sur cinq obstacles : l'inclusion des forces navales nucléaires dans le processus de désarmement, la prévention de la course aux armements dans l'espace, les liens entre désarmement et développement, *la dénonciation de la* capacité nucléaire d'Israël et la mise en place de mécanismes permanents d'enquête sur l'emploi des armes chimiques.

Les Etats-Unis s'étaient opposés à une proposition de la Suède, appuyée par l'URSS et la plupart des non-alignés, visant à « arrêter la pendule » (la session devait se terminer en tout état de cause le 25 juin) pour parvenir à un accord. « *Les discussions de ces cinq dernières heures ont révélé de profondes divergences de fond. Nous ne devons pas nous mentir à nous mêmes et affirmer qu'il y a consensus* », avait déclaré l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Vernon Walters. M. Vladimir Petrovski, *vice-ministre soviétique des affaires* étrangères, s'est efforcé de minimiser l'importance de l'échec en soulignant que la session avait ouvert « *de réelles possibilités d'utilisation dans d'autres forums de son riche potentiel d'actions concrètes* ».

L'échec de cette troisième session spéciale, qui survient après le demi-échec de la seconde session spéciale en 1982 (la première avait eu lieu en 1978), est paradoxal car jamais autant de progrès n'avaient été accomplis dans les négociations de désarmement entre les Deux Grands que pendant la dernière période. Il pose la question de l'utilité réelle de tels débats multilatéraux, qui ne peuvent guère aboutir qu'à des déclarations « fourre-tout » n'allant pas au-delà des vœux pieux.

A son actif, cette session, à laquelle avaient participé quelque vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement ainsi qu'une cinquantaine de ministres des affaires étrangères, a confirmé certaines orientations : la volonté de procéder à un rééquilibrage des priorités entre armements nucléaires et armements conventionnels, manifestée par les Occidentaux, a prévalu.

L'importance des mesures de confiance a été réaffirmée. La session a confirmé aussi le rôle croissant que prendront à l'avenir les mesures de vérification sur le terrain.

La réunion du Caire sur le conflit angolais

Des experts se retrouveront en juillet aux Etats-Unis

LE CAIRE
de notre correspondant

Des progrès ont été réalisés au cours des négociations quadripartites du Caire en vue de régler le conflit angolais, affirme le communiqué commun publié samedi 25 juin. Sud-Africains, Angolais, Cubains et Américains se réuniront au niveau des experts, du 11 au 17 juillet, aux Etats-Unis, indique ce texte, qui exprime « *la profonde gratitude* » des participants au gouvernement égyptien pour avoir accueilli les pourparlers.

S'il est encore difficile d'évaluer la part des progrès réalisés par rapport aux divergences qui subsistent, la réunion du Caire a toutefois prouvé qu'Américains et Soviétiques étaient déterminés à tenter de *ramener la paix* dans le Sud-Ouest africain, conformément aux vœux exprimés lors du sommet Reagan-Gorbatchev.

M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires africaines, a en effet reçu un discret coup de pouce de son collègue soviétique, M. Vladimir Vassev. Le chef du département Afrique au ministère soviétique des affaires étrangères, arrivé au Caire à la veille des pourparlers, semble en effet avoir fait partager à la délégation angolo-cubaine le souhait soviétique d'« *un succès des négociations en vue de parvenir à une solution pacifique des problèmes d'Angola et de Namibie* ».

Vendredi, au terme de la première journée de négociations, les pourparlers semblaient au bord de la rupture, les Sud-Africains, les Angolais et les Cubains ayant eu de vifs accrochages verbaux. Samedi, au terme d'une heure de pourparlers, les Sud-Africains affirmaient que « *l'atmosphère était excellente* », tandis qu'Angolais et Cubains jugeaient « *le climat positif* ».

Toutefois, lors d'une conférence de presse, les Cubains ont démenti les affirmations sud-africaines selon lesquelles l'émissaire soviétique leur avait fait adopter des positions « *plus réalistes* ». « *Il est faux de présenter la situation en Afrique australe en termes de conflit Est-Ouest, car il s'agit en fait des attaques du régime sud-africain contre les pays de la région* », a déclaré un membre du bureau politique du Parti communiste cubain.

Selon les Cubains et les Angolais, les progrès réalisés sont dus au retrait par Pretoria d'un document réclamant la réalisation d'une union nationale en Angola dans un délai de six semaines et exigeant des précisions sur le nombre de Cubains ayant obtenu la nationalité angolaise.

Ce document, qui avait retardé l'ouverture de la conférence quadripartite, a été retiré à la suite de l'intervention de M. Crocker auprès des Sud-Africains.

Quelques heures plus tard, c'était à M. Vassev, qui a eu un entretien avec son homologue américain, d'inciter les Angolais et les Cubains à poursuivre le dialogue.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

A la suite de nouvelles expulsions

Les relations entre Moscou et Ottawa se dégradent fortement

MONTRÉAL
de notre correspondante

Les relations entre le Canada et l'URSS ont continué de se dégrader au cours du week-end, après l'expulsion, le samedi 25 juin, de l'attaché militaire canadien en poste à Moscou et l'inscription de sept autres diplomates canadiens sur la liste des personnes indésirables en Union soviétique.

L'URSS a ainsi montré pour la deuxième fois qu'elle était déterminée à répliquer à chaque série de mesures prises par Ottawa à l'encontre de ses diplomates.

Depuis le début de cette « chasse aux espions » lancée par Ottawa le 17 juin dernier, le Canada a expulsé ou déclaré *personae non gratae* dix-neuf Soviétiques, accusés d'avoir tenté d'infiltrer les services secrets canadiens et d'avoir cherché à obtenir des informations technologiques considérées comme secrètes par la défense.

Ottawa s'est appuyé sur les indications fournies par un traducteur soviétique accrédité auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale de Montréal, et passé à l'Ouest. Moscou a répondu au coup par coup en prenant le même type de mesure contre treize diplomates canadiens, dont trois ont été accusés de s'être livrés à de l'espionnage militaire.

L'URSS a en outre décidé, samedi, de retirer vingt-cinq des trente-neuf Soviétiques qui étaient employés à l'ambassade canadienne de Moscou, dont le fonctionnement est, depuis, sérieusement perturbé. Estimant que les dernières représailles soviétiques constituaient « *une escalade très sérieuse et injustifiée* », le Canada se prépare de nouveau à répliquer.

Le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. Joseph Clark, a décidé de reporter la visite officielle qu'il devait entamer lundi au Japon pour faire une déclaration devant la Chambre des communes d'Ottawa.

M. Clark affrontera à cette occasion les critiques de l'opposition, qui lui reproche d'avoir adopté dès le départ, dans cette affaire, « *la stratégie la plus risquée et la moins discrète* ».

MARTINE JACOT.

Les pays de l'Afrique de l'Ouest traiteront les apports de déchets industriels comme des « crimes »

Lomé. – Le onzième sommet des chefs d'Etat de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'est terminé, le samedi 25 juin, à Lomé, sur une résolution adoptant une position ferme contre le dépôt de déchets toxiques et nucléaires sur le continent (*le Monde* daté 26-27 juin). Cette affaire des déchets industriels a pris une dimension telle qu'elle a occupé à elle seule un tiers des travaux de la conférence.

Les seize Etats membres se sont notamment engagés à promulguer dans leurs pays respectifs des lois déclarant « *coupable de crime toute personne, groupe de personnes, entreprise ou organisation qui prendrait part à tout acte qui faciliterait le dépôt de déchets nucléaires et industriels dans l'un quelconque de leurs territoires* ».

La vigueur de cette résolution, qui va bien au-delà de celle adoptée récemment par l'OUA à Addis-Abeba, a surpris les diplomates occidentaux qui voient là l'amorce d'une union sacrée des pays pauvres contre les riches. – *(AFP.)*

Europe

ISLANDE : Mme Finnbogadottir obtient 93 % des voix

Fallait-il vraiment voter pour réélire la présidente de la République ?

REYKJAVIK
de notre correspondant

L'élection présidentielle du samedi 25 juin en Islande n'a pas réservé de surprise. Mme Vigdis Finnbogadottir a été reconduite dans ses fonctions pour quatre ans avec 92,7 % des suffrages. Elue pour la première fois en 1980, elle entame ainsi son troisième mandat. Sa rivale, Mme Sigrun Thorsteindottir, membre d'un obscur groupuscule « humaniste », n'a recueilli que 3 % des voix.

Cette élection a mis les Islandais mal à l'aise. La Constitution, qui remonte à la fondation de la République en 1944, est calquée sur celle du Danemark, et la charge de président y est la réplique de celle du souverain danois. Depuis cette date, la tradition veut qu'on ne se présente pas contre un président qui sollicite un renouvellement de son mandat car rien ne saurait remettre en cause la légitimité du souverain, fût-il... républicain.

Les Islandais sont satisfaits de leur présidente. Mme Finnbogadottir, âgée de cinquante-huit ans, a un charme certain. Elle a fait connaître son pays à l'étranger et fut – ce dont les Islandais sont fiers – le premier chef d'Etat femme élu au suffrage universel. Le malaise ne vient pas de sa réélection unanimement souhaitée, mais des conditions du scrutin.

L'Islande ne compte que 250 000 habitants, et les traditions conviviales y sont fortes. Les affaires s'y règlent en famille, parfois au sens propre du terme, et le droit coutumier y est souvent aussi fort que le droit écrit. Mais le pays s'est largement ouvert au monde extérieur ces dernières années, et l'on a assisté à une multiplication des recours devant la Cour internationale de justice de Strasbourg pour contester des décisions ou jugements hâtivement cuisinés maison, sans respect de la séparation des pouvoirs.

L'élection de samedi est un bel exemple de cette contestation. La Constitution accordant le droit à tous de se présenter à la présidence, une femme a décidé de braver le tabou et s'est présentée. Résultat : les Islandais ont dû se rendre aux urnes. A leur corps défendant, puisque le taux de participation au scrutin – 72,4 % – a été le plus bas depuis 1933.



Courant féministe

Le duel, fût-il inégal, de deux femmes briguant la magistrature suprême était le second aspect inhabituel du scrutin. Le mouvement féministe, qui pavoisait en 1980, après l'élection de Mme Finnbogadottir, avait cette fois adopté un profil bas pendant la campagne électorale.

Ce courant reste étonnamment fort en Islande, et il a résisté à l'érosion constatée dans d'autres pays. Fille hybride des associations féminines rurales puritaines et du radicalisme féministe scandinave, la Ligue des femmes est représentée au Parlement par six « députées », et de récents sondages en font le premier parti d'Islande. *« Jamais un homme n'aurait obtenu les mille cinq cents signatures nécessaires pour se présenter contre Vigdis Finnbogadottir »*, fait-on remarquer avec une certaine amertume à Reykjavik...

La victoire d'une femme dans des élections où les hommes ont disparu n'est pas nécessairement celle des femmes. Ce scrutin a un petit goût de *« gâchis »*, même si les Islandais ont le sentiment que le respect de la démocratie est un luxe jamais trop cher payé.

GÉRARD LEMARQUIS.

La conférence du Parti communiste d'URSS

Le soviétisme éclairé de M. Gorbatchev

(Suite de la première page.)

Rien ne promet surtout que la démocratie soit au bout du chemin, mais l'histoire pourrait bien retenir cette décennie comme celle des débuts du post-totalitarisme.

Dans l'adversité, les conservateurs soviétiques ont su faire preuve de capacité d'adaptation. Car de la création d'un *« Etat socialiste de droit »* à l'accroissement du rôle des assemblées élues en passant par la réduction de la durée des mandats, la démocratisation des procédures électorales, ou la renonciation du parti à la gestion quotidienne de l'Etat et de l'économie, tout est fait pour les révulser dans les dix « Thèses » qui ont servi de base à la préparation de la conférence. Personne ne s'est pourtant élevé contre ce texte, et le discours prononcé, le 10 juin dernier, aux usines automobiles Zil, par le nouveau premier secrétaire de Moscou, M. Zaïkov, reflète bien le tournant pris par l'appareil.

Placé à l'automne dernier à ce poste-clé après que M. Eltsine en eut été limogé pour radicalisme réformateur, M. Zaïkov ne s'est pas contenté de chanter les réformes et l'éclosion du *« pluralisme socialiste »*. Il a aussi pourfendu le *« conservatisme »*, *« premier »* adversaire, a-t-il dit, de la « perestroïka ». M. Zaïkov a désigné ensuite d'autres adversaires de la « perestroïka » : *« La gauche, la phraséologie d'avant-garde, le nationalisme et le chauvinisme »*, auxquels, a-t-il expliqué, il faut *« aussi faire face aujourd'hui* [et que], *malheureusement, les communistes ne combattent pas toujours comme ils le devraient »*.

Toute une stratégie s'esquisse ainsi. Un – c'est pratiquement fait, – les conservateurs coiffent sans traîner des casquettes de réformateurs. Deux, ils désignent comme l'ennemi principal le radicalisme réformateur sur lequel la direction se devra de concentrer le tir – au nom de la « perestroïka » et afin de la défendre.

Sauter dans la locomotive

Tout homme politique le sait : quand on ne peut arrêter un train, il faut sauter dans la locomotive, et ce mouvement s'imposait d'autant plus aux conservateurs qu'il est sans risque pour eux, car cette conférence n'est en rien la réunion des états généraux.

Avant de se séparer, vendredi, elle ne fera qu'adopter des résolutions demandant aux différentes instances de l'Etat et du parti de donner forme aux propositions de réformes politiques qu'elle aura retenues. Le comité central sera chargé des changements internes au parti ; ceux qui impliquent une modification des statuts seront confiés au prochain congrès et ceux relevant – en théorie – du législatif au présidium du Soviet suprême.

Rien de très significatif ne pourra, en clair, se faire du jour au lendemain puisque le comité central et le présidium du Soviet suprême sont largement dominés par des conservateurs et qu'il reste deux ans et demi avant que ne se réunisse le vingt-huitième congrès. Le seul cas de figure dans lequel les conservateurs auraient eu de vraies raisons de s'inquiéter aurait été l'existence d'une possibilité de remaniement des instances dirigeantes par la conférence. Mais outre que l'appareil a su garder un contrôle suffisant sur les élections de délégués pour ne pas nourrir d'anxiété sur la composition de la salle, il a explicitement été prévu, au sein de la direction, qu'il n'y aurait pas de remaniement durant la conférence.

C'était la condition que les conservateurs avaient mise à l'adoption, fin mai, des « Thèses » par le bureau politique, et ce compromis ne semble pas devoir être remis en question car ce serait une déclaration de guerre. Bref, les conservateurs doivent toujours être respectés et, ajoutée à l'habileté qu'ils montrent dans l'épreuve, cette puissance pousse l'aile marchante de la réforme à resserrer les rangs, à parler plus net et à demander que soient définies les étapes du changement et fixées des dates contraignantes. Plus se durcit la bataille et se précisent les enjeux, plus les intellectuels et les groupes informels cherchent à faire entendre un parti du mouvement.

Hormis d'éventuels kamikazes staliniens, les débats de la conférence devraient ainsi être essentiellement marqués par les interventions des réformistes radicaux auxquels ne s'opposeront que des conservateurs fraîchement déguisés en réformateurs modérés. Ce sera une situation fausse par excellence, dangereuse pour l'avenir du gorbatchévisme, mais une situation, néanmoins, très satisfaisante pour M. Gorbatchev.

L'idée de la convocation d'une conférence à mi-chemin du prochain congrès lui était venue parce qu'il savait qu'il serait difficile de tenir sa ligne pendant cinq ans sans reprendre l'initiative. Or non seulement le cours nouveau va être confirmé, mais il va être aussi amplifié – largement grâce, il est vrai, à l'erreur commise en mars par les conservateurs lorsqu'ils avaient suscité une réaction de rejet en faisant publier dans la presse un long manifeste trop évidemment stalinien.

Succès diplomatiques

C'est en effet cette erreur qui avait permis à M. Gorbatchev de négocier ensuite son compromis autour des « Thèses », mais les faits sont là. En trois ans et demi, il a réussi à totalement renverser l'image internationale de son pays et à accumuler une impressionnante série de succès diplomatiques qui sont plus que profitables à l'URSS, dont l'économie a vitalement besoin d'une réduction des dépenses militaires.

Avant de compromettre une telle moisson en écartant M. Gorbatchev, l'appareil ne peut donc que réfléchir à deux fois, et les pouvoirs d'un secrétaire général étant immenses, ses capacités d'initiatives le sont aussi.

Tout menace M. Gorbatchev, de la généralisation des tensions nationales à une crise grave dans les démocraties populaires, d'un complet échec de la réforme économique au retournement d'une population qui n'acceptera pas éternellement de ne rien voir changer à ses conditions de vie. Tout menace le gorbatchévisme, et un jour viendra, à coup sûr, l'heure des coups d'arrêt, imposés ou rendus obligatoires par un rapport des forces.

Cet homme, dont le porte-parole répond tranquillement *« vingt ans »* quand on lui demande la différence entre le printemps de Prague et la « perestroïka », a cependant pour lui trois atouts majeurs.

Celui, d'abord, d'appartenir à une génération qui a fait ses classes sous Krouchtchev, et qui voit donc dans cette nouvelle tentative ce que M. Afanassiev appelle *« notre dernière chance »*, et M. Sakharov notre *« dernière chance de rester un grand pays »*.

Celui, ensuite, d'avoir un projet et de savoir ce qu'il fait. Car, quand M. Gorbatchev plaide pour son *« Etat socialiste de droit »* et la séparation du parti et de l'Etat, il n'évoque pas quelque chose de forcément irréalisable. Après soixante-dix ans de pouvoir absolu, un parti unique peut en effet concéder des libertés restreintes aux citoyens et, bon an mal an, les respecter.

En période de crise et de mutations, tout groupe dirigeant peut, de même, avoir intérêt à s'assurer que les corps intermédiaires puissent jouer leur rôle, celui de tampons, et qu'il y ait assez de responsables gouvernementaux pour tomber sans que le régime s'effondre. Au sein d'une même couche dirigeante, un groupe peut enfin tenter de prendre le pas sur l'autre quand son heure est venue, que la situation le demande et qu'il a l'intelligence pour lui.

Dernier atout, enfin, le monde communiste sait maintenant qu'il ne sert pas à grand-chose de refuser l'inéluctable. La Hongrie ne s'est remise de ses blessures que lorsqu'elle a repris le chemin des réformes.

L'URSS a connu le soviétisme de la conquête du pouvoir ; celui de la NEP ; celui de la terreur de masse ; celui du dégel ou du regel mou. Contrainte et brusquée, elle cherche aujourd'hui du côté du soviétisme éclairé.

Rien ne dit qu'elle le trouvera – ni qu'elle ne le trouvera pas.

BERNARD GUETTA.

La fièvre des manifestations

MOSCOU
de notre correspondant

Sur les marches de la salle omnisports du stade Dynamo, en bordure de Moscou, deux vieilles dames se sont reconnues : *« Est-ce que vous n'étiez pas au camp de... – Mais oui ! Et vous êtes... »* Elles ont alors commencé à parler, très gravement, mais sans trémolos, de qui était mort, de qui avait survécu et de ce qu'elles avaient fait de ce qui leur était resté de vie.

Ce n'était qu'un discret aparté, le samedi 25 juin, mais dont l'accablante vérité résume toute la charge émotive d'un des premiers meetings politiques non officiels et néanmoins autorisés qu'ait connus l'URSS. Un petit millier de personnes étaient venues là, prévenues par le seul bouche à oreille, pour apporter leur appui au groupe Memorial, qui fera remettre, mardi, à la conférence du parti, l'impressionnante pile de signatures qu'il a collectées depuis un an en faveur de l'érection d'un monument à la mémoire des victimes de Staline. Tout frêle et épuisé par les combats et les tortures de Gorki, Andreï Sakharov était là, follement applaudi par des jeunes gens qui l'ont religieusement écouté parler du *« repentir collectif »* que tous les Soviétiques devraient montrer pour la période stalinienne.

La fille d'un vieux bolchevik a tiré des larmes à plus d'un en racontant les hurlements des torturés qu'elle avait entendus, soixante jours durant, nuit et jour, après son arrestation et en décrivant la difficulté d'être cru lorsqu'on témoigne de telles horreurs. *« Mais cela s'est-il passé ? »*, s'est-elle exclamée, et la foule, d'une voix, a répondu : *« Cela s'est passé. »*

On a ri aussi quand le président de l'Union des cinéastes, M. Elem Klimov, a souhaité que beaucoup d'autres organisations, le KGB par exemple, imitent la sienne en apportant son appui au groupe Memorial. Le recteur de l'Institut des archives, Iouri Afanassiev, délégué à la conférence, et qui incarne chaque jour un peu plus l'aile marchante de la « perestroïka », a lui aussi fait un tabac, – tout comme Lev Timofeev, ancien détenu et rédacteur d'un des meilleurs bulletins oppositionnels, qui a rappelé qu'un livre encore interdit aux Soviétiques était un Memorial à lui seul : *l'Archipel du goulag*.

C'était un tout petit meeting sous un soleil de plomb, mais c'était une date. Peu après, place Pouchkine, en plein centre-ville, quelques dizaines de membres de l'Union démocratique, un « parti » récemment fondé pour prôner la démocratie parlementaire, bravaient tous les barrages de police et les arrestations musclées pour scander : *« A bas le KGB ! » « Multipartisme ! »* et tout bêtement *« Liberté ! Liberté ! »*.

Au même moment, un millier de leurs camarades de Leningrad défilaient sans problème, tandis que la population du Haut-Karabakh décidait, à l'issue d'un gigantesque rassemblement, de suspendre le mouvement de grève qu'elle menait depuis plus d'un mois dans l'attente des décisions que prendra le présidium du Soviet suprême.

Pour le pouvoir, c'était bien évidemment là une bonne nouvelle, mais dimanche, quelque vingt mille Tatars de Crimée ont manifesté à Tachkent, capitale de l'Ouzbékistan, pour protester contre la récente décision de ce même Soviet suprême de leur refuser le rétablissement de leur République. La police aurait très brutalement réprimé ce rassemblement, dernier épisode en date d'une lutte qui n'a fait que se développer depuis vingt ans.

Réprimées ou autorisées, les manifestations seront bientôt aussi banales en URSS que les queues devant les magasins.

B. G.

● **Dix mille personnes environ se sont rassemblées, vendredi 24 juin**, sur une place de Vilnius, la capitale de la République balte soviétique de Lituanie, pour demander le *« renforcement de l'autonomie politique et économique »* des Républiques fédérées, a indiqué l'agence Tass. Les participants au meeting ont aussi exprimé leur soutien à la « perestroïka ». – *(AFP.)*

● **Une délégation de l'Eglise uniate reçue par des officiels.** – Une délégation de quarante-cinq représentants de l'Eglise catholique ukrainienne ou uniate a été reçue samedi 25 juin par un responsable du Conseil pour les affaires religieuses auprès du gouvernement soviétique, a annoncé le dissident orthodoxe Alexandre Ogorodnikov. L'entretien a porté sur la légalisation de l'Eglise uniate, rattachée de force à l'Eglise orthodoxe, en 1946, et une demande d'enregistrement de quinze communautés religieuses a été déposée. – *(AFP.)*

● **ARMÉNIE : manifestations en France et à l'étranger.** – Quelque trente mille personnes ont manifesté, le samedi 25 juin, à proximité de l'ambassade d'URSS à Paris, en faveur du rattachement du Haut-Karabakh à l'Arménie soviétique, à l'appel des principales organisations de la diaspora arménienne. Des manifestations semblables ont eu lieu, le dimanche 26 juin, à Washington, New-York, Los Angeles, San-Francisco. Une autre manifestation, animée par des artistes arméniens, s'est déroulée dimanche place du Trocadéro à Paris, avec le soutien de la Ligue des droits de l'homme et du ministre français de la culture, M. Jack Lang. – *(AFP.)*

Afrique

TUNISIE

Le déboulonnage des statues de M. Bourguiba s'étend à tout le pays

TUNIS
de notre correspondant

La statue équestre de l'ancien président Bourguiba continue à dominer l'artère principale de Tunis qui porte toujours son nom. Mais pour combien de temps encore ?

Depuis la mi-juin, en effet, il est procédé quotidiennement, un peu partout dans le pays, au déboulonnage des bustes et statues de celui qui fut le Combattant suprême en même temps que sont débaptisées rues et avenues, et enlevées plaques commémoratives (*le Monde* du 22 juin). La ville de Menzel-Bourguiba, ancienne Ferry-Ville, près de Bizerte, s'apprêterait même à changer de nom. Les Tunisois ont donc de bonnes raisons de s'interroger : à quand le tour de la capitale ? Avant le 25 juillet, jour du trente et unième anniversaire de la proclamation de la République, qui doit être l'occasion pour M. Ben Ali de signer solennellement le texte portant amendement de la Constitution (*le Monde* du 10 mars) et que certains journaux locaux présentent déjà comme *« l'événement »* de la deuxième République ?

L'opération se déroule avec une grande discrétion, généralement de nuit, un peu comme si elle n'osait dire son son nom officiellement. On ne commente pas. On ne sait pas. Mais la presse proche du gouvernement se charge de préciser : il s'agit d'initiatives de conseils municipaux répondant *« aux vœux des citoyens »*.

Explication peu convaincante quand on sait combien les municipalités dépendent du pouvoir central et sont toutes élues sous l'étiquette de l'ex-Parti socialiste destourien, devenu Rassemblement constitutionnel démocratique, mais toujours présidé par le chef de l'Etat. Que cette même presse évoque le rejet de l'ancien culte de la personnalité alors que, depuis le 7 novembre, elle s'évertue seulement à le transférer sur le nouveau président (1) paraît aussi peu crédible.

« Réhabilitation des valeurs islamiques »

Doit-on alors retenir la troisième raison avancée, selon laquelle toute forme de figuration est considérée en terre d'islam comme blasphématoire ? Apparemment, on n'en est pas à ce stade, même si l'heure est à la *« réhabilitation des valeurs islamiques »*.

A l'évidence, le déboulonnage des statues de M. Bourguiba est une décision politique prise au plus haut niveau. Aussi, on s'explique mal qu'il s'effectue quasiment à la sauvette, d'autant qu'il ne soulève aucune vague de réprobation (pas plus d'ailleurs que d'enthousiasme) dans une opinion beaucoup plus préoccupée par les problèmes économiques et sociaux.

Déjà, dans les jours qui suivirent l'avènement du nouveau pouvoir, celui-ci avait décidé de changer l'hymne national qui se référait au nom de Bourguiba et de supprimer certaines fêtes se rapportant directement à sa personne. L'image du Père de la nation s'estompe un peu plus encore. Apparemment dans l'indifférence générale.

MICHEL DEURÉ.

(1) M. Ben Ali s'en serait montré le premier irrité.

ESPAGNE : enlevé il y a quatre mois

M. Revilla est devenu l'enjeu d'une épreuve de force entre le gouvernement et l'ETA

MADRID
de notre correspondant

Il y a maintenant quatre mois que M. Emiliano Revilla est aux mains de l'ETA militaire. C'est le 24 février que cet homme d'affaires, qui dirigea la principale entreprise de charcuterie du pays avant de se reconvertir dans l'immobilier, était enlevé, en plein centre de la capitale, par le « commando de Madrid » de l'organisation séparatiste basque.

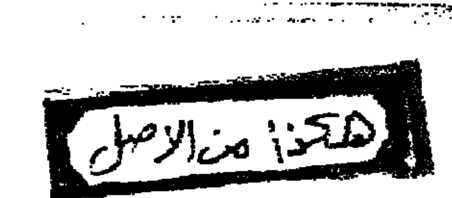
Depuis, bien des péripéties ont marqué son maintien en captivité. Après que la famille eut négocié avec les ravisseurs une rançon de 725 millions de pesetas (37 millions de francs), la police française réussissait, le 26 avril à Bayonne, à saisir la somme au moment où elle allait être remise à l'ETA par un intermédiaire.

Les séparatistes basques allaient ensuite exiger une nouvelle rançon. A en croire plusieurs journaux espagnols, elle viendrait d'être versée à l'ETA, il y a quelques jours à peine. Au ministère de l'intérieur, en revanche, on considère que la famille tente actuellement de faire verser la somme, selon toute vraisemblance en France, aux dirigeants de l'organisation, mais qu'elle n'y est pas encore parvenue.

Si l'enlèvement de M. Revilla dure si longtemps, c'est que l'industriel est devenu l'enjeu d'une véritable épreuve de force entre le gouvernement et l'ETA. Les séparatistes basques, sérieusement touchés par les rudes coups portés contre eux des deux côtés des Pyrénées, ont un urgent besoin d'argent frais pour reconstituer leur infrastructure. Ils cherchent également à remporter un succès susceptible de redonner confiance à leurs troupes.

Pour les mêmes raisons, le ministère de l'intérieur, de son côté, s'affirme décidé à tout faire pour empêcher que l'organisation basque ne remonte la pente en touchant une forte rançon en ce moment où elle traverse une phase très délicate.

Th. M.



Europe

La fin de la visite du pape en Autriche

Tohu-bohu au Théâtre national de Vienne

VIENNE
de notre correspondante

Le Vicaire, la pièce de Rolf Hochhuth, jouée le vendredi 24 juin — première journée de la visite du pape en Autriche — au Burgtheater de Vienne, a provoqué un scandale, le dernier d'une longue série autour du directeur du Théâtre national, l'Allemand Claus Peymann.

Un groupe de personnes a perturbé la représentation de l'œuvre, qui traite des silences de Pie XII face au nazisme, en criant *« Mensonge ! »* et en demandant par un lancé de tracts la démission du directeur, auquel on reproche la programmation de cette pièce au moment de la visite pontificale. La police est intervenue pour rétablir le calme et expulser les manifestants de la salle.

L'annonce de la mise en scène de cette pièce avait déjà suscité une vive polémique en mars dernier, au moment où l'Autriche commémorait le cinquantième anniversaire de l'Anschluss. Claus Peymann a mis de l'huile sur le feu en déclarant dans un entretien accordé à l'hebdomadaire ouest-allemand *Die Zeit*, le 27 mai, que *« dans un pays où tout est légalisé au nom du catholicisme, une telle pièce, surtout l'année de la visite du pape, est la seule réponse morale qui s'impose »*.

Cette interview, dans laquelle Claus Peymann avait polémiqué contre les acteurs du théâtre qu'il dirige et contre l'Autriche en général — ce qui ne l'a pas empêché de déposer une demande de naturalisation — a irrité les intéressés, qui ont demandé les excuses en bonne et due forme de leur directeur.

Claus Peymann, au lieu de s'incliner, est passé à la contre-attaque en qualifiant publiquement ses critiques de *« xénophobes, nationalistes et réactionnaires »*. La rupture était totale, mais l'intervention du ministre de la culture a permis d'éviter le pire. Convoquées au ministère, les parties en litige ont enterré la hache de guerre, mais on se demande à Vienne si la trêve durera très longtemps.

Selon certains de ses détracteurs, Claus Peymann est un excellent metteur en scène, mais incapable de diriger un grand théâtre. Selon d'autres, il est trop *« progressiste »* et profane la grande tradition classique du Burgtheater. En fait, tous lui reprochent de ne pas être *« conformiste »*. Sur ce point, ils ont raison : Peymann, autrefois directeur à Bochum, a prescrit au Burgtheater une cure de rajeunissement dont ce théâtre centenaire avait bien besoin. Il a réussi à rafraîchir le répertoire en jouant davantage d'auteurs contemporains dans des mises en scène modernes. Le public traditionnel a été scandalisé. Vienne est hostile à tout ce qui est nouveau et sent l'avant-garde...

WALTRAUD BARYLL.

« Plus l'Eglise est proche de Dieu plus elle sera proche des hommes »

VIENNE
de notre envoyé spécial

C'est décidément un pape sûr de lui, de son autorité et de ses positions qui n'a cessé de se manifester depuis son arrivée en Autriche, quels que soient les écueils ou les critiques, au sein de l'Eglise et en dehors de celle-ci. Jean-Paul II a encore donné cette impression de tranquille fermeté au fil des différentes étapes qui l'on conduit, samedi et dimanche, à travers le pays, pour arriver lundi 27 juin à Innsbruck, au Tyrol, d'où il devait regagner Rome en fin de journée.

Le pape a achevé sa visite à Salzbourg dimanche soir en participant à un service œcuménique à la Christuskirche, où il était l'hôte de la communauté luthérienne et où *étaient réunis des représentants des* treize Eglises chrétiennes différentes, catholiques, protestantes et orthodoxes. Il a tout d'abord rappelé L'*« expulsion abusive »* des protestants de la ville au dix-huitième siècle et quatorzième siècle et s'est félicité du *« pardon »* demandé en 1966 par l'archevêque, pour cette *« injustice »*. Tout comme l'avait fait auparavant l'évêque luthérien de Salzbourg, Dieter Knall, Jean-Paul II a souligné l'importance du baptême comme signe fondamental d'unité ; il a reconnu avec ses interlocuteurs qu'il fallait faire encore beaucoup d'efforts sur le chemin de celle-ci, saluant diverses initiatives dans ce sens.

Mais Jean-Paul II, citant l'élaboration au plus haut niveau de la *« déclaration de convergence sur le baptême, l'eucharistie et le ministère »*, a dit : *« Convergence n'est pas encore consensus. »* Il a alors posé cette question en forme de reproche : *« L'Eglise protestante s'est-elle déjà suffisamment ouverte à la possibilité de se rapprocher de la forme sacramentelle du ministère sacerdotal ? »* Puis il a mis en valeur les divergences qui demeurent sur les problèmes concrets de la *« vie »*, *faisant allusion au divorce et* au fait que certaines Eglises protestantes n'estiment pas nécessaire d'intervenir au sujet de la contraception.

En concluant, le pape a redit le besoin de progresser vers une plus grande unité. *« Mais nous pouvons entamer cette tâche dans le calme et la patience »*, a-t-il ajouté. Il y a là de quoi renforcer l'inquiétude de ses hôtes concernant un raidissement du Vatican.

Le malaise des jeunes

Jean-Paul II a dû aussi faire face un peu plus tôt à d'autres critiques, celles émises par les étudiants catholiques dont il visitait le foyer : *« Nous avons senti ces derniers mois que de nombreux jeunes éprouvaient un certain malaise devant une préparation rigide et exagérée de ce voyage. »* Une centaine de militants catholiques avaient manifesté dans la ville, samedi, à ce propos, comme d'autres l'avaient fait à Vienne précédemment. Deux porte-parole, se fondant sur une enquête réalisée dans le diocèse de Salzbourg, ont affirmé que beaucoup de jeunes croyaient que *« l'Église n'avait plus rien à leur dire »*, ou encore que *« certains enseignements concernant, par exemple, la sexualité »* n'étaient ressentis que *« comme commandements et interdictions »*.

Dans son allocution, le pape s'est montré relativement modéré, évitant de tenir son discours habituel — qu'il avait déjà répété ailleurs dans le pays — sur la famille, la contraception et l'avortement. Il s'est contenté de dire : *« Rejetez tout ce qui tend à dissocier votre sexualité de votre amour. »* Mais il a paru d'autre part mettre sérieusement en garde ceux qui, au sein de l'Église, notamment les jeunes, dénoncent le rôle de celle-ci durant la deuxième guerre mondiale, face au nazisme, ou qui souhaiteraient aujourd'hui qu'elle *prenne ses distances à l'égard de* M. Kurt Waldheim. *« Personne ne peut effacer le passé, même le meilleur des psychologues ne saurait libérer l'homme du fardeau du passé ; seul Dieu est habilité à le faire. »*

Quant à certains *« changements »* qu'il a lui-même estimés *« nécessaires »*, parmi ceux énoncés par les *étudiants*, le pape a, une nouvelle fois, prôné la *« patience »*, tout en faisant cette mise au point à propos de l'Eglise : *« Plus elle est proche de Dieu, plus elle sera proche des hommes. »* C'est clair, pour Jean-Paul II, l'inverse ne saurait être vrai. Toute sa philosophie de la mission de l'Eglise est ainsi résumée.

« La présence réduite du Christ »

A Enns, en *Haute-Autriche*, le pape avait tenu samedi un discours très voisin. Rencontrant ouvriers et paysans, il a parlé du monde du travail, de la place que doit y avoir un chrétien pour tenter d'obtenir plus de *« justice »* sociale — au besoin dans une activité *« syndicale »*. Mais il a déclaré : *« Le Christ est beaucoup plus qu'un bienfaiteur social, qu'un révolutionnaire désireux de modifier l'ordre établi. »* Puis il a encore lancé un rappel à l'ordre; cette fois aux laïcs, à ces militants chrétiens qui se rebellent parfois, dans l'Eglise autrichienne et d'ailleurs (*le Monde* du 24 juin).

Alors que la veille on s'était étonné qu'il ne fasse pas la moindre référence aux victimes juives en visitant un camp de concentration, Jean-Paul II s'est quelque peu repris à Enns : *« Non loin d'ici*, a-t-il déclaré, *est situé Mauthausen, où des chrétiens, des juifs et d'autres encore ont enduré pour leur foi des souffrances dont ils ont fait don au monde. »*

A Gurk, dans le sud du pays, Jean-Paul II a redit — concédant qu'il *« devait se répéter »* : *« L'Europe a, d'urgence, besoin d'une nouvelle évangélisation. »* Le soir précédent, réunissant tardivement la conférence épiscopale d'Autriche, il avait employé avec insistance les termes de *« ré-évangélisation »* ou d'*« évangélisation permanente »*, peut-être plus fort, pour désigner la croisade qu'il avait entamée. Et ce fut au tour des évêques et des prêtres d'en prendre pour leur grade. *« Il y a aujourd'hui des vérités de foi oubliées, des commandements de Dieu oubliés, une déchristianisation qui s'accentue dans la vie de beaucoup de nos fidèles et de nos paroisses. Nous avons besoin d'une catéchèse et d'une prédication assez radicales »*. Encore un signal de retour aux valeurs.

Insistant sur l'obligation de mieux « former » les consciences, Jean-Paul II a donc averti les formateurs : *« Le concile demande expressément aux fidèles d'accepter l'avis donné par leur évêque au nom de Jésus-Christ en matière de foi et de morale, d'y adhérer avec un respect religieux. Mais cette soumission, on doit tout particulièrement l'offrir au magistère du pontife de Rome, même quand il ne parle pas* ex cathedra. »

Il ne pouvait pas plus fermement réaffirmer le devoir d'obéissance au pape et le faire entendre à ceux, fidèles ou prélats, qui, par exemple, critiquent actuellement en Autriche ses dernières nominations d'évêques. Mais la campagne d'autorité menée par Jean-Paul II dépasse les frontières de l'Autriche, car, au cours de ce voyage, il n'a cessé de mentionner *« l'Europe »*. C'est elle tout entière qu'il veut *« ré-évangéliser »* à sa manière.

FRANCIS CORNU.

TURQUIE

La montée du courant religieux entraîne la démission du ministre de la santé

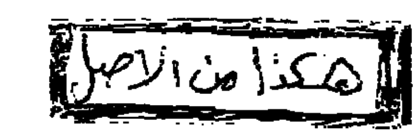
ANKARA
de notre correspondant

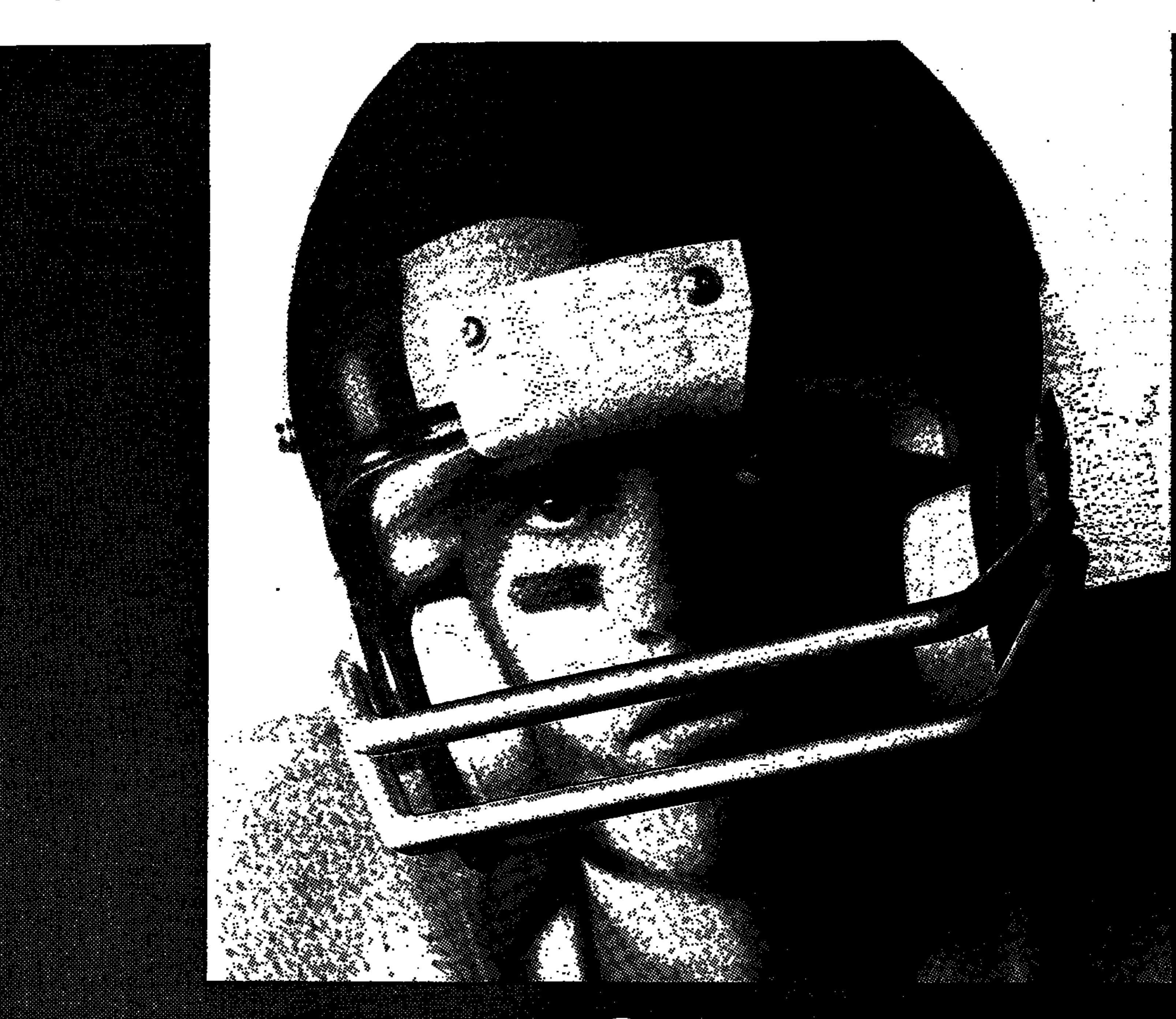
Le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, a procédé, le dimanche 26 juin, à un remaniement ministériel. MM. Oltan Sungurlu, ministre de la justice, et Veysel Atasoy, ministre d'Etat, appelés à des fonctions dirigeantes au Parti de la mère patrie (ANAP) au pouvoir, quittent le gouvernement. Ils sont remplacés respectivement par MM. Mehmet Topac et Kamran Inan. Par ailleurs, M. Bulent Akarcali, ministre de la santé, a démissionné de ses fonctions après avoir publiquement protesté contre l'ascendant pris par la tendance religieuse au sein de l'ANAP.

Ce remaniement limité a provisoirement suspendu la crise entre le premier ministre, M. Turgut Ozal, et le président de la République, M. Kenan Evren, provoquée par l'issue, la semaine dernière, du congrès de l'ANAP. Celui-ci avait vu l'élimination du bureau politique de nombreux dirigeants de tendance libérale au profit de candidats soutenus par l'*« alliance sacrée »*, une coalition de politiciens venus des partis ultra-nationalistes et religieux dissous après le coup d'État militaire de 1980, avec pour chef de file l'ancien maire de la ville conservatrice de Konya, M. Mehmet Keçeciler, pratiquement accusé par la presse d'attitude contraire à la laïcité.

Conscient que cette dérive vers les courants les plus conservateurs ne reflétait pas la base électorale de son parti, M. Ozal a maintenu, vendredi, dans l'attribution des postes dirigeants de l'ANAP l'équilibre dominant depuis la création du mouvement en 1983 entre les trois tendances : nationaliste, religieuse et libérale. On pensait toutefois que le nouveau cabinet allait donner quelques satisfactions au vainqueur du congrès, en particulier par la nomination de M. Keçeciler à un poste de ministre d'Etat. Le président Evren, qui se veut, comme tous les militaires, gardien vigilant de la laïcité, s'y est opposé, comme il l'avait déjà fait l'année dernière.

MICHEL FARRÈRE.





DU NOUVEAU
POUR VOTRE PEAU:
BIC BARRE METAL





E 3996

Une lame de haute qualité
a été spécialement étudiée
pour assurer
la bonne coupe du poil.

La révolution : une barre
métal située devant
la lame prépare et
protège votre peau.

Une tête étroite pour
bien raser sous les
angles les plus difficiles :
par exemple sous le nez
ou à l'arête du menton.

Arrondie et percée de minuscules
alvéoles, la barre métal tend et
prépare la peau avant le passage de
la lame. La mousse est répartie
uniformément, la barre glisse tout
en douceur.

Le contact du métal sur la peau
guide le rasage et vous permet
de mieux trouver le bon angle
de coupe.
Vous êtes parfaitement rasé.



UNE BARRE POUR PREPARER ET PROTEGER LA PEAU.

Politique

L'accord de Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Les négociations sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, qui s'étaient ouvertes, le jeudi 23 juin, à l'hôtel Matignon, entre une délégation du RPCR conduite par M. Jacques Lafleur et une délégation du FLNKS conduite par M. Jean-Marie Tjibaou, sous l'égide de M. Michel Rocard (*le Monde* du 25 juin), ont abouti à un premier accord dimanche. Au terme d'une réunion commencée samedi à 19 heures et terminée dimanche à 4 heures avec M. Rocard – qui a suivi cette longue négociation de bout en bout – et des membres de son cabinet, les deux parties ont signé une déclaration commune acceptant la reprise en main par l'Etat, de façon provisoire, de l'administration du territoire.

M. Rocard s'est employé à créer un effet de surprise, puisque, après la première réunion de jeudi, les deux délégations et le premier ministre ne devaient se retrouver que mardi. L'avancement de cette réunion, décidé vendredi, a été soigneusement tenu secret.

Un premier projet de loi concrétisant l'accord doit être présenté au conseil des ministres de mercredi afin d'être adopté par le Parlement au cours de la session parlementaire en cours. Il comporte, pour un an, à dater du 14 juillet 1988, la reprise de l'administration directe du territoire de Nouvelle-Calédonie par l'Etat, ce qui entraîne la mise entre parenthèses du statut élaboré par M. Bernard Pons lorsqu'il était ministre des DOM-TOM et adopté par le Parlement. L'accord signé entre les deux délégations ne porte, *stricto sensu*, que sur ce point. Les huit autres dispositions du schéma proposé par M. Rocard aux deux parties néo-calédoniennes font l'objet d'annexes et sont encore soumises à discussion.

D'après le calendrier envisagé par M. Rocard, le gouvernement proposerait à l'automne un deuxième projet de loi définissant un nouveau statut pour le territoire. C'est celui-ci qui serait soumis à l'ensemble de la population française par référendum, en vertu de l'article 11 de la Constitution.

Cet article comporte les dispositions suivantes : « *Le président de la République, sur proposition du gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux Assemblées (...), peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics* » ou bien touchant à des accords internationaux ayant des incidences sur le fonctionnement des institutions.

Ce référendum serait le septième depuis 1958. Le premier de ceux-ci ne se situe pas dans le cadre de l'application de l'article 11 de la Constitution de la V[e] République puisqu'il s'agit du référendum du 28 septembre 1958, par lequel a été précisément approuvé le projet de Constitution de la V[e] République.

Les référendums du 8 janvier 1961 et du 8 avril 1962, approuvés tous les deux par les électeurs, avaient trait au règlement de la guerre d'Algérie : le premier portait sur le principe de l'autodétermination des populations algériennes, le second visait à ratifier les accords d'Evian.

Le 28 octobre 1962, les électeurs approuvaient par référendum l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Ce référendum fit l'objet d'une polémique. Certains juristes estimèrent que, portant révision de la Constitution, il relevait de l'article 89 de celle-ci et aurait donc dû être précédé par l'adoption du projet en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat. La procédure de l'article 11 ne prévoit pas, elle, d'intervention du Parlement.

L'échec du référendum du 27 avril 1969 sur la régionalisation et la réforme du Sénat entraîne le départ du général de Gaulle. Enfin, le 23 avril 1972, le président Georges Pompidou fait adopter par référendum l'élargissement de la CEE, notamment à la Grande-Bretagne.

Les réactions à l'accord de Matignon sont favorables dans l'ensemble de la classe politique, à l'exception du Front national pour qui cet accord ne signifie rien. Le PCF émet des réserves, le RPR, s'étonne par la voix de M. Pons que « *le Saint-Esprit* » ait touché M. Tjibaou, tout en saluant l'accord.

M. Rocard : « Une page nouvelle »

Voici le texte de la déclaration faite dimanche matin 26 juin par le premier ministre, M. Michel Rocard :

« Depuis six semaines, pour la Nouvelle-Calédonie, je n'ai pas eu d'autre préoccupation que de tenter de renouer les fils du dialogue que l'on pouvait croire rompu par des décennies d'incompréhension et d'épreuves, par trop de morts dans toutes les communautés.

» J'ai envoyé sur place une mission du dialogue : elle a permis aux uns et aux autres de reconnaître que le retour à la paix civile était la seule condition pour que les populations de Nouvelle-Calédonie puissent maîtriser leur avenir.

» Depuis quinze jours, au terme de longues heures de négociations, les délégations de Nouvelle-Calédonie, conduites par MM. Lafleur et Tjibaou, ont ensemble donné leur accord à ce que l'Etat reprenne, pendant les douze prochains mois, l'autorité administrative sur le territoire.

» L'impartialité de l'Etat doit être garantie, la sécurité et la protection de tous doivent être assurées, des actions de développement économique et social et de formation des hommes seront mises en œuvre, notamment pour les régions défavorisées.

» Les délégations se sont ensemble engagées à présenter ces discussions à leurs instances respectives et à requérir leur accord sur des propositions que je leur ai faites pour définir de nouvelles institutions permettant une évolution harmonieuse de la Nouvelle-Calédonie.

» A l'automne, je proposerai à M. le président de la République, qui a suivi avec attention l'ensemble de ces conversations, que le peuple français soit consulté par référendum sur ces instututicns nouvelles, afin qu'il apporte sa garantie la plus haute.

» Dans dix ans, par un nouveau scrutin d'autodétermination, c'est à nos compatriotes de Nouvelle-Calédonie eux-mêmes qu'il appartiendra de choisir les voies et les moyens de leur destin.

» Je veux m'adresser à eux, si loin, et depuis quarante-cinq jours si présents à mon esprit et à mon cœur. Je veux leur dire : reprenez espoir, une page nouvelle va pouvoir s'inscrire, non par les armes mais par le dialogue et la tolérance, par le travail et la volonté.

» Ceux qui, à Paris, ont parlé en votre nom, ont fait preuve de courage et de responsabilité.

» Sans rien abandonner, ils ont su donner et pardonner. Je veux vous aider à réussir votre destin par la réconciliation, la solidarité et la construction de l'avenir. Je suis sûr que les Français, tous les Français, nous y aideront. »

M. Mitterrand approuve

M. François Mitterrand s'est félicité, le dimanche 26 juin, de l'accord intervenu le matin même sur la Nouvelle-Calédonie. Le chef de l'Etat présidait, comme chaque année, les cérémonies commémoratives du massacre de Dun-les-Places (Nièvre) de juin 1944. Le président de la République a confirmé qu'il s'était entretenu de l'accord, le matin même avant de quitter Paris, avec le premier ministre. « *Je n'aimais pas beaucoup ce qui se passait* (sur le territoire), *je préfère cela, vous vous en doutez bien* », a simplement confié le chef de l'Etat.

La déclaration commune

Nous publions le texte intégral de la déclaration commune paraphée, dimanche matin 26 juin, par les membres des deux délégations :

Ce texte porte la signature du premier ministre, M. Michel Rocard, de sept délégués du RPCR, MM. Jacques Lafleur, Maurice Nenou, Dick Ukeiwé, Jean Lèques, Henri Wetta, Pierre Frogier, Pierre Brétégnier, de quatre délégués du FLNKS, MM. Jean-Marie Tjibaou, Yeiwéné Yeiwéné, Caroline Machoro, Edmond Nékiriaï, et du représentant du LKS, Nidoish Naisseline.

Il est complété par deux annexes.

« Les communautés de Nouvelle-Calédonie ont trop souffert, dans leur dignité collective, dans l'intégrité des personnes et des biens, de plusieurs décennies d'incompréhension et de violence.

» Pour les uns, ce n'est que dans le cadre des institutions de la République française que l'évolution vers une Nouvelle-Calédonie harmonieuse pourra s'accomplir.

» Pour les autres, il n'est envisageable de sortir de cette situation que par l'affirmation de la souveraineté et de l'indépendance.

» L'affrontement de ces deux convictions antagonistes a débouché jusqu'à une date récente sur une situation voisine de la guerre civile.

» Aujourd'hui, les deux parties ont reconnu l'impérieuse nécessité de contribuer à établir la paix civile pour créer les conditions dans lesquelles les populations pourront choisir, librement et assurées de leurs avenir, la maîtrise de leur destin.

» C'est pourquoi elles ont donné leur accord à ce que l'Etat reprenne pendant les douze prochains mois l'autorité administrative sur le territoire.

» En conséquence, le premier ministre présentera un projet dans ce sens au conseil des ministres du 29 juin 1988.

» Les délégations se sont, par ailleurs, engagées à présenter et à requérir l'accord de leurs instances respectives sur les propositions du premier ministre concernant l'évolution future de la Nouvelle-Calédonie. »

L'annexe n° 1

La condition d'une paix durable : l'Etat impartial est au service de tous

L'ouverture d'une perspective nouvelle pour la Nouvelle-Calédonie, garantissant une paix durable fondée sur la coexistence et le dialogue, fondée également sur la reconnaissance commune de l'identité et de la dignité de chacune des communautés présentes sur le territoire, reposant sur un développement économique, social et culturel équilibré de l'ensembe du territoire, sur la formation et la prise de responsabilité de l'ensemble des communautés humaines qui le peuplent, appelle dans un premier temps, limité à douze mois, le renforcement des pouvoirs de l'Etat. Son impartialité la plus stricte, la sécurité et la protection, seront assurées à tous, ainsi qu'une meilleure répartition dans toutes les régions des services publics et administratifs.

Il en découle que le budget du territoire pour 1989 sera préparé par le haut commissaire. Par ailleurs, si les recours actuellement déposés devant le Conseil d'Etat contre les élections régionales du 24 avril mettaient le Congrès dans la situation de ne plus pouvoir exercer les compétences qu'il tient de la loi n° 88-82 du 22 janvier 1988 précitée, en matière budgétaire et fiscale, le haut commissaire réglerait le budget, sans que puissent être modifiées les dispositions fiscales existantes.

A cet effet, un projet de loi présenté par le gouvernement le 29 juin prochain prévoira de faire exercer par le haut commissaire les pouvoirs du conseil exécutif du territoire tels que les définit la loi n° 88-82 du 22 janvier 1988. Le haut commissaire sera assisté, pour l'exercice de sa mission, d'un comité consultatif de huit membres, nommés par décret et représentatifs des principales familles politiques de Nouvelle-Calédonie. Ce comité sera également consulté sur les projets de loi ou de décret intéressant le territoire. Sa composition sera rendue publique en même temps que le projet de loi.

Cette unification sous l'autorité du haut commissaire des services de l'Etat et de ceux du territoire, pour une durée limitée à un an, devra engager une répartition des crédits et des emplois publics permettant le développement des régions défavorisées de Nouvelle-Calédonie, couplée avec une politique favorisant les investissements privés. Elle permettra de jeter les bases d'une véritable politique de formation, afin de rattraper les retards et de corriger les déséquilibres que traduit la trop faible présence de Mélanésiens dans les différents secteurs d'activité du territoire, et en particulier dans la fonction publique.

Cette phase intermédiaire, qui prendra effet dès la promulgation de loi, sera mise à profit dans l'élaboration des dispositions définitives du projet de loi consacrant le nouvel équilibre géographique, institutionnel, économique et social du territoire, élaboré à partir des principes énoncés dans le présent document.

La ratification par référendum

Dès le début de la session parlementaire d'automne, le gouvernement proposera à M. le président de la République, conformément à l'article 11 de la Constitution, de soumettre ce projet de loi à la ratification du peuple français par voie de référendum.

Ces nouvelles dispositions institutionnelles s'appliqueront à compter du 14 juillet 1989. Les élections aux nouvelles instances provinciales interviendront le même jour que le renouvellement général des conseils municipaux en France métropolitaine et outre-mer. Le projet de loi soumis à référendum fixera donc au 14 juillet 1989 la limite du mandat des actuels conseils de région et donc du Congrès du territoire.

Ces élections se dérouleront après une refonte des listes électorales. Le centre d'information civique sera invité à organiser une campagne d'information en vue de l'inscription des jeunes électeurs sur les listes électorales.

Dès janvier 1989, l'INSEE engagera en Nouvelle-Calédonie les opérations prévues dans le cadre du recensement général de la population.

Le haut commissaire engagera dès le quatrième trimestre 1988 les études et négociations préalables à la signature des contrats Etats-provinces.

Ceux-ci mettront notamment l'accent sur des actions de formation nécessaires à l'exercice des responsabilités nouvelles. Ils prévoiront la réalisation de grands travaux destinés à rééquilibrer le développement économique du territoire et à améliorer les conditions de vie quotidienne de ses habitants.

A titre d'exemple, seront engagées, ou poursuivies, les études de réalisation de la route transversale Koné-côte est, de la jonction route côtière Houaïlou-Canala, et du port en eau profonde de Nepoui.

De plus, 32 millions de francs français seront dégagés pour 1988 et 1989 pour donner aux communes les moyens de réaliser les actions d'aménagement confiées aux jeunes dans le cadre de travaux d'utilité collective.

Le haut commissaire engagera la réorganisation des services de l'Etat et du territoire, nécessitée par les nouvelles structures provinciales, et définira les moyens et les infrastructures qu'appelle ce redéploiement.

Enfin, pour permettre l'expression et l'épanouissement sous toutes ses formes de la personnalité mélanésienne, une action soutenue sera mise en œuvre pour assurer l'accès de tous à l'information et à la culture. A cet effet, il sera créé un établissement public, dénommé Agence de développement de la culture canaque.

La commission nationale de la communication et des libertés sera saisie par le gouvernement afin que les cahiers des charges des moyens de communication de service public respectent le pluralisme de l'information et la diversité des programmes au regard des différentes communautés du territoire.

L'annexe n° 2

Dispositions institutionnelles et structurelles préparatoires au scrutin d'autodétermination »

1. – L'administration et le développement du territoire fédéral de la Nouvelle-Calédonie sont organisés dans le cadre des trois provinces : îles Loyauté, Sud, Nord. Chacune de ces provinces s'administre librement par une assemblée élue au scrutin proportionnel pour six ans et par un exécutif propre.

2. – Les affaires communes sont gérées par un Congrès du territoire composé de la réunion des trois assemblées provinciales. Le nombre des membres de chaque assemblée provinciale est fixé proportionnellement à sa population. L'exécutif du Congrès est confié au représentant de l'Etat qui dirige l'administration territoriale.

Les compétences territoriales

3. – Les compétences sont réparties entre l'Etat et les collectivités territoriales sur les bases suivantes :

a) L'Etat est compétent dans les matières suivantes : relations extérieures, contrôle de l'immigration et des étrangers, communications extérieures (navigation), gestion zone économique maritime, monnaie, Trésor, commerce extérieur, défense, maintien de l'ordre, nationalité, état civil de droit commun, justice, fonction publique d'Etat, droit civil, droit pénal, droit commercial, principes directeurs du droit du travail, contrôle de légalité sur l'administration communale, contrôle administratif et financier des collectivités et de leurs établissements publics, enseignement, second degré et supérieur, communication audiovisuelle, souveraineté et propriété sur domaine public, maritime et aérien.

b) Le territoire conserve les compétences de coordination et les matières qui ne peuvent pas être transférées aux provinces :

– fiscalité et budget territorial ;

– équipements et infrastructures d'intérêt territorial (hôpital, réseau routier territorial, ouvrages hydrauliques d'intérêt territorial) ;

– adaptation des programmes nationaux de l'enseignement primaire.

c) Chaque province est compétente pour toutes les matières qui ne relèvent ni de l'Etat, ni du territoire, ni des communes, notamment : budget provincial, schéma d'aménagement provincial et infrastructures qui y sont liées, développement économique, formation, enseignement des langues vernaculaires, promotion des cultures locales, action sanitaire et sociale, soutien aux communes pour l'enseignement primaire, jeunesse, sports et loisirs, animation culturelle, réforme et aménagement fonciers.

d) Les communes bénéficient des compétences dévolues par l'application du code de l'administration communale.

e) Les organismes consultatifs : le conseil consultatif coutumier provincial regroupe les grands chefs des aires coutumières de la province. Il est consulté par le conseil de province sur les projets ou propositions de délibérations portant sur les questions de droit civil particulier et de droit foncier. *Il* peut être consulté sur toute autre matière à l'initiative du président de la province. A son initiative, il peut saisir le conseil de province de toute question ou proposition concernant le statut de droit civil particulier et le statut des réserves foncières mélanésiennes.

La répartition des crédits

4. Pour répondre à la fois aux spécificités de chacune des provinces et aux objectifs inclus dans le principe de rééquilibrage, des contrats seront passés entre l'Etat et les provinces dans le courant du troisième trimestre 1989. Ils porteront sur une durée de trois ans (1990, 1991, 1992) et seront prolongés par des contrats qui seront mis en œuvre sur une période de cinq ans (1993, 1994, 1995, 1996, 1997), élaborés et signés en 1992.

Pendant la phase d'administration directe et jusqu'à la fin de 1989, les dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'Etat ainsi que des collectivités territoriales seront assurées selon les modalités et procédures actuellement en vigueur.

L'Etat pourra accroître ses dotations afin de permettre la réalisation d'opérations liées aux dispositions qui seront arrêtées pour la Nouvelle-Calédonie.

Les crédits d'investissement de l'Etat dans le territoire seront répartis dans la proportion de 3/4 pour les provinces du Nord et des Iles et 1/4 pour la province Sud, sur la base du budget de 1988.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement du budget du territoire, ils seront affectés dans les conditions suivantes : 1/5 pour le territoire, 2/5 pour les provinces Nord et les Iles, 2/5 pour la province Sud.

5. Formation : dans le but de rééquilibrer le partage de l'exercice des responsabilités, un important programme de formation de cadres, particulièrement de cadres mélanésiens, doit être engagé dans les meilleurs délais.

A cet effet, une étude sera lancée à l'initiative du haut commissaire afin de préciser les objectifs, de telle sorte que puisse débuter dès 1989 le nouveau programme de formation. Celui-ci devrait concerner environ quatre cents cadres supérieurs et cadres moyens, dont la plupart seront formés dans les écoles métropolitaines au cours des dix prochaines années.

La formation des agents d'exécution présentant moins de contraintes sera assurée sur place avec les moyens existants, renforcés en tant que de besoin.

6. Un scrutin d'autodétermination sera organisé en Nouvelle-Calédonie en 1988.

Garanties

Un projet de loi référendaire reprendra l'ensemble de ces dispositions. Le gouvernement proposera, au début de la session d'automne, au président de la République de le soumettre au peuple français.

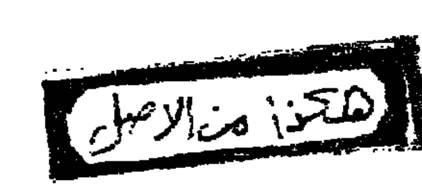
Les électeurs et les électrices de Nouvelle-Calédonie qui seront appelés à se prononcer sur ce projet de loi référendaire, ainsi que leurs descendants accédant à la majorité, constituent les populations intéressées à l'avenir du territoire. Ils seront donc seuls autorisés à participer jusqu'en 1998 aux scrutins qui détermineront cet avenir : scrutin pour les élections aux conseils de province et scrutin d'autodétermination.

La loi référendaire comprendra également l'indemnisation par l'Etat des exactions et, le retour au calme le permettant, des dispositions d'amnistie pour les infractions commises à l'occasion des troubles récents, à l'exception des crimes de sang.

Les limites des provinces Sud et Nord

La province Sud comprend les communes de : île des Pins, Mont-d'Or, Nouméa, Dumbéa, Païta, Boulouparis, Lafoa, Moindou, Sarramea, Farino, Bourail, Thio, Yaté, ainsi que la partie de la commune de Poya située au sud de la rivière dite Creek Amick.

La province Nord comprend les communes de : Belep, Poum, Ouegoa, Pouebo, Hienghène, Thouo, Poindimié, Ponerihouen, Houailou, Canala, Koumac, Kaala-Gomen, Voh, Koné, Pouembout, ainsi que la partie de la commune de Poya situé au nord de la rivière dite Creek Amick.



Politique

L'accord de Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Un compromis porteur d'espérances

Blazer noir, pantalon gris, chemise rayée, cravate bicolore, Jean-Marie Tjibaou s'est mis sur son trente et un pour répondre aux questions des reporters des chaînes de télévision qui font la queue depuis le milieu de l'après-midi. On a transformé en studio le hall exigu du petit hôtel qui sert de quartier général aux délégués du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) près de la Madeleine, à Paris.

Le chef du mouvement indépendantiste a pris l'habitude des caméras. Assis en tailleur sur le rebord d'un large fauteuil noir, il pèse chacun de ses mots, ponctue ses silences de lents gestes de la main. Il sait, lui, le Canaque de Hienghène, le porte-drapeau de la « Kanaky », l'impact des paroles qu'il va prononcer.

Peut-être écrira-t-on plus tard que ce dimanche 26 juin 1988 aura été un jour historique pour la Nouvelle-Calédonie. Grâce à son réalisme, à la bonne volonté de son vieil ennemi intime, Jacques Lafleur, le président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), le champion de la « Caldochie », qui récupère, en ce moment même, des fatigues d'une nuit éprouvante. Grâce aussi au savoir-faire et à la volonté du premier ministre, M. Michel Rocard, dont le rôle personnel a été déterminant dans la conclusion, à la surprise générale, de cet accord de Matignon, obtenu à l'arraché, à 4 heures du matin.

Tout cela, Jean-Marie Tjibaou le sait. Mais il sait surtout que pour le peuple canaque rien, depuis des lustres, n'est jamais acquis. Il a joué gros et il devra d'abord convaincre les siens. Les convaincre que leurs frères d'Ouvéa ne sont pas morts pour rien. Que si l'indépendance n'est pas pour demain, à portée de fusil, ce qui vient de se passer à Paris annonce de toute façon des lendemains meilleurs pour la communauté mélanésienne.

Alors, les premiers mots de Jean-Marie Tjibaou sont pour tous les « *combattants* » du FLNKS qui ont fait « *le sacrifice de leur vie* » et qui ont permis ce « *pas important* » vers leur objectif. Il rode déjà le discours qu'il va tenir à ses troupes à son retour chez lui : « *Lors de son dernier congrès, le FLNKS avait décidé de faire échec au statut Pons et d'engager sur le terrain des actions pour pouvoir négocier avec le gouvernement français en position de force. Mission accomplie.* »

Jean-Marie Tjibaou baisse les yeux. Sa voix, voilée par l'émotion, se fait plus faible. Pense-t-il à ses frères tués en décembre 1984 dans l'embuscade de Hienghène ? « *Il fallait choisir : continuer à s'entre-tuer ou construire pour l'avenir...* » L'ancien prêtre a choisi : « *entre de mauvais accords ou s'entre-tuer, on a préféré ne pas s'entre-tuer...* »

Comme souvent chez les Canaques, le rire succède très vite aux larmes furtives : « *De toute façon, un bon accord, c'est toujours celui qui permet toutes les arrière-pensées...* »

Surprenant Jean-Marie Tjibaou ! Le voilà en train de donner un coup de chapeau à « *l'effort formidable* » consenti par Jacques Lafleur...

Mais ses craintes reprennent vite le dessus : « *Pour nos militants, ce sera peut-être un peu dur, dans l'immédiat, mais la revendication d'indépendance demeure...* »

Un peu à l'écart, près du comptoir de l'hôtel, deux hommes observent Jean-Marie Tjibaou, l'air grave. Le numéro deux du FLNKS, Yeiwéné Yeiwéné, n'a guère envie de parler. « *J'ai peur* », dit-il simplement. Il a peur que la démarche de son président ne soit pas bien comprise « *à la base* ». Pendant le marathon nocturne de l'Hôtel Matignon, commencé, samedi à 17 heures, il a multiplié les suspensions de séance pour réclamer sans cesse de nouvelles garanties en faveur des Canaques. Michel Rocard a bien résisté.

Il a peur, Yeiwéné Yeiwéné, parce qu'il devine bien ce que tout le monde va dire : Jean-Marie Tjibaou a reculé. Il était venu à Paris pour réclamer un calendrier pour l'indépendance dans les cinq ans et il en repart avec un accord qui ne comporte, à terme, aucune certitude d'indépendance. Il avait dit, après la remise en question du statut d'Edgard Pisani par le gouvernement de Jacques Chirac, que le FLNKS ne participerait plus à aucun autre système institutionnel et il accepte la perspective, dans un an, d'une nouvelle régionalisation. Il avait dit que le mouvement indépendantiste ne participerait plus à aucun scrutin territorial et il envisage maintenant implicitement d'appeler les militants du FLNKS à voter, en 1989, pour la mise en œuvre du statut Rocard si ce dernier tient d'ici là ses engagements de développement économique et social et si le peuple français avalise cette énième réforme par référendum.

Yeiwéné Yeiwéné sait bien, lui, que son chef de file risque d'être accusé de pactiser avec Jacques Lafleur et avec le gouvernement. La prochaine convention du FLNKS, qui doit avoir lieu à la mi-juillet, s'annonce tumultueuse. Les composantes minoritaires de la coalition indépendantiste, le FULK et le PALIKA, qui ne participaient pas aux négociations, joueront sur du velours si elles décident de mettre Jean-Marie Tjibaou sur la sellette. Le FULK a déjà commencé à le faire.

« Rien n'est réglé »

Le numéro trois du FLNKS, Léopold Jorédié, exprime ses réserves plus ouvertement. Il reste solidaire de son chef de file, mais ses propos traduisent sans ambiguïté son scepticisme. Pour lui, cet accord n'a qu'une portée limitée puisqu'il ne porte, *stricto sensu*, que sur l'approbation du retour à la gestion directe du territoire par l'Etat : « *C'est un geste d'ouverture, un point c'est tout. Pour le reste, rien n'est réglé.* »

Léopold Jorédié se félicite d'avoir décliné l'invitation du premier ministre. Michel Rocard s'est étonné, samedi soir, de son absence à l'hôtel Matignon. Bien qu'il n'ait pas été officiellement mandaté par le bureau politique du FLNKS pour participer aux négociations, le secrétaire général de l'Union calédonienne avait été invité par le premier ministre à assister à cette séance de travail. Le siège prévu pour lui est resté vide. « *Ca recommence comme à Nainville-les-Roches*, dit-il. *Les Français sont trop malins ; ils nous ont roulés si souvent...* » Ce qu'il retient d'abord, Léopold Jorédié, c'est qu'il aura du mal à justifier le revirement tactique du président du FLNKS devant ses militants du Canala qui ont pris le maquis, depuis le 24 avril, avec l'intention de ne déposer les armes que le jour de l'accession à l'indépendance. Peut-être pense-t-il à sa femme, Marie-Adèle, emprisonnée depuis plusieurs semaines au Camp-Est, à Nouméa, et qu'il n'a pas encore eu l'autorisation de rencontrer. Il continue à dire que le référendum d'autodétermination prévu par Michel Rocard doit avoir lieu avant la fin de la nouvelle législature, au plus tard en 1993, et non dans dix ans, en 1998. Il parle d'appeler les Canaques à l'abstention pour le référendum national programmé cet automne : « *C'est l'affaire des Français.* » Léopold Jorédié, comme Yeiwéné Yeiwéné, manifeste de sulfureux états d'âme...

Dix ans, c'est long...

Jean-Marie Tjibaou en a vu d'autres. Il y a cinq ans, à Nainville-les-Roches, il avait eu beaucoup de mal à empêcher Eloi Machoro de « casser la baraque » avant la conclusion de l'accord qui devait reconnaître au peuple canaque le « *droit inné et actif à l'indépendance* ». Il accepte aujourd'hui le pari de Michel Rocard parce qu'il réalise mieux que quiconque que sur le terrain le FLNKS n'a pas vraiment les moyens de soutenir une longue guerre civile. Il continue de croire que la France finira bien par lui octroyer l'indépendance. Il savoure, surtout, pour sa part, le recul de Jacques Lafleur, parti d'une position d'intransigeance et converti aujourd'hui à une vision lucide des réalités calédoniennes. Il y voit un gage de progrès. « *Qui a gagné ? le gouvernement ? le RPCR ? le FLNKS ?* » Jean-Marie Tjibaou prend le temps de soupeser la question. « *C'est une victoire de l'espérance* », répond-il. Avant d'ajouter, malicieusement : « *Ce serait bien qu'à la veille du bicentenaire de sa Révolution et de la déclaration des droits de l'homme, la France célèbre sa première décolonisation réussie...* »

Pour le patricien Jacques Lafleur, l'essentiel est sauf : l'accord de Matignon préserve le présent. L'indépendance ? Le nouveau scrutin d'autodétermination ? Dix ans, c'est long... Et c'est toujours ça de gagné. Le député RPR n'a cure, pour sa part, des critiques de ces extrémistes du Front national. Il ne doute pas que sa majorité locale approuvera un compromis qui devrait ramener le calme sur le territoire. L'essentiel était de sauver la paix. C'est presque fait. Il se montre magnanime : « *A un moment donné, il faut regarder au-delà de soi-même et des intérêts égoïstes pour l'avenir de l'ensemble du pays. La situation était telle qu'il était nécessaire de provoquer ce dialogue et qu'il était souhaitable d'aboutir à une solution qui soit généreuse pour tous, qui implique l'Etat et les partisans de telle ou telle solution institutionnelle pour la Nouvelle-Calédonie. Il faut savoir donner et pardonner.* »

Image ô combien symbolique, la poignée de main échangée dimanche matin par Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou a suffi à mesurer tout le chemin parcouru depuis la dramatique opération « Victor » du 5 mai, à Ouvéa. Si la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une trêve, elle le devra à ces deux hommes de caractère.



Les quatre régions actuelles du territoire

L'un, assez sûr de sa cause nationaliste pour assumer le fardeau de l'incompréhension d'une partie des siens, et en particulier des jeunes Canaques tentés par le recours à la violence. L'autre, aux prises avec des malaises cardiaques à répétition qui l'ont obligé à quitter l'hôtel Matignon vers 2 heures, dimanche, avant la fin des délibérations, et qui aimerait, de toute évidence, que son souci du compromis — interprété par Jean-Marie Tjibaou comme « *un testament* » — fasse école sur un territoire où il lui a été souvent reproché de faire régner sa loi personnelle et celle d'un clan d'affairistes au détriment des principes républicains de liberté et d'égalité.

Un fragile point d'équilibre

Qui a gagné ? Assurément la Nouvelle-Calédonie. Toute la Nouvelle-Calédonie. Elle a soudain gagné en raison et en intelligence. Comment ne s'en réjouirait-on pas après le sanglant déferlement des passions ?

Mais Jean-Marie Tjibaou, Jacques Lafleur et Michel Rocard ne parviendront pas à eux seuls à garantir l'avenir. Car l'accord conclu à l'hôtel Matignon n'est que partiel. Pour importante qu'elle soit, la déclaration commune paraphée à 10 h 45, dimanche, à l'hôtel Matignon ne constitue qu'un cadre dont le contenu contient encore beaucoup d'incertitudes et dont la mise en œuvre donnera lieu à d'autres négociations difficiles.

Pour l'instant, le RPCR et le FLNKS ne sont véritablement d'accord que sur une décision et un processus. Une décision : la prise en main directement par l'Etat, à partir du 14 juillet prochain et jusqu'au 15 juillet 1989, de l'administration du territoire. L'Etat, sous l'autorité personnelle de Michel Rocard, se posera désormais en juge de paix. Chaque communauté, dans l'immédiat, y trouvera son compte. Le statut établi l'an dernier par le gouvernement de Jacques Chirac sous l'autorité de Bernard Pons ne sera pas abrogé, à proprement parler, par le projet de loi que le conseil des ministres adoptera, mercredi, mais il sera vidé de sa substance. Le nouveau haut commissaire de la République — dont la nomination interviendra incessamment — exercera désormais le pouvoir exécutif, ce qui lui conférera un pouvoir d'arbitrage absolu. Il s'agit, en effet, d'un gain pour Jean-Marie Tjibaou. D'autant plus appréciable que la représentativité du FLNKS, promis il y a peu à la dissolution par Bernard Pons, est dorénavant attestée par Jacques Lafleur en personne, dont le paraphe a valeur de reconnaissance officielle.

Le détail de cette nouvelle réforme institutionnelle (le découpage des « provinces », les compétences respectives des futures institutions, etc.) ainsi que la date et les modalités d'organisation du nouveau référendum d'autodétermination retenu pour 1998 par Michel Rocard demeurent sujets à divergences. Jacques Lafleur y trouve, pour l'instant, plus de motifs de satisfaction que Jean-Marie Tjibaou puisque le gouvernement n'épouse pas la cause indépendantiste. Le FLNKS n'obtient pas satisfaction sur la composition du corps électoral, qu'il aurait voulu voir préciser sur-le-champ. Mais Jean-Marie Tjibaou a accepté ce processus parce que Michel Rocard a fait un geste en définissant, dans les annexes de l'accord, « *les populations intéressées à l'avenir du territoire* » de telle sorte que seuls seront ultérieurement appelés à voter, lors du scrutin d'autodétermination de 1998, les électeurs inscrits sur les listes au moment du référendum national de l'automne prochain, et leurs descendants qui auront alors au moins dix-huit ans. Le corps électoral de Nouvelle-Calédonie sera donc gelé à la date de ce référendum. Les Calédoniens de fraîche date, en particulier la plupart des fonctionnaires, seraient donc exclus du scrutin d'autodétermination. Le FLNKS aurait ainsi la garantie que, en cas de changement de pouvoir en métropole, les tenants de la majorité locale ne pourraient pas gonfler artificiellement le corps électoral par une intempestive politique d'immigration.

Dimanche soir, sous le regard sceptique et inquiet de ses propres lieutenants — et de quelques jeunes Canaques qui regrettaient que leurs aînés n'aient pas fait un préalable de la libération des prisonniers politiques, — Jean-Marie Tjibaou soulignait que l'aval définitif du mouvement indépendantiste au plan de paix de Michel Rocard — habilement conçu par le préfet de Seine-et-Marne, Christian Blanc, négociateur aussi fin que discret — dépendrait, en définitive, du degré de « *volontarisme* » du gouvernement. Dans une perspective qui ne saurait être, à ses yeux, que la mise en œuvre d'une « *politique de décolonisation* » à l'abri, grâce à l'acte référendaire, de « *tout retour en arrière* ». « *Il faudra trouver un fragile point d'équilibre* », déclarait-il. Tel était aussi, ce dimanche, à en juger par la quasi-unanimité des réactions, le vœu de tous les dirigeants politiques, à l'exception des boutefeux, et l'émergence de ce consensus apportait une bouffée d'oxygène riche, en effet, d'espérance. Pour la première fois depuis très longtemps, les Français de Nouvelle-Calédonie et ceux de métropole se sentaient brusquement en harmonie.

ALAIN ROLLAT.

La bonne méthode

(Suite de la première page.)

Au moment où la mission est arrivée à Nouméa, les diverses communautés du territoire étaient encore sous le coup de l'émotion provoquée par le massacre des quatre gendarmes et la prise d'otages de Fayaoué, et par l'assaut de la grotte de Gossana. Les incidents, allant jusqu'à l'assassinat d'un Européen, continuaient. Le risque de guerre civile était évident.

Le mérite premier des enquêteurs-médiateurs a été de comprendre que cette guerre civile, personne, en fin de compte, n'en voulait, sachant bien qu'elle ne ferait que des victimes, et donc que des vaincus. Le problème essentiel c'était de rétablir la confiance des Canaques dans la parole — et dans la justice — de la France, sans pour autant donner aux caldoches le sentiment que la métropole les abandonnait. Le seul moyen d'y parvenir, c'était évidemment de renoncer aux traditionnelles facilités du double langage, de persuader chacun que toute la lumière serait faite sur les crimes ou les bavures dont les uns et les autres s'accusaient mutuellement, en un mot de jouer cartes sur table.

Encore fallait-il qu'un homme s'y implique totalement, qu'il convainque tous ses interlocuteurs, non seulement de sa propre bonne foi, mais de l'intérêt qu'ils avaient à s'entendre et de la possibilité qu'ils avaient d'y parvenir. M. Michel Rocard l'a fait sans ménager son temps ni sa peine à un moment où les législatives, le choix de ses ministres et l'état de ses reins auraient pu le convaincre qu'il y avait des priorités plus urgentes.

Il n'y serait pourtant pas parvenu si, du ministre de la défense au garde des sceaux, en passant par le chef d'état-major des armées, on ne l'avait efficacement aidé, autour de lui, à calmer le jeu. Et si, à la tête des deux communautés qui viennent de s'accorder la reconnaissance mutuelle, ne s'étaient trouvés deux hommes capables l'un et l'autre, selon la belle formule du premier ministre, de *« donner et de pardonner »*, de dominer leurs nerfs et de tenir leur langue, en un mot d'agir en responsables.

Ce serait une immense déception s'ils ne parvenaient pas à persuader leurs mandants du bien-fondé de l'accord qu'ils ont signé. Qui peut prétendre trouver mieux que cette formule qui, laissant, selon l'expression à la mode, *« du temps au temps »*, laisse à celui-ci le soin de trancher entre les paris contradictoires — maintien dans la République ou partition — pris par Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou ?

La méfiance perdante

Dix ans, de toute manière, c'est long, et il serait surprenant que les choses se passent exactement comme on le prévoit aujourd'hui. L'essentiel, c'est que la séparation de corps facilite le retour au calme, et que l'autorité de la France, pendant la période intermédiaire, s'exerce avec la netteté nécessaire pour empêcher le retour de troubles où aurait vite fait de sombrer l'accord du 26 juin.

La portée de cet accord, cela va de soi, ne se limite pas à la Calédonie. Il prouve que, sur le sujet le plus difficile qui soit, la vérité, le courage, l'opiniâtreté, le respect des autres, constituent la meilleure politique. Machiavel a été le grand perdant de cette négociation, et avec lui la loi de la jungle, comme cette méfiance qui empoisonne tant les rapports sociaux et politiques.

Est-il tout à fait fou d'imaginer que le premier ministre pourra transposer la méthode dont il vient de se servir avec tant d'efficacité à la solution de questions qui requièrent, tout autant que l'avenir du Caillou, le maximum de consensus national ? Et pour commencer, celles de l'emploi, de la formation, de la fiscalité, pour ne pas parler, mais tout est lié, de l'Europe de 1992 ? Jacques Chirac, déjà, avait eu recours, après quelques déboires, à la méthode des « tables rondes » pour discuter de la réforme de la nationalité ou de l'enseignement. Persévérer dans cette voie serait une preuve de plus que l'ouverture, dans l'esprit de Michel Rocard, n'est pas un vain mot...

ANDRÉ FONTAINE.

Critiques au Front national réserves au PCF et approbation nuancée du RPR

Les notes discordantes à l'accord de Matignon sont rares : seul le FN met un gros bémol dans le concert de louanges et de félicitations qui saluent le dialogue et sa concrétisation par un accord sur la Nouvelle-Calédonie, tandis que le PCF émet d'importantes réserves. M. Jean-Marie Le Pen, dont les amis sur l'archipel s'étaient plaint de n'avoir pas été invités aux négociations de Matignon, parle de « *pseudo-événement* » et juge que l'accord « *n'a aucune valeur juridique, même paraphé par le premier ministre* ». « *La France est encore, théoriquement, un pays de droit et non une République bananière* », estime le président du Front national. Quant à M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du PCF, qui se refuse à « *tout jugement précis* », il observe qu'il reste des « *questions de fond* » comme celle du « *droit à une véritable autodétermination du peuple canaque* ».

Plus mitigé, le porte-parole du Comité de soutien à la Nouvelle-Calédonie française, M. Jacques Roseau, pose deux conditions au rétablissement durable de la paix civile sur le Caillou : le gouvernement devra assurer l'ordre public et garantir « *l'harmonie intercommunautaire* », dit-il, avant de regretter que l'échéance du référendum d'autodétermination soit repoussée aussi loin dans le temps.

Côté RPR, quelques dièses se sont fait entendre. M. Alain Juppé s'est « *réjoui* » d'un accord qui peut constituer « *une base pour un règlement en profondeur du problème de la Nouvelle-Calédonie* » et qui « *repose sur des concessions réciproques* ». Mais pour le nouveau secrétaire général du RPR, « *cet accord doit naturellement, pour revêtir toute sa signification, être appliqué de manière équilibrée, ce qui suppose en particulier que la loi républicaine et l'ordre soient assurés sur le territoire, ce qui, hélas, n'est pas le cas à l'heure actuelle* ». Plus catégorique, M. Bernard Pons a fait part de sa certitude que « *la loi républicaine* » n'est pas appliquée sur le territoire et que « *la sécurité des biens et des personnes* » n'est pas encore assurée. L'ancien ministre des DOM-TOM, qui participait, dimanche soir 26 juin au « Grand Jury RTL-*le Monde* », s'est lui aussi « *réjoui* » et « *félicité* » de l'accord, qui marque un « *revirement extraordinaire du FLNKS* ».

Toutefois, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale a tempéré les enthousiasmes en observant que « *les deux tendances dures du FLNKS, le FULK et le Palika, ne participaient pas à la délégation* [conduite par M. Jean-Marie Tjibaou] *et que ces deux tendances dures n'ont pas donné leur accord* ». M. Pons s'est également « *réjoui* » de ce que le langage « *absolument fermé* » que lui tenait M. Tjibaou ait semblé disparaître. « *Si le Saint-Esprit est descendu dans la tête de M. Tjibaou, c'est pour moi quelque chose d'extraordinaire, et si cela est à mettre au crédit de M. Rocard, je veux bien l'y mettre* », a ajouté M. Pons.

Pour M. Bernard Stasi, député (Union du centre) de la Marne, « *c'est une bonne chose qu'il y ait un accord signé par des hommes qui, jusqu'à une date récente, ne s'asseyaient pas autour d'une même table et passaient leur temps à s'invectiver* ». L'ancien secrétaire d'Etat centriste aux DOM-TOM considère qu'« *au-delà de tout problème de statut, l'essentiel est que les différentes communautés acceptent de vivre ensemble parce qu'elles doivent vivre ensemble, qu'elles le fassent dans le respect les unes des autres, et qu'aucune communauté ne se sente exclue de la vie et du développement de la Nouvelle-Calédonie* ».

Mme Simone Veil n'a pas hésité à parler, lundi matin 27 juin sur RTL, de « *succès tout à fait remarquable* ». Pour l'expliquer, elle a mis en avant le fait que, « *peut-être, il faut, pour que les gens se mettent autour d'une table, qu'ils aillent au fond du désespoir, de la méfiance, de la crainte et de l'horreur* » et « *peut-être aussi* » le fait que « *le changement de gouvernement a été un choc psychologique qui a donné à penser aux uns et aux autres qu'il fallait discuter* ».

Du côté socialiste, on préfère ne retenir que le rôle joué par M. Michel Rocard. La conclusion de cet accord revêt, aux yeux de M. Louis Mermaz, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, l'aspect d'un « *tournant dans l'histoire interne de la République, des relations entre la France et ses territoires d'outre-mer* ». M. Jean-Pierre Chevènement s'est lui aussi félicité de cette « *bonne nouvelle* », notamment que « *le peuple français soit appelé à se prononcer pour donner une grande solennité à cet accord* ». Tandis que M. Pierre Joxe « *salue* » cet « *acte de confiance* » et ce « *gage de confiance* », M. Charles Hernu considère qu'après deux ans « *dramatiquement perdus* » par le gouvernement de M. Jacques Chirac, M. Rocard « *vient de remporter un grand succès pour la paix* ». Le MRG estime que cet accord est « *exemplaire sur le fond et la forme* ». Dans ses félicitations à « *l'entreprise de dialogue et de pacification du président de la République et du premier ministre* », M. Jack Lang, invité du « Club de la presse » d'Europe 1 dimanche soir 26 juin, n'a pas oublié deux autres artisans de l'accord tirant son « *chapeau* » à MM. Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur pour leur « *courage* », leur « *esprit de civisme* » et leur « *abnégation* ».

A. Ch.

CINQUEST EUROPE

Grands Prix 1988

Seize Alfa 164 en pole position.

En 1988, ALFA ROMEO crée l'événement sur tous les circuits des Grands Prix Européens.

Pour célébrer la naissance de sa dernière et plus *prestigieuse* création, la 164, Alfa Romeo inaugure dans le monde de l'automobile et lance: "La Course des Célébrités."

Une première originale qui honorera, cet été, chaque Grand Prix Européen de F1.

CALENDRIER GRANDS PRIX/COURSES DES CÉLÉBRITÉS	
3 JUILLET	LE CASTELLET (FRANCE)
10 JUILLET	SILVERSTONE (GRANDE-BRETAGNE)
24 JUILLET	HOCKENHEIM (R.F.A.)
28 AOÛT	SPA (BELGIQUE)
11 SEPTEMBRE	MONZA (ITALIE)
25 SEPTEMBRE	ESTORIL (PORTUGAL)
2 OCTOBRE	JEREZ (ESPAGNE)

La Course des Célébrités Alfa 164.

Sur la ligne de départ, 16 nouvelles Alfa 164 3.0 V6 de série, légèrement modifiées pour être conformes à la stricte sécurité en vigueur sur les circuits.

Au volant, 16 personnalités originaires de chaque pays où se déroulera le Grand Prix.

7 courses, 7 pays, 112 pilotes V.I.P. issus d'univers aussi différents que la finance, l'industrie, la mode, le cinéma ou le monde du sport pour célébrer la naissance de la 164.

230 km/h* sur circuit pour glorifier sa puissance.

La Course des Célébrités Alfa 164: jamais course n'a été aussi spectaculaire, prestigieuse et passionnante.

Alfa 164: du circuit à la route.

Quand une Alfa Romeo brille de toutes ses performances sur circuit, elle brille tout aussi spectaculairement sur route: c'est ça le légendaire esprit pur-sang Alfa Romeo.

Si vous ne pouvez être présent à l'un des Grands Prix de la saison, mais voulez être au vif de l'actualité de "La Course des Célébrités" ou mieux être informé en avant première sur cette prestigieuse Alfa Romeo, contactez dès maintenant par téléphone votre concessionnaire Alfa Romeo ou allez le voir directement.

* Consommation UTAC (3.0 V6): 7,2 L à 90 km/h - 9,1 L à 120 km/h - 12,8 L en cycle urbain.

Informez-vous chez votre concessionnaire





Politique

Le RPR reconnaît l'existence de courants et se situe « résolument dans l'opposition »

« *Il n'est pas facile de faire en sorte que les Français marchent ensemble sur la même route et en chantant la même chanson* », disait de Gaulle en septembre 1961 à Florac. Il ajoutait : « *A cette difficulté nous avons un remède : la cohésion française.* » Ces réflexions du général datant de plus d'un quart de siècle, nombre de dirigeants du RPR se les ont faites aussi depuis le résultat des élections présidentielle et législatives. Car les remous qui ont suivi celles-ci ne sont pas seulement, comme le disait encore de Gaulle, « *de l'écume flottant sur les profondeurs* ».

L'agitation qui s'est emparée des députés RPR et qui s'est traduite par un partage à peu près égal des votes entre M. Séguin et M. Pons, avec l'avantage d'une voix pour ce dernier, lors de la désignation du président du groupe révèle davantage l'attente de méthodes nouvelles qu'une véritable révolte contre le président du mouvement, auquel le comité central du 2 juillet renouvellera sa confiance : tel est, après la brusque poussée de fièvre, le diagnostic qui est maintenant établi par les dirigeants du mouvement.

M. Jacques Chirac, revenu à Paris le dimanche 26 juin, après une semaine de repos, pourra mesurer l'état exact des impatiences qui se sont fait jour. Lui-même, comme tous les responsables du mouvement, n'ignore cependant pas qu'un avertissement leur a été donné. Celui-ci s'exprime pour le moment de façon assez brouillonne. Il exige donc une clarification qui ne pourra pas être faite dans la précipitation mais après une certaine période de décantation.

Du côté des « séguinistes », la fièvre des premiers jours est retombée. Et les soixante-trois qui ont voté, le 21 juin, pour que le député des Vosges devienne le président du groupe parlementaire n'appartiennent pas encore à une tendance cohérente et structurée : M. Philippe Séguin lui-même s'est gardé de prodiguer des encouragements précis. Il s'est jusqu'à présent contenté de ne décourager personne. Mieux même, à l'occasion de la controverse sur la répartition des présidences de commissions à l'Assemblée nationale, le maire d'Epinal a rejeté toute « *confusion* » avec la majorité — contrairement à ce que souhaitait l'UDF — et il s'est rangé dans une opposition tout à fait nette aux socialistes.

Cette attitude — qui est la même que celle de M. Bernard Pons — satisfera-t-elle tous ses partisans ? Certains de ses plus ardents « supporters » étaient en effet favorables à un dialogue actif avec les socialistes, voire à une coopération législative, préludant à une ouverture politique. Etaient notamment soupçonnés de tels desseins — par leurs adversaires au sein du groupe RPR — MM. Michel Barnier (Savoie), Etienne Pinte (Yvelines), Michel Noir (Rhône), Alain Carignon (Isère), Jean de Lipkowski (Charente-Maritime), etc. Il leur a même été reproché de vouloir tenter sur le RPR une OPA interne, sous forme d'un renversement de majorité à l'occasion d'un comité central ou d'un congrès. Il ne s'agit sans doute là pour le moment que d'un procès d'intention, mais il révèle que le jeu des ambitions concurrentes se pratique maintenant de façon ouverte. Il semble d'ailleurs que ces députés aient quelques difficultés à élaborer une sorte de manifeste commun pour le présenter devant le comité central.

« Collégialité » et « communication »

Au sein même du groupe RPR, M. Pons a l'intention d'user de « *toute sa légitimité* » pour affirmer que le RPR se situe « *résolument dans l'opposition* », mais une opposition qui « *ne sera pas systématique* », comme il l'a annoncé au « Grand Jury RTL-*le Monde* » du 26 juin. Dès cette semaine, M. Pons réunira les actuels députés et ceux qui ont été battus pour manifester l'union de tous. De même pour montrer sa propre « *ouverture* », pratiquer la « *décrispation* » et permettre à chacun de s'exprimer, il a confié à M. Michel Barnier la direction d'un séminaire d'initiation réservé aux nouveaux élus.

M. Alain Juppé, nouveau secrétaire général du mouvement, n'ignore rien de cette situation ; dès le jour de son installation, il reconnaissait l'existence d'une « *volonté de rénovation* » et ajoutait qu'il conviendrait d'instaurer « *plus de collégialité au sommet et plus de communication avec la base* ». Les offres de coopération qu'il a présentées aux « séguinistes » les plus fermes n'ont toutefois pas été acceptées.

Ils espéraient en effet, soutenus en cela par MM. Pasqua et Chaban-Delmas, que M. Séguin remplacerait M. Toubon à la tête du mouvement. M. Chirac, de qui seul dépendait la nomination, en a décidé autrement. Ils préfèrent aussi laisser M. Juppé faire la démonstration que la tutelle exercée par le président du RPR sur le secrétaire général n'est plus aussi pesante que celle qui s'exerçait sur ses prédécesseurs et qu'il saura davantage écouter la base. Toutefois, M. Séguin pourrait être appelé par M. Chirac lui-même à faire partie d'un conseil politique restreint, qui siégerait auprès du président du RPR, et à y occuper une « *place éminente* ».

Clarifier les relations avec l'extrême droite

Les problèmes de l'organisation et des structures du RPR ne présentant pas de difficultés insurmontables, reste cependant, selon l'expression de M. Pons, à « *clarifier sa situation sur l'échiquier politique* » ou, selon M. Juppé, à « *actualiser les principes du gaullisme à l'approche de l'an 2000* ». Tous les dirigeants considèrent que la référence au gaullisme allant de soi pour ceux qui se veulent les disciples du général, il est désormais inutile d'y insister davantage. Il convient, en revanche, de fixer les options sur les problèmes de la société. M. Pons reconnaît que des électeurs ont pu être déroutés par un langage « *tantôt trop réformateur, tantôt trop droitier* ». Toute la question porte ainsi sur le moyen de récupérer un électorat qui a fait défaut.

M. Edouard Balladur compte développer l'action de son association pour un libéralisme populaire, qui constituera une prolongation de sa politique économique, financière et sociale. L'ancien ministre d'Etat, qui reçoit beaucoup de visiteurs — notamment parmi les « séguinistes » — constate que son projet de rapprochement entre le RPR et l'UDF se heurte pour le moment aux forces centrifuges qui bouleversent la confédération giscardo-barriste. De même, il ne se fait plus guère d'illusions sur les chances d'arriver à une candidature unique, surtout à l'élection présidentielle.

M. Balladur prêche donc à ses interlocuteurs un renforcement du RPR et un développement de la notion de rassemblement qui s'accommode de sensibilités diverses. Aux plus vifs des contestataires, comme M. Noir, il fait remarquer qu'ils risquent de ne se rassembler qu'avec eux-mêmes. Les relations avec le Front national — puisque c'est de cela qu'il s'agit — doivent donc être mises à plat. Tous affirment derrière M. Chirac qu'il n'est pas question de conclure le moindre accord national avec le parti de M. Le Pen. Mais tous reconnaissent aussi que le RPR n'a pas su retenir certains de ses électeurs. M. Pons refuse donc le « *procès en sorcellerie* » qui est fait par les socialistes et « *par M. Mitterrand qui n'a jamais refusé les voix de l'extrême droite* ».

M. Alain Juppé va d'ailleurs consulter les fédérations RPR pour que le mouvement définisse l'attitude qu'il doit avoir à l'égard des problèmes politiques et de société sur lesquels le Front national a bâti sa fortune électorale.

Est-ce l'annonce d'un véritable débat de fond ? M. Pons rappelle que, de toute façon, les électeurs qui ont voté en connaissance de cause lors des derniers scrutins n'ont pas élu des députés URC « *pour qu'ils pratiquent une politique socialiste* ». Le nouveau président du groupe RPR, qui se porte garant de « *ses* » députés, affirme qu'il lui sera d'autant plus facile de laisser s'exprimer toutes les nuances. Il veut aussi par ce moyen montrer que le RPR malgré ses sensibilités diverses est plus cohérent que l'UDF et dans une opposition sans ambiguïté.

ANDRÉ PASSERON.

Deux élections cantonales partielles

INDRE-ET-LOIRE : canton de Langeais (2e tour).

Inscr., 7 236 ; vot., 4 304 ; suffr. expr., 4 243. MM. Jean-Marie Gaillard, div. d., m. de Langeais, 1 972 voix, ÉLU ; Alain Kergoat, PS, m. des Essarts, 1 744 ; Gustave Tulasne, app. CNI, m. de Cléré-les-Pins, 527.

[Maire du chef-lieu depuis 1983, M. Gaillard emporte, en arrivant en tête de la triangulaire, le siège que détenait depuis 1982 Jean-Pierre Collet (div. d.), décédé. Agé de cinquante-sept ans, minotier, M. Gaillard était le suppléant, pour les dernières élections législatives, de M. Renaud Donnedieu de Vabres (URC-UDF-PR), qui avait été battu par M. Jean-Michel Testu (PS).

Au premier tour, les résultats avaient été les suivants : inscr., 7 327 ; vot., 4 115 ; suffr. expr., 4 043 ; MM. Gaillard, 1 647 voix ; Kergoat, 1 126 ; Tulasne, 868 ; Gérard Houdbin, PC, c. m. de Langeais, 402.]

MEURTHE-ET-MOSELLE : canton de Lunéville-Nord (2e tour).

Inscr., 9 016 ; vot., 4 827 ; suffr. expr., 4 700. MM. André Morel, UDF-PR, 2 468 voix, *ÉLU* ; Gérard Parentin, PS, 2 232.

[M. Morel, qui succède à M. René Haby (UDF-PR), démissionnaire pour raison de santé, a confirmé au second tour son avantage du premier. Avec 52,51 % des voix, il fait pourtant moins bien que son prédécesseur au second tour de mars 1985 avec 58,75 % des suffrages exprimés.

Au premier tour, M. Morel, soutenu par l'UDF et le RPR, avait recueilli 1 996 voix contre 1 622 à M. Parentin, 342 à M. Jean-Luc Mignon (PC), 260 à M. Bernard Thiry (FN) et 55 à M. Sosthène Erbland (POE). Il y avait eu 4 275 suffrages exprimés et 4 398 votants sur 9 014 inscrits.]

Réunion du comité central du PCF

Le Parti communiste réunit son comité central, le lundi 27 et le mardi 28 juin, à Paris. Le secrétaire général, M. Georges Marchais, devait présenter un rapport introductif consacré à « *la situation politique après les élections législatives et (à) l'action du Parti pour le développement des luttes et du rassemblement populaire* ». Depuis une dizaine de jours, *l'Humanité* fait campagne pour étendre les bénéfices de l'amnistie dite « présidentielle » aux élus syndicaux licenciés, chez Renault en particulier.

Selon certains membres de la direction du parti, en dehors de l'analyse du résultat du PCF aux législatives, une offensive pourrait être conduite contre les contestataires. La fédération du Doubs serait plus particulièrement visée. M. René Le Guen, membre du bureau politique, aurait déjà eu l'occasion d'indiquer que le cas de cette fédération serait réglé en juin et que, avec M. Jean-Marie Martin, membre du comité central, il disposerait d'assez d'éléments pour engager le fer.

Par ailleurs, le comité exécutif de la fédération CGT de la métallurgie devait se réunir, mardi et mercredi, en présence de son secrétaire général, également membre du comité central, M. André Sainjon. Ce dernier serait au centre d'une offensive de ses adversaires au moment où cette fédération connaît de graves difficultés financières. Des licenciements de proches collaborateurs de M. Sainjon sont au programme.

Le siège instable de M. André Sainjon

Assis au milieu de ses camarades du comité central du PCF, M. André Sainjon est-il sur un siège éjectable ? Non pas qu'on veuille lui retirer ses responsabilités au « Parlement communiste. » Du moins pour l'instant. Certains, à la direction de la CGT — M. Michel Warcholak, secrétaire à l'organisation, notamment — l'auraient souhaité à l'occasion du dernier congrès du parti, en décembre 1987, mais ils n'avaient pas obtenu gain de cause. L'affaire s'était jouée à huis clos. Le poste qui est sur la sellette, c'est celui de secrétaire général de la fédération cégétiste des travailleurs de la métallurgie, que M. Sainjon occupe depuis douze ans.

Au vingt-neuvième congrès de cette fédération, en 1976 à Saint-Etienne, un jeune homme de trente-trois ans, qui n'était pas encore membre du comité central du PCF, avait succédé à M. Jean Breteau, qui l'avait imposé à la tête du plus gros appareil militant de la CGT, un des piliers de la tradition ouvrière. Les temps ont changé. Les reproches de mollesse dans l'application de la ligne CGT et les rumeurs ont pris la place des éloges et des honneurs. M. Sainjon n'est plus en odeur de sainteté et sa fédération suscite des convoitises.

Nul trace du « patron des métallos » dans les articles de *l'Humanité* qui, depuis dix jours pourtant, fait campagne pour élargir les disposition du projet de loi d'amnistie « présidentielle » aux représentants syndicaux licenciés en général et aux « *dix de Billancourt* » en particulier. Qu'il s'agisse du congrès du syndicat ouvrier de Renault-Billancourt ou d'un rassemblement annoncé devant l'usine de Boulogne, le quotidien communiste ne cite jamais le nom de M. Sainjon. En revanche, il précise volontiers que des élus du PCF et d'autres membres du comité central viennent en aide à Jean-Louis Fournier, une figure de la lutte des « dix », responsable cégétiste, qui est entré au comité central du parti en 1985..., pour remplacer M. Daniel Lacroix, ancien dirigeant communiste de Renault-Billancourt, mis sur la touche.

Il a déjà été reproché à M. Sainjon, avant 1986, de ne pas avoir été assez vigoureux pour dénoncer « *le gouvernement socialiste* ». A la veille de l'élection présidentielle, il s'est un peu rattrapé en disant ce qu'il pensait respectivement de MM. François Mitterrand et André Lajoinie. Cela n'a pas été suffisant. On lui reproche toujours de ne pas s'être montré assez convaincu par le combat conduit pour les « *dix de Billancourt* », dont neuf sont membres du PCF. Mais, surtout, il n'a pas fait preuve d'assez de zèle pour normaliser les contestataires de Peugeot-Sochaux, conduits par le dirigeant communiste du Doubs, M. Martial Bourquin. Ses défenseurs disent qu'il a une conception syndicale de son rôle, et c'est précisément ce que ses détracteurs semblent lui reprocher.

Au fil du temps, sa position même à la tête de sa fédération s'est détériorée. A l'occasion de son trente-deuxième congrès, à Marseille, en novembre 1986, il a certes reçu le soutien de M. Henri Krasucki, le secrétaire général de la CGT, mais dans le même temps, M. Fournier, de Billancourt, a été imposé au sein du bureau fédéral alors que, semble-t-il, tous les membres du secrétariat y étaient opposés. M. Sainjon est devenu minoritaire au secrétariat (7 membres), au bureau fédéral (19 membres), et ne conserve qu'une courte majorité au comité exécutif (81 membres). Chaque instance étant l'émanation de la suivante, il est facile de comprendre — mais c'est souvent le cas dans de tels appareils, — que le « patron » ne puisse avoir gain de cause qu'en se retournant vers sa « base ».

Il s'est fait battre sur à peu près toutes ses propositions au sein de la direction.

Politiquement « dépassé »

Petit à petit, M. Jean Demaison, membre du secrétariat, a pris des fonctions de secrétaire général adjoint sans en avoir le titre. Des représentants provinciaux du comité exécutif reprochent, à ce dernier, de vouloir « *chapeauter les industries, centre nerveux de la vie fédérale* ».

Et pour couronner le tout, la fédération traverse de graves difficultés financières. Au début des années 80, la « *fédé des métallos* » revendiquait encore 250 000 adhérents. Restructurations, pôles de conversion, suppressions d'emplois : ce secteur économique a été laminé. En 1986, la fédération affirmait retenir 150 000 fidèles. Selon différentes sources, le chiffre d'adhérents oscille maintenant entre 60 000 et 80 000. Les adversaires de M. Sainjon puisent dans cette chute un chef supplémentaire d'accusation. Les dépenses ne seraient pas à la hauteur des résultats.

Le 10 juin, une première mise au point a été faite par le secrétariat fédéral. En présence, à sa demande, de M. Krasucki. Il s'agissait officiellement de tirer un bilan à mi-parcours entre deux congrès (le prochain se déroulera en 1990).

Les habitués de l'immeuble de la centrale syndicale de Montreuil se souviennent surtout que la réunion a duré près de neuf heures. Les plateaux-repas sont restés plusieurs jours dans un couloir. Pour le menu, c'était macédoine de légumes, viande froide mayonnaise et plateau de charcuterie, fromages et tarte aux myrtilles. Pour la discussion, ce fut une autre paire de manches. Une seule chose est sûre : tout le monde a parlé. MM. Sainjon et Menuet d'un côté, MM. Doucet, Lamirand, Demaison, Grégori et Chambon de l'autre.

Pour sa part, M. Krasucki aurait été « *obligé de prendre en compte l'opinion majoritaire du secrétariat* », qui ne devait pas être favorable à M. Sainjon. Prudent, le secrétaire général de la CGT aurait remarqué que M. Sainjon était « *peut-être dépassé politiquement* », en ajoutant que « *ce ne serait pas tout à fait nouveau* ». Pouvait-il dire plus clairement que son soutien ne lui était plus acquis ?

Pour faire face aux problèmes financiers, les opposants de M. Sainjon ont décidé de dresser une liste d'une vingtaine de noms en vue de licenciements. Tous ceux qui circulent dans la fédération sont, peu ou prou, des proches de M. Sainjon. Il semble évident que ses adversaires souhaitent décapiter son appareil politique. S'y ajoutent quelques administratifs pour faire bonne mesure.

Dans un tel cas de figure, M. Sainjon se retrouverait seul et privé de tout pouvoir. Ou réduit à expédier les affaires courantes, comme l'espèrent ceux qui estiment que son mandat devra prendre fin, au plus tard, en 1990. Celui qui a su montrer de la docilité quand cela était nécessaire et qui est resté silencieux, depuis de nombreux mois, à chaque réunion du comité central du PCF, sera peut-être conduit à moins courber l'échine dans une situation où sa propre survie politique est en jeu.

OLIVIER BIFFAUD.

● RECTIFICATIF : Le contentieux des élections législatives. — Contrairement à ce que nous avons indiqué dans nos éditions datées 26-27 juin, le nombre des recours en annulation soumis au Conseil constitutionnel après les élections législatives des 5 et 12 juin ne constituent pas un record sous la Ve République. Lors des élections générales de novembre 1958, 154 requêtes avaient été transmises au Conseil constitutionnel. Elles avaient donné lieu à 113 décisions ; 5 élections avaient été annulées.

Lors des élections législatives de novembre 1962, le Conseil fut saisi de 94 requêtes ; 76 décisions furent rendues et 7 élections annulées. En mars 1967, après 149 recours, 141 décisions furent rendues et 5 élections annulées.

Pour les scrutins ultérieurs, les statistiques sont les suivantes : juin 1968, 60 requêtes, 47 décisions, 1 annulation. Mars 1973 : 133 requêtes, 49 décisions, 2 annulations. Mars 1978 : 61 requêtes, 58 décisions, 5 annulations. Juin 1981 : 65 requêtes, 55 décisions, 4 annulations. Mars 1986 (scrutin proportionnel de liste départementale ; 1 seul tour) : 36 requêtes, 31 décisions, 2 annulations.

Défense

M. Chevènement est partisan d'un maintien des porte-avions français

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense, s'est déclaré partisan du maintien du porte-avions dans la panoplie militaire française, qualifiant ce type de bâtiment d'instrument « *utile* » et « *souple* » pour une action diplomatique à distance. Lors de sa visite, le samedi 25 juin, à Toulon, où il s'est fait présenter le porte-avions *Foch* et la frégate de lutte anti-sous-marine *Montcalm*, M. Chevènement a confirmé que le porte-avions à propulsion nucléaire *Charles-de-Gaulle*, en chantier à l'arsenal de Brest, serait prêt à entrer en service opérationnel en 1996.

D'une manière générale, le ministre de la défense a constaté que les grandes orientations en matière d'équipement militaire étaient définies par une loi de programmation adoptée, à une large majorité, par le Parlement, en 1987. « *Il faut s'efforcer de s'y tenir*, a expliqué M. Chevènement, *et appliquer la loi. On ne gagne rien à abandonner un équipement dont la construction est engagée et quand elle est parvenue à un certain stade de son avancement. Il faut éviter les zigzags et les remises en cause fréquentes.* »

« *Toutes les grandes marines du monde*, a ajouté le ministre de la défense, *se dotent de porte-avions. C'est une base aérienne mobile, et il y a de moins en moins de bases à terre. C'est un instrument de dissuasion et de prestige.* »

A propos de la présence du porte-avions *Clemenceau* au large du golfe Arabo-Persique, M. Chevènement a souligné le fait que, depuis un an, « *aucune attaque n'a eu lieu contre le trafic maritime français* ». Il n'a pas indiqué à quel moment le gouvernement français, qui vient de renouer des relations diplomatiques normales avec l'Iran, décidera de ramener à Toulon le *Clemenceau*, se contentant de préciser que le *Foch*, en fin de période de modernisation, ne pourrait pas prendre une éventuelle relève avant novembre.

Les Américains contestent le choix du Brésil en faveur des hélicoptères français

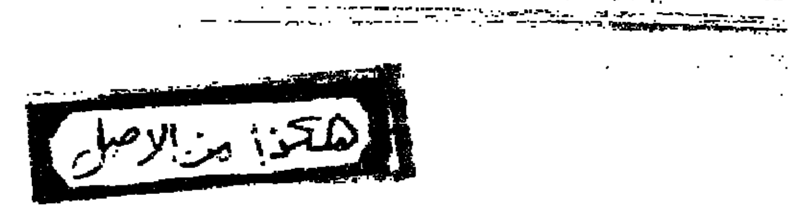
Estimant « injustifié » le choix des Brésiliens en faveur des hélicoptères de la société française Aérospatiale, la firme américaine Bell-Textron, qui a perdu le marché, a décidé de déposer un recours devant le tribunal fédéral, au Brésil. Cette première commande, en effet, est importante, car elle préjuge une suite à ce contrat portant sur 52 hélicoptères, les besoins des forces armées brésiliennes étant de 250 exemplaires au total.

Au début de l'année (*le Monde* du 20 février), l'état-major brésilien avait placé les hélicoptères français en tête de ses préférences, devant des propositions de Bell (du groupe américain Textron), de Sikorsky (Etats-Unis), de Messerschmitt-Bolkow-Blohm (Allemagne fédérale) et de la société italienne Agusta. A la fin de la semaine dernière (*le Monde* daté 26-27 juin), le Brésil a, officiellement, signé le contrat avec l'Aérospatiale, portant sur l'achat de 16 hélicoptères Ecureuil, et 36 hélicoptères Dauphin pour un montant de 248 millions de dollars.

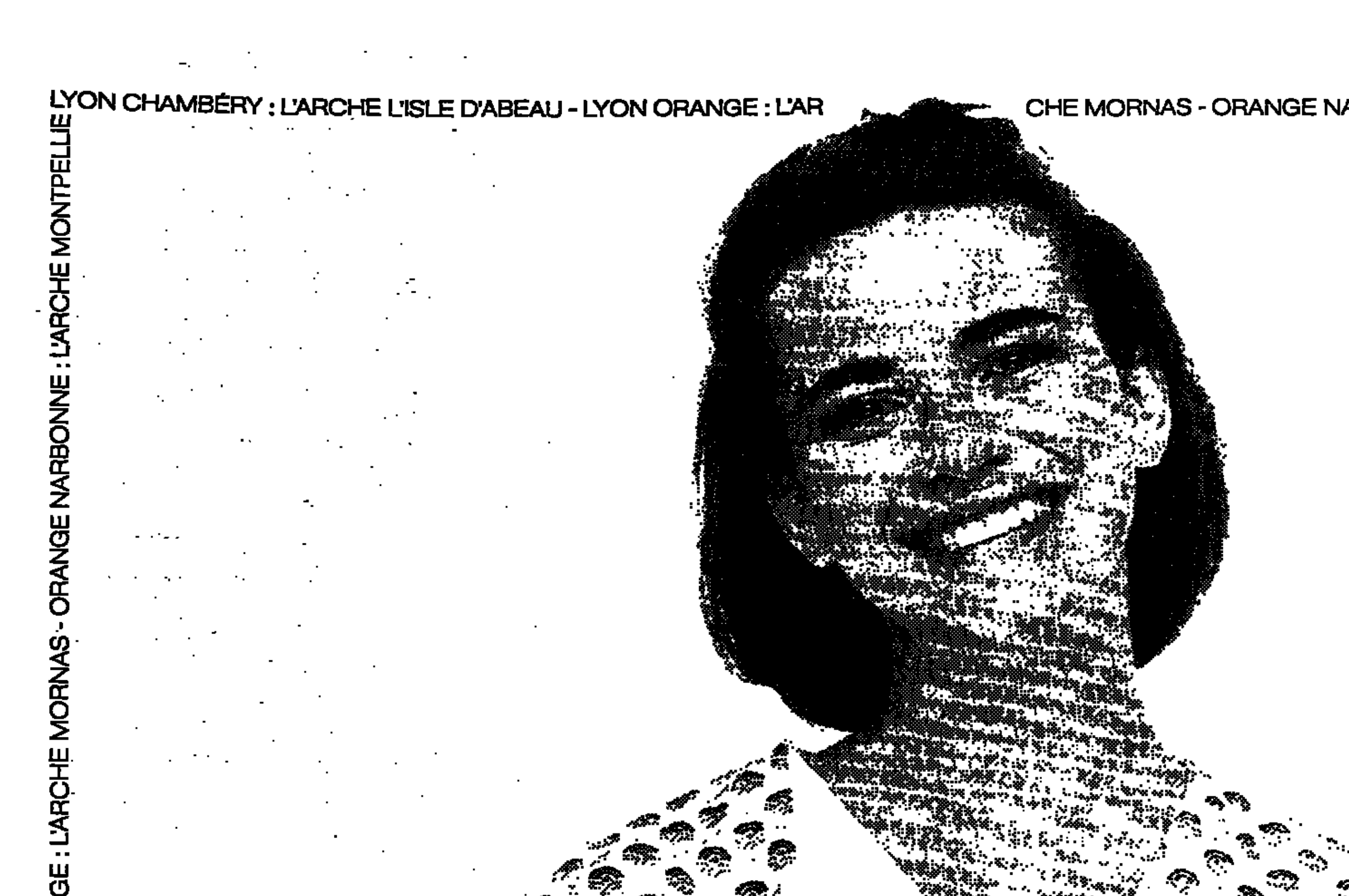
La commande brésilienne est partiellement couverte par un crédit bancaire d'origine française et par l'achat probable, par la France, d'une cinquantaine d'avions-écoles Tucano, conçus par la firme brésilienne Embraer, pour les besoins d'entraînement de l'armée de l'air française.

Les hélicoptères Ecureuil et Dauphin seront assemblés dans une usine de la société brésilienne Helibras, dont le constructeur français détient 45 % du capital (avec une participation de 55 % de l'Etat brésilien de Minas-Gerais).

Bell-Textron affirme, de son côté, que son offre était inférieure en coût à la proposition française, de l'ordre de 27 millions de dollars en moins. C'est la raison pour laquelle le constructeur américain conteste la décision brésilienne. Mais l'état-major brésilien fait observer que les compensations et les transferts de technologie, acceptés par l'Aérospatiale, ont été tout aussi déterminants.



LYON CHAMBÉRY : L'ARCHE L'ISLE D'ABEAU - LYON ORANGE : L'AR CHE MORNAS - ORANGE NARBONNE : L'ARCHE MONTPELLIER/FABREGUES - PARIS LYON : L'ARCHE VENOY/AUXERRE, L'ARCHE MAISON DIEU/AVALLON, L'ARCHE SAINT-AMBREUIL/CHÂLON - PARIS METZ : L'ARCHE VERDUN - METZ DIJON : L'ARCHE SANDAUCOURT/VITTEL - PARIS LILLE : L'ARCHE RESSONS/COMPIÈGNE, L'ARCHE ASSEVILLERS/ PERONNE - LE HAVRE PARIS : L'ARCHE VIRONVAY/ROUEN - PARIS LE MANS : L'ARCHE CHARTRES, L'ARCHE LA FERTE BERNARD - PARIS BORDEAUX : L'ARCHE ORLÉANS, L'ARCHE TOURS, L'ARCHE CHÂTELLERAULT - CALAIS REIMS : ST-QUENTIN - L'ISLE D'ABEAU - LYON ORANGE : L'ARCHE MORNAS - ORANGE NARBONNE : L'ARCHE MONTPELLIE



Changer la restauration d'autoroute. De nombreux automobilistes vont nous rappeler cet engagement. Tenons-le.

Comme chaque année à la même époque, ils seront nombreux à sillonner nos autoroutes cet été. Français, étrangers, hommes, femmes et enfants.

Soyons prêts.

Prêts à nous organiser aux heures d'affluence, prêts à maintenir la qualité de nos prestations en toutes circonstances. Prêts à faire de la halte dans nos restaurants une pause de tranquillité et d'agrément.

Donnons de nous-mêmes une image dont nous soyons fiers et rappelons-nous toujours nos 8 engagements.

Les engagements de l'Arche :

1. Des produits toujours frais.
2. Un personnel toujours souriant, à votre service de 7 h à 22 h minimum, tous les jours de l'année.
3. Une propreté toujours méticuleuse, à l'extérieur comme à l'intérieur du restaurant.
4. Des prix toujours compétitifs.
5. Des enfants toujours bien accueillis.
6. Des sanitaires toujours propres.
7. Un téléphone toujours en état de marche.
8. Des abords toujours fleuris.

En avant, l'Arche !



Société

Une réunion des ministres européens de la justice

Faut-il « criminaliser » la transmission du SIDA ?

Si les vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe s'étaient intéressés jusqu'à présent au SIDA, c'était pour tenter de définir une politique de santé commune : prévention, mesures de santé publique, renforcement des services spécialisés, formation du personnel, évaluation et recherche. A l'occasion de la seizième conférence des ministres européens de la justice, qui vient de se tenir à Lisbonne, c'est la question — très ambiguë — de la *« criminalisation »* du SIDA qui a été posée. Faut-il poursuivre pénalement ceux qui auront volontairement ou par négligence transmis la maladie ? Faut-il rendre pénalement responsable le personnel médical qui n'aura pas pris les mesures nécessaires pour éviter la propagation de la maladie ?

LISBONNE
de notre envoyée spéciale

Dans le Michigan, aux Etats-Unis, un homme porteur du virus du SIDA a craché sur des policiers : il a été inculpé de *« voie de fait avec intention de tuer »*. En RFA, une prostituée contagieuse qui continuait à travailler a été reconnue coupable de *« tentative de coups et blessures »* et de violation de la loi sur la lutte contre les épidémies et condamnée à deux ans de prison. En RFA, toujours, un homme a été poursuivi pour *« tentative de meurtre »* car il n'avait pas dit à ses partenaires qu'il était contaminé et n'avait pas utilisé de préservatifs. Au Brésil, des toxicomanes contaminés, pour la plupart des adolescentes, ont décidé volontairement de transmettre le virus au plus grand nombre possible de partenaires... La liste, bien sûr, n'est pas exhaustive : négligence, vengeance, défi, qu'importe la raison...

Ces pratiques — alors qu'aucun traitement n'a encore été mis au point, — semblent se multiplier. Faut-il les punir pénalement et faut-il pour cela faire voter des textes particuliers ? C'est l'une des questions qu'ont examinées les ministres de la justice des vingt et un pays du Conseil de l'Europe réunis les 21 et 22 juin, à Lisbonne.

Si *« l'angle »* choisi a surpris, voire choqué plus d'un participant — notamment la France, qui aurait préféré qu'on aborde les aspects juridiques du SIDA par la lutte contre l'exclusion des malades et non, d'entrée de jeu, par la criminalisation, — juridiquement au moins la question ne manquait pas d'intérêt. Comme l'explique le rapport présenté par la délégation du Portugal et qui a servi de base de travail, *« la peur, surtout lorsqu'elle est collective, est une mauvaise conseillère en matière pénale. Et quand elle devient panique, il est assez difficile aux gouvernements et aux législateurs de s'y opposer »*. Faut-il pour autant accompagner la peur ou précéder la panique ?

Les exemples de l'histoire

L'histoire est riche d'exemples d'intervention du droit pénal dans la lutte contre les maladies contagieuses, depuis les « quarantaines » — mesures administratives dont le non-respect pouvait entraîner des sanctions pénales — aux procès de pestiférés ou supposés tels, tenus pour être à l'origine d'une épidémie. Lépreux, juifs, gitans, ont été tour à tour accusés de propager la peste au Moyen Age.

A la fin du seizième siècle, rappelle le rapporteur, *« les Parisiens avaient obtenu du roi de tuer sans procès ceux qui étaient trouvés en train de semer la peste à l'aide de poudres ou de pommades... »*. Les lépreux ont fait l'objet de mesures pénales : dénonciation obligatoire de la maladie, convocation immédiate d'un tribunal, procès, traitement obligatoire, bien qu'inutile, comme... la castration. Le procès était suivi de l'exclusion de la communauté, de l'enfermement dans des léproseries. Le lépreux était déchu de ses droits, civils notamment (dissolution du mariage, interdiction d'ester en justice). Mort, le pestiféré restait pestiféré : interdit d'obsèques communes et de cimetière commun...

Aujourd'hui, dans nombre de pays, les maladies contagieuses ne sont pas absentes des codes pénaux. En Europe, c'est le cas de l'Autriche, de la Suisse, du Portugal, de l'Italie, de l'Espagne, qui, avec quelques nuances, prévoient des sanctions contre ceux qui, par leurs actions, propagent des maladies contagieuses. Ces textes, pour la plupart, précédaient l'irruption du SIDA. Au Portugal, l'article 270 du nouveau code pénal, adopté en 1982, dit qu'en cas de propagation volontaire la peine d'emprisonnement peut aller de un à cinq ans ; en cas de propagation par négligence, elle est de un an au maximum. Les peines sont aggravées de moitié si la mort ou une infirmité grave s'en sont ensuivies : de même, précise la loi, si *« l'agent contaminateur a agi par bassesse de caractère »*. Ces textes s'appliquent à toutes les maladies contagieuses.

Un article peu utilisé

En France, un article peu utilisé du code de la santé (L 285) prévoit des sanctions pénales pour ceux ou celles qui, atteints de maladies vénériennes, ne prouvent pas qu'ils se soignent.

Juridiquement (1) la sanction pénale pour transmission du SIDA n'est pas simple. Toute incrimination implique la nécessité d'établir avec certitude le caractère intentionnel et le lien de causalité. Comment prouver qu'on a volontairement transmis le SIDA ? Comment démontrer par exemple que tel rapport sexuel ou telle injection de drogue est la cause de la maladie ? En France, certains magistrats affirment avoir été récemment confrontés à cette question, dans des affaires de viol notamment. Le fait que le SIDA ait pu être transmis à l'occasion d'un rapport sexuel sous la contrainte ne semble pas avoir modifié la qualification pénale. En théorie, certains juristes estiment que si le phénomène devait se développer, le code pénal, par le biais des qualifications « classiques » (tentative d'homicide volontaire par exemple), suffirait à y répondre. D'autres (2) envisageraient l'utilisation de l'article 301 du code pénal, qui vise l'empoisonnement, pour réprimer l'infection volontaire.

Le rapport portugais envisage une typologie — non exhaustive, précise-t-il — des agents contaminateurs : 1) les malades, notamment les homosexuels, les prostituées et leurs clients déjà infectés, y compris ceux qui utiliseraient leur maladie comme une arme ; 2) les techniciens de laboratoires qui ne respecteraient pas les mesures de sécurité : 3) Les toxicomanes infectés qui, le sachant, donneraient leurs seringues ; 4) Le personnel médical et paramédical qui utiliserait du matériel mal stérilisé ou des produits biologiques humains — comme le sang — susceptibles de transmettre le virus ; 5) les médecins qui ne font pas la déclaration obligatoire des cas de maladies contagieuses prévue par la loi.

Reste l'opportunité même d'une telle réflexion. Tout en reconnaissant que *« la punition du coupable ou l'indemnisation est une assez maigre consolation pour la victime contaminée »* le rapport portugais a heurté quelques consciences en estimant que, s'il ne fallait pas traiter le malade en coupable, *« le droit à la non-punition du malade n'est pas juridiquement défendable »*, une telle recherche serait justifiable *« sans influence des fantômes du passé ou des peurs irrationnelles »*.

Dans leur résolution finale, les ministres de la justice européens, notamment sous la pression de la France, ont été sur ce sujet d'une grande prudence, en posant, comme préalable à toute définition d'une politique commune, que l'intervention du droit pénal en ce domaine devrait être *« le dernier recours »*. Si le comité européen pour les problèmes criminels a bien été chargé d'une étude sur les aspects criminologiques et de politique criminelle du SIDA, les mesures de prévention, ont estimé les ministres de la justice, restent la première arme de lutte contre la maladie bien avant une éventuelle répression.

AGATHE LOGEART.

(1) L'OMS a dressé un inventaire très précis des législations entraînées par l'apparition du SIDA. Sous le titre « Tableau des instruments juridiques relatifs au SIDA et à l'infection par le virus HIV ».

(2) *Dialogue de pénalistes sur le SIDA*, par Albert Prothais. Recueil Dalloz Sirey, 1988, quatrième cahier.

Le directeur général de l'OFPRA démissionne

Réfugiés en liste d'attente

M. Jean-Baptiste Brouste, directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), vient de présenter sa démission. Il veut ainsi *« tirer la sonnette d'alarme »*, cet organisme ne disposant pas, selon lui, de moyens suffisants pour faire face à un afflux de demandes.

Une France envahie de réfugiés ? Les courbes statistiques pourraient le laisser croire. 2 000 demandes en 1972, 15 000 en moyenne de 1976 à 1980, 20 000 de 1980 à 1984 et plus de 26 000 l'an dernier... Mais il n'y a pas de quoi s'affoler. Ces 26 000 personnes ne représentent qu'une infime partie des résidents étrangers en France (4 millions environ). Il ne s'agit d'ailleurs que de demandeurs dont plus de la moitié se verront refuser le statut de réfugié.

Ce n'est ni le nombre de demandes ni le libéralisme de la législation française, qui inquiète M. Brouste. Ce diplomate âgé de cinquante-deux ans, ancien élève de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, veut alerter les autorités et l'opinion sur la faiblesse de moyens de l'Office, qu'il dirige depuis le début de 1986.

Organisme autonome, sous tutelle du ministère des affaires étrangères, l'OFPRA a été créé en 1952, un an après la convention de Genève qui définissait le réfugié comme étant toute personne qui *« craint avec raison d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »*. L'OFPRA compte aujourd'hui 175 employés, soit le tiers de son homologue allemand. Sans compter que l'OFPRA s'occupe aussi de l'état civil des réfugiés, délivrant 40 000 pièces par an, presque autant que tous les consulats de France réunis.

M. Brouste a fait le calcul : chacun de ses agents instruit en moyenne vingt dossiers par semaine. C'est-à-dire deux fois plus qu'un agent allemand et quatre fois plus qu'un agent suisse ou canadien. Cocorico ? Nullement. Les employés français n'étant pas forcément de deux à quatre fois plus efficaces que leurs collègues étrangers, il est permis de craindre que les dossiers ne soient moins bien instruits à Paris qu'à Bonn ou à Berne.

En tout cas, les retards s'accumulent. Plus de 15 000 dossiers sont actuellement en attente dans les bureaux de l'OFPRA. Sans compter ceux qui s'empilent à la commission des recours, présidée par un conseiller d'Etat. Or la longueur de la procédure a des effets doublement pervers.

D'abord, elle attire les resquilleurs. Tout demandeur ne bénéficie-t-il pas automatiquement d'un titre de séjour renouvelable jusqu'au terme de la procédure ? Si le statut de réfugié lui est refusé par l'OFPRA, il peut toujours faire appel devant la commission des recours. Et, en cas de nouveau refus (87 % des décisions négatives de l'OFPRA sont confirmées par la commission), il peut, en principe, se pourvoir en cassation.

L'Europe moins généreuse

La longueur de la procédure présente un autre inconvénient grave : comment refuser le statut de réfugié — donc le séjour en France — à un candidat en attente depuis deux ou trois ans et qui, dans l'intervalle, s'est inséré ici. Ce n'est ni très logique ni très humain.

En réalité, le système n'est pas aussi libéral qu'il en a l'air. Si jadis les quatre cinquièmes des demandes étaient acceptées, aujourd'hui, devant l'afflux des candidats, le taux est à peine de 40 %. Les associations de défense des réfugiés dénoncent, d'autre part, l'institution de visas, les refoulements à la frontière et les retards de délivrance des récépissés de l'OFPRA, qui interdisent aux demandeurs de renouveler à temps leur titre de séjour.

En France, comme dans la plupart des pays occidentaux, un coup d'arrêt se manifeste depuis le début des années 80. Dans une étude récente, Jacqueline Costa-Lascoux (laboratoire de sociologie juridique, université Paris-I) souligne comment les Etats européens harmonisent leurs procédures dans un sens restrictif, chacun craignant de recevoir les réfugiés dont le voisin ne veut pas (1).

Si les Occidentaux sont très sensibles au droit de quitter un pays non démocratique, ils s'intéressent beaucoup moins au devoir d'asile qui en découle. Ce n'est pas seulement par ignorance. Les réfugiés sont suspects parce qu'ils viennent de pays de plus en plus lointains, parce que se glissent parmi eux des demandeurs d'emploi déguisés et parce qu'ils restent assimilés à l'idée d'insécurité sinon de terrorisme.

L'Europe occidentale ne compte en réalité que 720 000 réfugiés au total, représentant 0,17 % de sa population. Ce n'est pas grand-chose à côté des pays africains, asiatiques et latino-américains qui, malgré une richesse bien moindre, abritent 12 millions de réfugiés (sur les 14 millions recensés de la planète).

La France reste parmi les pays les plus accueillants d'Europe, avec un peu plus de 170 000 réfugiés, dont 100 000 asiatiques. Compte tenu de sa population, elle se situe à la troisième place, après la Suisse et l'Autriche. Mais n'est-ce pas la moindre des choses au « pays des droits de l'homme », surtout à la veille du bicentenaire de 1789 ? Pour permettre à l'OFPRA de remplir un peu mieux sa fonction, M. Brouste ne réclamait, après tout, que 18 agents supplémentaires...

ROBERT SOLÉ.

(1) *Réfugiés et demandeurs d'asile en Europe, Revue européenne des migrations internationales.* Volume 3 (numéros 1, 2 et 3), 1987.

La mort du cardinal Hans-Urs von Balthasar

Une symphonie théologique

Le théologien suisse Hans-Urs von Balthasar, ami très proche de Jean-Paul II, que celui-ci avait nommé cardinal le 28 mai et qui devait être présent mardi 28 juin à Rome pour le consistoire, est mort, le dimanche 26 juin, d'une crise cardiaque à son domicile de Bâle. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans. A Salzbourg (Autriche), le pape a rendu hommage à ce *« grand homme de l'Eglise et de la culture européenne »*.

***Le Monde* avait publié, le 9 octobre 1987, une interview de celui qui était considéré comme le plus grand théologien catholique contemporain.**

par Jean-Robert Armogathe
prêtre et universitaire

AVEC Hans-Urs von Balthasar vient de s'éteindre l'un des derniers grands humanistes de langue allemande. Mais à la différence d'un Ernst Bloch, cet humaniste encyclopédique était chrétien.

C'est à travers la philologie et la littérature allemandes que Balthasar perçut ce qui devint la clé de sa pensée : le fondement esthétique de la théologie. Ses études profanes à Munich, puis à Vienne et à Berlin, lui permirent, entre 1923 et 1929, de connaître aussi bien le psychiatre Rudolf Allers que le théologien Romano Guardini. Sa thèse de philosophie (Zurich, 1929) porte en fait sur la littérature allemande moderne.

Ce fut au scolasticat des jésuites à Lyon-Fourvière, pourtant, que Balthasar connut un groupe auquel le lia une longue amitié : Henri de Lubac, Henri Bouillard, Jean Daniélou et Marcel Fessard. Il put se plonger dans la littérature des Pères de l'Eglise jusqu'alors à peine explorée.

Dialogue avec Karl Barth

On ne saurait résumer, ni même énumérer, la soixantaine de volumes écrits par Balthasar et les centaines d'articles, sans oublier son activité de traducteur et d'éditeur. L'aspect de son œuvre qui lui semblait majeur était sa pensée théologique, telle qu'il l'a rassemblée dans *la Gloire et la Croix* et *la Dramatique divine*.

Nourri de patristique, Balthasar a aussi dialogué avec ses contemporains, au premier chef avec Karl Barth. Le gros ouvrage qu'il a consacré au grand théologien protestant a fait de lui *« son véritable interlocuteur »*. Cette confrontation a permis à Balthasar de mettre au point, de façon définitive, sa méthode.

Car l'année 1950-1951, où paraît le *Karl Barth*, a vu un tournant décisif de sa vie : sa sortie de la Compagnie de Jésus et son installation définitive à Bâle, où il s'adonnait, depuis 1940, à l'aumônerie d'étudiants. C'est à Bâle qu'il avait connu Albert Béguin, qu'il baptisa et qui lui fit connaître Péguy et Bernanos. C'est là qu'il organisa avec ses anciens étudiants l'institut séculier Saint-Jean. C'est là, surtout, qu'il avait rencontré et, dès 1940, reçu dans l'Eglise catholique Adrienne von Speyr (1902-1967).

Dans son *Bilan* (1965), Balthasar attribue à Adrienne von Speyr, médecin et mystique, un rôle personnel essentiel dans sa vie et dans sa pensée. Le développement de l'institut Saint-Jean et la diffusion de l'œuvre d'Adrienne restaient la dernière préoccupation du théologien. Dans *le Cœur du monde* (1945), Balthasar a entrouvert ce que fut leur contemplation commune. Mais Adrienne von Speyr n'a pas seulement guidé sa méditation : la spiritualité et les visions du médecin bâlois ont directement inspiré l'œuvre théologique de Balthasar : *« Il faut empêcher qu'après ma mort on essaie de séparer mon œuvre de celle d'Adrienne von Speyr »*, disait-il. Qui a pris la peine de lire les soixante volumes de cette femme, publié avec soin par Balthasar dans sa maison d'édition (Johannes Verlag) ne peut pas ne pas y discerner les thèmes majeurs de la « symphonie théologique » de Balthasar : Jésus dans sa Passion et sa descente aux enfers ; l'Eglise et ses saints ; l'imitation du Christ dans le chrétien.

Il n'y a pas un recoin de la théologie qui ait échappé à Urs von Balthasar. Ceux qui, depuis 1975, ont travaillé avec lui à la revue *Communio*, dont il fut l'inspirateur permanent, restent émerveillés de sa facilité à donner, sur n'importe quel point de doctrine, un enseignement précis, souvent original, toujours argumenté avec vigueur et justesse. Il n'a pas voulu se contenter de montrer qu'il faut *« voir le Christ comme il s'est présenté »*. Il voulait prouver que tout ce qui pouvait se dire « théologie » avait suivi une même et unique méthode : représenter dans ce qui est *beau* la dramatique émergence de la Figure divine. En dehors de toute scolastique et sans suivre les modes, par la double fidélité à la tradition des Pères et à l'expérience chrétienne d'Adrienne von Speyr, Balthasar a su proposer une vision théologique du monde à la fois intégrale et originale.

Ni archaïsante ni moderniste, sa pensée ne relève d'aucune école. La théologie est une esthétique divine, la transposition en termes de gloire de l'universel philosophique du beau : la beauté primordiale est trinitaire, mais la Trinité ne fragmente en rien l'Unité divine.

Les volumes traduits de *la Gloire et la Croix* font défiler ces variations de l'unique beauté. Il ne s'agit là que de la première partie d'un ensemble qui, avec la *Dramatique divine*, aborde l'histoire du combat de Dieu par amour pour l'homme pécheur, Dieu pris dans cette indissoluble Alliance qu'il a conclue avec l'homme ; Dieu s'obstinant malgré les errances et les refus de l'homme.

« Un Père de l'Eglise chez les Helvètes »

Balthasar comme écrivain, comme traducteur et comme éditeur a suscité et diffusé le plus cohérent ensemble théologique du vingtième siècle. Il traduisit Claudel et Péguy, Bernanos et Mauriac, de Lubac et Bouyer. Avec une disponibilité rare, il acceptait d'écrire et de parler pour toutes les occasions, même les plus humbles, qui le sollicitaient. La conférence qu'il donna à Notre-Dame de Paris, à l'automne 1980, est une courte synthèse de son œuvre, tout entière tournée vers la contemplation.

Et pourtant, l'auteur d'une somme si cohérente ne fut jamais un homme de système, ni d'institutions. On a pu l'accuser de ne pas intervenir dans les luttes et les conflits du christianisme contemporain : sa conviction profonde, pourtant, était que, au carrefour de la transcendance affirmée radicalement (le judaïsme) et de l'attention prioritaire donnée au monde (le paganisme), seul le Christ pouvait rester à la fois écartelé et vivant. Les chrétiens, aimait-il à répéter, sont le *« troisième genre »*, l'impossible synthèse de tous les espoirs religieux de l'humanité. L'Eglise primitive ne réussit-elle pas l'impossible gageure de rassembler juifs et Grecs dans la même foi ? Pour Hans-Urs von Balthasar, cela reste la vocation unique de la *Sancta Catholica Ecclesia*.

L'Eglise a pourtant toujours manifesté envers ce théologien de l'adoration une certaine défiance : pour ses attaches avec le groupe jésuite de Lyon-Fourvière, d'abord, puis pour son départ de la Compagnie de Jésus, et son entrée dans le clergé séculier du diocèse de Coire (Suisse). Ecarté de Vatican II, il fit ensuite figure de conservateur, alors que les textes du concile font souvent écho à ses ouvrages et articles. On a pu le trouver trop élitiste ou trop abstrait.

Pourtant, la vie quotidienne du chrétien n'a jamais été absente de son œuvre comme de sa pratique. *L'amour seul est digne de foi* est celui de ses livres qui est probablement le plus lu en France, qui propose les lignes internes d'une éthique chrétienne, dans l'acceptation de *« la forme crucifiée que revêt l'amour »*. *Aux croyants incertains*, titre d'un autre ouvrage, il a proposé une théologie chaleureuse et accueillante, comme l'hospitalité qu'il offrait à Bâle à chaque visiteur.

La patience qu'il montrait envers ses hôtes et l'indulgence affectueuse envers les jeunes chercheurs faisaient de cet éminent théologien un frère attentif, à la charité prévenante. *« Il me semblait,* disait de lui Henri de Lubac, *me promener avec un Père de l'Eglise égaré chez les Helvètes et qui compterait parmi ses ancêtres à la fois les Rois mages et Guillaume Tell. »*

[Né le 12 août 1905 à Lucerne (Suisse), Hans-Urs von Balthasar a fait ses études chez les jésuites à Feldkirch, Munich, Vienne, Berlin et Zurich. Licencié en théologie, il est entré en 1929 dans la Compagnie de Jésus, où il devient l'ami de Henri de Lubac, le plus grand théologien français, qui, à quatre-vingt-douze ans, est le doyen du collège des cardinaux. Ordonné prêtre en 1936, il est aumônier des universités catholiques en 1940 à Bâle. C'est là qu'il se lie d'amitié avec Adrienne von Speyr. Avant de prononcer ses vœux définitifs, il quitte en 1950 la Compagnie de Jésus et fonde un institut séculier. Dans les années 50, il s'installe à Bâle, où il dirige une maison d'édition fondée en 1947. En 1969, il devient membre de la Commission théologique internationale. Avec le futur cardinal Ratzinger, il fonde, en 1971, la revue *Communio*. Très lié à la France, ce Suisse bilingue était membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

Parmi ses soixante-quatorze ouvrages on peut citer : *le Chrétien Bernanos* (Seuil, 1956) ; *Cordula ou l'épreuve décisive* (Beauchesne, 1968) ; les différents tomes de *la Dramatique divine* (1973-1983, traduit chez Lethielleux) et de *la Gloire et la Croix* (1965-1983, traduit chez Aubier Montaigne). *Espérer pour tous*, son dernier livre, a été traduit en français en 1987 (Desclée de Brouwer).]



Les Internationaux de Grande-Bretagne

« Au grand Connors le tennis reconnaissant »

Parmi les cent vingt-huit joueurs engagés dans les 102es championnats de Wimbledon on comptait, lundi 20 juin, vingt-cinq Américains. Lundi 27, ils n'étaient plus que trois, dans les seize derniers en concurrence pour le titre : Annacone, Mayotte, Connors. Vétéran du tournoi, celui-ci a livré, samedi 25 juin, un formidable combat contre son compatriote Derrick Rostagno pour rester en course.

LONDRES
de notre envoyé spécial

Les champs d'honneur sont pleins de gens irremplaçables. A celui de Wimbledon est tombé, avant la fin de la première semaine des championnats, le plus irremplaçable des champions, John McEnroe. Dans une interview-épitaphe, l'Américain a d'ailleurs affirmé en substance que ses malheurs particuliers coïncidaient avec les difficultés générales du tennis.

Pourtant, la Terre ne s'arrête pas de tourner. Et Jimmy Connors s'est chargé de le rappeler samedi, lui qu'on a enterré cent fois sous prétexte qu'il fêtera son trente-sixième anniversaire le 2 septembre, et qu'il n'a plus rien gagné depuis son cent cinquième titre, en 1984.

En tout cas, Jimbo s'est superbement battu pour rester, à Londres, une seconde semaine. Depuis dix-sept ans qu'il vient ponctuellement y finir le printemps, il en a toujours été de même, excepté en 1986 quand Robert Segusa l'a fait sauter au *premier tour. Il a vu Borg renoncer*, McEnroe douter, Becker s'imposer. Il voit Lendl se fatiguer, Cash s'installer. Et il est toujours là. Moins fringant, plus enveloppé, permanenté comme une vieille Américaine en vacances sur la Riviera. Mais toujours hargneux, truqueur, en un mot gagneur.

L'an dernier, il avait réussi à atteindre les demi-finales des championnats après avoir gagné en huitièmes de finale un match contre Mikhaïl Penfors qu'il aurait dû perdre cent fois : il était mené deux sets à rien et 4-1 dans la troisième manche quand il retourna la situation et s'imposa en cinq sets.

Jusqu'où ira-t-il cette année ? Au troisième tour, samedi, il s'est aussi laissé embarquer par son compatriote Derrick Rostagno dans un traquenard en cinq manches dont il a mis quatre heures à sortir. Tous les éléments du drame typiquement wimbledonien étaient réunis. Son adversaire était un ancien étudiant en économie de Stanford. Il lui a sauté à la gorge comme un encaisseur d'hypothèques sur une orpheline. Après avoir remporté deux des trois premières manches, Rostagno aurait pu mener 4-0 dans la quatrième. Pour éviter cela, c'est-à-dire la défaite, Connors a dû sauver quatre balles de break, puis aligner quatre jeux pour enlever la manche d'égalisation.

Rostagno, qui souffrait d'un méchant torticolis, avait alors commencé à céder sous la pression de son aîné. Il avait notamment concédé cette quatrième manche en faisant trois doubles fautes au huitième jeu. Mais Connors n'en avait pas fini avec lui pour autant. La première fois qu'il a servi pour le gain du match, un passing shot de Rostagno, qui a frappé la bande du filet, est allé mourir dans le carré de Connors, qui a perdu ensuite son service en faisant, lui aussi, une double faute. Et le match s'est conclu à 7-5 de la même façon, au détriment de Rostagno.

La foule, qui avait suivi les premiers échanges sans grand intérêt, s'est dressée pour ovationner le vainqueur. *« Ils étaient pour moi parce que 90 % d'entre eux ont plus de trente-cinq ans »*, a plaisanté Connors. Mais il force l'admiration de toutes les générations. Son comportement sur un court n'a pas toujours été un modèle. Son jeu n'a jamais été très orthodoxe. Mais il est de la *race des champions auxquels*, plus tard, bien plus tard, on dresse des mausolées.

ALAIN GIRAUDO.

FOOTBALL : le Championnat des nations

L'Europe passe à l'orange

Les Pays-Bas ont remporté, samedi 25 juin, à Munich, le Championnat d'Europe des nations de football en battant en finale l'Union soviétique par 2 buts à 0.

MUNICH
de notre envoyé spécial

Une casquette orange à laquelle on a cousu des tresses de laine noire. Ce curieux couvre-chef fait partie de la panoplie du parfait « gullitomaniaque ». Aux Pays-Bas, c'est devenu un objet de culte, un signe de ralliement au panache rasta de Ruud Gullit.

Samedi soir, au centre de la capitale bavaroise, sur Marienplatz et dans les rues avoisinantes, parmi les farandoles braillardes, ils étaient des milliers à porter par dessus leur chevelure blonde la fameuse perruque de jais. Quelques heures plus tôt, au stade olympique, Ruud Gullit, leur dieu hilare, brandissait le coupe d'Europe pour l'offrir à la foule extasiée. Il pouvait rire, Ruud ! Son pays venait de remporter le premier trophée international de son histoire et il y avait grandement contribué.


AP

Assez discret jusque-là, Gullit s'est réveillé en finale. Non seulement il a marqué le premier but de la tête sur une remise de Marco Van Basten (32e) mais il a donné le ton à toute l'équipe. Ses échappées sur le flanc droit et ses longues passes ont souvent porté le danger dans la défense soviétique. Son travail défensif en milieu de terrain a empêché l'adversaire de construire son jeu. Enfin, sa haute stature était toujours là, au cœur de sa propre surface de réparation, lorsqu'il s'agissait d'écarter une balle brûlante de la tête dans une envolée de tresses noires.

C'est justement contre l'URSS, lors du premier match de la compétition, que Ruud Gullit avait ressenti les effets de l'épuisante saison italienne. Courageusement, il avait reconnu, *face aux médias, « ne pas être au maximum »*. Sagement, il avait accepté de s'effacer devant l'intérêt supérieur de l'équipe. Capi*taine, il travailla en équipier modèle.* Toutefois, le fauve ne pouvait pas quitter l'arène sans rugir une bonne fois : le succès hollandais porte sa griffe.

Dans le cœur des supporters, il a retrouvé sa place : la première. Mais il doit la partager. Tout d'abord avec Frank Rijkaard, l'irréprochable libéro de la sélection qui fut, tout au long de l'épreuve, un modèle d'efficacité sobre. Contrairement à Gullit, Rijkaard était, il est vrai, arrivé en Allemagne en pleine possession de ses moyens. Depuis qu'il s'était brouillé avec Johan Cruijff, son entraîneur à l'Ajax d'Amsterdam, il avait peu joué. Parti à la cloche de bois en novembre 1987, parce que le club rechignait à le transférer, il a connu une longue errance à travers l'Europe entre Eindhoven, Lisbonne et Saragosse. Dans quelques jours, il *retrouvera* Gullit au Milan AC.

Les deux hommes sont amis d'enfance. Ils ont un mois d'écart et ils ont partagé leurs premières émo*tions de footballeur dans les rues de* Kinkerkuurt, le quartier d'Amsterdam où habitaient leurs parents. Même gabarit, même moustache, ils sont tous deux métis d'un père surinamien et d'une mère néerlandaise. Ils ne sont pas peu fiers d'apporter aux Pays-Bas cette consécration sur *la pelouse même où, quatorze ans* plus tôt, Cruijff et les siens avaient échoué d'un souffle.

En 1974, un an avant l'indépendance de la Guyane hollandaise, il n'y avait pas de joueurs de couleur dans le football néerlandais. Aujourd'hui, Gullit et Rijkaard ne *sont pas des exceptions, mais une* avant-garde annonçant l'épanouissement prochain de Menzo, de Winter et des autres surdoués d'origine surinamienne.

A Milan, les deux compères auront pour équipier Marco Van Basten, le troisième héros de la fête hollandaise à Munich. Sa reprise de volée victorieuse, sur un long centre d'Arnold Muhren (54e), devrait lui valoir la postérité. Le geste parfait dans un angle impossible : de quoi laisser Rinat Dassaiev pantois. Meilleur buteur du tournoi, avec cinq buts marqués, le jeune avant-centre s'est également signalé par une contribution intelligente au jeu.

« Aujourd'hui, les meilleurs joueurs néerlandais ont donné le meilleur d'eux-mêmes. » Par cette constatation, Valeri Lobanovski l'entraîneur soviétique, apôtre du football collectif, reconnaît l'apport décisif de quelques individualités face à une équipe solide mais *« qui avait eu vingt-quatre heures de moins pour récupérer »* des fatigues de la demi-finale. Lui-même, pour expliquer la défaillance de l'URSS, cite des noms : la suspension de Kouznetsov et le forfait de Bessonov ont désorganisé la défense, la contracture de Protassov et la malchance de Belanov ont ruiné l'attaque. En ratant un penalty, quelques *secondes seulement après avoir tiré* sur le poteau, Igor Belanov est aussi devenu, à son corps défendant, un héros de cette finale.

Cela en fait quatre. Tant mieux, le football en a besoin et le début de l'Euro 88 nous en avait privé. En dépit de matches plaisants, toujours agrémentés d'au *moins un but, le* football produit pendant cette compétition sacrifiait trop à la tactique et à des systèmes de jeu sophistiqués, ne laissant filtrer qu'un minimum d'émotions. En 1984, l'Euro avait pris le visage de Michel Platini, le Mundial 1986 celui de Diego Maradona. *En 1988*, aucun patron ne s'est imposé. Plus qu'une absence de talents, cette constatation illustre une évolution très nette du football moderne vers la polyvalence des joueurs.

Finis les spécialistes qui brillent dans un seul registre. Les footballeurs soviétiques, assez complets techniquement et physiquement pour être interchangeables, montrent la voie. Ruud Gullit lui-même est un exemple vivant de cette tendance. Sur son maillot, le numéro dix a perdu toute signification : il est tour à tour avant-centre, ailier, demi-défensif, voire libéro. Avec un égal bonheur.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

GOLF : l'Open de France

Fers au feu

Le Britannique Nick Faldo a remporté, dimanche 26 juin à Chantilly, la 72e édition de l'Open de France Peugeot doté de 3 millions de francs de prix, en signant une dernière carte de 68 (deux en dessous du par sur les 6 597 mètres du parcours pour un total de 274). Faldo, champion en titre de l'Open britannique, et deuxième après barrage après l'Open des Etats-Unis, reçut un chèque de 500 000 F. Le Britannique Deurnian et l'Australien Riley terminèrent *ex aequo* à la deuxième place à deux coups de Faldo.

Pour fêter leurs retrouvailles après quatorze années d'absence avec le formidable parcours de Chantilly, dont la belle exigence provoquait les éloges unanimes des joueurs, les organisateurs avaient réuni un plateau de choix : Nick Faldo, couronné l'année dernière à Muirfield, et Sandy Lyle, champion en titre du Masters ; l'Américain Curtis Strange, vainqueur lundi dernier de l'Open des Etats-Unis ; l'Espagnol Ballesteros, quatre fois vainqueur de l'Open de France et dont le tout récent titre au tournoi de Westchester (Etats-Unis) provoqua l'espoir d'un réveil du talent conquérant *et créatif qui fut le sien* il y a quatre ans.

Seulement, tout ce beau monde arrivait fatigué. Lyle rata le *cut* et partit recharger ses accus avant le British. Ballesteros ne menaça jamais les leaders et Strange, *momentanément, n'avait plus* les moyens d'une vraie ambition. Aimable et disert au club, appliqué sur le parcours, Curtis Strange était vidé, sonné, trop heureux pour vraiment « en vouloir ».

Restait Faldo qui, lui, ne jouait pas relâche. Mercredi matin, juste après son arrivée, il faisait fignoler ses fers, puis se mit au practice. Grand, massif, un brin militaire d'allure, il nous expliquait que, à la réflexion, sa deuxième place à Brookline était un vif encouragement. Il semblait étonnamment prêt, presque impatient. *Comme si ses premiers* swings balaieraient forcément ses derniers regrets.

Pendant presque quatre jours, Denis Durnian, un Britannique de trente-huit ans qui ne s'engagea à plein temps *sur le circuit qu'il y a* deux ans, mena. Sa carte de 65 le premier jour provoqua quelques sourires entendus. Durnian n'a jamais gagné sur le circuit. Vendredi, il tourna à 68 pour mener de cinq coups. Samedi, en 69, pour garder 4 points d'avance. Dimanche, avec deux trous à jouer, il conservait deux points d'avance *(« il me semblait alors que je maîtrisais tout »)*.

En 17, Durnian « hook » son approche dans les buissons. Il fera un double bogey 6. Au même moment, à 600 mètres de là, Faldo arrive sur le green du 18 en 2, grâce à un majestueux bois 3. Il efface un putt de 10 mètres, sinueux, en pente. *« Je me disais : attaque, attaque ; sans savoir que c'était pour la victoire. Je ne voulais pas avoir de regrets. »* Faldo rentre le putt pour un eagle 3. Le triomphe.

MARC BALLADE.

Les résultats

Automobilisme

OLYMPUS RALLY

Lancia a remporté, pour la deuxième fois consécutive, le titre mondial des rallyes. Dimanche, à Tacoma (Etat de Washington), l'Italien Massimo Biasion (Lancia Martini Integrale) s'est en effet imposé dans l'épreuve américaine du championnat du monde, avec 5 min 23 s d'avance sur son compatriote Alessandro Fiorio (Lancia), deuxième, et 16 min 15 s sur l'Américain John Buffum (Audi coupé Quattro).

Escrime

CHAMPIONNAT DE FRANCE A L'ÉPÉE

Stéphane Riboud a remporté, samedi 25 juin à Saint-Nazaire, le titre de champion de France à l'épée individuel en battant en finale Philippe Boisse.

Judo

CHAMPIONNAT DE FRANCE TOUTES CATÉGORIES

Le championnat de France international toutes catégories a été remporté par Alexander von der Groeben (RFA), samedi 25 juin à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), après sa victoire en finale contre le Japonais Shuji Murakami sur décision.

Natation

RECORD DE FRANCE

Cécile Prunier (dix-neuf ans) du S.N. Versailles a amélioré, samedi 25 juin à Canet-en-Roussillon, son record de France du 400 mètres nage libre, en 4 min 13 s 30.

Sports équestres

RECORD DU MONDE

Le cavalier autrichien Markus Fuchs sur Moët-Pouchkin *a battu, samedi 25 juin à Franconville (Val-d'Oise), le record du monde de puissance en franchissant un mur de 2,35 mètres. Le précédent record appartenait au Brésilien Nelson Pessoa sur* Miss Moët *avec un saut à 2,33 mètres réalisé le 10 juin 1983 à Longchamp.*

Tennis

LES INTERNATIONAUX DE GRANDE-BRETAGNE

SIMPLES MESSIEURS
(seizièmes de finale)

Connors (E-U, 5) b. Rostagno (E-U, 109), 7-5, 4-6, 4-6, 6-2, 7-5 ; Kühnen (RFA, 89) b. Grabb (E-U, 63), 6-1, 6-4, 6-4 ; Youl (Aus., 150) b. Korda (Tch., 77), 6-4, 7-6 (7-5), 6-0 ; Edberg (Suè., 3) b. Flasch (E-U, 91), 6-2, 7-5, 2-6, 7-5 ; Masur (Aus., 64) b. Seguso (E-U, 73), 6-4, 6-4, 6-7 (5-7), 6-1 ; Mécir (Tch., 7) b. Acuna (Chi., 230), 6-3, 6-4, 6-2 ; Zivojinovic (You., 23) b. Jelen (RFA, 46), 3-6, 6-3, 7-6 (7-4), 6-3 ; Wilander (Suè., 2) b. Oosting (P-B, 85), 6-1, 6-4, 6-4.

SIMPLES DAMES
(seizièmes de finale)

P. Shriver (E-U, 3) b. S. Rehe (E-U, 24), 7-6 (7-5), 7-6 (8-6) ; K. Maleeva (Bul., 14) b. B. Cordwell (N-Z, 77), 6-0, 6-0 ; G. Sabatini (Arg., 5) b. C. Tanvier (Fra., 93), 6-2, 6-3 ; K. Adams (E-U, 126) b. S. Hanika (RFA, 15), 6-4, 6-4 ; C. Evert (E-U, 4) b. A. Kijimuta (Jap., 75), 6-4, 6-0 ; N. Zvereva (URSS, 8) b. E. Reinach (Af. S, 45), 6-2, 7-6 (7-4) ; R. Fairbank (Af. S, 44) b. L. McNeil (E-U, 10), 7-6 (7-3), 6-4 ; L. Savchenko (URSS, 13) b. J. Salmon (G-B, 196), 6-1, 6-2 ; M. Navratilova (E-U, 2) b. K. Schimper (Af. S, 91), 6-0, 6-4.

Vol à voile

LES CHAMPIONNATS D'EUROPE

A l'issue des dix épreuves du championnat d'Europe de vol à voile qui se sont déroulées du 16 au 25 juin à Rayskalä (Finlande), les pilotes français ont obtenu un bon résultat d'ensemble puisqu'ils s'adjugent cinq médailles sur les neuf qui étaient en jeu : une médaille d'or, deux médailles d'argent et deux de bronze.

Classe standard. – 1. Janusz Trzeciak (Pol.) ; 2. Jacques Aboulin (Fra.) ; 3. Jean-Claude Lopitaux (Fra.)

Classe 15 mètres. – 1. Gérard Lherm (Fra.) ; 2. Gilles Navas (Fra.) ; 3. Janusz Centka (Pol.).

Classe libre. – 1. Klaus Holighaus (RFA) ; 2. Jan Andersen (Dan.) ; 3. Marc Schroeder (Fra.)

CYCLISME : championnat de France

Caritoux, le revenant

Caritoux a l'art de se faire oublier, et c'est parfois un avantage. Ce coureur intermittent, qui occupait une position en retrait depuis sa victoire dans le Tour d'Espagne en 1984, vient de revenir, à vingt-sept ans, au premier plan d'une manière aussi spectaculaire qu'inattendue en remportant le championnat de France sur route professionnel, samedi 25 juin, à Saint-Etienne. Il a surpris ses adversaires par une attaque vigoureuse dans la dernière côte et il a rappelé en la circonstance qu'il était un excellent grimpeur. Il a su aussi profiter de la rivalité opposant l'équipe Système U (Fignon, Mottet, Boyer) au groupe Toshiba formé autour de Jean-François Bernard et de Marc Madiot.

Le vainqueur de l'an dernier, qui s'est classé deuxième, accuse Cyrille Guimard de lui avoir volontairement fait perdre le maillot tricolore. Un tel antagonisme préfigure le duel inévitable entre les deux grandes formations françaises dans le Tour. Un Tour apparemment mal engagé pour Laurent Fignon, qui a été contraint, une fois encore, à l'abandon.

Plus heureuse que Marc Madiot, Janie Longo a enlevé son dixième championnat de France consécutif, et elle reste invaincue dans cette épreuve. Un exploit presque sans surprise pour la Grenobloise, habituée des premières places.

J. A.

RUGBY : la tournée en Argentine

Les Coqs dans les griffes des Pumas

Les Pumas ont pris leur revanche. Après avoir perdu le premier test-match, les rugbymen argentins ont battu le XV de France, samedi 25 juin à Buenos-Aires, par 18 à 6. L'Argentine s'est imposée grâce à l'efficacité de son buteur, le demi de mêlée Daniel Baetti, auteur de la totalité des points de son équipe (six pénalités) contre deux pénalités de Philippe Bérot.

L'équipe de France a été dépassée par le rythme imposé par son adversaire en deuxième mi-temps. La blessure de Pierre Berbizier (fracture du bras) et l'expulsion d'Alain Lorieux pour brutalité *laissent un goût d'amertume à cette rencontre que* les Français ne maîtrisèrent jamais.

MOTO : Grand Prix des Pays-Bas

Les Sarron tombent de haut

Les frères Christian et Dominique Sarron n'ont pas concrétisé, samedi 25 juin, sur le circuit d'Assen aux Pays-Bas, la domination qu'ils avaient exercée durant les essais de ce huitième Grand Prix, comptant pour le championnat du monde de vitesse. L'aîné, Christian, a complètement raté son départ dans la catégorie des 500 centimètres cubes. Le pilote de la Yamaha a toutefois réussi à monter sur le podium pour la deuxième fois de la saison. Il se classe troisième derrière le champion en titre Wayne Gardner (Honda-Rothmans) et l'Américain Eddie Lawson (Yamaha-Marlboro).

Dominique Sarron, lui, a eu moins de chance, puisque, après avoir mené toute la course des *250 centimètres cubes au coude à coude* avec l'Espagnol Sito Pons, il a été victime de l'agressivité de son adversaire. Dans le dernier virage précédant l'arrivée, Pons a coincé le Français à l'intérieur de la courbe, ce qui a provoqué la chute des deux motards.

Jeux olympiques d'hiver 1994

Lausanne dit « non »

A l'issue d'une campagne particulièrement animée, les électeurs de la capitale vaudoise ont refusé, dimanche 26 juin, le maintien de la candidature de leur ville à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 1994. Désavouées sans appel par 62,3 % de leurs administrés, les autorités municipales se déclarent *« consternées et inquiètes »*. Les écologistes et les responsables d'un Comité contre la foire olympique, créé pour la circonstance par des opposants venus de divers horizons, se félicitent de cette victoire contre l' *« establishment politique, sportif et financier »*.

A l'origine de cette votation communale, ces militants mettent en avant des investissements plus utiles pour la ville comme la construction de logements sociaux ou l'aide à la culture. Le fait que Lausanne soit le siège du Comité international olympique n'a jamais été pour eux un élément déterminant.

Culture

MUSIQUES

Afrique Musique à La Villette

Premiers concerts en Europe du Roha Band éthiopien

En Ethiopie aussi, les musiciens travaillent sur la tradition et jettent un pont avec l'Occident.

La deuxième édition d'Afrique Musique à la Grande Halle de La Villette a présenté pour la première fois en Europe le Roha Band, un groupe éthiopien de sept musiciens et deux chanteurs, qui constitue une véritable institution musicale au pays de la reine de Saba.

Créé il y a dix ans avec les meilleurs musiciens professionnels d'Addis-Abeba, le Roha Band anime les nuits du Ghion Hôtel, dans la capitale éthiopienne, mais aussi les mariages et les fêtes traditionnelles avec une musique qui apparaît comme une sorte de métissage entre les cuivres imprégnés de jazz, le blues lancinant aux mélopées pentatoniques dont il faut rechercher l'origine dans l'église copte et les rythmes «afro-beat» secs comme les mirages d'un désert brûlé par le soleil.

Le Roha Band a une position singulière en Ethiopie : 90 % des chanteurs du pays enregistrent avec l'orchestre. Celui-ci a ainsi aujourd'hui à son actif cent cassettes – il n'y a pas d'édition d'albums dans l'ancien empire du négus – et celles-ci ont généralement une distribution de 80 000 exemplaires. La plupart des chansons sont des histoires d'amour, mais elles peuvent aussi décrire la vie sociale courante sans pour autant jamais prendre l'allure d'une chronique analytique.

Les rares sorties d'Ethiopie du Roha Band s'étaient jusqu'ici faites dans les pays du golfe d'Arabie, à Djibouti et à Sanaa. L'orchestre a fait un triomphe vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 juin, à la Grande Halle de La Villette avec les chanteurs Mamud Ahmed et Newaye Debebe dont les voix ont une souplesse et une volupté qui évoquent la vallée du Nil mais aussi l'Asie mythique. En invité spécial au vibraphone et aux congas, il y a en un étonnant compositeur, Mulatu Astatke, qui revendique à la fois le jazz et l'héritage traditionnel, et qui s'efforce de sortir la musique populaire éthiopienne d'une structure trop rigide, de lui donner une plus grande ouverture sur le monde moderne.

Beaucoup de producteurs phonographiques se trouvaient dans la salle de La Villette. En attendant, il est possible de se procurer à la FNAC un de leurs anciens enregistrements sous forme d'album destiné à l'exportation.

CLAUDE FLÉOUTER.

CALENDRIER

● **Lester Bowie Brass Fantasy au New Morning.** – Ancien de l'Art Ensemble de Chicago, Lester Bowie mène sa troupe de cuivres avec toujours la même et inimitable touche : comme un Groucho Marx en blouse d'apothicaire. La musique, qui ne méprise pas la drôlerie, est le plus souvent grave et enjouée. Elle brasse la tradition et la fantaisie avec science et négligence. Quatre trompettes, un cor anglais, deux trombones et le tuba de Bob Stewart brillent sous les projecteurs.

★ Lundi 27 juin, à 21 h 30. Tél. : 45-23-51-41.

● **Horace Silver Sextet au New Morning.** – Pianiste, leader, Horace Silver est à l'origine de toutes les modes de ces trente dernières années. Il n'a peut-être pas la notoriété d'un Art Blakey ou d'un Stan Getz, avec qui il a travaillé. Mais le mélange de soul music et de jazz, de musique latine et de jazz, de Brésil et d'Amérique lui doivent beaucoup. C'est un animateur et un découvreur incomparable.

★ Mardi 28, à 21 h 30. Tél. : 45-23-51-41.

● **Barbara Hendricks à Bobigny.** – Accompagnée au piano par Roland Pontinen, la Mimi de Comencini chante Haydn, Mozart, Mendelssohn, Wolf et Mahler.

★ Mercredi 29, à 21 heures. Tél. : 48-31-11-45.

● **Pierre-Louis Garcia au New Morning.** – Sylvain Marc à la basse, André Teccarelli à la batterie, Nguyen Lê à la guitare : le ton est donné. Pierre-Louis Garcia nous revient avec des intentions exigeantes et le désir de l'air du temps (tendance binaire très actuelle, sans froideur). Pierre-Louis Garcia revient du Brésil, où il séjourne et travaille. Il apparaît également dans la troupe de Carolyn Carlson. La présence de Bobby Thomas (Weather Report) à ses côtés est une indication supplémentaire.

★ Mercredi 29, à 21 h 30. Tél. : 45-23-51-41.

● **Celibidache au Festival de Seine-Maritime.** – La Philharmonie de Munich et son chef, Sergiu Celibidache dans un programme Dukas, Milhaud, Prokofiev ; puis pour une soirée Mozart (*41e symphonie*) et Brahms (*4e symphonie*).

★ Les 29 et 30, Chapelle du lycée Corneille, Rouen. Tél. : (16) 35-71-15-08.

● **La «Neuvième» de Beethoven à Saint-Denis.** – Pour clore une intégrale Beethoven avec le National, Rudolf Barshaï dirige la *Neuvième Symphonie* dans l'abbaye, avec le Chœur de Radio-France, Lelia Cuberli, Alexandrina Mitcheva, Kurt Streit et Victor Van Halem.

★ Jeudi 30, à 20 h 30. Tél. : 42-43-77-72.

● **L'«Héroïque» de Beethoven place Vendôme.** – Après le *Requiem* de Verdi, ultime concert gratuit du Festival de Paris, Solti dirige l'Orchestre de Paris dans la *Troisième Symphonie* de Beethoven. Mécène : la banque américaine Morgan.

★ Vendredi 1er juillet, à 20 h 30. Tél. : 45-63-07-96.

● **Boulez au pied de la Pyramide.** – Rien à payer non plus pour entendre les fanfares de *la Péri*, l'ouverture des *Maîtres chanteurs*, un peu de Berlioz, de Debussy, et la deuxième suite de *Daphnis et Chloé* de Ravel, par le Chœur de Radio-France et le National, dirigés par Boulez. A l'issue du concert donné cour Napoléon, la Pyramide du Louvre sera illuminée, les bassins et jeux d'eau alentour mis en service.

★ Dimanche 3 juillet, à 22 heures. Tél. : 42-30-22-22.

COULISSES

Opéra : Eberhard Waechter à Vienne en 1991...

Ancien chanteur, directeur du Volksoper de Vienne depuis 1987, Eberhard Waechter, cinquante-neuf ans, dirigera également le Staatoper, l'Opéra national autrichien, à partir de 1991. Il succédera à Claus Helmut Drese, en poste depuis 1986. Le contrat du directeur musical, Claudio Abbado, qui expire également en 1991, ne sera pas renouvelé, mais le chef italien continuera de diriger trente-cinq représentations annuelles à Vienne et jouera un rôle de conseiller musical. La décision de confier une double fonction à M. Waechter (il sera secondé, au poste de secrétaire général par l'imprésario Joan Holender) s'inscrit dans les mesures d'économies imposées à l'établissement autrichien comme à tous les grands théâtres lyriques européens.

...et Pierre Audi à Amsterdam

Pierre Audi prend, à compter d'octobre 1988, la direction artistique du nouvel Opéra néerlandais laissée vacante par la démission de M. Van Vlijmen (*le Monde* du 23 février). Pierre Audi, qui n'a que trente et un ans et qui a été choisi pour sa réputation en tant que fondateur et directeur artistique du Théâtre Almeida de Londres, travaillera à Amsterdam en association avec Truze Lodder, administratrice générale.

Films d'opéra en Périgord noir

Vingt films d'opéra seront projetés en dix jours (entre les 16 et 26 juillet) à Terrasson, dans le cadre du sixième Festival du Périgord noir. Aucune nouveauté mais un panorama assez complet des classiques du genre (*Traviata, Carmen, Don Giovanni ; l'Elektra*, la *Salomé* et *le Chevalier à la rose* de la firme Unitel, mais aussi *Salomé* et *Macbeth* de Claude d'Anna, qui sera là pour un colloque avec Daniel Toscan du Plantier). Ce festival régional, proche de la Vézère, Lascaux et Les Eyzies, a aussi programmé, jusqu'au 20 août, des récitals (Margarita Zimmermann), *Didon et Enée*, par les Arts florissants, une carte blanche au pianiste Bruno Rigutto, une intégrale de la musique de chambre de Brahms et, dans la série «jeunes talents», une soirée de mélodrames romantiques par Daniel Mesguich, récitant, et Cyril Huvé, pianiste.

★ Renseignements : Bureau du Festival, 33, rue du Général-Foy, 24290 Montignac. Tél. : 16/53-51-95-17.

« David et Jonathas » par les Arts florissants

Commentaire de tragédie

Grâce au succès d'Atys (l'opéra de Lully sera repris l'an prochain salle Favart), William Christie et son ensemble des Arts florissants sont devenus nos stars de la musique ancienne.

La musique de *David et Jonathas* n'a pas l'équilibre, les symétries, la rhétorique carrée que l'on associe volontiers à l'opéra du XVIIe siècle. Mais c'est une œuvre qui vous en apprend presque autant sur l'air du temps sur l'activité en marge de l'apparat versaillais, que la lecture de Madame de Sévigné.

Cette œuvre réellement singulière de Marc-Antoine Charpentier est davantage à rapprocher d'*Athalie* et d'*Esther* que des grands divertissements royaux de Lully (les deux musiciens furent d'ailleurs de farouches adversaires), elle fut dès l'origine destinée à l'édification des élèves des jésuites et créée en 1688 au collège Louis-le-Grand à Paris.

Vestige de l'art jésuite

Composée d'un prologue et de cinq actes chantés par un petit nombre de choristes mais un chœur très important, elle fut alors exécutée par tranches, en sandwich, entre les actes d'une tragédie parallèle en latin. *Saül* – la pièce – traitait le même sujet biblique que l'opéra *David et Jonathas*. Mais d'un point de vue différent, comme si les événements de la guerre contre les Philistins étaient vus successivement par les yeux du vieux roi belliqueux puis, alternativement, par ceux de son pacifiste impétrant.

Forme singulière (et monstrueusement étendue dans le temps !), commentaire, débat singulièrement ouvert sur les textes sacrés dont seule la partie musicale a été conservée et constitue l'un des très rares vestiges de l'art jésuite français de l'époque, premier opéra à sujet biblique, *David et Jonathas* constitue ainsi un exemple unique de «paraphrase lyrique» dans laquelle l'art du chant et le jeu des instruments sont destinés à éclairer psychologiquement et symboliquement un sujet dramatique. On ne saurait dire plus explicitement quelles sont les fonctions de la musique.

Donné récemment en concert à l'Opéra de Paris par les Arts florissants, *David et Jonathas* sera repris à La Chaise-Dieu fin août après être passé par Versailles et le Barbican de Londres. Il avait déjà mobilisé pas mal d'énergie ces dernières années. Dès 1981, Jean Duron en avait établi l'édition pour le CNRS, à partir d'une copie de Philidor, inachevée ; Jean-Louis Martinoty l'avait alors mis en scène pour l'Opéra de Lyon ; Michel Corboz, l'English Bach Festival Baroque Orchestra et un ensemble de chanteurs non spécialisés dans la musique ancienne (René Jacobs excepté) l'avaient enregistré sur microsillons. L'enregistrement que préparent actuellement William Christie et les Arts florissants, caractérisé par une distribution vocale plus conforme aux timbres de l'époque et, semble-t-il par un climat expressif plus sentimental, plus éthéré, plus sophistiqué, paraît en septembre chez Harmonia Mundi. Il viendra concurrencer celui de Corboz chez Erato, réédité en compacts à la rentrée.

On pourra mieux juger alors les qualités de l'exécution des Arts florissants, incongrue dans une salle de la taille du Palais Garnier (Favart ressenti comme lieu d'élection des «baroqueux» depuis le succès d'*Atys*, était malencontreusement occupée par le GRCOP).

L'œuvre était donnée en oratorio : ni décor ni costume pour rappeler sa dignité d'allégorie biblique tantôt larmoyante tantôt à grand spectacle, avec apparition de démons et bataille. Les voix des chanteurs paraissaient bien maigres, le continuo envahissant (pour les auditeurs des premiers rangs), les vents (dont la fonction signalétique semble pourtant essentielle) presque impossibles à entendre, les paroles difficiles à comprendre. La musique, dans son ensemble, devenait pesante alors qu'on la devine d'une délicatesse un peu gracile, toujours prête à s'incurver au gré des événements et des sentiments.

ANNE REY.

★ *David et Jonathas* est repris le 24 août au Festival de La Chaise-Dieu.

Fades reconstitutions à Versailles

«Versailles, centre d'art baroque», l'idée fait l'unanimité : ouvrir le château à toute la musique et la danse du grand siècle, développer la recherche, former des interprètes, etc. Encore faut-il savoir pour quoi réaliser. Pour révéler d'immenses chefs-d'œuvre à la manière d'*Atys* l'an passé ou reprendre *David et Jonathas* avec les Arts florissants, comme cette année ? Bravo.

Mais si l'on se contente de monter des spectacles fadement historiques, pour lesquels la bonne société accepte de payer de 300 F à 1 000 F la place, comme ce diptyque Charpentier-Rameau que vient de présenter le vingt-cinquième Festival, c'est bien inutile et dangereux : à la longue, on risque de dégoûter le grand public.

Pauvre Marc-Antoine Charpentier auquel on fait un honneur empoisonné en représentant ses *Plaisirs de Versailles*, divertissement un peu étique, qui réunit la musique et la conversation, le jeu Comus, dieu des fêtes, et un danseur automate pour nous faire rire par une caricature des futilités d'une cour où l'on s'ennuie ! La musique n'est pas sans charme, mais elle est vraiment trop mince et parfois laborieuse. Malgré la truculence de Michel Verschaeve en Comus, le compositeur manque vraiment de conviction.

Pygmalion de Rameau a une tout autre consistance, des airs vigoureux et des flots de danses gaillardes pour apprendre à la statue *«le mouvement et le plaisir»*. Mais les pas et les figures classiques reproduits sans imagination paraissent interminables, et l'interprétation de l'ensemble Dell'anima Aeterna, dirigé par Jos van Immerseel, d'un baroquisme irréprochable, demanderait plus de finesse et de pétillement.

Gilles Ragon se montrait du moins un Pygmalion vif et convaincant avec cette voix jeune, bien faite pour séduire tout à la fois Céphise (Manon Heyne), Florence Launay (l'Amour) et donner vie à sa charmante créature (Sophie Boulin).

Les responsables de Versailles vont disposer sur place des plus grandes spécialistes, savants et interprètes de l'art baroque ; ce devrait être l'occasion de faire prendre au Festival un tournant nécessaire.

J. L.

DANSE

Un entretien avec le directeur du Ballet de Francfort

William Forsythe aime la vitesse

Le Ballet de Francfort et son directeur William Forsythe, nouvelle star de la chorégraphie, ont sidéré New-York. Ils sont à Paris, puis à Montpellier. Il ne faut pas manquer Artifact, *splendide architecture de lumière, de mouvements et de sons.*



«Artifact» par le Ballet de Francfort

«Comment vous définissez-vous ?

– Je suis un utilisateur du ballet classique, du système classique, mais pas de sa rhétorique.

– Aimez-vous qu'on vous qualifie de successeur de Balanchine ?

– Non. Je veux être moi... *(rire)*. Mais bien entendu c'est un aimable compliment, c'est merveilleux si les gens pensent cela. Il y a un parallèle entre lui et moi, sans doute. Nous parlons la même langue, mais nous utilisons le ballet d'une manière différente. Il aimait la vitesse, j'aime la vitesse...

– Comment avez-vous découvert la danse ?

– A la télévision, vers cinq ou six ans. Surtout du rock n'roll, et des films de Fred Astaire. Il y avait un show très populaire, l'«American Ban Stand», qui passait chaque après-midi des hits du rock, et avec ma cousine Barbara je dansais tout l'après-midi... On danse aussi beaucoup à l'école, en Amérique. C'est une culture qui danse, sous l'influence des Noirs et des Latino-Américains. Vers quinze ou seize ans, je faisais des quantités de chorégraphies de music-hall, pour moi et mes girls...

– Mais le ballet classique ?

– Plus tard encore, à l'université où je faisais mes humanités. J'ai assisté à un cours de danse moderne (technique Graham) et j'ai aussitôt pensé : je vais faire ça, mais mieux *(rire)*. J'ai suivi quelques cours, le professeur m'a remarqué et m'a aussitôt pris dans son cours classique. Deux mois après, je dansais mon premier ballet avec sa compagnie, à Jacksonville. A dix-sept ans. J'étais terrible ! Mais heureux.

– Il faut tout de même être assez doué, pour débuter après deux mois d'entraînement classique...

– Je suis très coordonné. A dix-neuf ans, j'ai réglé mon premier ballet pour trois filles et moi...

– Combien en avez-vous signé depuis ?

– *(Grimace)* Je ne sais pas, trente-six, trente-huit ?

– Quel a été votre chemin, après Jacksonville ?

– J'ai dansé au Joffrey Ballet, à New-York, puis au Ballet de Stuttgart, où je suis devenu chorégraphe principal de 1976 à 1980. J'ai passé ensuite quelques années en *free lance*, travaillant à Vienne, Berlin, New-York, Paris *(France Dance* à l'Opéra-Comique, en 1983), au Nederland Dance Theater... Et en 1984, j'ai pris la direction du Ballet de Francfort.

– Vous sentez-vous américain ?

– Je n'y pense pas. Je ne me soucie pas de l'Amérique. J'aime les lieux où je travaille.

– Qui vous a influencé ?

– Balanchine, Balanchine *(rire)*. Et plus récemment Trisha Brown, que je trouve absolument géniale. Hors chorégraphes, je suis influencé par Roland Barthes, Paul Virilio, Jean Baudrillard, Jean-François Lyotard... Ils m'ont appris comment travailler avec le langage, trouver ma relation avec le langage. Je regarde aussi beaucoup la peinture et l'architecture nouvelle. J'aime toutes les sortes de rock, Monteverdi, Purcell, Bach, Glenn Gould... Je trouve Jessye Norman très inspirante, Sylvie Guilhem aussi. Et Tom Willems, bien sûr, qui est venu il y a cinq ans m'apporter des bandes et qui fait depuis la musique de mes ballets.

– Voyez-vous un futur au ballet classique ?

– J'essaie de lui en donner un, en toute modestie ! *(Rire)*. Mais je vois pas mal de fossoyeurs... J'espère influencer les jeunes danseurs et chorégraphes par la structure intérieure de mes ballets : le public voit un spectacle, mais les professionnels lisent le texte du mouvement, c'est très important. Le vocabulaire n'est pas, ne sera jamais vieux : c'est l'écriture qui date. Si son écriture évolue, il n'y a aucune raison pour que le ballet classique disparaisse.

– Même la technique des pointes ?

– C'est un outil parmi d'autres : libre à chacun de s'en servir ou pas. Je vous l'ai dit, j'admire Trisha Brown, j'admire aussi Merce Cunningham : nous utilisons chacun notre méthode d'organisation et notre technique.

– Si vous appreniez qu'on ne danse plus nulle part au monde *Giselle* ni *le Lac des Cygnes* ?

– Je serais enchanté !

– Que recherchez-vous chez les danseurs que vous engagez ?

– Tout ce qu'on exige d'un danseur classique, plus une tête pas mal fixée dans un monde anachronique. Un esprit ouvert. Ça se trouve ! Même à l'Opéra de Paris ! Sur le plan morphologique, ma compagnie était assez mélangée, au début ; maintenant je cherche de plus en plus des corps longilignes.

– Comment travaillez-vous ?

– Je pars de n'importe quoi, un mot, une couleur, un son, un espace. *Artifact*, par exemple, est parti de l'espace de l'Opéra de Francfort (celui qui a brûlé, hélas !) : 40 mètres sur 40, c'était fantastique. Ensuite, je fabrique mon matériel : un mouvement, une lumière, un son avec un objet, un objet avec un mouvement, un son avec une lumière et un mouvement, parfois tout ensemble. je fais des séquences, ensuite je les monte comme un film.

– Il y a une certaine violence, dans vos ballets ; vous aimez la violence ?

– Non, mais je trouve qu'il n'y a pas de violence dans mes ballets, il y a de la vitesse.

– Vous aimez la vie moderne ?

– Oui, Je n'aurais pas choisi de vivre à une autre époque. Certains trouvent la nôtre terrifiante, pourquoi ? Soyez relax ! Ma vie est très compliquée, je suis sans cesse tiraillé entre des avions, des pays, ma famille (j'ai trois enfants), je donne ici ma quarante-troisième interview depuis janvier... Et bien j'aime ma vie !

– Regrettez-vous d'avoir vous-même abandonné la danse, depuis une dizaine d'années ?

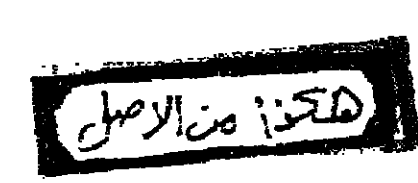
– Certainement pas. Les danseurs ont toutes les douleurs du monde.

– Quels sont vos projets ?

– Je suis malheureusement obligé de renoncer à la création que je devais faire pour l'Opéra de Paris en février 1989. Je suis encore attaché pour deux ans à Francfort ; après... je ne sais pas.»

Propos recueillis par SYLVIE DE NUSSAC.

★ *Artifact*, TMP-Châtelet, jusqu'au 30 juin. Au Festival de Montpellier : *In the middle somewhat elevated. Same old story. Artifact III, Bongo Bongo Nageela*, 2 et 3 juillet. 4 juillet : *France dance, Stept text, Love songs.*



Culture

MUSIQUES

« Vingt-cinq ans à la Grange de Meslay »

Richter et sa cathédrale de rêves

« Vingt-cinq ans à la Grange de Meslay », c'est le titre choisi cette année pour les Fêtes musicales de Touraine.

Les vétérans de la première heure *ne peuvent y croire*... Quoi ? Vingt-cinq ans déjà que Sviatoslav Richter, brisant la glace de la guerre froide, édifiait dans cette grange à foin une cathérale de rêves, où viendraient officier les grands artistes de notre époque ? Un fabuleux palmarès en tout cas, digne des plus célèbres festivals, lui a donné raison (1).

Richter est là, brûlant de la même flamme que jadis. Il salue gravement avec son air de bon élève, la salle s'éteint ; seule une veilleuse éclaire faiblement la partition dont il n'a guère besoin, mais qui le rassure. Au dehors, comme pour nous rappeler quel lieu étrange il a conquis à la musique, un vent violent souffle sur la grange, s'insinue dans la charpente et fait frissonner les épaules des belles écouteuses.

Richter joue les *Variations sur un thème original* op. 21 nº 1 de Brahms comme s'il s'éveillait d'un long sommeil, découvrant sous ses doigts des sonorités inconnues ; la musique s'élève peu à peu, cailloux blancs de notes répétées au fond du ruisseau, gouttes de pluie dégouttant des branches après l'orage, jusqu'à de puissantes marines qui se *dénouent en belles confidences* à la manière de Schumann ou même de Chopin.

Avec les *Dix-neuvième* et *Vingtième Préludes et fugues*, de Chostakovitch, il s'enfonce dans des ténèbres intimes ; toucher magique, échos de cathédrales englouties. Et nous le suivons sans savoir où il nous mène, à la recherche d'un homme, comme Diogène avec sa lanterne...

Le philosophe rêveur se change en cosaque dans la *Polonaise en mi majeur* de Liszt, où il laboure son piano comme un cheval ruant furieusement (mais avec une frappe rythmique parfaite), puis un *Scherzo et Marche* où l'instrument semble vraiment l'objet d'une possession diabolique, tant du compositeur que de l'interprète. Entre les deux, en une antithèse bien lisztienne (« le cyclone et le murmure »), Richter a glissé, parmi d'autres délicatesses, *Nuages gris* : une page des dernières années de Liszt, presque atonale, presque debussyste, d'une désolation sans nom, avec ce grondement sourd au loin comme celui du vent autour de la grange.

Après les sortilèges de la nuit, l'éclat de midi : un jeune ensemble américain, le Quatuor Emerson, étincelle dans le très exaspérant *Deuxième Quatuor de Prokofiev*, exemplaire d'un « jdanovisme » agressif, et le majestueux *Kaiser-quartett* de Haydn. Ces musiciens en smoking blanc ont une sonorité d'ensemble exceptionnelle, un style spirituel, rebondissant et sans lourdeur, une plénitude polyphonique rare. Et pourtant, dans l'énorme *Quatuor en sol* de Schubert, malgré toutes les richesses d'un métier *incomparable, il leur manque* encore, comme à beaucoup de quatuors de leur pays, une certaine liberté d'expression ou la capacité de laisser déborder leurs sentiments. A ces merveilleux musiciens, on souhaite de venir travailler et s'épanouir en Europe auprès de maîtres tels que Mihaly, Vegh, ou leurs jeunes aînés du Quatuor Melos.

Des flots de couleurs

Jorge Bolet est aussi venu à Meslay, pour remplacer Claudio Arrau, un service entre deux confrères latino-américains d'origine, l'un de Cuba, l'autre du Chili, tous deux héritiers de la haute tradition germanique. *Mais Bolet, ancien ambassadeur* et vieux gentleman à l'œil terrible, à la démarche un peu chancelante, semble au piano se refermer complètement sur son monde intérieur, le buste recourbé sur le clavier qu'il ne quitte pas des yeux.

Et il sort des choses bien étranges de cet univers clos : une *Sonate appassionata*, pensive, assez ataxique, jouée comme un souvenir ; *Prélude, Choral et Fugue* de Franck, tout confit en dévotion, très contemplatif, avec de belles sonorités brasillantes ; et puis des flots de couleurs, de poésie et de charme, une virtuosité transcendante et heureuse quand le pianiste aborde aux plages apparemment « faciles » et légèrement frelatées d'un *Rondo capriccioso* de Mendelssohn ou des *Réminiscences de la Norma* de Liszt, le paradis de Bolet !

Très grand coloriste, il semble pratiquer un culte hédoniste de l'instant, sans trop se préoccuper de la rigueur de la forme, du tempo et des nuances, dans les puissantes visions de Beethoven et de Franck qu'il joue à sa guise, avec d'étonnantes trouvailles sur le Baldwin un peu épuisé qu'il trimballe à travers l'Europe.

Pour garder à l'anniversaire de Meslay son accent tourangeau, l'Ensemble vocal Jean-de-Ockeghem, *dirigé par* Claude Panterne, qui fut si souvent associé à ces fêtes, nous donnait une charmante interprétation de l'inénarrable *Petite Messe solennelle* de Rossini, avec des solistes et des pianistes succulents. L'œuvre a elle-même un goût de terroir, parfois proche de la piquette... Mais comment n'être pas indulgent pour le chant ultime du Cygne de Pesaro, déjà à la retraite *depuis* trente-quatre ans quand *il* commit ce *« dernier péché mortel de ma vieillesse »*, comme il disait lui-même ?...

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Cent quatre-vingt-douze concerts, deux cent cinquante-sept solistes, plus de sept cents œuvres interprétées en vingt-cinq ans. Youri Bashmet et les Solistes de Moscou, Robert Holl, Oleg Kagan, Vassili Lobanov et l'English Concert, dirigé par Trevor Pinnock, animeront le dernier week-end de cette année, les 1er, 2 et 3 juillet.

CINÉMA

« Les Pyramides bleues », d'Arielle Dombasle

Arielle à toutes les températures

Arielle Dombasle a écrit, réalisé, joué, chanté son premier film : entre roman-photo et bande dessinée, un mélo kitsch.

A Cuernavaca, ville éminemment littéraire et touristique du Mexique, Omar Sharif joue le rôle d'Alex, un richissime propriétaire d'on ne sait quoi, ciment, mines, babioles, dont l'argent coule à flots, en fêtes tapageuses. Il a pour compagne la blonde Arielle Dombasle, de beaucoup plus jeune, qui est éprise du Christ autant que d'elle-même, à la folie. *« Mon seul rival, c'est Jésus »*, dit Alex en voyant sa bien-aimée photographier le Messie comme une star de rock et s'exténuer en pèlerinages. Ils vivent tous les deux dans une maison forcément baroque et somptueuse avec une foule de serviteurs, des dizaines de chambres où mademoiselle s'exhibe nue, faussement endormie, pendant que monsieur se penche sur elle un chandelier à la main. Elle a de la chance, la bougie ne coule pas.

Elise n'a qu'un souci entre deux réceptions — où elle paraît sous un brushing ananas laqué — et une piscine trop grande *(« Je vis dans une carte postale »)*. Et ce souci, c'est les pauvres : elle reçoit la douleur du monde en direct, c'est dur. Le jour où Alex tue par jeu un chien errant, elle n'en peut plus, boucle son vanity-case en un clin d'œil et prend le premier avion pour Saint-Rémy-de-Provence, où elle entre au couvent.

Il faut bien l'avouer, Arielle Dombasle, dont on vient de redécouvrir le corps sculptural, vêtue en nonne, la mine confite, la voix minaudante, recueillant des oiseaux tombés du nid et les présentant à la supérieure, c'est irrésistible. Le seul et léger inconvénient est *qu'on ne sait si* elle se rend compte exactement qu'elle est tordante. Ridicule au deuxième degré ? Voyons la suite.

Pour l'empêcher de prononcer ses vœux, le bras droit d'Alex a recours à une secte, les Pèlerins du monde, dirigée par Pierre Vaneck, bizarre grand-maître qui règne sur une bande de punks avec l'air mystérieux et prophétique de Monsieur Spock dans *Star Trek*, et Pascal Greggory comme adjoint. *Passons* sur quelques péripéties, la novice des beaux quartiers tombe amoureuse d'un pèlerin, Marc (Hippolyte Girardot) — en fait journaliste infiltré, — échappe à une camarade de couvent passionnée du martinet et retourne au Mexique, terre de mission, où Alex l'attend, devenu bigot et collectionneur de crucifix.

C'est un curieux mélodrame, entre le roman-photo détourné et la bande dessinée subversive où Arielle Dombasle, nouveau Tintin en guêpière, folle de sa mince personne, traverse les pires invraisemblances avec le même masque inexpressif, à la Buster Keaton, qui la rend assez souvent comique. Peut-être au-delà de ce qu'elle voudrait, et de la dose prescrite. Elle s'est beaucoup engagée dans ce projet, qui a coûté sans doute beaucoup d'argent. Elle met *en scène*, elle écrit le *scénario*, les dialogues, joue, chante le générique. Y aura-t-il beaucoup de gens pour être complices de ses caprices et de ses astuces, un peu mondaines, pour se réjouir au quatrième degré du kitsch ? On le lui souhaite, sans trop y croire.

MICHEL BRAUDEAU.

« Les Prédateurs de la nuit », de Jess Franco

Hommage

Soft-érotique, vrai gore, médecins sadiques, infirmière perverse, jeunes filles prisonnières, les lois du genre par un maître : Jess Franco.

« En hommage au Midi-Minuit », annonce en exergue le générique des *Prédateurs de la nuit*. Alors, soudain, le cœur bat la chamade... Autrefois, au milieu du grand flot des Boulevards, non loin du musée Grévin, le Midi-Minuit a été temple et tremplin du cinéma fantastique.

Ce n'était pas encore la mode, et la production B ne se déversait pas dans les salles d'exclusivité à tarif plein (ni à la télévision) pendant les vacances de Pâques et les mois d'été. Toute l'année, on pouvait voir les Mario Bava, les Dracula, les innombrables variations sur les éventreurs, les vampires, les zombies, les maniaques divers, les débiles muets aux muscles herculéens, les vierges torturées, les perverses au sourire sardonique, les savants fous auxquels (si l'on ose) l'imagerie nazie a donné une nouvelle jeunesse.

Grâce au Midi-Minuit, on a aimé Christopher Lee, Barbara Steele, Howard Vernon..., les jeunes démoniaques aux yeux cernés, les jeunes filles crêpées, dodues et mamelues. On a écouté les voix post-synchronisées à la hâte, avec ces vibrations métalliques et ces légers décalages entre les mots et les mouvements des lèvres qui font partie du style.

On retrouve presque tout dans *les Prédateurs de la nuit*, et c'est émouvant. Ni Barbara Steele et Christopher Lee, mais Howard Vernon, Anton Driffing (œil bleu de médecin nazi patenté) et aussi Thilda Tamar, et pourquoi pas Mony Dalmès, et même Stéphane Audran qui joue le jeu à fond, alors que les autres prennent une certaine distance.

Les autres, c'est-à-dire Telly Savalas (Kojak bien vieilli), milliardaire américain qui envoie Chris Mitchum (pâle copie de son père) chercher sa fille disparue à Paris. Elle est prisonnière du couple diabolique, soft-érotique, Brigitte Lahaie et Helmut Berger. Ils dirigent une clinique de rajeunissement (d'où Thilda Tamar et quelques autres) et enlèvent des jeunes femmes (dodues) pour greffer la peau de leur visage sur celui horriblement *vitriolé de la sœur (incestueuse)* d'Helmut Berger...

L'histoire rappelle de loin *les Yeux sans visage*, mais ne ressemble en rien au film de Franju. Celui-ci est dû — hommage au Midi-Minuit — à Jess Franco, qui a parfois signé Jésus Franco de délicieuses productions cosmopolites mexicano-italo-hispano-yougoslaves. Ici, il a davantage de moyens, mais a su préserver les beautés du genre.

COLETTE GODARD.

Communication

La dure recherche de la rentabilité

Les offensives publicitaires de TF 1

Qu'est-ce qui pousse la régie de TF 1 à s'implanter aux quatre coins du globe et à chercher de nouveaux espaces dans les pages de la presse régionale ? La nécessité de rentabiliser l'investissement consenti pour le rachat de la chaîne, alors que la concurrence entre six télévisions rend la rentabilité de chacune très aléatoire.

M. Bochko Givadinovitch, grand *patron de la publicité sur TF 1*, est satisfait : la hache de guerre entre sa chaîne et la presse écrite va être enterrée par un accord commercial en bonne et due forme (*le Monde* du 17 juin). Dès septembre, TF 1 Publicité vendra à ses annonceurs une présence combinée à l'antenne et dans les pages des quotidiens régionaux. Au spot du petit écran viendra s'ajouter le même jour un « module » de publicité dans les programmes de télévision des journaux. *« On ne pourra plus accuser la télévision privée de mettre en péril la presse*, commente M. Givadinovitch. *Comme en Italie, la fin du monopole aura des retombées positives pour les deux médias. »*

De *Ouest-France* à *la Voix du Nord*, une vingtaine de quotidiens ont signé avec TF 1. On n'y trouve aucun titre appartenant à M. Robert Hersant. Et pour cause : depuis des mois, les dirigeants de TF 1 soupçonnent le propriétaire de la Socpresse de pratiquer un couplage publicitaire, aussi efficace que discret, entre ses journaux et sa propre chaîne : la 5. Une façon pour M. Hersant de se servir du prestigieux *Figaro-Magazine* pour attirer vers sa télévision les gros budgets *des centrales d'achat d'espaces*. Quitte à leur consentir au passage quelques sensibles réductions de tarif.

Face à cette concurrence, TF 1 n'est pas fâchée de pouvoir contre-attaquer. Sur le marché tendu de la télévision, la publicité est une guerre de mouvement. M. Givadinovitch vient d'ailleurs d'ouvrir un nouveau front en Belgique, où la chaîne française se taille un large succès d'audience.

Jusqu'à présent, le public belge était *« offert en prime »* aux annonceurs de TF 1. Désormais, il sera exploité commercialement. La publicité belge sera insérée dans les programmes qui transiteront par satellite. TF 1 a déjà négocié sa place sur Telecom-1 et achève de constituer sa régie à Bruxelles. Un rude coup pour RTL-Télévision, qui bénéficiait jusqu'à présent d'une exclusivité publicitaire sur ce marché.

M. Givadinovitch ne s'en tient pas là. Il va monter la même opération en Suisse, songe à s'implanter au *Moyen-Orient et en Afrique francophone* à partir de la chaîne marocaine (*le Monde* du 8 juin) et étudie de près les possibilités de collaboration avec la Chine.

Qui pousse la régie de TF 1 à courir ainsi aux quatre coins du globe ou dans les pages de la presse régionale ? *« La dure recherche de la rentabilité »*, répond son président. Certes, la Une caracole en tête de l'audience et s'est adjugé en 1987 la moitié des recettes publicitaires de l'ensemble des télévisions, avec près de 4 milliards de francs. Mais, dans le même temps, les dépenses de la chaîne ont véritablement explosé, réduisant la marge d'exploitation à 71 millions de francs et le bénéfice net à 13 millions.

« Il manque 2 milliards »

Des résultats insuffisants lorsqu'il faut amortir en dix ans les milliards déboursés pour reprendre la Une. *« Pour rentabiliser TF 1, il faudrait dégager une marge de 600 millions par an* (1), affirme M. Givadinovitch. *Nous approchons les 400 millions en 1988, mais je ne peux rien garantir pour les années suivantes. Si on met bout à bout notre manque à gagner, les pertes de la Cinq et de M6, les ressources supplémentaires demandées par les chaînes publiques, il manque environ 2 milliards pour financer l'audiovisuel français. »* Or le responsable de la régie sait que le miracle de 1987 — 34 % d'augmentation des investissements publicitaires en télévision — ne se reproduira pas automatiquement. Cette année, la poussée due au démarrage des chaînes commerciales s'est déjà atténuée, et la croissance n'est plus que de 20 %.

Les dirigeants de TF 1 ont pesé de tout leur poids pour modifier les règles de la concurrence. Ils avaient convaincu M. Jacques Chirac de diminuer progressivement les ressources publicitaires des chaînes publiques. Mais les socialistes, revenus au pouvoir, ne semblent *guère prêts à laisser les télévisions* privées bénéficier d'une exclusivité sur le marché publicitaire. L'administration des finances y est farouchement opposée. Même un centriste comme le sénateur Jean Cluzel recommande dans son rapport au président de la République de déplafonner les recettes publicitaires d'Antenne 2 et de FR 3 pour laisser jouer la concurrence.

La stratégie de la pression politique a donc échoué, et les responsables de la Une se demandent aujourd'hui s'ils n'ont pas déjà mangé leur pain blanc. La part d'audience de TF 1 est tombée depuis quelques semaines en dessous de la barre des 40 %. En face, la Cinq, qui a atteint 13 %, grimpe lentement mais sûrement, suivant le rythme de développement de son réseau de diffusion.

Le danger n'est pas immédiat. Pour le moment, TF 1 et A 2 dominent largement leurs concurrentes entre 19 heures et 22 heures. Elles drainent alors une audience considérable et peuvent exiger des annonceurs des tarifs très élevés. Mais si un troisième larron vient un jour leur disputer ce privilège, les parts d'audience de chaque chaîne diminueront mathématiquement, et le prix de la publicité risque d'être revu à la baisse.

Cette perspective, évoquée par une récente étude économique des services de la CNCL, inquiète les responsables de TF 1. *« La concurrence entre six chaînes généralistes n'est viable pour aucune*, répète inlassablement M. Givadinovitch. *Il faudra réduire fortement les budgets de fonctionnement et sans doute passer des alliances pour limiter la compétition et les surenchères. »*

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) Les repreneurs de TF 1 ont versé 3 milliards de francs à l'Etat pour s'assurer le contrôle de 50 % de la chaîne.

● **Les agences américaines dominent le Festival du film publicitaire de Cannes.** — Les spots américains — 700 sur 3462 films présentés — ont largement dominé le 35e Festival international du film publicitaire qui a eu lieu à Cannes du 20 au 25 juin. L'agence de publicité américaine Joe Pytka a remporté la Palme d'or, tandis que 26 des 40 Lions d'or et 23 des 61 Lions d'argent revenaient à diverses agences d'outre-Atlantique. La filiale londonienne du groupe publicitaire *américain Doyle - Dane - Bernbach* - Needham Worldwide a obtenu le Grand Prix du Festival, tandis que 2 Lions d'argent étaient attribués à l'agence française FCB.

● **Colorisation des films : la 5 perd en appel.** — La cour d'appel de Paris a confirmé, dans la nuit du 25 au 26 juin, l'ordonnance du juge des référés interdisant la diffusion, par la 5, de la version colorisée du film de John Huston *Asphalt Jungle (Quand la ville dort)*, qui était prévue dimanche 26 à 20 h 30 (*le Monde* daté 26-27 juin). Cette décision clôt, au moins provisoirement, le débat, en France, sur la colorisation des films sans l'accord de leur auteur.

● **Une deuxième société de journalistes est créée à Radio-France.** — Sous le titre Société des journalistes des rédactions nationales de Radio-France, une trentaine de journalistes de la Maison de la Radio, à Paris, se sont regroupés, le 24 juin, dans une société, présidée par Ralph Pinto et dont le bureau se compose de Jean-Marc Stricker (secrétaire général), Jean-Michel Blier, Gilbert Denoyan, Robert Ouzina et Marc Riglet. La création de cet organisme qui s'est aussitôt affilié à la Fédération française des sociétés de journalistes, intervient sur fond de polémique déjà ancienne. Une société concurrente — la Société des rédacteurs de la Maison de la Radio — présidée par Patrice Bertin, avait en effet vu le jour en mars 1987, réunissant une cinquantaine de personnes sur les quelque cent quarante journalistes de Radio-France rattachés à la direction de l'information. Mais cette création avait été contestée par une partie de la rédaction, arguant de l'absence de consultation démocratique et de la mobilisation d'un petit groupe de journalistes proches de la direction.

Le 68e congrès de la Ligue des droits de l'homme

Logique économique et liberté d'information

Au cours du 68e congrès de la Ligue des droits de l'homme, réuni les 24, 25 et 26 juin à Dijon, M. Yves Jouffa, réélu président, a demandé l'abrogation des « lois Pasqua-Pandraud », et le droit de vote des immigrés aux élections locales. Mais le thème du congrès concernait particulièrement, cette année, la communication et les médias.

DIJON
de notre envoyée spéciale

Retour aux sources ? Pour son congrès annuel, la Ligue des droits de l'homme avait donc décidé de revenir vers ses anciennes amours. N'a-t-elle pas été créée au cœur de l'affaire Dreyfus, quelques mois à peine après le procès d'Emile Zola, cité en cour d'assises pour un certain *J'accuse ?* (1). Quatre vingt-dix ans et soixante-huit congrès plus tard, les « ligueurs », réunis à Dijon, se sont à nouveau penchés sur cette liberté de la presse, rebaptisée, pour l'occasion, liberté de l'information. Neuf mois de travail acharné, cinq rapports étoffés et de multiples questions, afin *« de baliser un domaine dans lequel la démocratie doit trouver son compte »*.

Les pressions politiques, les interventions *« amicales »*, les coups de téléphone truffés d'arrière-pensées ? Il en a, bien sûr, été question. L'ancien président de la Ligue des droits de l'homme, M. Henri Noguères, constatera, non sans amertume, que certaines *« opérations politiciennes, faites sous le couvert de la CNCL, telle la répartition entre inconditionnels du RPR des principales présidences des sociétés nationales, ont eu (...) une influence au moins aussi détestable que certaines concentrations »*. Et de dénoncer la loi Léotard sur l'audiovisuel, *« qui supprime tous les garde-fous »*, la *« mainmise politique »* sur les chaînes de télévision, et de désigner la CNCL, *« totalement discréditée »*.

Mais il est d'autres pesanteurs, parfois plus discrètes, souvent plus sinueuses, mais tout aussi contraignantes. Me Jean Martin, chargé d'un rapport sur les dépendances économiques de l'information, épinglera un à un les méfaits de l'*« emprise de la logique économique »*, la standardisation de l'information, sous l'effet de la *« recherche du plus grand dénominateur commun de la clientèle »* ; le travestissement de la publicité en information ; la fragilisation du journaliste.

Toutes menaces qui le conduiront à demander la reconnaissance d'un *« droit à l'information »*, doté d'une valeur constitutionnelle. *« Comment M. Bouygues mettra-t-il en balance d'importants marchés de construction et la velléité de quelques journalistes à informer sur un sujet susceptible de mettre en jeu une importante commande ou des clients potentiels*, demandera-t-il. *Quel sera alors le poids de la déontologie de l'information face à quelques milliards ? »*

Tout autre a été la démarche de Me Henri Leclerc, qui a commencé par saluer la naissance, même *« timide »*, d'un journalisme d'enquête à la française, qu'il s'agisse de l'affaire Greenpeace, des ventes d'armes à l'Iran ou de l'assaut d'Ouvéa. Les adversaires les plus tenaces de la publication de ces vérités interdites n'étaient-ils pas alors les hommes politiques ? Climat inquiétant, conclura Me Leclerc, en rappelant les propos de M. Albin Chalandon sur le pouvoir *« totalitaire »* de la presse, au lendemain de l'affaire Chaumet. Et de reprendre, point par point, les limites de la liberté de l'information, des dispositions *« dangereuses »* sur l'atteinte au crédit de la justice jusqu'aux saisies préventives de la presse étrangère et des publications destinées à la jeunesse par le ministère de l'intérieur.

ANNE CHEMIN.

(1) L'histoire de la Ligue des droits de l'homme est retracée dans le livre de Bernard Deljarrie et Bernard Wallon : *la Ligue des droits de l'homme : un combat dans le siècle*. (Etudes et documentation internationales, 29, rue Descartes, 75005 Paris.)

M. Jack Lang souhaite le remplacement de la CNCL avant trois mois

M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, s'est prononcé, le dimanche 26 juin, pour *« la création dans un délai de deux mois et demi à trois mois d'un conseil supérieur de l'audiovisuel »* qui remplacerait la CNCL.

Interrogé au cours du « Club de la presse » d'Europe 1, le ministre a présenté la création de ce conseil comme une *« priorité »*, insistant sur la nécessité de *« trouver une solution qui devrait bénéficier de l'assentiment de l'ensemble des familles de pensée représentées au Parlement »*. Le ministre, qui se garde de vouloir *« bâcler une réforme »*, suggère d'*« introduire éventuellement une révision constitutionnelle pour que le quatrième pouvoir puisse être érigé au rang de pouvoir constitutionnel »*.

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

LE BOURGEOIS GENTILHOMME. Comédie-Française (40-15-00-15). Lundi à 20 h 30.

LA FARCE DU CUVIER, suivi de LA FARCE DE MAITRE. Mairie du VIe. Salle des Fêtes (43-29-12-78), 20 h 30.

BARTHELEMY. Tintamarre (48-87-33-82) 18 h 30

Les autres salles

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 21 h.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). ◇ Le Bourgeois gentilhomme : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). ◇ Bérénice : 20 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

HOTEL DE LA MONNAIE (SALLE DUPRE) (40-46-56-66). L'Epreuve : 20 h 30. A quoi rêvent les jeunes filles ? : 22 h 15.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. ◇ Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 21 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Frisette : 18 h 30.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 16 h et 18 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Pour l'amour de Marie Salat : 21 h.

SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE DU VIe (43-29-12-78). La Farce du cuvier, suivie de la Farce de Maître Pathelin : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◇ L'Ecume des jours : 20 h 30. ◇ Le Prince de la dynamite : 22 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). ◇ Barthélémy : 18 h 30. Mr Banal : 20 h 15. Sucré-Salé : 21 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.

Comédie musicale

THÉATRE TRISTAN BERNARD (45-22-08-40). Bagatelle. Jusqu'à fin juillet, 19 h. Opérette d'Offenbach. Mise en scène J.-M. Lecoq, dir. musicale L. Dunoyer de Segonzac, avec J. Sand, L. Durand, V. Vittoz, B. Valdeneige, I. Grandet (piano).

Opéras

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). La Célestine, 19 h 30. Tragi-comédie lyrique en neuf tableaux de M. Ohana, d'après F. de Rojas. Mise en scène J. Lavelli, dir. musicale A. Tamayo, avec J.-L. Boutte, L. Mazeron, R. Allouche, S. Belling, S. Dickson, 2 h 20.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37). La Pie voleuse, 19 h 30. Opéra semi-seria en trois actes de Rossini, livret de G. Gherardini. Mise en scène M. Hampe, dir. musicale L. Fischer. Avec C. Gasdia, J. Taillon, R. Gambill, W. Shimell, A. Rinaldi, 3 h 30.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (42-78-19-54). L'Apothicaire, 21 h, mer. Opéra de Joseph Haydn. Orchestre de la Camerata de Versailles, mise en scène E. Navratil, dir. musicale A. du Closel. Avec A. Aubin, S. Bertho, P. Casala, C. Jean.

Les concerts

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE (42-23-55-28). Les Trompettes de Versailles, 21 h. Œuvres de Vivaldi, Teleman, Lully.

Lundi 27 juin

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Orchestre de chambre Jean-Louis Petit. 21 h., « Les Quatre Saisons », de Vivaldi

ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE. Alexandre Ouzounoff. 21 h. Basson, Y. Reperant (clavecin). J.-P. Celea (ctb) Musiques du XVIIIe pour basson. Dans le cadre du Festival de la butte Montmartre.

Région parisienne

VERSAILLES (LE GRAND TRIANON) (39-50-71-18). ◇ Les Fourberies de Scapin : 21 h.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
(42-78-35-57)

Relâche.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES-POMPIDOU
(42-78-37-29)

Le Cinéma français des années cinquante : Nana (1954), de Christian-Jaque, 14 h 30 ; la Meilleure Part (1955), d'Yves Allégret, 17 h 30 ; le Signe du lion (1962), de Eric Rohmer, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

Relâche.

Les exclusivités

ACTION JACKSON (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AMSTERDAMNED (*) (Hol., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE BEAU-PÈRE (*) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA BOHÊME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LE BONHEUR SE PORTE LARGE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CORPS Z'A CORPS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EL DORADO (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

JEUX D'ENFANTS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA JOYEUSE REVENANTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

MON PÈRE C'EST MOI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'ŒUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

PRISON (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TRAQUÉE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TWIST AND SHOUT (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

URGENCES (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

VILLE ÉTRANGÈRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

AGENT TROUBLE (Fr.) : Club, 9e ().

ALLEMAGNE ANNÉE ZÉRO (Fr.-It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

AMORE (It., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BAMBI (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES BARBARIANS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

BRADDOCK (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

COBRA VERDE (All., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Images, 18e (45-22-47-94).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

L'EXTRAVAGANT MR RUGGLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

L'HOMME QUI RÉTRÉCIT (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LA HORDE SAUVAGE (*) (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE JUSTICIER BRAQUE LES DEALERS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59).

MES AMOURS DE 68 (Tch., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

MON BEL AMOUR, MA DÉCHIRURE (*) (Fr.) : Club, 9e ().

LE NINJA BLANC (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

PAISA (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA QUATRIÈME RENCONTRE (It., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (Brit., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

RUNNING MAN (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

SHERLOCK HOLMES CONTRE JACK L'EVENTREUR (*) (Brit., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

STROMBOLI (It., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

VÉRITÉS ET MENSONGES (Fr.-iranien, v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

Les festivals

CARL THÉODOR DREYER (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Ordet, mer., jeu., ven. 15 h 45 ; le Maître du logis, mer., jeu., ven. à 12 h ; Jour de colère, mer., jeu., ven. 13 h 45.

CARTE BLANCHE A ANDRÉ TÉCHINÉ, LES FIMS DE SA VIE (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Le Testament d'Orphée, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Ordet, jeu. à 14 h, 18 h, 22 h ; Tabou, jeu. 16 h, 20 h ; Lilith, ven. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; le Sixième Jour, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Opinion publique, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Un jeu brutal, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Aparajito, mar. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

CARY GRANT (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). L'Impossible M. Bébé, mer., ven., mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Sylvia Scarlett, jeu., lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Indiscrétions, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Arsenic et Vieilles Dentelles, dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

CYCLE DE COURTS MÉTRAGES, Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33). La Cour des voraces, Le Chemin d'Azatoth, Croix rouge, Screen Test, Nora et le Nouveau Pauvre, L'Homme le plus gentil du monde, Scopitones, jeu. à 20 h 30, pl. : 24 F.

FELLINI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01). Huit et demi, jeu., mar. 17 h 40, sam. 15 h 40 ; les Vitelloni, sam., mar. 22 h ; Et vogue le navire, mar. 14 h ; la Cité des femmes, ven. 17 h 30 ; Ginger et Fred, mer., lun. 17 h 40.

FESTIVAL BRÉSILIEN (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). O Amuleto de Ogum, mer., sam., mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Gaijin, jeu., dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Plage du désir, ven., lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

FRANÇOIS TRUFFAUT, LES FILMS DE SA VIE, Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77). Les Quatre Cents Coups, mer. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Enfant sauvage, jeu. à 12 h 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Nuit américaine, ven. à 12 h, 14 h, 16 h 05, 18 h 15, 20 h 20, 22 h 30 ; Baisers volés, sam., avec Antoine Doinel à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Mariée était en noir, dim. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Homme qui aimait les femmes, lun. à 12 h, 14 h, 16 h 05, 18 h 10, 20 h 15, 22 h 20 ; la Sirène du Mississippi, mar. à 12 h, 14 h 05, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

LES MARDIS DE L'ACMA, Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86). Soirée de la revue Lettre internationale, mar. 21 h 50 avec un film surprise.

LES QUATRE AS DU MAC-MAHON (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Boom !, ven. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; la Charge de la 8e brigade, sam. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Une corde pour te pendre, dim. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; la Cinquième Victime, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

MARIA KOLEVA, Cinoches, 6e (46-33-10-82). L'Etat de bonheur... permanent !, (1ère partie) dim. 11 h, (2e partie) lun. 11 h ; Cinq Leçons de théâtre d'Antoine Vitez, Martine et le Cid, L'Ours ou Tchekhov est-il misogyne, mer. 11 h ; le Barbouillé ou la mort gaie, Noces de sang ou la création de l'obstacle, jeu. 11 h ; Andromaque ou l'irréparable, avec en deuxième partie la Voiture, ven. 11 h ; Lettre de Paris à l'ami suisse n° 7, Vitez : Ubu ou la diminution de la sexualité, Vitez : Comment la souffrance d'un réalisateur, sam., mar. 11 h.

NUIT ALAN PARKER (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). Bugsy Malone, Pink Floyd The Wall, Angel Heart, sam. 0 h. T.U. : 75 F.

NUIT MONTY PHYTON (v.o.), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). Jabberwocky, Monty Python, sacré Graal, Monty Python, la vie de Brian, sam. 0 h 15. T.U. : 75 F.

VISCONTI (v.o.), Accatone (ex Studio Cujas); 5e (46-33-86-86). Sandra, mer. 18 h, jeu. 20 h, ven. 13 h 20, sam. 16 h, dim. 13 h 25, lun. 16 h, mar. 19 h 20 ; les Damnés, mer. 15 h 20, jeu. 13 h 50, ven. 17 h 10, sam. 21 h 50, dim. 19 h 10, lun. 21 h 40 ; Violence et Passion, mer. 13 h 10, jeu. 16 h 25, ven. 15 h, sam. 19 h 40, dim. 21 h 40, lun. 13 h 50, mar. 17 h 10 ; l'Innocent, mer. 21 h 35, jeu. 18 h 30, ven. 19 h 50, sam. 13 h 50, dim. 17 h.

LES FILMS NOUVEAUX

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN. Film américain de Danny DeVito, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MANIAC COP. (*) Film américain de William Lustig, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MÈRE TERESA. Film britannique de Ann Petrie et Jeanette Petrie, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

POLICE ACADEMY 5. Film américain d'Alan Myerson, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT. (*) Film français de Jess Franco : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PYRAMIDES BLEUES. Film franco-mexicain d'Arielle Dombasle : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SANGUINES. Film français de Christian François : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LA SORCIÈRE. Film italo-français de Marco Bellocchio, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

MARDI 28 JUIN

« Musée d'Orsay : visite générale », 11 h 15, à l'accueil, à l'intérieur (Approche de l'art).

« Versailles : le village de Trianon, le hameau de Mique », 14 h 30, cour du Petit Trianon, près de l'entrée (Monuments historiques).

« Sainte-Chapelle et Conciergerie », 14 h 30, entrée de la Sainte-Chapelle (Paris passion).

« Le Marais », 14 h 30, métro Pont-Marie (Pierre-Yves Jaslet).

« Hôtels du Marais sud, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« De la place des Vosges aux hôtels de Sens et de Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Eglise et hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Sully-Morland, boulevard Henri-IV (E. Romann).

« Hôtel Le Brun et collège des Ecossais », 14 h 30, devant le Panthéon (M.-G. Leblanc).

Exposition « Le Palais-Royal », 14 h 30, entrée du Musée Carnavalet (Approche de l'art).

« Un cimetière et ses mystères », 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« De l'hôtel de Sens à celui de la Bretonvilliers », 15 heures, métro Pont-Marie (Paris et son histoire).

« Hôtels de la rue du Temple sous Louis XIV », 18 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville, devant la poste (M.-G. Leblanc).

CONFÉRENCES

30, avenue Corentin-Cariou, Centre international de conférences, 18 h 30 : « L'homme, réparé à quel prix ? », avec Louis Avan, Michèle Fardeau, Catherine Labrusse, Alain Pacel, René Tostade, etc. (Cité des sciences et de l'industrie).

IDPE, 38, rue de Turenne (code d'entrée : 8406), 20 heures : « Créativité et peur de l'erreur », par Jacques Halbronn, entrée libre (Le lierre et le coudrier).

27, rue Pierre-Nicole (1er étage), 20 h 30 : « La main qui nous révèle, chirologie », par Sophie Bonnaud (La maison du soleil).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 27 juin

TF 1

20.40 Cinéma : l'Indic ■ Film français de Serge Leroy (1982). Avec Daniel Auteuil, Thierry Lhermitte, Pascale Rocard, Bernard-Pierre Donnadieu. *Guerre des gangs. Un jeune inspecteur de police séduit la maîtresse d'un truand corse pour en faire une indicatrice. Adaptation d'un roman de Roger Borniche. Action et psychologie des rapports amoureux. Du bon travail de série.* **22.20 Magazine : Médiations.** De François de Closets, Richard Michel et Jean-Marie Perthuis. Thème « Tous cobayes ». Avec les professeurs Israël (cancérologue), Pierre Simon (directeur de recherche au laboratoire Sanofi), Cornillot (doyen de la faculté de médecine de Bobigny), Schwartz (représentant du Comité d'éthique), Alain Michaud (professeur d'anesthésie et de réanimation), Guy Braibant (secteur rapport et études), la juriste Mireille Delmas-Marty. **23.20 Documentaire : Génération.** 11. Mai... après, de Jean Lassave. **23.50 Journal et la Bourse. 0.05 Magazine : Minuit sport. 2.05 Documentaire : La maison de Nanterre.** De Bernard Martino. 1. Un lieu pour renaître ou pour mourir ? (rediff.).

A 2

20.35 Cinéma : Cause toujours, tu m'intéresses ■ Film français d'Edouard Molinaro (1978). Avec Annie Girardot, Jean-Pierre Marielle, Christian Marquand. *Un journaliste de radio, divorcé et en proie à la solitude, compose un numéro de téléphone au hasard et tombe chez une pharmacienne célibataire. Pour la rencontrer, il se fait passer pour un aventurier. Un bon scénario de Francis Veber, une comédie de Boulevard avec numéros d'acteurs.* **22.00 Série : Un juge, un flic.** Un taxi pour l'ombre. **23.00 Magazine : Strophes.** De Bernard Pivot. **23.15 Informations : 24 heures sur la 2.**

FR 3

20.30 Cinéma : Passe ton bac d'abord ■■ Film français de Maurice Pialat (1978). Avec Sabine Haudepin, Philippe Marlaud, Annick Alane, Michel Caron. *Dans le nord de la France, à Lens, des adolescents issus de milieux ouvriers ou modestes savent qu'ils n'ont pas d'avenir, même s'ils réussissent à obtenir le baccalauréat. Drague et dérive de garçons et filles, désarroi des adultes : c'est la vie, la réalité sociale mises en scène par un de nos plus grands réalisateurs. Pialat assène comme des gifles les vérités d'une jeunesse qui, sortie du lycée, se retrouve dans une impasse.* **22.00 Journal.** ▶ **22.25 Magazine : Océaniques.** Henri Lefebvre. Portrait d'un philosophe, sociologue et théoricien politique du vingtième siècle. **23.20 Musiques, musique.** Nocturne n° 1, op. 62, de Chopin, par Friedrich Gulda, piano.

CANAL PLUS

20.15 Athlétisme. Meeting de Paris. **22.30 Flash d'informations. 22.35 Cinéma : Levy et Goliath** ■ Film français de Gérard Oury (1987). Avec Richard Anconina, Michel Boujenah, Jean-Claude Brialy, Souad Amidou. **0.05 Basket professionnel américain. 1.40 Série : Bergerac. 3.00 Boxe.** Championnat du monde des poids lourds : Myke Tyson (EU) – Michael Spinks (EU).

LA 5

20.30 Les accords du diable : Invitation pour l'enfer. Téléfilm de Wes Craven. **22.20 Les accords du diable** (suite). **22.50 Série : Hitchcock présente. 23.20 Série : Star Trek. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Star Trek** (suite). **0.25 Mission impossible** (rediff.). **1.15 L'homme de l'Atlantide** (rediff.). **2.05 La grande vallée** (rediff.). **2.55 Journal de la nuit. 3.00 Arsène Lupin** (rediff.). **3.55 Les secrets de la mer Rouge** (rediff.). **4.20 Les globe-trotters** (rediff.). **4.45 Top nuggets (rediff.)**

M 6

20.30 Téléfilm : Tir à vue. De Harvey Hart. Avec Cliff Robertson, Ernest Borgnine, Henri Silva. *Chasse au cerf ou chasse à l'homme ?* **22.05 Six minutes d'informations. 22.15 Ondes de choc.** Trente-cinquième Festival du film publicitaire (Cannes 1988). **0.45 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le grand débat. L'URSS de Gorbatchev (2e partie). **21.30 Dramatique : Gorgias,** de Platon (dernière partie). **22.40 La nuit sur un plateau.** Architecture : 1968-1988, l'architecture au tournant. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Immigrant songs : Minimal compact.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Renseignements sur Apollon. *Concert* (donné le 24 juin au Théâtre des Champs-Elysées) : Léonore III, ouverture en ut majeur op. 72c ; Concerto pour piano et orchestre n° 2 en si bémol majeur op. 19 : Symphonie n° 6 en fa majeur op. 68, de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. Rudolf Barshai ; sol. : Bruno Leonardo Gelber, piano ; à 22 h 30, feuilleton : De l'opus 1 à l'opus 145 ; à 23 h 7, *L'opus 1 préséraphique :* Trio concertant pour piano, violon et violoncelle, de Franck, et Fantaisie pour piano et orchestre, de Debussy. **0.00 Musique de chambre.**

Mardi 28 juin

TF 1

14.30 Variétés : La chance aux chansons. 15.00 Série : Madame SOS (rediff.). **16.00 Magazine : L'après-midi aussi. 16.45 Club Dorothée. 18.00 Série : Chips. 18.55 Météo. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal et météo. 20.35 Tapis vert. 20.40 Cinéma : Attention les dégâts !** □ Film italien de E.B. Clucher (Enzo Barboni) (1984). Avec Terence Hill, Bud Spencer, April Glougth. *Un cascadeur aérien et un musicien de jazz sont les sosies de deux cousins milliardaires. Ils les remplacent, une semaine, au Brésil, où doit être signé un contrat. Mais qu'est-ce que vous voulez que cela nous fasse puisque le film est nul ?* **22.25 Magazine : Ciel, mon mardi !** Emission de Christophe Dechavanne. Invité : Jean-Claude Brialy. **23.40 Documentaire : Génération.** 12. Le torchon brûle, d'Irène Richard. **0.10 Journal. 0.20 La Bourse. 0.25 Magazine : Livres en tête.** Présenté par Joseph Poli et Jacques Duquesne. **0.35 Magazine : Minuit sport. 1.35 Documentaire : La maison de Nanterre.** De Bernard Martino. 2. Folie des hommes ou folie des institutions (rediff.).

A 2

14.35 Tennis. Tournoi de Wimbledon, en direct de Londres. **17.55 Série : Les deux font la paire. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.35 Variétés : Frenchie folies. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Les dossiers de l'écran : Yakusa** ■■ Film américain de Sydney Pollack (1975). Avec Robert Mitchum, Takakura Ken, Brian Keith, Kishi Keiko, Richard Jordan. *Un Américain venu à Tokyo pour aider un ancien copain de la guerre du Pacifique est pris dans une violente aventure qui l'amène à respecter et à adopter le code d'honneur des « mafiosi » nippons. Une spécialité japonaise, le film de Yakusa (gangsters contrôlant des trafics illégaux), revue et corrigée par un scénario complexe et une mise en scène de film noir hollywoodien. Forte présence de Mitchum.* ▶ **22.25 Débat : Que reste-t-il des samouraïs ?** Avec le professeur Masao Yamaguchi (ethnologue), Isamu Fujii (Yakusa), Jean-François Sabouret (sociologue chargé de recherche au CNRS), Jacques Gravereau (professeur à HEC), Dominique Turcq (sociologue), Takaghi Furugaichi (homme d'affaires). **23.30 Informations : 24 heures sur la 2.**

FR 3

15.00 Flash d'informations. 15.03 Magazine : Télé-Caroline. 17.00 Flash d'informations. 17.03 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 17.10 Feuilleton : Galtar. 17.30 Jeu : Génies en herbe. 17.55 Magazine : Flash mag. 18.00 Série : Sur la piste du crime. 19.00 Le 19-20 de l'information. 19.53 Dessin animé : Diplodo. 20.05 Jeu : La classe. 20.25 INC. 20.30 Cinéma : Don Juan ■ Film franco-espagnol de John Berry (1965). Avec Fernandel, Carmen Sevilla, Erno Crisa, Roland Armontel, Fernando Rey. *Au dix-septième siècle, en Espagne, Don Juan Tenorio, le grand séducteur, change l'habit de son valet afin d'être aimé pour lui-même. Mais c'est le mythe qui fait l'homme, et le valet devient réellement Don Juan aux yeux des femmes. Il y a eu cinq adaptateurs du scénario original et John Berry semble avoir été gêné par Fernandel, si bien que le film part un peu dans tous les sens. C'est tout de même un pastiche, une farce burlesque, du cinéma de cape et d'épée.* **22.10 Journal. 22.35 Documentaire : Bleu cerise.** Les cent ans des chasseurs alpins, de Jean-Roger Cadet. *Déjà diffusé en mai.* **23.20 Magazine : Décibels.** Spécial rock helvète. Avec Stephan Eicher, Yello, The Bill, Baby Jail, Be for nothing... **0.05 Espace francophone.**

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : la Cité des femmes ■■■ Film italien de Federico Fellini (1979). Avec Marcello Mastroianni, Ettore Manni, Anna Prucnal. **16.15 Cinéma : Lenny** ■ Film américain de Bob Fosse (1974). Avec Dustin Hoffman, Valerie Perrine, Jan Miner. **18.00 Cabou cadin. 18.23 Flash d'informations. 18.25 Dessins animés : Le piaf. 18.26 Top 50. 18.55 Starquizz. 19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. 20.30 Cinéma : Attention bandits** ■ Film français de Claude Lelouch (1987). Avec Jean Yanne, Marie-Sophie L., Patrick Bruel, Charles Gérard. **22.15 Flash d'informations. 22.20 Cinéma : Roar** □ Film américain de Noël Marshall (1983). Avec Noël Marshall, Tippi Hedren, Melanie Griffith. **23.50 Cinéma : les Nuits de la violence** □ Film américain de John Bud Cardos (1979). Avec William Devane, Cathy Lee Crosby. **1.20 Cinéma : Les mois d'avril sont meurtriers** ■ Film français de Laurent Heynemann (1987). Avec Jean-Pierre Marielle, Jean-Pierre Bisson.

LA 5

15.50 Série : Mission impossible. 16.55 Les Schtroumpfs. 17.20 La famille Koala. 17.45 Dans les Alpes avec Annette. 18.20 Charlotte. 18.30 Creamy, adorable Creamy. 18.55 Journal images. 19.02 Jeu : La porte magique. 19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : New-York, 2 heures du matin □ Film américain d'Abel Ferrara (1984). Avec Tom Berenger, Billy Dee Williams, Jack Scalia. *Un ancien boxeur est devenu proxénète dans les quartiers chauds de Manhattan. Son empire se trouve menacé par un fou qui tue les danseuses nues et leurs protecteurs. Réalisme crasseux et déferlement de violence. Un polar sans intérêt.* **22.50 Série : Hitchcock présente. 23.20 Série : Star Trek. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Star Trek** (suite). **0.25 Mission impossible** (rediff.). **1.10 L'homme de l'Atlantide** (rediff.). **2.05 La grande vallée** (rediff.). **2.50 Journal de la nuit. 3.00 Arsène Lupin** (rediff.). **3.55 Les secrets de la mer Rouge** (rediff.). **4.20 Les globe-trotters** (rediff.). **4.45 Top nuggets** (rediff.).

M 6

15.05 Magazine : Faites-moi 6. 16.15 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Daktari. 18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : Les routes du paradis. 19.00 Série : L'incroyable Hulk. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cosby show. 20.30 Téléfilm : Massacre au camp d'été. De Michele Tatosian et Jerry Silver, avec Mike Kellin, Katherine Kambi, Paul de Angelo. *Meurtres inexplicables dans un centre de vacances.* **22.05 Série : L'homme de fer. 22.55 Série : Cagney et Lacey. 23.45 Six minutes d'informations. 23.55 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. La science et le tiers-monde. **21.30 Débat : Strasbourg,** avec vues sur l'Europe des créateurs. **22.40 Nuits magnétiques.** Les voisins. 1. Les *connaissez-vous ?* **0.05 *Du jour au lendemain.* 0.50 Musique : Coda.** Immigrant songs : Minimal compact.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 12 octobre 1985 à Budapest) : Concerto pour violon et orchestre n° 2 en ré majeur K 211 : Divertissement pour cordes en ré majeur K 136 ; Concerto pour piano et orchestre n° 12 en la majeur K 414 et Sérénade n° 13 en sol majeur K 525, de Mozart par les Virtuoses de Moscou ; sol. : Vladimir Spivakov (violon) et Evgueni Kissine (piano). **22.20 Concert du GRM** (donné le 15 février 1988 grand Auditorium) : Polyphonie polychrome (3e tableau : Lune noire) d'Ascione). **23.07 Club d'archives.** Hommage à Serge Koussevitsky (Roméo et Juliette *ouverture-fantaisie ; Symphonie n° 4 en fa mineur op. 36, de* Tchaïkovski) ; Les premiers enregistrements de la musique de Stravinski.

Audience TV du 26 juin 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne — 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	46.9	7 sur 7 18.2	Stade 2 7.3	Casse-cou 9.9	Poule et Frites 3.6	Dallas 7.3	Une chambre... 2.6
19 h 45	49.0	7 sur 7 19.8	Maguy 10.4	Casse-cou 8.3	Ça cartoon 2.1	Dallas 6.8	Une chambre... 3.1
20 h 16	53.6	Journal 16.7	Journal 17.7	Benny Hill 9.4	Ça cartoon 3.6	Journal 3.6	Cosby show 3.1
20 h 55	59.4	Douce France 22.9	Maigret 15.1	Entre toutes... 1.0	Autour de... 2.6	Rusty James 13.0	Rush 5.2
22 h 8	58.9	Douce France 26.0	Maigret 15.1	Entre toutes... 1.0	Autour de... 2.1	Rusty James 12.6	Rush 2.1
22 h 44	27.6	Au-delà des... 5.7	Musiques cœur 3.6	Journal 6.3	Ray Bradbury 1.0	Concert 5.2	Pain, amour... 5.7

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 143 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4774

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III					■			■	
IV							■		
V		■		■		■			
VI									
VII			■						■
VIII			■					■	
IX				■		■			
X					■				
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Rencontre des cadres sur son lieu de travail. – II. Sont bien reçus partout où ils s'adressent. Où certains ont pris l'habitude d'aller sur le terrain. – III. Grâce à lui, il en est qui ont le « pot ». Se vit offrir une nouvelle robe. – IV. Possèdent de nombreux tuyaux. Visible sur un tableau de « maître ». V. Annonce un coup manqué. – VI. Absence de souillure permettant d'éviter la douche et le savon. – VII. A donc fini par se montrer. Avait quotidiennement droit à la purée. VIII. Partie de baccara. N'incite personne à se jeter à l'eau. – IX. Eloigne les brebis. Repousse les ténèbres. – X. Apparent sur un pont. Peut appartenir à un cardinal. – XI. Des poilus y furent souvent rasés de près !

VERTICALEMENT

1. S'intéresse au cas de celui qui éprouve un mal de chien. – 2. Fut amené à se préoccuper de l'origine des espèces. Voyage par mer. – 3. Où quelqu'un se révéla fort « empoisonnant ». Passa du temps à « jouer ». – 4. S'en prenait aux plus petits que lui. Répondait à une attente. *Ceux qui pensent à lui* se comptent par millions. – 5. Démontre. Pile sèche. – 6. Accordait sa protection. La femme à barbe. Les quatre saisons. – 7. Terre ou eau. – 8. Pronom. Peut avoir l'occasion de *sauter du lit. Victime d'une fin pré*cipitée. – 9. Espèce d'ours. Passé presque présent.

Solution du problème n° 4773

Horizontalement

I. Philatéliste. Su. – II. Râleur. Intérêts. – III. Overdose. Etape. – IV. Je. Nettes. Items. – V. Enée. Ta. Ténor. – VI. CES. Fortune. Obi. – VII. Tas. Ait. Pe. Anes. – VIII. eues. Régime. Sam. – IX. Nia. Rodage. Gê. – X. Recalés. Oral. XI. Semer. Attisées. – XII. As. Déjeuner. – XIII. Cahier. Né. Ecu. – XIV. Ni. Spécule. Rein. – XV. Est. Etirées.

Verticalement

1. Projecteur. Acné. – 2. Haveneau. Essais. – 3. Ile. Essence. – 4. Lerne. Siamois. – 5. Aude. Fa. Ale. Epi. – 6. Trottoir. Erdre. – 7. Starters. Ce. – 8. Liée. Go. Ajout. – 9. *In.* Stupidité. Li. – 10. Ste. Enéma. Tuner. – 11. Tétine. Egoïne. – 12. Erato. Erse. Ré. – 13. Eperons. Aérées. – 14. Stem. Beagle. Ci. – 15. Us. Séisme. Sauna.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel du samedi 25 juin 1988* :

DES ARRÊTÉS :

● Du 17 juin 1988 relatif à la composition et à l'appel de la fraction de contingent 1988/08.

● Du 20 juin 1988 fixant les taux du remboursement forfaitaire à verser par les exploitants agricoles et par les employeurs du commerce, de l'industrie et d'activités diverses utilisant de la main-d'œuvre étrangère permanente et saisonnière introduite ou contrôlée par l'Office des migrations internationales.

● Du 20 juin 1988 fixant le taux de la redevance verser à l'Office des migrations internationales à l'occasion de l'examen médical subi par les étrangers demandant un titre de séjour.

∴

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 26 juin 1988 :

DES ARRÊTÉS :

● Du 22 juin 1988 portant extension à la Grèce de la garantie du risque de responsabilité civile en matière de circulation de certains véhicules terrestres à moteur.

● Du 9 juin 1988 fixant l'indice de besoins relatif aux appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique.

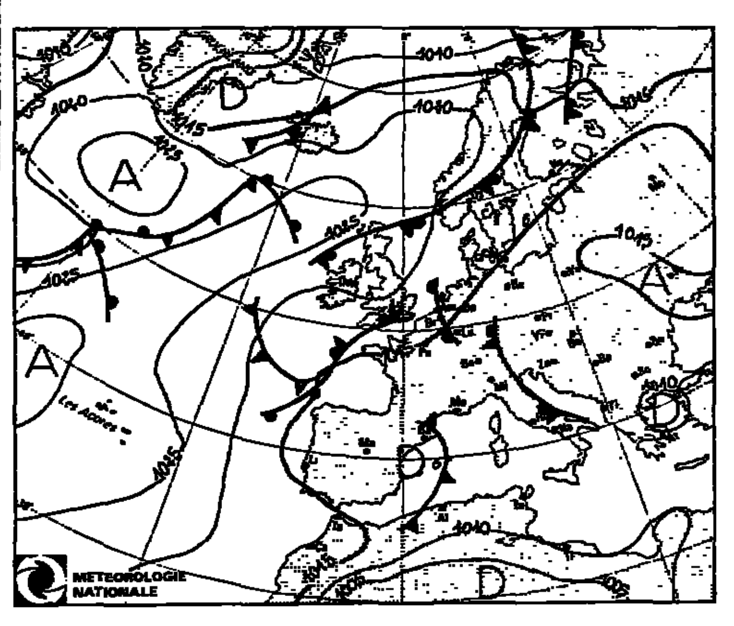
● Du 9 juin 1988 fixant l'indice de besoins relatif aux appareils de destruction transpariétale des calculs (*lithotripteurs extracorporels*).

UNE DÉCISION :

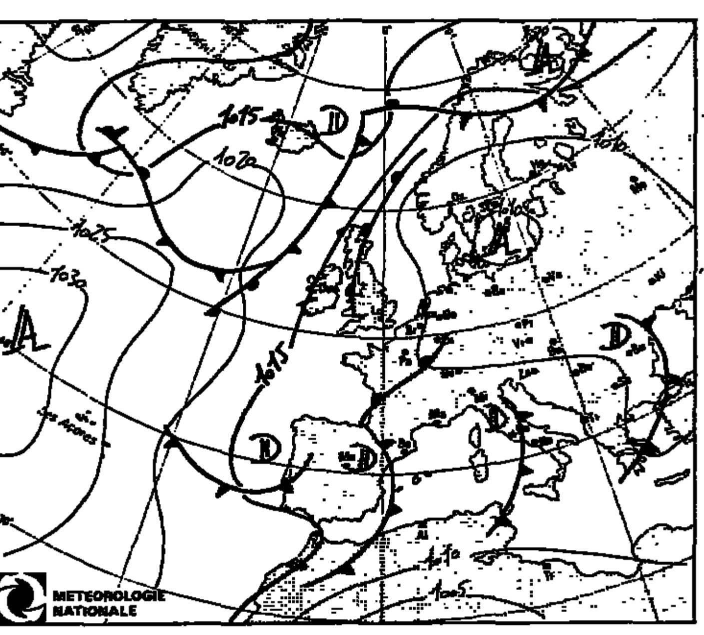
● N° 88-271 du 21 juin 1988 de la Commission nationale de la communication et des libertés autorisant l'usage de fréquences par la Société d'exploitation de la quatrième chaîne, dénommée Canal Plus.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27 JUIN 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 29 JUIN A 0 HEURE TU



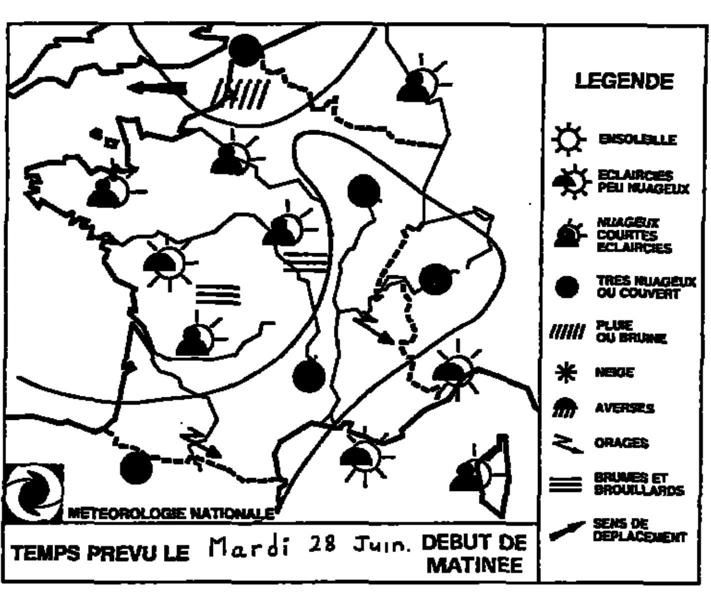
Evolution probable du temps en France entre le lundi 27 juin à 0 heure et le mardi 28 juin à minuit.

La France restera dans une vaste zone dépressionnaire avec une arrivée d'air humide sur le Nord du pays et une remontée d'air plus chaud et instable venant d'Espagne.

Mardi : grisaille et ondées orageuses. De la Bretagne au pays de Loire, au Limousin, aux Charentes, au Poitou et au Bordelais, les nuages seront nombreux mais il ne pleuvra pas. C'est au bord de l'Atlantique que les éclaircies seront les plus belles. En Corse beaucoup de nuages aussi mais pas de pluies.

Sur tout le reste du pays, le ciel sera gris. Il y aura de la pluie dès le début de la journée sur le Nord-Picardie et des ondées orageuses sur les Alpes et les Pyrénées. Le risque de pluies et d'ondées orageuses se généralisera l'après-midi.

Au lever du jour il fera 12 à 15 degrés en général sauf près de la Méditerranée où il fera 16 à 19 degrés. L'après-midi le thermomètre atteindra 17 à 23 degrés du Nord vers le Sud, excepté les régions méditerranéennes où il y aura 23 à 26 degrés.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 26-6-1988 à 6 heures TU et le 27-6-1988 à 6 heures TU — le 27-6-1988

FRANCE			
AJACCIO	26	17	C
BIARRITZ	21	17	C
BORDEAUX	22	14	D
BOURGES	21	13	N
BREST	22	14	C
CAEN	19	11	C
CHERBOURG	19	12	C
CLERMONT-FERR.	20	13	N
DIJON	22	14	D
GRENOBLE St-M-H	25	14	N
LILLE	19	14	B
LIMOGES	18	14	C
LYON	24	13	D
MARSEILLE-MAR.	25	17	C
NANCY	21	13	D
NANTES	21	16	N
NICE	24	16	D
PARIS-MONTS.	18	15	B
PAU	22	15	C
PERPIGNAN	25	18	C
RENNES	22	18	B
ST-ÉTIENNE	22	12	B
STRASBOURG	23	13	D
TOURS	19	14	C
TOULOUSE	23	13	D
POINTE-A-PITRE	32	23	A

ÉTRANGER			
ALGER	27	16	D
AMSTERDAM	16	11	C
ATHÈNES	30	23	D
BANGKOK	35	27	N
BARCELONE	26	16	O
BELGRADE	25	17	P
BERLIN	21	13	P
BRUXELLES	16	14	C
LE CAIRE	24	21	D
COPENHAGUE	20	16	P
DAKAR	29	25	D
DELHI	38	30	C
DJERBA	27	23	N
GENÈVE	22	13	C
HONGKONG	27	26	A
ISTANBUL	29	23	D
JÉRUSALEM	28	16	D
LISBONNE	23	17	C
LONDRES	20	12	P
LOS ANGELES	25	16	D
LUXEMBOURG	17	13	C
MADRID	24	11	B
MARRAKECH	29	18	C
MEXICO	–	–	–
MILAN	25	16	C
MONTRÉAL	21	14	D
MOSCOU	29	17	D
NAIROBI	22	14	C
NEW-YORK	27	19	C
OSLO	31	19	D
PALMA-DE-MAJ.	26	17	O
PÉKIN	32	23	D
RIO-DE-JANEIRO	20	17	C
ROME	25	19	D
SINGAPOUR	32	26	O
STOCKHOLM	28	16	D
SYDNEY	19	8	N
TOKYO	25	21	P
TUNIS	31	20	N
VARSOVIE	21	11	D
VENISE	26	17	D
VIENNE	23	13	B

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Justice

La mort de Viviane Borderie

Protestations après un non-lieu

« *Je me sens trahi par la justice mais pas accablé*. ». Dix-huit mois après le décès accidentel, mais dans des circonstances suspectes, en gare d'Evry, de sa femme, Viviane, Jean-Pierre Borderie refuse de baisser les bras après l'ordonnance de non-lieu rendue en faveur de ceux qu'il considère toujours comme les responsables de la mort de son épouse, les contrôleurs SNCF Luc Postel et Philippe François (*le Monde* du 25 juin.

Viviane Borderie, une infirmière de quarante-deux ans, était décédée, en mars 1987, en tombant du marchepied d'un train quittant son arrêt en gare d'Evry-Courcouronnes. Pour la famille et les proches de Mme Borderie, ce n'était pas un accident. Celle-ci venait, en effet, d'avoir une violente altercation avec deux agents de contrôle de la SNCF, Luc Postel et Philippe François. Ces derniers auraient même, plusieurs témoins le confirment selon la famille, empêché l'infirmière de descendre, comme c'était son intention, à la gare de Grigny. C'est lorsqu'elle voulut quitter la rame, deux stations plus loin, que le drame s'est produit.

Viviane Borderie a-t-elle glissé, comme l'ont affirmé les deux agents de la SNCF ? A-t-elle été, au contraire, poussée par un des contrôleurs, comme le prétendent ses proches, qui demandent l'inculpation des deux contrôleurs pour séquestration, coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner et non-assistance à personne en danger ?

Le dossier, initialement instruit par le juge Emile Cabié, a été repris, en mars, après la nomination de M. Cabié à Paris, par Mme Danielle Ganancia. Trois mois plus tard, celle-ci a signé une ordonnance de non-lieu en faveur des employés de la SNCF. Aurait-elle été trop vite en besogne ? C'est ce que pensent M. Borderie et ses proches.

Offres de transaction

« *Je suis écœuré. Il est rare d'avoir un dossier en béton comme le nôtre*, estime Jean-Pierre Borderie. *Je pense que l'on veut à tout prix étouffer cette affaire.* » Ses avocats ont rassemblé plusieurs témoignages à charge contre les contrôleurs. Ils s'attendaient déjà à des inculpations de ceux-ci à la suite de la reconstitution à l'automne dernier. En outre, l'expertise ordonnée par le juge Cabié établit que la rame roulait à très faible allure au moment du drame ce qui, aux yeux de la famille, exclut que Mme Borderie ait pu être déséquilibrée par la vitesse.

« *Nous sommes surpris et nous ne comprenons pas cette décision* », commente Me George Pau-Langevin, qui représente les intérêts du père, de la mère et des trois enfants de la victime. « *Rien dans le rapport d'expertise ne permet d'innocenter les contrôleurs, comme le fait le magistrat instructeur. En outre, il estime que les témoignages que nous avons apportés ne sont pas fiables alors qu'ils sont concordants* », résume l'avocate.

Les proches de Mme Borderie n'ont nullement l'intention d'en rester là. Leurs défenseurs ont déjà interjeté appel. Si le non-lieu devait être confirmé, M. Borderie se dit aussi prêt à révéler publiquement tout ce qu'il sait. Il affirme avoir déjà rejeté plusieurs offres de transaction de la SNCF.

Le même sentiment d'indignation mêlée de détermination s'exprime au Comité pour la vérité sur la mort de Viviane. La cellule, d'une centaine de personnes, créée pas ses collègues de l'hôpital Sainte-Anne, à Paris, n'a jamais cessé d'agir depuis le drame. Elle a d'abord multiplié les appels à témoins. Ses membres ont aussi fait signer des pétitions dans les gares sur la ligne SNCF d'Evry. Ils ont ensuite constamment suivi le déroulement de l'instruction. Depuis qu'ils ont connaissance de l'ordonnance de non-lieu, ils sont repartis en campagne en distribuant des tracts sur les quais et dans les halls de gare.

PATRICK DESAVIES.

Les réalisateurs d'un téléfilm sur de Gaulle pourront utiliser partiellement le témoignage du général de Boissieu

Le général Alain de Boissieu, qui fut le gendre de Charles de Gaulle et avait obtenu de la première chambre du tribunal de Paris un jugement interdisant d'utiliser partiellement un entretien accordé aux auteurs et réalisateurs d'un téléfilm intitulé *De Gaulle ou l'éternel défi*, adaptation de la biographie du fondateur de la France libre et de la Ve République écrite par Jean Lacouture (*le Monde* daté 7-8 février), vient de voir cette décision réformée par la cour d'appel.

L'arrêt rendu sous la présidence de M. Pierre Drai, premier président, tout en reconnaissant, comme les premiers juges, qu'il est impossible que les réalisateurs du film restituent intégralement les propos de M. de Boissieu, estime que pour autant il ne saurait être question de n'en rien utiliser, au nom du droit à l'image de l'intéressé. « *La personne*, dit la cour, *qui se prête à une interview consent par là même à l'utilisation de son image et de ses propos et n'acquiert pas un quelconque droit sur la réalisation du film dès lors qu'elle ne s'est pas réservé le droit d'agir.* » L'arrêt rejette aussi la prétention du général de ne pas voir ses propos diffusés à la suite de ceux de M. François Mitterrand. Ce serait, dit-il, contraindre les réalisateurs à « *se comporter en hagiographes et à faire preuve d'un parti pris militant ou sectaire* ».

L'affaire du réseau d'« accompagnatrices » pour hommes d'affaires

Démentis du GAN et de la société Bouygues

Les informations parues sur la découverte d'un réseau de call-girls, travaillant en relation avec une quarantaine de sociétés commerciales et payées sur présentation de fausses factures (*le Monde* daté 26-27 juin), ont provoqué les réactions de deux des sociétés mises en cause.

La société Bouygues dément ainsi son « *éventuelle implication dans un réseau de fausses factures visant à couvrir les activités de la société Euro-Service France (ESF)* ». Selon les enquêteurs de la brigade financière et de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme, ESF fournissait aux sociétés qui en faisaient la demande des « *accompagnatrices multilingues* ». Les prestations d'ESF étaient réglées sur présentation de fausses factures permettant aux sociétés clientes d'inclure ces frais dans leur comptabilité. Plusieurs inculpations pour abus de biens sociaux pourraient être prochainement prononcées par le juge René Humetz, magistrat instructeur chargé de ce dossier.

Egalement mise en cause, la compagnie d'assurances GAN a indiqué, par la voix de son responsable de la communication, M. Dominique Vastel, qu'une enquête administrative avait été ouverte qui permet de démentir « *formellement toutes les allégations qui mettent en cause le GAN* ».

Mercredi 22 juin, un cadre supérieur de la société avait mis fin à ses jours alors qu'il était convoqué par la brigade financière pour être entendu. Le GAN avait d'abord refusé de parler de « suicide » et annoncé qu'il avait succombé « brutalement » avant d'évoquer une « *affaire privée* ». « *On ne peut pas totalement exclure que quelqu'un se soit laissé influencer, mais ce n'est pas notre affaire* », a précisé M. Dominique Vastel. Samedi, plusieurs dirigeants du GAN se sont réunis en présence de M. François Heilbronner, PDG du groupe, pour examiner la situation.

La société Flodor, également citée parmi celles qui ont eu recours aux services d'ESF, n'a pas encore réagi.

L'affaire des fausses factures en Franche-Comté

« Je suis la première victime de l'utilisation faite de mon nom »,

déclare M. Thierry Saussez

Inculpé de « *complicité de faux et usage de faux en écritures privées* » dans une affaire de fausses factures (*le Monde* daté 26-27 juin), M. Thierry Saussez, directeur du cabinet Images et Stratégies, spécialisé dans la publicité politique, notamment pour le compte du RPR et de l'UDF, a déclaré, le samedi 25 juin, à l'AFP : « *Je suis en réalité la première victime de l'utilisation faite de mon nom et de l'utilisation d'un accord commercial. Je souhaite donc que cette procédure judiciaire puisse déterminer dans quelles conditions des sommes ont été détournées et à quoi exactement elles ont été affectées.* »

Evoquant le contrat qu'Images et Stratégies avait passé avec M. Alain Mendel, conseiller en communication, exécutant local chargé de la promotion de la région Franche-Comté, inculpé depuis le 15 juin dans la même affaire, M. Saussez a ajouté : « *Images et Stratégies est une grande entreprise avec de nombreuses filiales. Elle avait signé un accord commercial avec un correspondant dans la région de Franche-Comté, en lui donnant par accord écrit une totale autonomie commerciale et de gestion. C'est bien dans le cadre de cette action locale que la procédure judiciaire est engagée.* »

Dans le Pas-de-Calais

Les responsables d'une maison de retraite inculpés d'abus de confiance et de vols et écroués

Responsables de la pension Sainte-Godeleine, une maison de retraite située à Longfossé près de Desvres (Pas-de-Calais), M. Patrick Fourtin, quarante ans et son ex-épouse Marie-Yvonne Sailly, trente-sept ans, ont été inculpés, dimanche 26 juin, d'abus de confiance, de vols, d'extorsion de signatures, de non-assistance à personne en danger, d'exercice illégal de la médecine et de la profession d'infirmier, d'ouverture sans autorisation d'une institution médico-sociale, et écroués.

Ces inculpations font suite à une enquête ouverte après le dépôt d'une plainte par une pensionnaire de l'établissement sur le détournement d'une somme de 170 000 francs, en bons au porteur, qu'elle avait confiée aux deux dirigeants indélicats. Cette enquête aurait permis d'établir que d'autres détournements de fonds auraient été effectués au détriment des pensionnaires de l'établissement et que Patrick Fourtin et sa compagne se seraient portés acquéreurs de biens immobiliers dans des conditions frauduleuses.

D'autre part, il apparaît que le couple pratiquait lui-même certains soins médicaux sans avoir les qualifications requises. Les quarante-deux pensionnaires de la maison de retraite, dont de nombreux grabataires, ont été placés dans un établissement hospitalier de la région.

Le Carnet du Monde

Mariages

— Marion et Anne,
Karin, Nathalie, Gilles, Hervé et Julien,
ont le plaisir d'annoncer le mariage de leurs parents, beaux-parents et grands-parents respectifs

Michel JACOUB
et
Brigitte POHLEN,

le 24 juin 1988, à Bruyères-le-Châtel.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Décès

— Mme Caperan,
Le conseil d'administration,
Et le personnel de l'AMF,
La société « Toit et Joie »,
L'Association sportive des PTT,
L'Association des orphelins de Cachan,
L'Amicale des chefs d'établissement des PTT,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Emile CAPERAN,
président de l'Assurance mutuelle des fonctionnaires,

survenu à Dijon le 24 juin 1988.

Les obsèques auront lieu le mardi 28 juin au cimetière parisien de Bagneux, 1, avenue Marx-Dormoy, 92120 Montrouge.
On se réunira à 16 heures au cimetière.

Ni fleurs ni couronnes.

Les témoignages de sympathie peuvent être faits auprès des associations de recherche sur le cancer.

— Mme Georges Corlieu,
née Yvette Picot,
sa femme,
Et tous les siens,

ont la grande douleur de faire part du décès de

Georges CORLIEU,
administrateur civil hors classe,
ancien élève de l'ENA,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 24 juin 1988.

Les obsèques auront lieu au cimetière de l'Egalité de Lourdes (Hautes-Pyrénées), le mercredi 29 juin, à 11 h 30.

7, rue Erlanger,
75016 Paris.

— François et Dominique Delachaux,
Jacqueline et Michel Hennebert,
Alain et Véronique Delachaux,
Catherine et Michel Devos,
Yves et Yvonne Delachaux,
Marc et Béatrice Delachaux,
ses enfants,
Emmanuelle, Claire et Joanne Delachaux,
Caroline et Alexandre Pain,
Marie-Sophie, Charlotte et Romain Delachaux,
Nicolas, Benjamin et Emmanuelle Devos,
Christophe Delachaux,
Yolaine de Montmarin,
Marine et Valérie Delachaux,
ses petits-enfants,
Jean et Geneviève Delachaux,
leurs enfants
et petits-enfants,
Pierre et Jacqueline Delachaux,
leurs enfants
et petits-enfants,
André et Eliane Delachaux,
leurs enfants
et petits-enfants,
Ses frères,
Les familles Mathieu,
leurs enfants
et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe DELACHAUX,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 24 juin 1988.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Grez-sur-Loing (Seine-et-Marne), le mardi 28 juin, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Paris - Lyon.
M. Henri Delafosse,
son époux,
Leurs enfants, petits-enfants,
Et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Henri DELAFOSSE,
née Germaine Davrieux,

survenu le samedi 11 juin 1988, à son domicile, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques ont eu lieu le 14 juin, en l'église de l'Immaculée-Conception de Lyon, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Bernard (Ain).

« *Père, je veux que là où je suis, ceux que vous m'avez donnés soient aussi avec moi.* »

Jean, XVII, 24.

— Beyrouth, Sao-Paulo, Paris.
M. et Mme Eddie Doumit,
M. Alberto Achcar,
Mme Juliette Simao,
M. Phares Achcar,
Mme Claire Schéhadé,
Mme Odette Coat,
Mme Yvette Achcar-Hampartzoumian,
Mme Aimée Achcar-George,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, sœur,

Mme Olga DOUMIT,

survenu à Beyrouth le 25 juin 1988.

Les obsèques ont lieu le lundi 27 juin, à 16 heures, en l'église de Dbaye (Liban).

— Mme Régine Fiszleiber,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Herbert George FISZLEIBER,

survenu le 24 juin 1988, dans sa soixante-dix-huitième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, le mardi 28 juin, à 14 h 30.

24, avenue des Marronniers,
94130 Nogent-sur-Marne.

— Le docteur et Mme Pierre Welfling,
son beau-frère et sa sœur,
Jean-Pierre et Olivier Welfling,
Anne-Marie et Christian Barrère,
ses neveux et nièce,
Sa famille et ses proches,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Pierre JAIS,

survenu à Paris, le 24 juin 1988, dans sa soixante-quinzième année.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière du Montparnasse, le mercredi 29 juin, à 10 h 45, réunion porte principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

66, boulevard Sénard,
92210 Saint-Cloud.
3, square Claude-Debussy,
75017 Paris.

— Nous avons appris le décès de

M. Bernard MAHIEU,
conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.

[Bernard Mahieu, né le 20 juin 1920, à Caen, diplômé de l'Ecole nationale des Chartes, a fait toute sa carrière aux Archives nationales, où il deviendra conservateur en chef du service des renseignements historiques. Passionné par l'histoire de Notre-Dame de Paris, il assurera l'organisation des fêtes du 8e centenaire de la cathédrale et sera un des principaux animateurs de la Société des amis de Notre-Dame. Il assurera d'importantes responsabilités, sera également président de la Société de l'histoire de France et trésorier du Conseil international des Archives. Il avait achevé sa carrière en préparant, aux côtés de Jean Favier, directeur général des Archives de France, la réalisation du Centre d'accueil et de recherche des archives nationales (CARAN). Il était président de la Société française d'héraldique et de sigillographie.]

— M. Yves Masurel,
son époux,
M. et Mme Arnaud de Bailliencourt, dit Courcol,
M. et Mme Yves-Alain Masurel,
M. et Mme Michel Cazeaux-Cazalet,
ses beaux-enfants,
Aliénor, Diane, Guillaume, Charles,
ses petits-enfants,
M. et Mme Serge Pâris,
son frère et sa belle-sœur,
M. et Mme Philippe Roullier,
M. et Mme Paulin Pâris,
ses neveux,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Yves MASUREL,
née Anne Pâris,

survenu le 22 juin 1988, dans sa soixante et unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 28 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille à Bondues (Nord), à 16 h 30, le même jour.

Cet avis tient lieu de faire-part.

168, rue de Grenelle,
75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Philippe SCHWOB,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
agrégé de l'Université,

survenu le 16 juin 1988, à Caracas, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Remerciements

— Mme Christiane Coccoz,
Ses enfants, petits-enfants,
Parents et alliés,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Albert COCCOZ,

vous expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Le 27 juin 1987,
nous quittait

Philippe BERNERT.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu, estimé et aimé.

De la part de son épouse et de ses filles.

— Le 28 juin 1979

Thierry CHICHE

quittait les siens.

Il avait vingt et un ans.

Il est toujours présent dans le cœur de sa famille et de ses amis.

Mme Cohen-Selmoum,
sa mère et sa tante,
demandent à ceux qui l'ont aimé de se souvenir.

— Le 13 janvier 1987 mourait, entourée de l'affection des siens, mari, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, dans l'année de ses quatre-vingt-sept ans,

Jeanne, Anne, Marie COSTES,
épouse Jean, Pierre FAURE,
dite « Julie Vanille »
au journal *Tourbillon*,
à Radio-Alger et à Radio-Algérie.

Une pensée pour elle.

5, rue Pierre-Loti,
17200 Royan.
6, rue Falguière,
94000 Créteil.

— Il y a trois ans, le 28 juin 1985,

Jérôme RAYMOND,

est mort, à l'âge de vingt-trois ans.

Une pensée est demandée, pour lui et pour

Jeannie RAYMOND,

à ceux qui les ont connus et aimés.

— Voilà huit ans que

Mathilde YAGLOGLOU,
née Brontis,

nous a quittés.
Depuis, l'ont rejointe dans la mort :

son mari, **Charilaos,**
le 27 septembre 1983, et

son fils, **Paul,**
le 6 mai 1988.

Que ceux qui les ont aimés aient une pensée pour eux.

Messes anniversaires

— Messe en souvenir de

Benoît AURENCHE,

dimanche 3 juillet.

Communications diverses

— Les anciens des Chantiers de la jeunesse française tiendront leur Congrès national à Toulouse, les 30 septembre et 1er octobre 1988.

Pour tous renseignements, écrire à AACJ, Congrès Toulouse 88, BP 2118, 31020 Toulouse Cedex. « Pyrénées-Gascogne » accueillera avec joie les anciens CJF et leurs conjoints venus de toute la France.

Soutenances de thèses

— Université Paris-II, le lundi 27 juin, à 15 h 30, salle des fêtes, M. Mohammed Bel Ghouate : « Le profil socio-démographique et professionnel des journalistes de la radiodiffusion télévision marocaine ».

— Université Paris-I, le mardi 28 juin, à 14 h 30, amphithéâtre 102, 9, rue Malher, M. Jean-Luc Petit : « La sémantique de l'action ».

— Université Paris-II, le mardi 28 juin, à 17 heures, salle des commissions, M. Louis Honeine : « Un Liban neutre malgré une géopolitique engagée ».

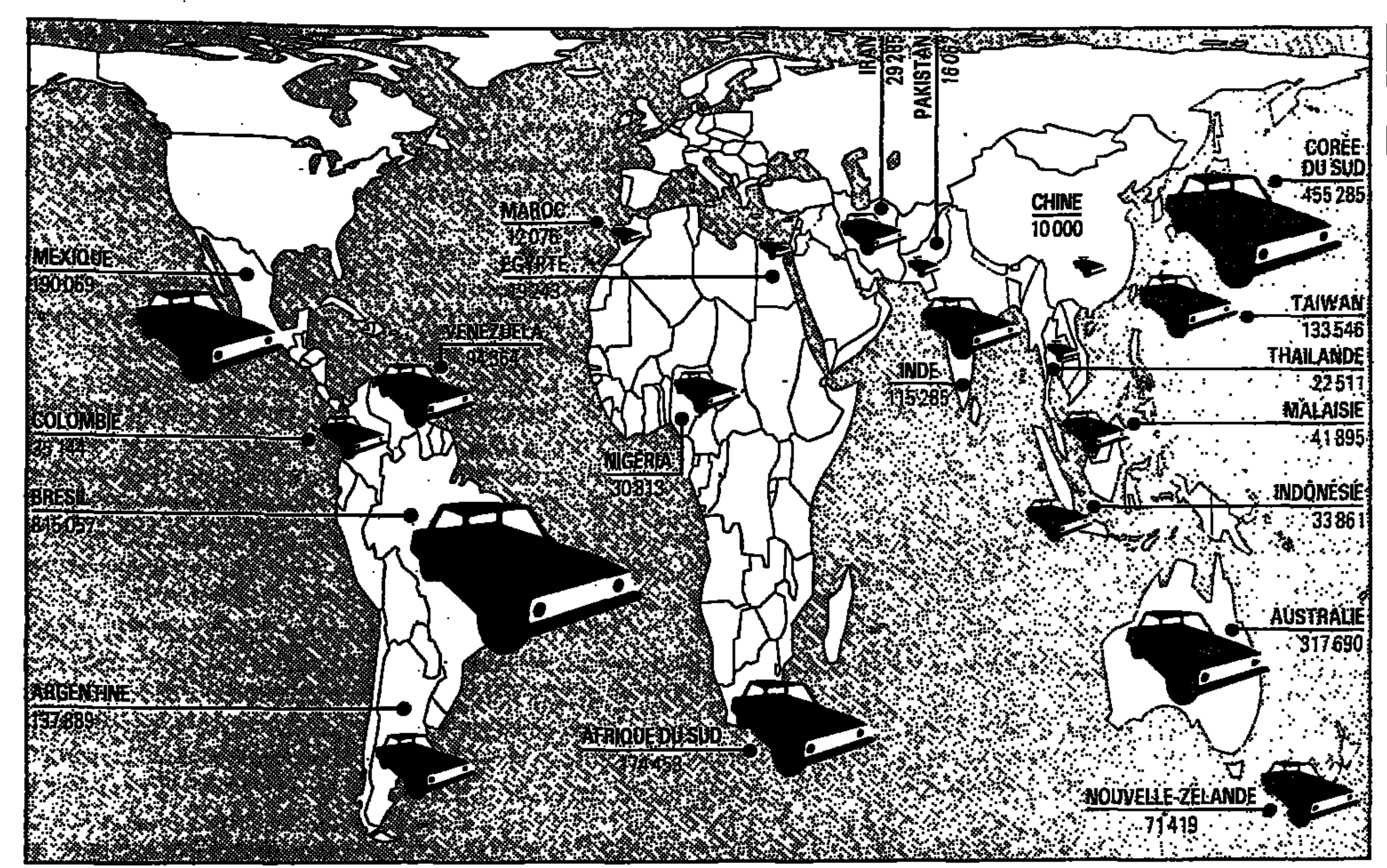
— Université Paris-II, le mardi 28 juin, à 18 h 15, Institut de criminologie : « Le conflit de culture à l'origine d'un comportement déviant des femmes ».

— Université Paris-II : le mercredi 29 juin, à 9 heures, salle des Conseils, M. Christophe Assemat : « La guerre révolutionnaire ».

— Université Paris-I : le mercredi 29 juin, à 10 heures, salle 308, entrée : 1, rue V.-Cousin, Galerie J.-B. Dumas, escalier L, M. Jean-Christophe Galipaud : « La poterie préhistorique néo-calédonienne et ses implications dans l'étude du processus de peuplement du Pacifique occidental ».

Le Monde
ECONOMIE

Les constructeurs automobiles du tiers-monde



SOURCE : Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles. Répertoire mondial, *décembre 1987.*
(Ne sont prises en compte que les productions à partir de dix mille unités.)

La production automobile mondiale reste très concentrée géographiquement. Sur un total de 34,7 millions de voitures particulières – produites ou assemblées – en 1986, l'Europe de l'Ouest, l'ensemble Etats-Unis, – Canada et le Japon en représente 85%, avec respectivement 12,8 millions, 8,9 millions (7,8 + 1,1) et 7,8 millions.

L'Europe de l'Est intervient pour 2,4 millions et le couple Australie - Nouvelle-Zélande pour 0,4 million. Quant au tiers-monde, globalement, il produit 2,4 millions d'automobiles (1,3 million en Amérique latine; 0,9 million en Asie; 0,2 million en Afrique).

Y a-t-il de la place pour de nouveaux venus dans le paysage automobile mondial de la fin des années 80 ? C'est la question qui vient immédiatement à l'esprit en voyant les ambitions affichées par des pays en développement comme le Brésil, la Corée du Sud ou l'Inde. Tout dépend à vrai dire des motivations qui sous-tendent ces ambitions.

Le potentiel du marché intérieur indien justifie sans doute la création d'une industrie locale ; mais la réalité des revenus et de la consommation des habitants ne peut que modérer les objectifs. Les sociétés étrangères intéressées par les projets automobiles des autorités indiennes l'ont d'ailleurs bien compris.

En revanche, le Brésil et la Corée du Sud semblent détenir plus d'atouts. Certes, le premier mise sur le développement d'une production à usage domestique, notamment avec une voiture 100 % nationale baptisée Gurgel 280. Mais là n'est pas leur unique et principale motivation : ils comptent aussi, et surtout dans le cas de la Corée du Sud, sur des débouchés extérieurs.

Du coup, ces deux pays deviennent des partenaires attirants pour les grands constructeurs mondiaux – américains, européens et japonais, – qui y voient l'occasion de produire des véhicules à moindre coût ou de s'approvisionner en composants moins chers que dans les pays industrialisés. Aussi ces dernières années ont-elles été marquées par des mouvements stratégiques des principaux groupes automobiles en Amérique latine comme en Asie.

Ainsi, Volkswagen, premier constructeur au Brésil, s'est servi de ses implantations dans ce pays – voitures et camions – pour exporter au

A l'ombre des grands

Etats-Unis. Alors que la firme ouest-allemande a fermé son usine américaine, devenue trop onéreuse, le Brésil lui fournit sa petite Fox pour le bas *de gamme. En outre, le rapprochement amorcé par le Brésil et l'Argentine a* conduit en 1987 Volkswagen à regrouper ses activités dans ces deux pays avec celles de l'américain Ford. Un holding, détenu à 59 % par l'allemand et baptisé Autolatina, a été constitué afin de réaliser des économies d'échelle en spécialisant les productions locales et en développant les échanges entre les deux pays.

Le Brésil devient une pièce importante dans les implantations internationales des constructeurs comme des fournisseurs de composants. Le premier équipementier français, Valeo, ne vient-il pas de prendre le contrôle du fournisseur d'équipements thermiques Bongotti. Ce qui lui permet, avec la filiale brésilienne de Chausson rachetée en 1987, de détenir un quasi-monopole dans ce secteur au Brésil.

Plus encore que le Brésil, la Corée du Sud cherche à s'intégrer dans la stratégie des grands, en multipliant les accords de coopération avec les Américains comme avec les Japonais, tout en profitant d'intérêts parfois contradictoires. *Les trois constructeurs sud-coréens,* tous liés à des japonais – Kia à Mazda, Hyundai à Mitsubishi, Daewoo à Isuzu, – sont d'abord apparus comme des « satellites » des groupes nippons qui leur fournissaient une partie de la technologie. En raison de la hausse du yen par rapport au dollar et de coûts de main-d'œuvre plus intéressants en Corée du Sud, les Japonais ont substitué des véhicules coréens à leurs propres véhicules dans leurs exportations bas de gamme à destination des Etats-Unis.

Toutefois, avec la montée en puissance de leur industrie, les Sud-Coréens se sont de plus en plus posés en rivaux de leurs tuteurs. Au moment même où ceux-ci, gênés par la réévaluation persistante de leur monnaie, souhaitaient se fournir auprès de partenaires asiatiques plus compétitifs. Du coup, sans pour autant couper les liens avec les Sud-Coréens, les groupes nippons cherchent à développer d'autres alliances : à Taiwan (Toyota, Nissan, Mazda, Mitsubishi), en Indonésie (Toyota), en Malaisie (Mitsubishi) et en Thaïlande (Mitsubishi).

Quant aux Américains, qui vendaient sous leurs propres marques des voitures de leurs associés nippons (Mazda pour Ford ou Mitsubishi pour Chrysler), ils ne sont pas forcément mécontents de la rivalité croissante entre les deux voisins asiatiques. Ils y voient l'occasion de court-circuiter leurs alliés nippons encombrants en développant, en direct, des liens avec les Sud-Coréens qui leur permettront de s'approvisionner à prix compétitifs en équipements et en véhicules bas de gamme destinés au marché nord-américain.

Ces mouvements dans la géographie internationale de l'industrie automobile montrent que l'émergence de nouveaux producteurs n'est pas *a priori* condamnée. Mais, à court terme, dans un marché mondial globalement stable, elle n'a de vraies chances de succès qu'en se réalisant à l'ombre des grands groupes.

CLAIRE BLANDIN.

« Le Monde Economie » présente sa septième – et dernière – rencontre avec l'industrie automobile mondiale. La RFA, les Etats-Unis, le Japon, l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne, enfin la Suède, la Yougoslavie et l'URSS ont déjà fait l'objet d'enquêtes les 3 décembre 1985, 4 février 1986, 1er juillet 1986, 27 janvier 1987, 4 mars 1988 et 14 juin 1988.

INDE : un marché énorme et étroit

AU milieu d'un flot incessant de rickshaws, de scooters et de voitures dont l'aspect extérieur n'a pas beaucoup évolué depuis trente ans, une luxueuse limousine tente de se frayer un chemin à coups de klaxon. De forme aérodynamique, la Standard 2000 est une voiture en trompe l'œil : la carrosserie de Rover dissimule un tempérament poussif.

Confortablement installé sur la banquette moelleuse, son propriétaire, un banquier occidental, qui se flatte d'avoir fait le choix d'une voiture indienne, nous montre le tableau de bord bourré de gadgets. Philosophe, il dresse un « état des lieux » : « *Les vitres électriques tombent en panne tous les deux jours. Je consomme deux fois plus qu'avec une voiture européenne de même catégorie. La boîte de vitesses n'a jamais cessé de grincer, et ce bruit agaçant que vous entendez par intermittence est d'une origine parfaitement inconnue pour les nombreux garagistes auxquels j'ai affaire tous les deux jours.* »

S'agissant du « look », en revanche, la Standard peut rivaliser avec les Mercedes et les BMW des riches industriels de Bombay...

Une sorte de révolution

A Bombay, le terrain est occupé, sans concurrence possible, par les Padmini, le groupe Première-Automobiles qui, depuis 1954, fabrique ce modèle – à peine amélioré – étant installé à la sortie de la métropole. Ainsi plus de trente ans après, la Padmini continue de promener son châssis « caisse à savon » sur les routes passablement défoncées de l'Inde.

Avec l'Ambassador, sa contemporaine (1954), qui est le fleuron du groupe Hindustan Motors, elle se partageait le marché jusqu'en 1983 : 47 % pour Première-Automobiles et 53 % pour Hindustan. Des voitures sans grâce, mais sans histoires. La Padmini et l'Ambassador « *cassent* » sans arrêt ; mais n'importe qui « *sait* » les réparer – ceci explique peut-être cela...

En 1984, une sorte de révolution s'est produite : une société publique, Maruti Udyog, associée avec le groupe japonais Suzuki, sort la Maruti. De conception moderne, cette petite cylindrée (800 centimètres cubes) passe partout. C'est surtout une voiture relativement bon marché, à l'époque 45 000 roupies (1 roupie = 0,47 F), *qui est faite pour* plaire aux couches moyennes urbaines, à une classe sociale nouvelle, la petite bourgeoisie, et aux jeunes, bref des cibles que Rajiv Gandhi, le premier ministre, va séduire.

Tout de suite, le succès est foudroyant : Maruti mettra trois ans pour résorber le volume de commandes initial. Les chiffres témoignent de cet engouement : 64 000 voitures produites en 1984, 116 000 en 1986, la différence étant due essentiellement à Maruti. En deux ans (1984-1986), la firme de Gurgaol, dans la banlieue de Delhi, passe de 19 % à 61 % du marché automobile.

Certains sociologues et économistes évoquent même un véritable « phénomène de société » lié à cette petite voiture. Les conducteurs sont jeunes (de caractère au moins), ils conduisent vite et ils n'hésitent pas à dépenser en moyenne près de 3 000 roupies sur leur Maruti pour l'achat de gadgets divers. Dans les rues de la capitale, on assiste au curieux spectacle de Maruti transformées *en voitures de rallyes zigzaguant* entre vaches et autobus à l'état d'épaves.

Les deux « vieilles dames » de l'industrie automobile vont s'affoler lentement. Hindustan avait déjà fait un effort d'innovation en commercialisant la Contessa, un *modèle Vauxhall* de 1973, beaucoup plus lourde que l'Ambassador, mais qui fut dotée d'un moteur d'Ambassador : un désastre! En collaboration avec Isuzu, Hindustan a ensuite sorti la Contessa Classic (une carrosserie identique) équipée, cette fois, d'un moteur japonais performant, mais dont le prix très élevé (190 000 roupies) interdit d'envisager des chiffres de vente importants. Première-Automobiles, de son côté, sort la 118 NE, qui associe la carrosserie d'un modèle Fiat de 1966 (la Fiat 124) et un moteur Nissan. Enfin, sur l'échiquier automobile indien, figure aussi, mais en nombre limité, la Dolphin de Sipani-Automobiles, une société établie à Bangalore.

Maruti, de son côté, a élargi sa gamme avec le Gypsy, une voiture tout-terrain; mais la réussite commerciale de la firme est due pour l'essentiel à la 800 cm3. Pour l'exercice 1987-1988, la société a annoncé des bénéfices nets de 230 millions de roupies.

Des participations restreintes

Voiture urbaine (50 % de ventes à Delhi), la Maruti n'est toutefois pas assez « rustique » pour le réseau routier indien (60 % des routes ne sont pas revê*tues de macadam*), et *elle* est mal adaptée à la taille d'une famille moyenne (cinq-six personnes). Enfin, la petite voiture « populaire » est devenue très chère (82 700 roupies), ce qui confirme les limites de la démocratisation de l'automobile : une voiture demeure en Inde un objet de luxe.

Selon une étude assez récente, environ 2 % de la population urbaine possèdent un niveau de revenus suffisant pour acheter et entretenir une voiture. En 1984, l'Inde disposait d'une voiture pour 704 habitants (contre une moyenne mondiale de une pour 14 habitants). Potentiellement sans doute, le marché automobile indien est gigantesque, mais pour les prochaines années il restera structurellement étroit, la demande ne dépassant probablement pas plus de 150 000 véhicules par an. Le prix des voitures, *qui dépend lui-même notamment* du coût des importations d'acier (1), est probablement le facteur le plus dissuasif : plus de 40 % du parc automobile sont représentés par des voitures de sociétés et d'« institutions ».

Pour cette raison, le marché de l'occasion est extrêmement restreint, les propriétaires gardant leur véhicule souvent plus de dix ans. Les routes indiennes sont, certes, dangereuses, en raison de l'absence quasi totale de code de la route (l'obtention du permis de conduire est une formalité) mais aussi du nombre d'épaves (parfois plus de vingt ans) qui circulent encore.

L'introduction de la Maruti sur le marché indien a représenté en tout cas une étape importante : le *gouvernement a rétabli une relative* concurrence entre constructeurs, libéralisé un secteur industriel en autorisant – il est vrai au compte-gouttes – les participations étrangères et encouragé l'importation de technologies. Théoriquement, les constructeurs *indiens* peuvent *conclure les* accords qu'ils souhaitent avec des firmes étrangères, à la condition expresse que ces collaborations n'aient pas de conséquence néfaste sur le commerce extérieur du pays.

de Bombay,
LAURENT ZECCHINI.

(Lire la suite page 23.)

(1) En 1985 et 1986, les besoins de l'industrie automobile étaient de 530 000 tonnes d'acier. Sur ce total, 406 000 tonnes ont été importées.

LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES DU TIERS-MONDE

BRÉSIL : au dixième rang mondial

ON en parle, pas beaucoup, et en termes prudents. La dernière-née de l'industrie automobile brésilienne n'est pas due à une multinationale. C'est, pour la première fois, une voiture entièrement conçue par un constructeur brésilien connu, jusqu'à présent, dans le domaine des voitures tous terrains. L'avenir dira si le lancement de ce modèle, qui n'emprunte ni son moteur ni aucun des éléments de sa fabrication à un équivalent étranger, est – ou non – un événement. Mais, à coup sûr, c'est une première qui témoigne de l'essor pris par une industrie tout juste trentenaire.

Jusqu'en 1956, en effet, le Brésil importait ses voitures. Il n'avait tout au plus que des ateliers de montage. C'est sur une décision du président Kubitschek qu'il s'est doté d'une industrie. Si les premières unités fabriquées dans la banlieue de Sao-Paulo comportaient encore de nombreux composants étrangers, dès 1960, soit quatre ans après l'installation de la première usine, l'indice de « nationalisation » était pratiquement *de 100 %*.

Aujourd'hui, quatre grands constructeurs – Volkswagen et Ford, réunis depuis 1987 dans le consortium Autolatina, General Motors et Fiat – se disputent le marché brésilien. Leur capacité globale de production est de 1,3 million de véhicules par an ; mais leur production effective est moindre, en raison de la crise qui frappe le secteur depuis le début de la décennie.

Grâce à l'alcool de canne

Le record a été battu en 1980, avec 1,165 000 véhicules, mais la production de l'année dernière – 920 000 unités – est tout juste égale à celle de *1977*. Bon an, mal an, le Brésil se situe au dixième rang de l'industrie mondiale, après avoir occupé la neuvième place, qu'il a dû céder à l'Espagne.

L'expansion du secteur a donc été stoppée, comme celle de l'ensemble de l'économie. Après avoir vu son PNB croître en moyenne de 7 % par an depuis la *fin de la dernière guerre, le Brésil* doit se contenter depuis huit ans d'un modeste taux de 2,8 %, à peine supérieur à celui de la croissance démographique. Encore ce chiffre est-il trompeur : une partie non négligeable du produit national étant drainée vers l'extérieur, pour payer les créanciers, la population, dans son ensemble, s'est appauvrie. La baisse du pouvoir d'achat et la rétraction des investissements industriels (dont la part dans le PNB est tombée de 25 % à 16 % en une décennie) expliquent la récession du secteur automobile, après une expansion qui a été en moyenne de 11 % par an dans les années 1970.

Le deuxième choc pétrolier, qui a contribué en partie à l'arrêt des investissements étrangers, menaçait aussi le Brésil d'un collapsus dans son ravitaillement en pétrole, faute de devises pour l'importer. Mais ce handicap a été brillamment surmonté, grâce au développement de la recherche et de l'exploitation pétrolière offshore, et surtout grâce à l'utilisation de l'alcool de canne à sucre comme *carburant. Aujourd'hui, 80 % des* véhicules fabriqués au Brésil marchent à l'alcool, proportion qui est de 90 % pour les voitures de tourisme.

La crise dans le secteur aurait été encore plus grave sans les succès remportés à l'étranger. On l'a bien vu en 1987 : alors que les ventes internes diminuaient de 33 %, les exportations doublaient presque. « *Nous sommes compétitifs tant par la qualité que par les prix, même avec des pays comme la Corée du Sud* », dit M. André Beer, président de l'Association nationale des fabricants de véhicules. Sur la production de l'an dernier, 344 000 – soit 37 % – ont été exportés. « *C'est une proportion que nous ne souhaitons pas dépasser, sinon notre industrie dépendrait trop de l'extérieur* », explique M. Wolfgang Sauer, président d'Autolatina.

Si les prix sont compétitifs à l'étranger, c'est qu'ils sont débarrassés des impôts pesant sur les ventes internes. La voiture brésilienne est en effet lourdement *taxée : les impôts divers ajoutent* 77 % au prix de fabrication et entrent pour 43 % dans le prix de vente au client. « *C'est l'imposition la plus lourde du monde* », affirme M. Beer. Il n'en a pas toujours été ainsi, et le fait que les voitures soient vendues pratiquement aussi cher au Brésil qu'en Europe – alors que le pouvoir d'achat est nettement moindre – explique évidemment la rétraction du marché.

Au stade de la fabrication, le Brésil continue de bénéficier d'une main-d'œuvre bon marché, payée quatre fois moins cher que dans les pays développés. « *Or la main-d'œuvre, c'est 20 % de nos coûts* », explique M. Sauer, qui ajoute : « *C'est parce qu'elle n'est pas chère que nous avons dans nos usines trois fois plus de personnel qu'en Europe, au Japon ou aux Etats-Unis. Cela nous dispense de mécaniser.* » Ce qui ne signifie pas que les robots soient absents des usines brésiliennes, mais ils sont moins utilisés que dans les autres pays à salaires élevés.

Les dirigeants de l'automobile brésilienne ne se plaignent pas seulement des impôts. Ils se battent aussi contre le contrôle des prix, qu'ils disent leur être préjudiciable. Ceux d'Autolatina – qui détient la moitié du marché – ont livré en 1987 une bataille à la fois politique et juridique contre le ministre des finances de l'époque, M. Bresser Pereira, pour revenir à la liberté des prix acceptée par son prédécesseur.

Le ministre entendait que les barèmes soient réajustés par le gouvernement en accord avec la lutte qu'il menait alors contre une inflation de 400 % par an. M. Sauer refusa et porta l'affaire devant les tribunaux, qui lui donnèrent gain de cause. Aujourd'hui, les firmes peuvent réviser leurs prix tous les mois en fonction de l'augmentation des coûts, et le président d'Autolatina en conclut que, par son action, il a contribué à diminuer l'intervention de l'Etat dans l'économie.

Autre motif de plainte des constructeurs : le protectionnisme *brésilien en matière d'informatique*, qui leur interdit d'importer les équipements électroniques nécessaires pour actualiser leurs modèles, sauf lorsqu'il s'agit de voitures destinées à l'exportation. On assiste donc, aujourd'hui, à ce paradoxe : aux Etats-Unis, où le PNB par habitant est dix fois supérieur à celui du Brésil, on peut acheter une Volkswagen *made in Brazil* moins chère et plus perfectionnée que celles qui sont vendues à Rio ou à Sao-Paulo.

Les difficultés du moment n'enlèvent pourtant pas leur optimisme aux grands fabricants. « *Nous avons tout devant notre porte : les matières premières, l'énergie*, dit M. Sauer. *La récession actuelle ne correspond pas à la réalité du marché. Quand les incertitudes de la transition politique seront levées, et que la croissance économique sera plus égale, une nouvelle progression sera possible.* »

Comme en URSS

Même son de cloche avec le président de l'Association des fabricants, M. Beer, qui table sur un meilleur contrôle de l'économie et un accord avec les créanciers étrangers pour voir les investissements reprendre dans l'industrie. Celle-ci joue, au Brésil, le même rôle d'entraînement que dans d'autres pays.

« *Pour chacun des 142 000 emplois directs, il y a 24 emplois indirects*, explique M. Beer. *Cela représente 3,4 millions de personnes et, avec les familles, 17 millions.* » Autrement dit, l'automobile fait vivre près de 12 % de la population brésilienne. Or la demande insatisfaite reste énorme, autant, proportionnellement, qu'en Union soviétique, les deux pays ayant un parc limité à un véhicule pour onze habitants.

« *Actuellement, moins d'un demi pour cent de notre population peut acheter une voiture neuve* », explique M. Joao Augusto do Amaral Gurgel, le constructeur de la voiture brésilienne. C'est pourquoi le véhicule qu'il a conçu est du type économique, à l'image de ceux qui roulent – à 2 millions d'exemplaires, dit-il – au Japon. « *Entre la moto et la voiture conventionnelle*, ajoute-t-il, *il y avait un trou à combler.* »

de Sao-Paulo,
CHARLES VANHECKE.

La première voiture nationale

A 180 km au nord de Sao-Paulo, Rio-Claro est une petite ville tranquille, où les usines peuvent se mettre au vert. C'est là qu'il y a une quinzaine d'années, M. Joao Augusto do Amaral Gurgel s'est installé. Un ingénieur de soixante deux ans, qui avait d'abord travaillé chez Ford et à la General Motors avant de monter, en 1969, sa propre affaire, avec quatre employés.

Ayant toujours rêvé de « *fabriquer brésilien* », il se sent aujourd'hui un homme heureux. Après trois ans d'études, voici prête à sortir de ses ateliers la Gurgel 280, « *la première voiture entièrement projetée et fabriquée au Brésil* », et sans doute la première au sud de l'Equateur.

Avant d'en arriver là, M. Gurgel a bricolé. Sur des moteurs de Volkswagen, il a monté des châssis et des carrosseries de son invention et occupé peu à peu 70 % du marché des jeeps, fort utiles dans un pays où bien des routes sont encore en terre. Aujourd'hui, il fabrique 2 000 véhicules par an, ce qui correspond à 0,2 % de la production totale. Comparé aux multinationales, il reste donc un artisan.

Pour passer au stade industriel, M. Gurgel avait pensé à un constructeur étranger, Citroën, à qui il voulait acheter le moteur de la 2 CV ainsi que des lignes de montage. Mais les conversations ont échoué. « *La législation brésilienne interdit l'achat d'équipements usagés* », explique-t-il, en précisant que, du côté de Citroën, l'empressement n'a pas non plus été très grand.

Grand admirateur de la firme française, il n'a pas renoncé à conclure avec elle un accord technologique, et il voudrait bien lui faire tester le moteur qu'il vient de créer. Pour l'heure, c'est du côté des banques françaises qu'il recherche des capitaux pour donner la dimension nécessaire à son entreprise.

Avec l'aide gouvernementale

« *Quand j'ai vu le ministre de la science et de la technologie, M. Renato Archer, et que je lui ai parlé de mes tentatives pour trouver un partenaire étranger, il m'a dit : pourquoi ne pas faire quelque chose d'entièrement brésilien ? On vous appuiera.* »

C'est ainsi qu'avec l'aide gouvernementale, M. Gurgel a mis au point sa 280, une *voiture qui entre, par ses caractéristiques*, dans la catégorie des « économiques », « *lesquelles n'intéressent guère les multinationales, car elles donnent des marges bénéficiaires trop réduites. Fiat a songé à fabriquer ici la 126 bis, qu'elle produit déjà en Pologne, et a renoncé.* »

Pour se situer dans le bas de gamme (moins de 800 centimètres cubes de cylindrée), la Gurgel 280 n'en est pas moins innovatrice, selon son créateur : « *Son moteur à deux cylindres opposés, avec réfrigération par eau, est unique. Il n'a ni courroie, ni distributeur, ni vis platinées. Le Centre de technologie informatique de Campinas nous a aidés à mettre au point un système d'allumage électronique par microprocesseur dont ne dispose aucune autre voiture brésilienne.* »

Toutefois les performances modestes (guère plus de 100 km à l'heure) et le petit gabarit du nouveau modèle séduiront-ils les *consommateurs brésiliens ? Sans une réduction importante du prix*, la bataille serait perdue d'avance. Aussi M. Gurgel s'est-il battu pour obtenir un abaissement substantiel de l'impôt qui frappe les produits industriels, ce qui lui a été accordé en considération du caractère économique de son véhicule et surtout de sa qualité de constructeur brésilien.

Avec un prix de vente prévu de 4 300 dollars, la Gurgel 280 devrait être « *l'une des voitures les moins chères du monde, peut-être la moins chère* », dit son fabricant. Elle se situerait à 30 ou 40 % au-dessous du modèle brésilien le meilleur marché. L'objectif est de parvenir en quatre ans à fabriquer 60 000 unités par an et d'occuper 6 % du marché.

M. Gurgel y réussira-t-il, en restant indépendant ? *N'est-il pas condamné un jour à* s'associer avec un des grands de l'automobile, pour accéder aux économies d'échelle et à la technologie mondiale ?

C.V.

CORÉE DU SUD : l'alliance renforcée avec le Japon

ENCOURAGÉ par son succès aux Etats-Unis et au Canada, Hyundai Motor, le premier constructeur automobile coréen, compte désormais s'attaquer *à un marché réputé difficile* : le Japon. Les cent premiers véhicules seront exportés sur l'archipel avant la fin de l'année et distribués par Misubishi Motor. La percée de Hyundai sur le marché *nippon sera modeste* (*un millier* de voitures par an d'ici à 1990), mais elle n'en est pas moins significative du dynamisme et des ambitions de la Corée du Sud.

En 1985, les constructeurs coréens avaient exporté 65 voitures aux Etats-Unis. L'année suivante, 140 000... Kia Motor, qui n'entend pas être de reste, est en train de construire une usine sur la côte sud-ouest de la péninsule coréenne dont *la* production sera destinée à l'étranger : les Etats-Unis et le Japon.

Le vent est en poupe. Au cours du premier trimestre, les ventes sur le marché intérieur ont augmenté de 43 % (chaque jour, 300 nouveaux véhicules sont achetés rien qu'à Séoul), et les exportations des trois premiers constructeurs (Hyundai, Daewoo et Kia) ont, quant à elles, progressé de 77 %.

En 1987, les ventes à l'étranger n'avaient pas atteint les 650 000 unités prévues, la production – un peu moins de 1 million de véhicules – ayant été affectée par les grèves et les arrêts de travail de l'été.

Un mouvement de revendication

Cette année, la Corée devrait atteindre 1,3 million de voitures (soit une croissance de 43 %), dont 880 000 unités destinées à l'exportation (en augmentation de 61 %).

La Corée entre dans l'âge de la motorisation, mais elle fait aussi l'expérience d'un processus de démocratisation politique qui se traduit par un mouvement de revendication ouvrière auquel le patronat n'était pas habitué. Les grèves, suivies de la fermeture des usines de Hyundai, fin mai, sont symptomatiques d'un climat social plus incertain que par le passé.

Depuis juin 1987, l'industrie automobile coréenne, comme les autres secteurs de l'économie, a été affectée par des grèves et des arrêts de travail (plus d'un mois et demi au total au cours du second semestre de l'année écoulée). Chez Hyundai, les pertes se sont élevées à 225 millions de dollars.

Les constructeurs n'ont pas pu faire face à la demande ni sur le marché intérieur ni à l'exportation. Or, en 1983, l'industrie automobile coréenne ne représentait en valeur que 4 % de la production nationale. En 1990, elle comptera pour plus de 10 %, ayant atteint sa pleine maturité.

Les constructeurs coréens déploient une stratégie à plusieurs niveaux. Tout d'abord, afin de pallier les difficultés de ces derniers mois, ils étoffent leurs réseaux de fournisseurs de pièces détachées, cherchant à faire passer de un à deux ou trois le nombre de fabricants pour une même pièce. A terme, ils voudraient aussi se dégager de la dépendance des fournisseurs japonais, dont les pièces, réglées en yens, alourdissent considérablement les coûts.

Dans le cas du modèle Excel de Hyundai, un quart des éléments sont d'origine japonaise ; en revanche, Daewoo a mené avec succès une politique d'autosuffisance en matière de pièces détachées pour son modèle LeMans, un dérivé de l'Opel Kadett. Mais, jusqu'à présent, peu de progrès ont été accomplis, ne serait-ce qu'entre constructeurs pour se fournir réciproquement des pièces. Aussi restent-ils largement dépendants des Japonais, notamment pour faire face aux normes anti-pollution sur le marché américain.

Le gouvernement encourage les constructeurs à s'approvisionner davantage aux Etats-Unis (ainsi Hyundai se fournit-il en pneus chez Goodyear). Mais ces initiatives ne seront sans doute pas suffisantes pour désamorcer les réactions protectionnistes américaines. A terme, les constructeurs envisagent, comme l'ont fait les Japonais, de construire des usines dans les pays où ils exportent : au Québec, l'usine de Hyundai, qui sera achevée cette année, produira 100 000 véhicules.

La concurrence aiguë

Face aux augmentations des coût de production, ils ont, en outre, réduit leurs marges pour conserver leurs parts de marché : en moyenne, une voiture coréenne coûte sur le marché américain 1 000 ou 2 000 dollars de moins qu'un modèle comparable fabriqué au Japon. En 1987, la petite Excel de Hyundai est ainsi devenue le modèle qui s'est le mieux vendu : 263 000 unités ont été achetées à un prix variant entre 5 000 et 7 500 dollars.

Les constructeurs coréens sont entrés dans une phase de concurrence aiguë tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Depuis 1987, Kia et Daewoo affrontent Hyundai sur le marché américain. Chacun a sa stratégie : Hyundai a son propre réseau de vente, alors que ses concurrents passent par des agents Daewoo avec General Motors (qui commercialise la LeMans sous la mar*que Pontiac*). Kia, *qui a été* durement touché par la valorisation du yen en raison de ses liens avec le japonais Mazda (qui lui fournit 40 % des pièces détachées incorporées à son modèle Festiva), vend ses voitures aux Etats-Unis grâce au réseau Ford.

Une évolution ne s'en dessine pas moins : afin d'opérer un retour sur le marché bas de gamme de l'automobile que la valorisation du yen lui a fermé, Mitsubishi va commencer à vendre aux Etats-Unis le modèle Excel de Hyundai sous le nom Mitsubishi Precis, équipé d'un moteur dessiné par le constructeur japonais mais fabriqué en Corée. Mitsubishi a en outre pour projet de monter des moteurs de l'Excel sur des modèles produits en Asie du Sud-Est. Mazda s'est engagé dans des opérations similaires avec Kia pour son modèle Festiva.

Loin de se desserrer, les liens entre les constructeurs coréens et japonais semblent bien plutôt entrer dans une nouvelle phase de coopération : après les technologies et les réseaux de distribution à l'étranger, c'est désormais l'assemblage qui est concerné. Ainsi, Suzuki Motor, le premier constructeur de petites cylindrées au Japon, vient de passer un accord avec Daewoo pour la production de minicars à partir de 1990. La firme japonaise apporte sa technologie et une partie des pièces détachées à la société coréenne, qui opère l'assemblage des véhicules (240 000 par an), vendus dans un premier temps sur le marché intérieur.

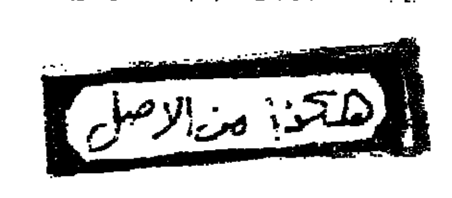
Avec la valorisation du yen, les constructeurs japonais cherchent les moyens de réduire le coût de production, notamment en se fournissant à l'étranger en pièces détachées. Par des accords de licence ou des opérations de production conjointes, ils transfèrent leur technologie à des fabricants étrangers et obtiennent ainsi à moindres frais des éléments de qualité comparables à celles produites au Japon.

Les Coréens sont les premiers à profiter de cette délocalisation. D'une manière générale, la production de pièces détachées est une dimension non négligeable de l'industrie automobile coréenne. Pour 1988, l'objectif d'exportation représente 350 millions de dollars, en augmentation de 32 % par rapport à 1987.

Dans les années 70, l'industrie automobile coréenne était réduite au simple assemblage. Au cours des dix dernières années, elle a connu une croissance annuelle de 26 %. Tous les constructeurs sont liés par des accords divers avec leurs collègues américains ou japonais (Hyundai avec Mitsubishi ; Daewoo avec General Motors, Opel, Isuzu et Nissan ; Kia avec Mazda et Ford).

Les Coréens sont certes circonspects dans leurs alliances avec les Japonais. Mais ils n'ont guère de choix : tant sur le plan des technologies que sur celui des réseaux de distribution, ils ont tout intérêt à coopérer avec leurs puissants voisins.

de Séoul,
PHILIPPE PONS



La chronique de Paul Fabra

Le MATIF et la pointe de l'iceberg

Si le marché à terme des instruments financiers (MATIF) permet, avec la même somme d'argent, de prendre, sur une beaucoup plus grande échelle, position (spéculer) à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêt — c'est-à-dire à la baisse ou à la hausse des titres obligataires (1), — maints utilisateurs continueraient à ne pas mesurer la redoutable efficacité de cet effet de levier. Ils tapent avec la massue aussi fort que s'ils avaient encore un petit marteau au bout de leur bras. Ils nourrissent aussi souvent une autre illusion, dont les plus grands investisseurs auraient du mal dans certaines circonstances à se défendre, comme on le verra : sous prétexte que le MATIF permet de supprimer, sous certaines conditions, le risque de l'acheteur d'une obligation de voir la valeur de celle-ci se déprécier, ils s'imaginent qu'ils pourront par ce moyen corriger les conséquences d'une série d'acquisitions faites à contretemps.

C'était devenu, avant que n'éclate le 10 juin dernier le plus déconcertant et le plus démoralisant des scandales — celui que commet le prof devant ses élèves, — un lieu commun dans le monde de la banque et de la finance que de dénoncer le manque de « professionnalisme » de trop nombreux opérateurs (voir, par exemple, l'article « Faut-il jeter le MATIF aux orties », paru dans la revue *Banque* du mois d'avril).

Le malheur est que les moins préparés ne sont pas nécessairement ceux qui disposent des plus petits moyens. En l'espace de six ou huit mois, l'ex-Chambre syndicale des agents de change, chargée de faire régner la discipline dans les rangs de la profession, a englouti le quart environ du fonds de garantie alimenté par les contributions de ses adhérents : 500 millions environ sur 2 milliards de francs.

Passe encore pour le *« jeune homme inexpérimenté » (sic)* à qui le syndic de l'époque, Xavier Dupont (cheville ouvrière de la réforme de la Bourse lancée en 1987), ou ses collaborateurs, confia la mission — hautement contestable par elle-même — de couvrir le magot ainsi amassé contre le risque de dépréciation inhérent à la fluctuation des taux d'intérêt. L'opérateur juvénile, comme chacun sait, a été congédié à la fin de l'année dernière, quand les autorités professionnelles découvrirent que, pour protéger le fonds de garantie, leur préposé avait déjà sacrifié quelque 170 millions.

Ce premier bilan était désastreux, mais c'était le principe de l'exercice engagé qu'il aurait fallu remettre en question.

Appartient-il aux gestionnaires d'un fonds de garantie d'essayer de prémunir celui-ci contre les conséquences d'une variation de taux ? Si on avait tout bonnement laissé le portefeuille obligataire de l'ex-Chambre syndicale subir la dévalorisation — momentanée — liée à la hausse du taux de l'intérêt, la perte comptable qui en serait résultée aurait de toute façon été inférieure au risque pris (et, malheureusement, matérialisé) pour tenter de l'éviter !

Il est clair que, en l'occurrence, ce n'est pas au niveau des « principes », qu'elle était pourtant chargée de formuler et de faire respecter, que s'est placée l'ex-Chambre syndicale. Pour comprendre son obstination, il n'est peut-être pas inutile de savoir que le novice remercié avait d'abord bien joué. Les premières transactions par lui opérées sur le MATIF auraient rapporté une bonne centaine de millions. Faut-il penser que ce gain initial remplit jusqu'à la fin le rôle d'un appât ? Beaucoup d'autres questions, de faits et de psychologie, se posent à propos de la suite qui fut donnée à cette affaire. Est-il vrai qu'à la suite du départ du gestionnaire la conduite de l'opération fut remise à un groupe de cinq agents de change ? Une enquête est en cours. On assure que tous les faits de la cause seront rendus publics. Ce que l'on sait déjà est que les interventions sur le MATIF se multiplièrent après le 1er janvier 1988.

A la suite du krach d'octobre 1987, la hantise des boursiers était que les taux se mettent à remonter. Tout laisse penser que l'ex-Chambre syndicale, comme la plupart des investisseurs institutionnels, avait, pendant les trois premiers trimestres de l'année dernière, continué, contre vents et marées, de fonder sa politique d'investissements sur l'idée que les taux, malgré les indications nettement contraires du marché, étaient toujours fondamentalement orientés à la baisse. Quand on croit à la baisse des taux, on achète des obligations. Retenons ce principe simple qui explique le fonctionnement du MATIF : un spéculateur à la diminution des taux se porte prêteur sur un marché en souscrivant, par exemple, à des obligations — et sur le MATIF en achetant un « contrat », lequel porte sur un emprunt standard qualifié de notionnel dont on peut demander la livraison effective sous forme d'un certain nombre d'obligations d'Etat.

Trois fois hélas pour l'ex-Chambre syndicale et ses émules. Leurs prévisions se révélèrent complètement fausses. A l'approche de la mi-octobre, il fallut se rendre à l'évidence : les portefeuilles gonflés d'obligations recelaient potentiellement de grosses pertes, car les taux, contrairement à l'attente quasi générale, avaient monté au lieu de descendre. Les plus attardés n'ouvrirent les yeux que le jour du krach. Celui-ci fut suivi par une baisse des taux, à laquelle on avait cessé de croire. Echaudés, ils ne voulurent pas toucher à l'eau froide.

Tant et si bien que, pour se garantir d'une éventuelle reprise du mouvement de hausse des taux (à laquelle ils n'avaient pas cru quand il fallait y croire), la Chambre syndicale et beaucoup d'autres intervenants se mirent à vendre sur le MATIF des contrats, autrement dit, à emprunter (quand on estime que l'argent vaudra plus cher demain, on l'emprunte au taux actuel). Ces opérations furent sans doute une première cause de lourdes pertes, car, en 1988, les taux, dans l'ensemble, baissèrent. Il est rare sur le MATIF qu'on emprunte en livrant effectivement les titres. On se borne à régler la différence. Si j'ai vendu en décembre des contrats (montant minimum 500 000 F) échéance mars au prix de, mettons, 97 (2) et qu'en *mars le cours vient à atteindre 103, je* suis en perte de 6 (multiplié par autant de fois 500 000 F que j'ai vendu de contrats). Inutile de préciser ici que la comptabilisation des pertes et des gains — et leur règlement — s'effectue chaque jour par des « appels de marge » ou, en cas de bénéfices, par l'inscription d'un crédit au compte de l'adhérent au MATIF.

Mais il est un autre moyen, qui peut se révéler plus risqué, de jouer à la hausse des taux sur le MATIF. Les mauvaises langues assurent qu'il jouit de la prédilection des opérateurs peu expérimentés et de quelques autres (certains ayant dans l'existence la fâcheuse tendance, bien connue des psychologues et des mères de famille, à répéter indéfiniment les mêmes erreurs). Au lieu de vendre un contrat, on vend une option de vente appelée souvent « put », selon sa dénomination en anglais (3). L'attrait de la chose, c'est qu'on prend position en commençant par encaisser de l'argent, à savoir la prime (égale à une petite fraction du contrat) payée par l'acheteur de l'option de vente. Mais si les taux, au lieu de monter comme le vendeur d'une option de vente l'attend (et l'espère, d'où la propension à un jugement biaisé), baissent, que va-t-il se passer ? L'acheteur de l'option va profiter de l'aubaine. En acquérant l'option, il a acheté le droit d'exiger du vendeur que celui-ci lui livre, pendant une certaine période, l'objet du contrat au prix de, mettons, 97. Si le cours effectif du marché est de 103, l'opération est pour lui très avantageuse.

Pour le vendeur de l'option, c'est alors comme un piège qui se referme. Par suite de l'amplification propre à un tel marché, le risque encouru, face à la prime encaissée au départ, est énorme. Il semble bien que l'ex-Chambre syndicale ait, pendant les premiers mois de l'année, traité beaucoup d'options. Si elle l'a fait dans les conditions schématiquement exposées ici, on ne devrait pas s'étonner qu'elle en soit arrivée à perdre le quart du fonds de garantie appartenant à ses adhérents.

Au vu du souci manifesté par l'ex-Chambre syndicale de préserver la valeur nominale de son portefeuille d'obligations des sautes d'humeur du taux de l'intérêt, on serait tenté de penser qu'elle veillait jalousement, sinon efficacement, à conserver sous une forme facilement mobilisable les avoirs du fonds de garantie. Celui-ci n'était-il pas destiné à assurer en toutes circonstances la sécurité du marché, c'est-à-dire en définitive celle de l'épargnant de base ? Il n'en était pourtant pas tout à fait ainsi, en dépit de la tutelle, symbolique ou réelle, du Trésor.

A l'actif du bilan de la Chambre syndicale, le fonds de garantie se trouvait représenté, à concurrence de 15 à 20 %, par des immeubles et, dans une moindre mesure, par des équipements informatiques récemment acquis. Si l'on tient compte des amortissements, cette proportion pourrait sans doute être ramenée aux environs de 10 à 12 %. Les actions représentaient 10 à 15 % du total. Le reste, soit la plus grosse partie, était placé surtout, comme on vient de le voir, en obligations et aussi en billets de trésorerie, comptes à terme et liquidités diverses.

A cause des faiblesses qu'il révèle de la part de ceux qui avaient pour mission de garantir la bonne marche de la Bourse et la prudence de ses agents, le scandale déclenché par les pertes avouées de l'ex-Chambre syndicale (remplacée aujourd'hui par d'autres organismes dont les prérogatives sont plus ou moins les mêmes) défraie justement la chronique. On en profite pour écorner un peu plus le MATIF, comme si les mécanismes mis en œuvre par cette institution étaient eux-mêmes responsables d'agissements qui, à première vue, relèvent plutôt de réflexes élémentaires, répertoriés depuis longtemps, notamment par l'auteur de la fable des moutons de Panurge. Du point de vue financier, la mésaventure de la Chambre syndicale n'est cependant qu'une péripétie dans l'histoire des marchés depuis dix-huit mois. Et, dans cette histoire, les opérations sur le MATIF, toujours liées d'une façon ou d'une autre à des « investissements physiques » (constitution d'un portefeuille), ne représentent que la pointe visible de l'iceberg.

Des rumeurs circulent périodiquement en Bourse sur les pertes qu'aurait essuyées telle ou telle institution imposante. Qu'en est-il ? C'est un fait que, de janvier à septembre (et parfois jusqu'au début octobre !) 1987, les plus grands établissements ont pratiquement, comme un seul homme, spéculé à la baisse des taux en achetant moult obligations. L'évolution de la composition des portefeuilles de SICAV atteste l'ampleur du phénomène. Après le krach, les investisseurs auraient pu en partie « se refaire », comme ils disent, en laissant simplement leurs titres se revaloriser sous *l'effet de la baisse enfin survenue des* taux. Mais ils manquèrent cette occasion « historique » par peur panique d'une remontée de ces derniers. Cette phobie les conduisit à procéder à des opérations plus ou moins risquées sur le MATIF. Pris de pitié, le Trésor leur a apporté en fin d'année une consolation. En vertu de règles comptables, du reste sujettes à discussion, un établissement financier doit provisionner la perte virtuelle enregistrée sur un portefeuille d'obligations dévalorisées. Cette dure contrainte, qui aurait eu pour effet d'annuler en bonne partie les profits déclarés de plusieurs grands établissements, a été, sous certaines conditions, assez strictes mais nullement inaccessibles, opportunément supprimée à la fin de l'année dernière.

(1) Selon une relation simple, le cours d'une créance s'élève quand le taux d'intérêt baisse et *vice versa*.

(2) La cotation sur le MATIF est un pourcentage qu'il faut appliquer au montant nominal (500 000 F) du contrat.

(3) Une option d'achat est un « call ».

LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES DU TIERS-MONDE

INDE : un marché énorme et étroit

(Suite de la page 21)

En réalité, l'« ouverture » du marché est faible, les pouvoirs publics, en refusant ou en acceptant les licences de fabrication, le contrôlant intégralement. Ces licences prévoient la capacité de production autorisée, et les constructeurs, dont la plupart ne peuvent encore se passer de technologie étrangère, doivent obtenir le feu vert des autorités pour tout accord de collaboration. Celui-ci stipule strictement le calendrier d'« indigénisation » des composants et pièces détachées qui seront nécessaires à la fabrication du nouveau véhicule et qui, à terme, devront être manufacturés localement.

Dans le cas des Maruti, ces critères sont loin d'avoir été respectés. La société affirme que le taux d'« indigénisation » est aujourd'hui de 79 % ; mais ce chiffre paraît très largement gonflé selon tous les experts automobiles. De plus, en dehors du fait que le projet Maruti a été lancé par le frère de l'actuel premier ministre, Sanjay Gandhi, Suzuki n'a, semble-t-il, pas son pareil pour retarder le processus, par exemple en mettant régulièrement en avant de nouvelles normes de fabrication japonaises, ce qui lui permet d'écouler sur le marché indien de vieux stocks de pièces détachées.

Enfin le prix, outre que les fluctuations du yen sont répercutées automatiquement, est composé à plus de 40 % de taxes imposées par le gouvernement. Cela, explique M. Keshub Mahendra, président du groupe automobile Mahendra, montre bien que le gouvernement considère que les propriétaires de voitures individuelles sont d'abord des contribuables aisés et que *« l'automobile ne constitue pas un secteur prioritaire »*.

L'exemple de Maruti, qui constitue une brèche dans un secteur industriel fonctionnant jusque-là de façon quasi autarcique, a évidemment fait des émules. Actuellement, une quinzaine de projets, destinés à commercialiser de nouveaux modèles en collaboration avec des marques étrangères, sont déposés au ministère de l'industrie. Depuis le début de 1987, le gouvernement promet d'annoncer incessamment une *« nouvelle politique automobile »*, donnant ou non son feu vert à ces différentes propositions.

BMW, Honda, Suzuki, Volvo, Peugeot (la 505), Citroën (la 2 CV), Lada et Isuzu sont sur les rangs, et tout le monde espère que les portes du marché automobile indien vont enfin s'ouvrir. En réalité, tous ces projets ont peu de chances d'aboutir, au moins dans l'immédiat. Le gouvernement a pratiquement déjà donné son accord pour la commercialisation d'un nouveau modèle (1 000 centimètres cubes) Maruti, confirmant ainsi que la société indo-japonaise est destinée à devenir le fer de lance de l'industrie nationale.

Pusillanimité ou protectionnisme

Le lancement de ce nouveau modèle va encore avoir des conséquences fâcheuses pour les groupes Hindustan Motors et Première (dont les modèles vont être directement concurrencés par la Maruti 1000) ; mais, apparemment, ce risque est déjà accepté. Pour les autres, il faudra attendre...

M. Murad Ali Baig, directeur général d'Escorts (dont le projet vise à commercialiser en Inde la 2 CV), explique ce choix : *« Dans cette nouvelle phase de libéralisation, trop de gens sont apparus sur le marché, alors que celui-ci est insuffisant pour tant de nouveaux véhicules. Le souci du gouvernement est d'abord de protéger les industries existantes. Il estime qu'une trop grande libéralisation serait contre-productive.*

» Apparemment, il n'y aura pas de nouvelle licence, au moins jusqu'au terme du plan en cours, c'est-à-dire en 1990. Le gouvernement veut se donner le temps de « digérer » les nouvelles technologies que nous avons déjà importées avant d'autoriser de nouveaux projets ».

Cette pusillanimité économique, ou ce protectionnisme vigoureux (il faut payer 280 % de frais de douane pour importer une voiture étrangère en Inde), s'explique, notamment, par la qualité des produits. M. Mahendra souligne à ce sujet : *« Si vous me demandez si l'industrie indienne est aujourd'hui capable de concevoir et de fabriquer dans sa totalité une voiture, ma réponse sera non. En revanche, à partir d'un modèle d'une marque étrangère, je pense que cette voiture peut être fabriquée à 100 % en Inde. La question de savoir si elle sera compétitive en matière de prix et de qualité, c'est autre chose... »*

Dans l'immédiat, M. Mahendra, qui souhaiterait commercialiser la 505 en collaboration avec Peugeot, devra, comme d'ailleurs les autres industriels qui ont soumis un projet, prendre son mal en patience. Le temps est encore loin où le paysage automobile indien ressemblera à ceux du Pakistan, du Bangladesh ou du Sri Lanka (où toutes les marques étrangères sont disponibles), pays, il est vrai, qui n'ont pas d'industrie nationale à protéger.

de Bombay,
LAURENT ZECCHINI.

● PRÉCISION. — Sur la carte automobile publiée dans « le Monde Economie » du 14 juin, les statistiques relatives au Portugal, à la Grande-Bretagne et à la RFA concernaient la production tous véhicules. Pour les seules voitures particulières, les chiffres comparables à ceux des autres pays sont respectivement les suivants : 62 113, 1 018 962 et 4310828.

Le Monde
DIRIGEANTS

CETTE RUBRIQUE EST RÉSERVÉE AUX POSTES DE HAUT NIVEAU : RÉMUNÉRATION ANNUELLE 400 000 F +.

LES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT ANNONÇANT DANS CETTE RUBRIQUE SE SONT ENGAGÉS A PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES.

---

boliden allis
Emmisa

Le groupe industriel TRELLEBORG (CA : 26 milliards FF, 26000 personnes, présent dans 25 pays) a récemment acquis EMMISA, société française d'Ingénierie et Biens d'Equipements pour mines, carrières, cimenteries, industries chimiques et sidérurgie...
Nous recherchons, pour participer à notre active politique d'expansion, un :

Directeur Général — 500 KF +
Bilingue anglais

VOTRE MISSION :
- Aujourd'hui : relancer l'activité en France et en Afrique Francophone, développer le chiffre d'affaires en profitant de la synergie du groupe.
- Demain : mettre en œuvre les développements et expansions possibles que vous proposerez.

NOUS VOUS APPORTONS :
- une opportunité de premier plan, dans une société à taille humaine (CA : 50 MF)
- une totale autonomie, la puissance logistique et le savoir-faire d'un groupe international diversifié.

VOUS NOUS APPORTEZ :
- à 35/45 ans, votre formation Ingénieur Mines ou équivalent...
- Votre compétence reconnue technique et commerciale export de Biens d'Equipements.
- Votre expérience réussie de 5 à 10 ans des secteurs concernés.
- Votre capacité à manager, développer une équipe et à prévoir le moyen terme.

Adressez votre dossier sous réf. 541669 LM à
MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75008 Paris qui vous assure une totale confidentialité.

Mercuri Urval

DIRECTEUR DÉPARTEMENT GÉNIE CIVIL

Région Parisienne

Une société de bâtiment Travaux Publics Génie Civil, très solidement implantée en région parisienne (400 millions de chiffre d'affaires - 780 personnes), recherche le DIRECTEUR de son DÉPARTEMENT GÉNIE CIVIL. Sous l'autorité du Directeur Général, et en liaison avec les services fonctionnels du Siège (métrés, études de prix, bureau d'études, etc.), il sera chargé de diriger son département sur les plans commercial, travaux (organisation des chantiers sur les plans matériel et humain, réalisation, réception) et gestion (facturation et suivi des règlements). Il aura délégation totale pour les problèmes de sécurité et l'embauche du personnel. Il sera responsable de ses marges et de ses résultats. Ce poste conviendrait à un candidat âgé d'environ 35 ans, obligatoirement de formation Ingénieur type Centrale, Ponts, Arts & Métiers, TP, et possédant une dizaine d'années d'expérience acquise en génie civil ou en bâtiment (fonctionnel ou industriel), préférentiellement en région parisienne. Il sera également familier des relations avec les administrations (DDE, Collectivités Locales). Homme de terrain, il sera avant tout un meneur d'hommes et un organisateur.

Écrire sous référence 1026/M à :

GRH Conseils

3, avenue de Ségur - 75007 PARIS - Discrétion assurée.



DIRECTEUR COMMERCIAL

ENVIRON 38 ANS

IMPORTANTE
UNITE DE
SOCIETE
MULTINATIONALE

NORD DE PARIS

Nous sommes un des leaders sur notre marché dans la fabrication et la commercialisation de biens de consommation industriels. Notre chiffre d'affaires est supérieur à 400 millions de francs.

Vous êtes un homme de terrain et de communication, professionnel de la vente dans l'industrie et la grande distribution, soucieux de rentabilité et d'efficacité.

Vous avez une formation supérieure : HEC, ESSEC, Sup. de Co. et une parfaite maîtrise de l'anglais.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, sous référence 6185

AGENCE MAILLE
18, RUE VOLNEY, 75002 PARIS, QUI TRANSMETTRA.

---

cellier

GROUPE DYNACTION
Livraisons clefs en main
de biens d'équipements industriels
(70% du CA à l'export), recherche son

RESPONSABLE DE LA LOGISTIQUE

- Gestion et harmonisation de ses approvisionnements et planning d'achats (400 Millions/an).
- Expéditions.
- Montages.

Vous êtes Ingénieur Grande Ecole.
Vous avez assuré une responsabilité similaire avec succès grâce à votre competence, votre sens de l'organisation, votre adaptabilité et votre goût de l'informatique, dans l'ingénierie de préférence.
Vous maîtrisez parfaitement l'anglais.
Le siège de la société est à AIX-LES-BAINS.

Adressez C.V. complet, lettre manuscrite et photo récente à :



G.M.ICARD/consultants s.a.
10, bd Sûchet - 75016 PARIS, qui traitera confidentiellement votre candidature.

COTE D'AZUR

ETABLISSEMENT A VOCATION TOURISTIQUE
2000 PERSONNES

Notre société de renom international regroupe plusieurs activités tournées vers le tourisme de luxe. Elle offre une opportunité à un

Directeur financier

Sous l'autorité du président et à la tête d'une équipe de 80 personnes, vous aurez à concevoir, mettre en œuvre, mener à bien et contrôler la politique financière de la Société selon les objectifs définis.
Diplômé d'une Grande Ecole ou d'Etudes Supérieures Economiques (ou équivalent) vous devez posséder déjà des expériences significatives similaires dans une entreprise aux activités multiples et impliquant la gestion d'une importante trésorerie.

Maîtrisant les négociations financières, vous connaissez l'utilisation des outils informatiques. Une expérience dans un établissement bancaire ou financier serait particulièrement appréciée. L'anglais courant est impératif. La connaissance d'autres langues européennes serait un plus. On reconnaît votre rigueur, votre autorité naturelle, votre esprit de synthèse, vos fortes capacités de travail. La rémunération est attractive, à la hauteur des exigences de la fonction.

MEDIA-SYSTEM



Adressez à notre Conseil : Guy POSTEL B.P. 19. 06480 LA COLLE SUR LOUP, votre curriculum vitæ avec photo, en précisant vos prétentions ainsi qu'un numéro de téléphone. Votre dossier sera traité avec la plus grande discrétion.

Guy Postel





Aeroports De Paris

Etablissement public qui construit, exploite et développe les Aéroports

recherche pour le Service Entretien des bâtiments à ORLY

CADRE ADMINISTRATIF

Responsable du contrôle de gestion, de la comptabilité, de l'informatique, de la gestion du personnel et de la gestion administrative:
- Il a une formation supérieure (BAC + 4) et une première expérience dans ce domaine.
- Il aura à encadrer une section de 8 personnes.

Adresser lettre manuscrite et C.V., à Alain Carrière - AEROPORTS DE PARIS - 291, boulevard Raspail - 75675 PARIS Cedex 14.

MEDIA PA

Une « Politique » de l'Emploi... au niveau d'un groupe réputé

Nous sommes un groupe industriel français (8 Milliards de F. 8 300 p) qui gagne, jusque et y compris en Amérique du Nord ! Notre Directeur des Ressources Humaines intervient au plus haut niveau, en amont, pour permettre à notre Direction Générale de disposer, le moment venu, en qualité et en quantité suffisantes, des Ressources qui assureront notre Développement. Face à l'ampleur de sa mission, il souhaite s'adjoindre un

Development manager*

qui puisse construire, mettre au point et développer à ses côtés, les outils, systèmes et autres processus capables d'optimiser une véritable « politique » de l'emploi, à savoir : traduire le plan économique et financier en réalite sociale, selon le triptyque : gestion prévisionnelle, plans de recrutement et de formation. Autant dire que le contenu de cette fonction est a definir avec vous, si après une formation de haut niveau et une première expérience dans les Ressources Humaines, vous avez le sentiment que votre esprit novateur est bridé et que les méthodes de gestion prévisionnelle que vous avez utilisees jusqu'à present ne satisfont qu'en partie votre esprit rigoureux, logique, certes... mais un tantinet creatif ! A bientôt !

Raymond POULAIN, notre Conseil, vous remercie de lui adresser votre resumé de carrière et prétentions, sous réf. N/DEV/LM.

*Responsable du développement social.

MEDIA PA



Raymond Poulain Consultants 74, rue de la Fédération - 75015 PARIS

HAY Management Consultants, 1er Groupe Mondial de Conseil en Management des Ressources Humaines recherche pour son bureau de **Lyon**

Consultant en développement du management

Vous intervenez dans la conception et la mise en œuvre de programmes spécifiques de développement des capacités de management :
appréciation des performances, animation et organisation des équipes, résolution de problèmes...
Vous possédez des techniques, des outils que vous savez adapter aux situations qui vous sont présentées et vous êtes capable d'animer des groupes.

A 35/40 ans, de formation supérieure, vous justifiez d'une expérience de 8 à 10 ans acquise en Entreprise et dans le métier de conseil.
Réalisateur, autonome, vous recherchez un terrain pour développer votre initiative et votre créativité. La croissance de HAY vous y aidera.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature à Jöelle KHUAT DUY, sous réf. 916.

HayGroup

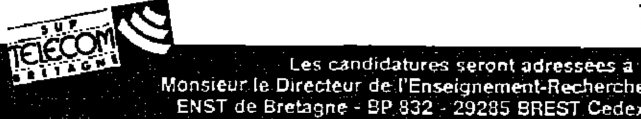
5, place de la Gare de la Part-Dieu 69428 LYON CEDEX 03

ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BRETAGNE

RECRUTE : ENSEIGNANT CHERCHEUR

MISSION : enseignement en physique et électronique ; encadrement d'étudiants en projet ; conception de circuits intégrés numériques pour télécommucations (traitement du signal, communications,...).

PROFIL SOUHAITÉ : Ingénieur Grande École ou Docteur ; expérience CAO circuits intégrés.



Les candidatures seront adressées à :
Monsieur le Directeur de l'Enseignement-Recherche
ENST de Bretagne - BP 832 - 29285 BREST Cedex

MENSUEL
d'Information Pratique et Sociale
RECHERCHE

JOURNALISTES

Vous êtes rédacteurs(rices), diplômés(es) d'études supérieures juridiques ou économiques.
Vous avez une expérience dans la presse d'au moins 5 ans.

Salaire annuel : 200.000 F

Veuillez adresser votre dossier (lettre man. et C.V.) sous nº 8667, LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

Chef comptable

ESC et/ou DECS

Une société en cours de création, rattachée à un groupe industriel français de tout premier plan, recherche son Chef Comptable.

Il créera le poste, se constituera son équipe et il assumera la responsabilité de l'ensemble des problèmes comptables jusque et y compris le bilan.

Ce poste conviendrait à un candidat ESC, maîtrise de gestion et/ou DECS, ayant 5 ans d'expérience en cabinet ou en entreprise, témoignant de solides qualités de rigueur et de contact et ayant le potentiel pour évoluer avec la société dont les projets sont ambitieux.

Poste : Paris - Porte de Saint-Cloud

Ordre de grandeur de rémunération : **250.000 F +**

Ecrire sous réf.
25 A 1070-8 M
Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil 75016 Paris — etap

PUBLIPANEL

Chef de service informatique

Nous sommes une société industrielle (1300 peresonnes) réalisant des produits grand public. Nous recherchons notre chef de service informatique qui, dans le cadre de notre forte croissance, devra être capable :

- d'auditer le service actuel (équipé d'un IBM 38, plusieurs sites reliés par Transpac),
- de concevoir et de proposer la refonte de nos systèmes d'information et d'en assurer la mise en œuvre,
- d'animer et de gérer son service (10 personnes dont plusieurs Chefs de Projets).

Ce poste conviendrait à un diplômé grande école (d'ingénieurs ou de gestion) ayant une solide expérience informatique (y compris en gestion de production), ayant également l'habitude d'animer une équipe et témoignant d'une envergure et d'un potentiel lui permettant d'être partie prenante dans notre fort développement.

Poste : région champenoise.

Ordre de grandeur de rémunération **300 000 F**

Ecrire sous réf. 24 C 944-8 M
Discrétion absolue

Membre de Syntec

71, rue d'Auteuil 75016 Paris — etap

PUBLIPANEL

Juriste droit social

l'ouverture du conseil la rigueur de l'expert

La Direction des Relations Humaines de notre Groupe, l'un des leaders français dans sa branche, crée le poste de Juriste spécialisé en droit social.

Consultant interne vis-à-vis des différentes sociétés du groupe, il aura une conception pragmatique de son rôle et interviendra sur des problèmes et auprès d'interlocuteurs très variés. Il alliera à un haut niveau d'exigence, de clarté et de fiabilité un réel souci de former et d'informer. Une formation juridique supérieure (maîtrise + DESS ou DEA), une expérience de 3 à 5 ans acquise si possible dans une fonction de conseil en droit social auprès des entreprises lui seront indispensables pour donner toute sa dimension à ce poste.

Poste à Paris.

Ecrire sous réf. 25 A 1102 - 8 M
Annie SANTAMARIA
Discrétion absolue

Membre de Syntec

71, rue d'Auteuil 75016 Paris — etap

PUBLIPANEL

Pour une carrière en entreprise

Audit... aujourd'hui opérationnel... demain

Un puissant groupe industriel de dimension internationale, poursuivant son développement tant en France qu'à l'étranger, recherche un jeune cadre financier de fort potentiel.

Ce poste est proposé à un candidat HEC, ESSEC, ESCP, Sciences Po alliant la rigueur et les qualités de contact et disposant d'une première expérience de 2 ou 3 ans acquise de préférence dans un cabinet anglo-saxon de forte notoriété.

Ses fonctions lui permettront :

- **de valoriser sa première expérience** de l'audit,
- **de participer aux études** liées à l'organisation du groupe,
- **d'accéder rapidement à de réelles responsabilités** opérationnelles au sein de la société mère ou dans une des filiales du groupe en France ou à l'étranger.

Bonne maîtrise de l'anglais.
Poste à Paris.

Ecrire sous réf. 25 C 995-8 M
Discrétion absolue

Membre de Syntec

71, rue d'Auteuil 75016 Paris — etap

PUBLIPANEL

HYDRODYNAMIQUE NAVALE

Ingénieur études et essais

LE BASSIN D'ESSAIS DES CARÈNES

premier laboratoire d'hydrodynamique navale en France, recherche pour sa division bâtiments de surface, un jeune ingénieur débutant ou possédant une première expérience. Il aura la responsabilité complète de l'étude et de la réalisation d'essais de tenue à la mer de bâtiments conventionnels et non conventionnels (navires à effet de surface) ainsi que de l'analyse des résultats.

Ce poste conviendrait à un ingénieur diplômé (ENSTA, ENSAE, ENSM, ENSMA,...) intéressé par l'expérimentation. Connaissance de l'anglais souhaitée pour la participation à des réunions internationales.

Poste à Paris.

Ecrire sous réf. 25 A 1101-8 M
Discrétion absolue

Membre de Syntec

71, rue d'Auteuil 75016 Paris — etap

PUBLIPANEL

Contrôleur de gestion

mettre en place et dynamiser des outils de gestion efficaces

Dans un centre de profit régional (CA 250 millions), telle sera la mission confiée par la filiale Emballage d'un groupe papetier important à un solide professionnel de la gestion.

Homme de rigueur et de contact, il s'impliquera activement dans son rôle de conseil du Directeur et des responsables opérationnels (commercial et production). A la tête de son équipe (7 personnes) il supervisera le service comptabilité et gérera l'outil informatique.

Cette fonction au sein de l'équipe de direction ouvre des opportunités de carrière intéressantes. Elle implique donc une formation supérieure (ingénieur ou Sup de Co.), une expérience de 5 ans au moins dans un environnement industriel, un sens réel de la communication et une force de proposition.

Poste basé à 100 km au nord de Paris.

Ecrire sous réf. 25 A 1103 - 8 M
Annie SANTAMARIA
Discrétion absolue

Membre de Syntec

71, rue d'Auteuil 75016 Paris — etap

PUBLIPANEL



La Banque de France

recrute

LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

de ses comptoirs de la région parisienne et de province par la voie du

concours de *rédacteur*

ouvert aux titulaires d'un diplôme national sanctionnant un

1er cycle d'études supérieures

ou du diplôme d'une école de niveau au moins équivalent.

Date des épreuves écrites : Samedi 3 Décembre et Dimanche 4 Décembre 1988.
Inscriptions reçues du 12 Septembre au 12 Octobre 1988.

Aucun dossier ne sera adressé par voie postale après le *7 Octobre 1988.*

Ce concours s'adresse aux candidats (femmes ou hommes libérés ou non des obligations militaires), de nationalité française, âgés de moins de 28 ans (sous réserve de prorogations prévues par les dispositions réglementaires) au 1er Janvier 1988.

Documentation et renseignements à la Banque de France - Direction Générale du Personnel - Service du Recrutement et des Concours - 31, rue Croix-des-Petits-Champs - 75049 PARIS CEDEX 01
Téléphone 42 92 40 17

Organisation et Publicité

PARC DE LOISIRS EXCEPTIONNEL EN EUROPE

Le Directeur Administratif et Financier, basé à Paris, renforce sa structure (au siège et sur le site Est de la France) et offre de réelles possibilités d'évolution de carrière. Il recherche :

CONTROLEUR DE GESTION - C.G.1

— Immédiatement vous vous intégrerez à l'équipe chargée de la préparation de l'exploitation. Vous devrez :

- participer à la définition des indicateurs de gestion, avec l'aide de consultants extérieurs ;
- mettre en place les procédures administratives internes en accord avec les divers départements de la société ;
- régler les problèmes administratifs en première instance.

— Dans moins d'un an, en phase d'exploitation :

- vous aurez la responsabilité du contrôle de gestion du parc ;
- vous contrôlerez les procédures administratives et de gestion internes :
- vous assurerez le suivi des affaires administratives.

La préférence sera donnée à un candidat pouvant justifier d'une sérieuse expérience de gestion. Dans tous les cas, vous avez le sens de l'analyse, de la rigueur, des qualités de contact, un fort esprit d'équipe.

- Poste basé dans l'Est de la France.

ATTACHÉ(E) DE DIRECTION D.A.F. - A.D.2

Vous pouvez être débutant. Vous êtes titulaire d'une maîtrise de gestion, d'un D.E.C.S. ou équivalent. Si vous êtes prêt à vous investir pleinement, vous deviendrez l'Adjoint du Directeur Administratif et Financier, dans un poste très polyvalent.

— Immédiatement :

- vous aurez une part active dans la mise en place et le contrôle des budgets ;
- vous participerez également aux prévisions de trésorerie, à la négociation des contrats d'assurances, à la mise en place de l'organisation administrative générale (développement et contrôle des procédures internes).

Poste basé à Paris. Déplacements fréquents dans l'est de la France.

JURISTE (H ou F) - J.3

— Vous pouvez être débutant. Vous avez une formation supérieure en droit des affaires (DEA, DESS, CAPA souhaitable).

En vous appuyant sur un cabinet de conseil juridique externe, vous gérerez en première instance toutes les questions relatives aux droits des affaires et ponctuellement du travail. Plus particulièrement, vous devrez :

- participer à la négociation des contrats dans des domaines aussi variés que les B.T.P., les spectacles, etc. ;
- assurer le suivi juridique de l'ensemble des contrats :
- traiter les dossiers de contentieux avec nos fournisseurs français et étrangers ;
- participer à la mise en place de l'organisation administrative interne ;
- apporter votre concours sur les questions relevant du droit du travail.

Cette fonction exige disponibilité, rigueur et ouverture d'esprit.

Poste basé à Paris. Possibilité d'évolution de carrière à terme, éventuellement dans l'Est de la France.

Adresser rapidement dossier : CV, lettre manuscrite, rémunération acutelle et/ou prétentions, photo éventuellement, à notre Conseil :

C.B.R. - 113, rue Lecourbe, 75015 PARIS.

Notre PME (300 MF de CA/an), filiale d'un groupe industriel français se porte bien grâce, surtout, à sa créativité, la qualité de ses produits, son esprit d'équipe et ses outils de gestion efficaces. Nous proposons à un

cadre gestionnaire et financier

de venir seconder notre D.A.F. en animant nos services comptables et notre contrôle budgétaire et en prenant en main la gestion de notre trésorerie.

Diplômé d'une grande école de gestion, vous avez fait vos premières armes en cabinet pour maîtriser les outils comptables et dirigez, aujourd'hui, le contrôle de gestion d'une entreprise industrielle.

Vous êtes rigoureux, bien sûr, mais en gestionnaire, vous aimez les chiffres et les négociations.

Vous aimez aussi la nature et la montagne : nos Alpes sont belles, votre famille en profitera plus que vous car vous aurez du travail !

Ecrivez à notre consultante, Mme C. MARTY (réf. 3872 LM)

ALEXANDRE TIC S.A.
96, RUE STALINGRAD - 38100 GRENOBLE
PARIS - LYON - LILLE - NANTES - TOULOUSE - STRASBOURG

MEMBRE DE SYNTEC

Curly — Choco — Petit Beurre

Bahlsen — Du goût et des idées.

PepPi's — Apérifruits

recherche pour NOYON (OISE) le

CHEF DU PERSONNEL des usines

Il gère et anime dans un esprit de partenariat les 250 personnes réparties en deux sites Noyon et Nîmes. Avec le Directeur Industriel et en relation avec le siège, il est le moteur de la politique sociale, assiste et conseille les Directeurs d'Usine dans leur mission.

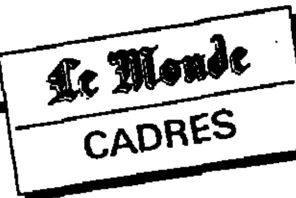
Il est responsable de l'administration et de la gestion du personnel, du plan de formation, des recrutements (ouvriers et ETAM). Il assure également les relations avec les partenaires sociaux.

Nous confierons ce poste à un candidat de formation supérieure qui a acquis une expérience significative de la fonction (4/5 ans) dans un environnement industriel.

Pour un premier contact, merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant votre rémunération actuelle s/référence 103 M à Solange MONTEIL - PLEIN EMPLOI - 10, rue du Mail - 75002 PARIS.



plein emploi
conseils en ressources humaines
à l'écoute du talent



Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

SOMMAIRE

■ L'accident de l'Airbus A-320 survenu le dimanche 26 juin près de Mulhouse pose la question de la fiabilité de cet avion, considéré comme le plus moderne des appareils civils. Il pourrait remettre en cause un succès commercial indéniable (*lire ci-contre*).

■ Le conseil européen réuni les 27 et 28 juin à Hanovre a pour objet d'amplifier la mise en œuvre de l'acte unique qui doit concrétiser l'ouverture du grand marché en 1993 (*lire page 28*).

■ Un accord est intervenu entre les dirigeants du Banco central espagnol et son principal actionnaire, mettant fin à plusieurs mois de dispute (*lire page 30*).

■ La hausse du pouvoir d'achat du salaire ouvrier a été de 0,8 % *en un an.* Sans parler de dérapage, le patronat appelle à la vigilance (*lire page 32*).

TRANSPORTS

La catastrophe de Mulhouse et l'avenir de l'Airbus A-320

Les réacteurs « n'ont pas suivi »

MULHOUSE
de notre correspondant

L'Airbus A-320 qui avait décollé quelques minutes plus tôt de l'aéroport international de Bâle-Mulhouse est apparu dans le ciel gris selon un axe Nord-Sud. Comme un seul homme, les milliers de spectateurs massés en bordure du terrain pour assister au meeting aérien annuel de l'aérodrome de Habsheim (Haut-Rhin), à une quinzaine de kilomètres de là, portèrent leurs regards vers l'appareil qui devait effectuer un passage à basse altitude. Quelques secondes plus tard, l'avion toucha la cime des arbres de la forêt proche. Ce fut le crash. Bilan : trois morts, une cinquantaine de blessés, cent trente-trois rescapés, équipage compris.

La journée s'annonçait pourtant belle pour les passionnés d'aviation réunis à l'initiative du président de l'Aéro-Club de Mulhouse, M. François Furstenberger. Une participation exceptionnelle d'as du manche à balai, des avions à faire rêver, allant des ancêtres tels le *Blériot* ou l'*Albatros* aux avions de voltige et aux appareils qui se sont illustrés dans le « grand cirque » des deux guerres.

L'A-320 était annoncé comme le clou du spectacle : le dernier-né d'Airbus-Industrie, le troisième livré trois jours plus tôt seulement à Air France et affrété pour la première fois en vol charter après un premier vol sur Londres, devait effectuer deux rotations au-dessus de l'aérodrome de Habsheim avant de regagner l'aéroport Charles-de-Gaulle en fin de journée avec le plein de passagers. Sa première venue à Bâle-Mulhouse était l'occasion de baptêmes de l'air et avait fait l'objet d'un concours dans le quotidien *l'Alsace*, qui offrait un billet à vingt de ses lecteurs. Des entreprises de la région avaient, quant à elles, invité leurs salariés à monter à bord pour ce vol exceptionnel.

A 14 h 35 l'appareil apparaît plein sud pour son premier passage. Le commandant, M. Michel Asseline, avait, en saluant ses passagers, expliqué qu'après le passage à basse altitude du terrain de Habsheim, il les emmènerait faire un crochet au-dessus du Mont-Blanc, avant de revenir vers Bâle-Mulhouse.

Volant à une cinquantaine de mètres du sol, l'Airbus focalise tous les regards. Un membre de l'aéro-club, qui avait offert un billet à son frère âgé de soixante ans, raconte : *« Au moment d'arriver sur nous, il était en position cabrée et il a amorcé un léger virage à droite. »* De l'autre côté de la route s'étend la forêt de la Hardt, composée de hêtres pour l'essentiel. Une barrière verte haute d'une douzaine de mètres.

« Lorsqu'il est arrivé sur le bois, les réacteurs ont aspiré feuilles et branches », raconte Corine Brumpt, de SOS-Ambulances, qui, avec son patron, était mobilisée pour assurer le service d'évacuation à la demande des organisateurs du meeting. *« L'arrière a touché les arbres. Nous avons vu un nuage de poussière puis, quelques instants plus tard alors que l'avion avait disparu dans la forêt, une boule de feu. »*

Arrivés parmi les premiers sur les lieux de l'accident, Ernest Jahn et son ambulancière ont aidé les blessés à évacuer les environs immédiats, craignant que les réservoirs n'explosent. La carlingue était alors encore quasi intacte. Mais les ailes avaient été arrachées sous le choc et le kérosène se répandait alentour. Lorsque les passagers commencèrent à évacuer l'appareil, le feu faisait rage au sol.

Le sang-froid de l'équipage

Roland, trente-huit ans, un fan de l'aviation qui se trouvait à l'arrière de l'appareil, encore sous le coup de l'émotion plusieurs heures après le crash, raconte : *« Le feu a pris tout de suite, à l'avant, dégageant une forte chaleur et une fumée toxique. Nous sommes sortis côté gauche, par les toboggans, pèle-mèle, car les toboggans ont éclaté en se gouflant, percés par les branches cassées. »* Il souligne le sang-froid de l'hôtesse et du stewart qui *« n'ont évacué l'Airbus, derrière moi, qu'après tous les passagers de la partie arrière »*. Les victimes avaient pris place à l'avant. Leur identité n'avait pas été révélée par les autorités dimanche soir alors que, de longues heures durant, on était à la recherche de plusieurs personnes qui, disait-on, avaient pu périr dans les flammes ou... rentrer à leur domicile par leurs propres moyens. Tels ces passagers dont on s'est rendu compte qu'ils étaient retournés chez eux en... auto-stop.

Les familles aussi se pressaient au PC opérationnel établi au bar de l'aérodrome. Comme cet homme sortant de l'hôpital de Mulhouse où une noria d'ambulances avaient transporté quelque quatre vingt-dix passagers plus ou moins sérieusement blessés ou brûlés. Il venait s'enquérir du sort de sa femme qui se trouvait à bord avec lui et qu'il avait perdue de vue au moment de se lancer sur le toboggan et d'être évacué sur l'hôpital pour une légère fracture. Le ministre des transports, M. Louis Mermaz, n'a pu que lui prodiguer des mots d'apaisement. Les sauveteurs ignoraient que cette femme avait été à bord...

Le « Ville-d'Amsterdam »

Après s'être rendu sur les lieux du crash, M. Mermaz s'est incliné devant la dépouille mortelle des trois victimes, dont un adolescent, reposant dans une chapelle ardente. *« Notre peine est profonde »*, a déclaré le ministre, qui s'est rendu également à l'hôpital de Mulhouse réconforter ceux des blessés qui y étaient toujours en observation. Il devait désigner lundi une commission d'enquête chargée d'étudier les deux boîtes noires de l'A-320 récupérées et acheminées dimanche soir sur Paris afin de comprendre pourquoi les réacteurs *« n'ont pas suivi »* lorsque le commandant de bord a remis les gaz à 50 mètres d'altitude pour reprendre de la hauteur.

Dans la forêt de la Hardt, aux portes de Mulhouse, au milieu d'une saignée d'environ 200 mètres, seul subsiste l'empennage aux couleurs d'Air France de l'A-320 qui aurait dû porter le nom de *Ville-d'Amsterdam*.

BERTRAND LEDERER.

● **Naissance de la compagnie Air China.** — La compagnie aérienne nationale chinoise s'appellera, à partir du 1ᵉʳ juillet, Air China, et son ancienne appellation, CAAC, sera réservée à l'organisme gouvernemental chargé de l'aviation civile. Le symbole d'Air China sera un phénix, signe de bonheur et de succès. Cette création s'inscrit dans le cadre de la politique cherchant à dégager le gouvernement de la gestion directe des services publics. Elle est aussi destinée à améliorer la qualité de service de la compagnie chinoise, une qualité qui laisse à désirer en matière de sécurité comme dans le domaine de la régularité.

L'ordinateur suspecté

(Suite de la première page.)

Les compagnies ont tout d'abord constaté qu'il était plus gourmand en carburant de 9 % que ce que promettaient les constructeurs. Ceux-ci et les motoristes General Electric et SNECMA ont entrepris de remédier à ce défaut. D'autre part, certains organes du nouveau biréacteur tombent assez souvent en panne. Plusieurs fois, au cours des dernières semaines, les passagers ont été embarqués sur un Boeing-737 de remplacement, un des moteurs de l'A-320 ayant *refusé* de démarrer.

On a aussi constaté une fragilité certaine du système électrique. Par exemple, l'appareil qui, le 28 mars, transportait, pour un vol inaugural au-dessus des Champs-Elysées, M. Jacques Chirac, alors premier ministre, avait quatre circuits électriques sur cinq hors d'usage, ce qui ne mettait toutefois pas en cause la sécurité. Compte tenu de ces antécédents, était-il prudent d'utiliser, comme un avion ordinaire, le *Ville-d'Amsterdam*, réceptionné trois jours plus tôt et qui avait effectué sept vols sans problème ? N'aurait-il pas mieux valu lui imposer une période de surveillance de quelques semaines ?

Il est vital pour Airbus de déterminer très vite la raison pour laquelle les réacteurs *« n'ont pas suivi »*. Car la suspicion dans cette affaire pèse désormais sur l'ordinateur. C'est par lui que transitent les ordres du pilote. C'est lui qui les fait exécuter après vérification de leur validité. C'est lui qui régule en permanence la posture de l'avion et le régime de ses moteurs. Y a-t-il eu une rupture physique dans la machine ? Son programme informatique a-t-il été pris en défaut ? Pourquoi les circuits et les procédures de secours ne se sont-ils pas enclenchés instantanément ?

Si les spécialistes ne répondaient pas clairement et *vite* à ces questions, le consortium européen se trouverait dans une position délicate. A court terme, l'A-320 n'est pas menacé. Aucune catastrophe aérienne n'a stoppé un programme d'avion civil et, selon toute vraisemblance, les *vingt-trois compagnies* ayant commandé 523 exemplaires maintiendront leurs achats.

Ce que peut redouter Airbus, c'est l'amalgame qu'un public non averti pourrait être tenté de faire entre le pilotage en équipage à deux et l'informatisation de l'avion. Un phénomène de rejet s'exercerait à l'encontre de la politique de sophistication électronique que le consortium européen mène avec persévérance depuis plusieurs années. Les futurs avions d'*Airbus*, le biréacteur A-330 et le quadriréacteur A-340, en cours de développement pourraient en faire les frais et la renaissance de l'aéronautique civile serait brisée nette sur le Vieux Continent.

En profiteraient, évidemment, les constructeurs américains Boeing et McDonnell-Douglas, dont les appareils à venir sont un peu moins « avancés ». Ils n'en sont pas moins pilotables — sans exception — par des équipages de deux hommes seulement...

ALAIN FAUJAS.

523 commandes pour l'avion le plus « intelligent »

C'est l'avion civil le plus intelligent du monde, que la princesse de Galles a baptisé, le 14 février 1987, en versant sur le fuselage de l'Airbus A-320 un peu de champagne. Au premier coup d'œil, cela ne paraît pas : l'A-320 est un biréacteur d'une capacité de 150 à 180 passagers et d'un rayon d'action moyen de 5 400 kilomètres que rien ne signale à l'attention des foules.

Pourtant, il réalise à lui seul plusieurs « premières » technologiques. La plus importante est qu'il est le seul avion civil copiloté par des ordinateurs. Sur les appareils classiques, l'équipage pousse et tire des manettes, presse des boutons qui transmet*tent leurs ordres aux moteurs et* aux volets. Sur l'A-320, les ordres des pilotes sont adressés d'abord à l'ordinateur qui vérifie leur validité et les répercute ensuite sur les organes compétents. L'intervention de l'ordinateur et de son programme informatique a pour résultat de maintenir en permanence l'avion dans des conditions idéales d'exploitation. Elle interdit les erreurs de pilotage, le décrochage et les survitesses, car la machine remet ou réduit automatiquement *les gaz à l'approche des configu*rations dangereuses.

Dans le cas des cisaillements de vent, redoutables à l'atterrissage et au décollage, les capteurs et l'informatique permettent de déceler et de réagir plus rapidement que le pilote le plus expérimenté.

D'autre part, l'A-320 utilise plus complètement que Concorde des commandes tout-électrique, c'est-à-dire que les ordres du pilote transitent par un câble sous forme d'impulsions électriques et non plus par une timonerie mécanique de tringles et de poulies. Résultat : 200 kg ont été économisés.

Enfin, le couplage de toutes les données de l'appareil, grâce à l'interconnexion de cent vingt calculateurs, a permis de bouleverser le poste de pilotage. Toutes les informations sont désormais affichées sur les six écrans vidéo qui font face aux deux pilotes : vitesse, altitude, consommation de carburant, mais aussi carte météo, route à suivre. L'équipage consulte, par leur intermédiaire, les organes de l'avion. En cas d'incident, l'écran signale, par exemple, l'échauffement anormal d'un réacteur et la conduite à tenir.

A deux ou à trois ?

Ces caractéristiques ont plu aux compagnies aériennes. Car deux pilotes seulement suffisent pour conduire l'A-320 : il est moins lourd de 20 tonnes que le Boeing-727 de même capacité et donc moins coûteux en taxes aéroportuaires ; il consomme de *20 % à 30 % de moins* que ses concurrents en service ; sa soute de fret se charge toute seule ; il est plus facile à entretenir. Les transporteurs font la queue, à Toulouse, chez Airbus Industrie, pour acquérir cet appareil qui coûte 33 millions de dollars. Le consortium européen a déjà reçu commande de 523 exemplaires dont 319 fermes. La cadence de fabrication est de quatre avions par mois et montera à huit à partir de 1990.

L'A-320 s'est trouvé au cœur de deux polémiques. La première a été lancée par les mécaniciens et les pilotes d'Air Inter qui prétendent que le pilotage à deux de cet appareil est à la fois peu sûr et peu économique. Ils ont déclenché, le lundi 27 juin, une quinzième semaine de grève pour obtenir de leur direction une période d'essai de pilotage à trois, c'est-à-dire avec un mécanicien. La direction s'y refuse en arguant que les cinq cent vingt-trois A-320 ont été conçus pour être conduits par deux hommes et que les cinq avions livrés depuis le 18 avril à Air France et à British Airways ne font pas exception à la règle. Le premier A-320 d'Air Inter est entré en service, le jeudi 24 juin, entre Paris et Grenoble, avec deux pilotes seulement.

La deuxième polémique a été lancée par les constructeurs américains Boeing et Mc Donnell Douglas. Effrayés par le succès commercial de l'A-320, ceux-ci avaient lancé contre Airbus une campagne dénonçant les subventions reçues par le consortium (1) et la concurrence déloyale qui leur était ainsi faite. Comme nous l'expliquait un vendeur de Boeing, *« il n'est pas normal de vendre aussi bon marché un avion aussi moderne que l'A-320... »*.

AL. F.

(1) Airbus-Industrie regroupe les constructeurs Aérospatiale (France), British Aerospace (G-B), MBB (RFA) et Casa (Espagne).

Plusieurs compagnies réaffirment leur confiance dans l'appareil

Dans l'attente des conclusions de l'enquête sur les causes de l'accident de Mulhouse, la plupart des réactions officielles, tant en France qu'à l'étranger, sont restées très prudentes à l'exception de celle des syndicats qui réclament l'arrêt immédiat des vols de l'Airbus A-320.

Les compagnies Air France — propriétaire de l'appareil qui s'est écrasé à Mulhouse — et British Airways, qui ont suspendu aussitôt les vols prévus de ces appareils, ont indiqué qu'il ne s'agissait que de mesures *« conservatoires »*. *« Nous n'avons pas de raison de penser jusqu'ici qu'il faudra suspendre notre programme d'exploitation des avions A-320 et nous attendrons pour cela les orientations de la direction générale à l'aviation civile*, a déclaré le PDG d'Air France, M. Jacques Friedman. *S'il se révèle que l'accident n'est pas dû à une question de fiabilité technique, alors Air France reprendra ses vols normalement. »* Le président d'Air France a ajouté que le nombre de pilotes — contesté par les syndicats — *« n'avait rien à voir avec cette épouvantable catastrophe (...) l'A-320 est conçu pour être piloté à deux, il sera piloté à deux »*.

British Airways a également précisé qu'elle avait décidé de suspendre les vols de l'A-320 *« par mesures de précaution, dans l'attente d'informations ultérieures sur les causes de l'accident »*. Plusieurs autres compagnies étrangères ont assuré qu'elles gardaient confiance dans l'appareil jusqu'à plus ample informé. Un porte-parole de la compagnie japonaise All Nippon Airways (ANA), qui a commandé vingt Airbus A-320 a déclaré : *« C'est un très bon avion. Je ne suis ni choqué ni préoccupé. J'ai confiance dans l'avion européen. »* La compagnie australienne Ansett, qui a commandé huit avions, a également confirmé qu'*« elle maintiendrait sa décision »*.

Un porte-parole de la société Airbus-Industries a estimé qu'il était trop tôt pour dire si cet accident pouvait hypothéquer l'avenir de l'appareil, dont trois cent dix-neuf exemplaires ont fait l'objet de commandes fermes. *« Nous totalisons 5 millions d'heures de vol sur l'ensemble de nos appareils et c'est la première fois que nous déplorons des victimes parmi nos passagers »*, a-t-il précisé, ajoutant que *« tous les avions d'Airbus-Industries, A-300, A-310 et A-320 étaient tous pilotés à deux pilotes depuis 1983. »*

Les syndicats : « comité de crise »

En revanche l'intersyndicale des navigants techniques d'Air Inter (en conflit avec la direction) comme la Fédération CGT des transports et le syndicat des personnels assurant un service à Air France, ont réclamé la suspension immédiate de tous les vols de l'A-320. *« Il est grand temps de reconsidérer l'ensemble des problèmes du transport aérien »*, déclare la CGT ajoutant *« la sécurité des personnels et des usagers est gravement mise en cause »*. L'intersyndicale d'Air Inter, estimant être désormais *« le seul rempart préservant la sécurité des usagers du transport aérien »*, exige la réunion d'un *« comité de crise ouvert aux organisations professionnelles et la refonte des méthodes d'exploitation de cet avion à Air Inter »*.

Enfin, le président du Syndicat national du personnel navigant de l'aéronautique civile a estimé que les automatismes *« ultra perfectionnés »* du nouvel appareil, *« construit pour faire plaisir aux ingénieurs »*, pourraient éventuellement être mis en cause.

Démentant ces cris d'alarme, le directeur de l'aviation civile, M. Daniel Tenenbaum, a déclaré : *« Je ne crois pas que le fait que cet appareil soit piloté à deux puisse être une des raisons* [de l'accident]. *Les défenseurs du pilotage à trois disent en général qu'il faut avoir trois paires d'yeux pour regarder dehors et voir si un avion ne risque pas une collision, visiblement ce n'est pas le problème aujourd'hui. »*

CORRESPONDANCE

L'Europe des télécommunications

A la suite d'un article, paru dans le Monde *du 30 avril, consacré à une réunion des ministres des télécommunications des Douze, M. Michel Carpentier, directeur général des télécommunications et des industries de l'information à la Commission économique européenne, nous écrit :*

Ce sujet traite de l'annonce d'une directive concernant la concurrence dans le marché des terminaux de télécommunications. La directive adoptée par la Commission sur la libéralisation des terminaux ne vise nullement à étendre les pouvoirs de la Commission de façon à établir un pouvoir supranational dans ce domaine. Elle a, comme objectif, de traiter globalement, en utilisant les pouvoirs dont la Commission dispose, d'ores et déjà, en vertu de l'article 90 du traité CEE, la situation du marché des terminaux de télécommunications, caractérisée par des monopoles, où elle avait agi jusqu'à présent sur la même base, mais par des actions ponctuelles.

Les Etats membres ont été longuement consultés sur le contenu de la directive, et la version adoptée par la Commission tient compte de la majeure partie des observations formulées par eux.

Quant à l'allégation du *Monde* selon laquelle : *« Selon certains, Bruxelles essaie même d'aller au-delà et rêve de construire des P et T européennes exploitant un véritable réseau »*, elle est contradictoire avec les orientations définies par la Commission dans son Livre vert, publié en juin 1987, et dans un document sur l'application de ce livre transmis en février 1988, documents auxquels nous nous permettons de renvoyer vos lecteurs — et collaborateurs — intéressés pour plus ample information.

Il faut enfin rappeler que la première réunion des ministres des télécommunications à Berlin a conduit à de nombreuses décisions positives, en particulier une position favorable unanime sur le contenu du Livre vert, qui se traduira prochainement en résolution formelle, ainsi qu'une volonté politique affirmée de coordonner les positions des Etats membres dans les futures grandes rencontres internationales.

Économie

Le sommet européen de Hanovre

La création d'une banque centrale au centre des négociations

HANOVRE
de notre envoyé spécial

Relancer la relance. Accélérer et amplifier la mise en œuvre du programme de travail décrit dans l'Acte unique européen qui fut approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté en décembre 1985. Telles sont les raisons d'être du conseil européen qui se tient lundi 27 et mardi 28 juin à Hanovre.

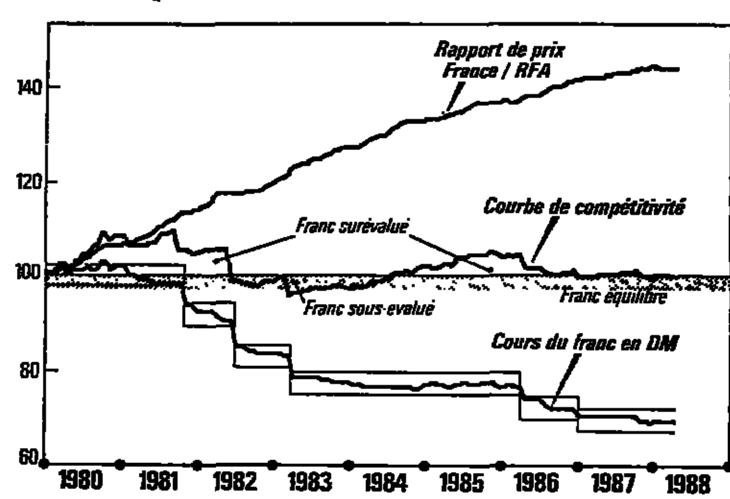
Lorsque l'Acte unique fut approuvé, M. Jacques Delors – dont le mandat de président de la Commission devait être renouvelé lundi par les Douze – avait été l'un des rares acteurs de la scène européenne à en souligner les potentialités. Soucieux de cohérence, il invite aujourd'hui, une fois de plus, les gouvernements à tenir les promesses faites il y aura bientôt trois ans à Luxembourg. L'Acte unique, s'apprête-t-il à leur expliquer avec le plein appui du chancelier Helmut Kohl, retenait six priorités : 1) la réalisation d'un marché sans frontières ; 2) l'élargissement de la coopération technologique ; 3) le renforcement de l'union monétaire ; 4) la cohésion économique et sociale entre les régions de la Communauté ; 5) une politique commune de l'environnement ; 6) la dimension sociale.

Ceux-là qui souhaitaient se limiter au grand marché devront donc se faire une raison ! L'établissement de ce dernier est en bonne voie grâce à la série de succès qui vient d'être enregistrée sous la présidence allemande. A Hanovre, les Douze, soucieux d'éclairer l'avenir, s'efforceront de dresser un inventaire des actions à entreprendre au cours des dix-huit mois à venir. Mais leur message essentiel est davantage d'indiquer à l'opinion européenne et mondiale le caractère désormais irréversible de l'opération entreprise. Pour être supportée par tous, elle s'accompagnera d'un effort financier considérable en faveur des régions les moins prospères de la Communauté : c'est au conseil européen de février à Bruxelles, grâce à l'insistance et aux qualités manœuvrières de la Commission, que les Douze ont décidé le doublement des fonds structurels de 7 à 14 milliards d'ECU (1) d'ici à 1992. Une contribution non négligeable aux efforts accomplis pour nourrir la croissance, souligne, chaque fois qu'il en a l'occasion, M. Delors. La coopération technologique évolue de façon satisfaisante ; la République fédérale est bien décidée à obtenir des progrès significatifs en matière d'environnement. Restent les deux autres priorités.

L'union monétaire

L'union monétaire, la voie royale de l'intégration, va se trouver au centre des travaux de Hanovre. « *C'est un jeu complexe, plus éclaté que le nombre de joueurs nationaux, assis autour de la table* », commente un haut fonctionnaire bruxellois, voulant indiquer que, dans ce genre de débat, plus que dans tout autre, chacun des Douze n'a pas le même poids et surtout qu'au sein des « *poids lourds* » de la Communauté la cohésion est loin d'être évidente. C'est vrai en particulier en RFA et au Royaume-Uni à propos du processus qui conduira à la mise en place d'une banque centrale européenne. Sur ce point, M. De Mita, le président du conseil italien, devait faire valoir qu'on fait trop d'économie et pas assez de politique. En revanche, M. François Mitterrand souhaite progresser le plus possible, par conviction sans doute, mais en sachant aussi que MM. Barre et Giscard d'Estaing sont partisans de cette banque centrale. Reste Mme Margaret Thatcher qui, estime notre interlocuteur bruxellois, pose le problème en termes de souveraineté nationale, exactement comme le ferait M. Jean-Pierre Chevènement. De fait, telle sera à terme la question de fond : comment se fera le partage des pouvoirs entre la future banque centrale européenne et les banques centrales nationales ?

Les positions relatives du franc et du mark



La courbe du haut indique le rapport constaté des prix de détail français au prix de détail de la RFA (base 100 janvier 1980). La courbe du milieu détermine la compétitivité en francs par rapport au mark. Quand la position est supérieure à 100, le franc est considéré comme surévalué et les exportateurs français sont pénalisés. Quand la position est inférieure à 100, le franc est considéré comme sous-évalué et les exportateurs français sont avantagés. La courbe du bas, est celle du cours constaté du franc en marks (base 100 janvier 1980). La tendance à la réduction d'écart d'inflation entre la France et l'Allemagne fédérale et la légère dépréciation du franc par rapport au mark ont ramené le franc à son équilibre dans la courbe de compétitivité.

* *(Source Crédit lyonnais.)*

La dimension sociale

Le conseil européen exprimera-t-il enfin clairement, comme le réclame M. Delors, sa volonté de voir prise en compte la dimension sociale du marché unique ? Les propositions de la Commission qui portent notamment sur l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs ainsi que sur leur participation à la gestion des entreprises sont prêtes. Leur examen dans les mois à venir serait assurément facilité si le conseil européen donnait clairement son feu vert. Les Français et les Allemands se trouvent sur la même ligne. La DGB (la centrale syndicale allemande) qui a récemment rencontré le chancelier Kohl l'a convaincu de la nécessité de progresser. Mme Thatcher, faut-il le préciser, manifesté peu d'empressement. « *Il ne saurait y avoir d'ambitions pour l'Europe sans le concours des travailleurs, et ce concours, cette participation ne seront acquis que s'ils ont la certitude que la voie empruntée sera facteur de progrès social* », déclarait M. Delors, en mai à Stockholm, devant le congrès de la Confédération européenne des syndicats.

Cette certitude n'a rien d'évident tant il est vrai que la concurrence accrue qui résultera de la suppression des barrières nationales peut encore signifier restructurations et pertes d'emplois, notamment dans le secteur des services. Dans ces conditions, le risque d'un désaveu politique, bien réel, pense-t-on à Paris comme à Bruxelles, ne sera écarté que si la Communauté, ne se contentant pas de déréglementer, tourne le dos au dumping social et prend des initiatives visant à la convergence des évolutions et à la nécessaire conciliation du progrès social et du progrès économique.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) 1 ECU = 7 FF.

REPÈRES

Echanges

Nouvel accord nippo-américain

Les Etats-Unis et le Japon ont signé, le samedi 25 juin, un accord facilitant l'accès du marché japonais aux équipements sportifs américains, à l'ameublement, à la bijouterie, aux produits comestibles conditionnés et à la nourriture pour animaux domestiques. Cet accord commercial entre Washington et Tokyo intervient quelques jours après celui qui permettra aux Américains d'augmenter de façon substantielle les importations nippones d'agrumes et de viande de bœuf. Le secrétaire américain au commerce, M. William Verity et son homologue japonais M. Jajime Tamura, ont donné une conférence de presse conjointe à Washington, permettant à M. Verity d'indiquer qu'il espérait inclure dans le texte commercial quelque vingt produits nouveaux dans les équipements médicaux et informatiques. Les premiers résultats du nouvel accord ne seront pas spectaculaires mais, comme l'a souligné M. Tamura, *« lorsqu'on plante une graine, la fleur ne pousse pas immédiatement »*.

Machines-outils

Forte hausse des commandes aux Etats-Unis

Les commandes de machines-outils ont continué de progresser fortement en mai, enregistrant une hausse de 28,4 % sur avril, indiqent des statistiques professionnelles. Selon l'association des fabricants de machines-outils, l'augmentation atteint, pour les cinq premiers mois de l'année, 82,6 % par rapport à la période correspondante de 1986. Ce véritable *boom* confirme la volonté des industriels américains de moderniser leur équipement pour mieux répondre à la demande internationale de produits « made in USA ». Pour leur part, les dépenses des ménages tendent à se stabiliser. Elles ont progressé de 0,5 % en mai contre 0,4 % en avril et 0,7 % en mars. Elles demeurent malgré tout supérieures à la hausse des revenus (0,3 % en mai).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

VALEURS DE FRANCE

Le 15 juin 1988, la valeur liquidative de la SICAF « VALEURS DE FRANCE », société d'investissement à capital fixe gérée par la BRED, était de 345,05 F (335,89 F le 31 mai 1988).

A la même date, l'action de « VALEURS DE FRANCE » cotait 340 F (310 F le 31 mai 1988).

AUSSEDAT REY

L'assemblée générale de la société Aussedat Rey s'est réunie le 22 juin 1988. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1987 qui lui étaient soumis et décidé l'attribution d'un dividende de 5 francs par action. Elle a ensuite renouvelé les mandats d'administrateur de MM. Henri Delaage, Michel Vermersch et Jacques Calloud.

Le conseil qui s'est réuni le lendemain a renouvelé le mandat du président, M. Jacques Calloud, et sur sa proposition, a nommé M. Jean-Philippe Montel, vice-président de la société et renouvelé les mandats de MM. Jean-Philippe Montel et Mathieu Calemard, directeurs généraux.

Le conseil a fixé au 6 juillet la date de mise en paiement du dividende décidé par l'assemblée.

Enfin, le conseil a pris connaissance des résultats courants consolidés estimés du premier semestre de 1988, qui seront supérieurs à ceux de 1987 d'un peu plus que le chiffre de 7 % précédemment annoncé.

LUCIA

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 juin 1988 a approuvé les comptes de l'exercice 1987 qui se traduisent par un bénéfice net après impôts de 70 139 603,70 F en très nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (27 564 737 F pour 1986).

Il a été décidé d'affecter à la distribution du dividende, aux 2 092 872 actions de 25 F existantes, une somme de 14 650 104 F, soit 7 F net par action pour un revenu global de 10,50 F dont 3,50 F au titre de l'avoir fiscal.

Le conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée a décidé la mise en paiement de ce dividende à compter du 1er juillet 1988.

Le conseil d'administration.

GROUPE DELMAS-VIELJEUX

COMPAGNIE FINANCIÈRE DELMAS-VIELJEUX
(société cotée au marché officiel de la Bourse de Paris)

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Compagnie financière Delmas-Vieljeux (société holding du groupe Delmas-Vieljeux), réunie le 22 juin 1988 sous la présidence du M. Tristan Vieljeux, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1987.

Le bénéfice net s'est élevé à 49 189 507 F, en légère progression (+ 9 %) par rapport à celui de l'exercice 1986.

L'assemblée a décidé de distribuer un dividende net de 44 F par titre, donnant un revenu global de 66 F (contre 64,50 F en 1986) compte tenu de l'avoir fiscal de 22 F.

La mise en paiement du dividende interviendra le 30 juin 1988.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à émettre, s'il le juge opportun, sur les marchés français et étrangers, les divers types de valeurs mobilières en usage sur le marché international, sans que ces opérations puissent avoir pour effet d'augmenter le capital nominal de plus de 300 millions de francs.

∴

SOCIÉTÉ NAVALE ET COMMERCIALE DELMAS-VIELJEUX
(société cotée au second marché de la Bourse de Paris)

Les actionnaires de la Société navale et commerciale Delmas-Vieljeux, réunis le 22 juin 1988 en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire sous la présidence de M. Tristan Vieljeux, ont approuvé les comptes de l'exercice 1987, qui se soldent par un bénéfice net de 321,283 millions, contre 75,031 millions en 1986.

Le dividende net par action, qui sera mis en paiement le 30 juin 1988, a été fixé à 23 F, soit un revenu global de 34,50 F (contre 33 F en 1987) compte tenu de l'avoir fiscal de 11,50 F.

L'assemblée a par ailleurs adopté diverses modifications statutaires relatives à la déclaration du franchissement de tout seuil de participation de 1 % du capital social et au délai d'acquisition du droit de vote double aux actions nominatives conservées par un même actionnaire, désormais fixé à quatre ans.



L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 juin 1988 sous la présidence de Jean-Luc Flinois, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1987 qui fait ressortir un bénéfice net de 60 972 811 F, en sensible augmentation sur celui de l'exercice qui s'établissait à 48 532 038 F.

L'assemblée a décidé de distribuer un dividende de 10 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 5 F par action, représentant un revenu global de 15 F par action.

Le paiement de ce dividende sera assuré à compter du 11 juillet 1988 par l'intermédiaire de la Banque Indosuez, 96, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

L'assemblée générale a également pris connaissance des comptes consolidés du groupe SAGA. Le bénéfice net consolidé (part du groupe) ressort à 72,4 MF contre 70,8 MF pour 1986.

Dans son allocution, le président a rappelé que 1987 marquait une étape importante dans le développement du groupe et confirmé la priorité donnée en 1988 à la poursuite de ce développement tant sur le plan national qu'international.

Cette annonce paraît à titre d'information.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

EMPRUNT SUBORDONNE
DE F 1.200.000.000
JUIN 1988

DIRIGE PAR LA
BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE

REPARTI EN TROIS TRANCHES

F 400.000.000 à taux variable TME (Tranche A)
F 300.000.000 à taux fixe 9,60 % (Tranche B)
F 500.000.000 à taux variable TIOP (Tranche C)

TRANCHES A ET B F 700.000.000
CHEF DE FILE ASSOCIE
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE PARIS

TRANCHE C F 500.000.000
CHEF DE FILE ASSOCIE
LYONNAISE DE BANQUE

Visa COB n° 88-192 du 8.06.88
BALO du 13.06.88





La Compagnie Générale des Eaux dirige le premier groupe français de services. Elle fédère un ensemble cohérent de plus de 620 entreprises enracinées dans le milieu local.
Elle a renforcé et développé autour de ses activités de services, des activités d'entreprises qui offrent d'importantes complémentarités et synergies. Cet ensemble en fait un Groupe puissant et original, sans doute le premier au monde dans son domaine.
La Générale des Eaux se développe selon trois orientations prioritaires :

- elle fortifie et adapte les positions acquises dans ses métiers traditionnels de services aux collectivités : eau, énergie, propreté, travaux, immobilier ;
- elle assure le développement et la rentabilité de ses métiers nouveaux en plein essor : communication, loisirs, santé ;
- elle élargit son assise internationale : Europe, Amérique du Nord.

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Prix d'émission : 1 350 F par obligation.

Date de jouissance et de règlement : 1er août 1988.

Intérêt annuel : 6,5 % soit 87,75 F par obligation, payable le 1er janvier de chaque année et, pour la première fois, le 1er janvier 1989. Exceptionnellement, le premier coupon payable le 1er janvier 1989 représentera l'intérêt couru du 1er août au 31 décembre 1988, soit 36,00 F.

Taux de rendement actuariel brut : 6,5 % (en cas de non conversion).

Durée de l'emprunt : 7 ans et 5 mois.

Amortissement normal : au pair, en quatre tranches égales à partir du 1er janvier 1992.

Priorité de souscription des actionnaires : du 27 juin 1988 au 11 juillet 1988 inclus dans la proportion d'une obligation de 1 350 F nominal pour 9 actions de 100 F nominal possédées.

Souscription du public : à partir du 12 juillet 1988.

Conversion des obligations en actions : à tout moment à dater du 1er janvier 1989 à raison de 1 action pour 1 obligation (ajustements prévus en cas d'opérations financières).

Montant de l'emprunt : 2 092 500 000 F.

La note d'information de la COB qui a reçu le visa n°88218 en date du 22 juin 1988 peut être obtenue au Siège Social de la Société - Service des Titres, 52, rue d'Anjou, 75008 Paris et auprès des établissements chargés de recueillir les souscriptions - Balo du 27 juin 1988.

Je décide de souscrire. Voici pourquoi :

C'est un groupe dynamique...
La Générale des Eaux est devenue, au cours des dix dernières années, le premier distributeur d'eau potable au monde, le premier chauffagiste européen, le premier en France dans le domaine de la propreté et de la protection du cadre de vie et un des premiers groupes de communication.
En 5 ans son chiffre d'affaires et son développement à l'étranger ont doublé pour atteindre en 1987 respectivement 53 milliards et 6,7 milliards de francs.

prometteur pour l'avenir.
La Générale des Eaux privilégie les actions à moyen et long terme. Elle a investi près de 15 milliards de francs au cours des trois derniers exercices.
En 1988, elle franchit une nouvelle étape importante de son développement avec la prise de contrôle de la SGE.
Son chiffre d'affaires dépasse 80 milliards de francs dont 20 % réalisé à l'étranger.

Sa situation financière est solide.
La Générale des Eaux dispose de 7,6 milliards de francs de capitaux propres. Sa rentabilité est particulièrement élevée : le rapport entre la marge brute d'autofinancement (4,3 milliards de francs en 1987) et la situation nette du Groupe est de 70 %.
Son endettement est faible, les dettes financières représentent seulement 15 % des capitaux permanents.

Ses résultats sont en forte progression.
Le bénéfice net consolidé - part du Groupe - a triplé en cinq ans. Il s'élève fin 1987 à plus de 1 milliard de francs et doit connaître encore une croissance de l'ordre de 20 % en 1988.

Il associe ses actionnaires à sa réussite.
La Générale des Eaux distribue 348,7 millions de francs au titre de l'exercice 1987. Sa capitalisation boursière est supérieure à 15 milliards de francs (fin mai 1988).

Marchés financiers

Accord entre le principal actionnaire et le président

Armistice dans le conflit du Banco central espagnol

MADRID
de notre correspondant

L'heure est désormais à la détente, ou tout au moins à l'armistice, dans la guerre sans merci dont est l'enjeu le Banco central, le principal établissement financier privé d'Espagne (*le Monde* du 19 mai). Après des mois de polémique, son président, M. Alfonso Escamez, et son principal actionnaire, la société Cartera central, sont parvenus, le samedi 25 juin, à un accord définissant les modalités de participation de cette dernière à la direction de la banque.

La société Cartera central avait été constituée conjointement par des hommes d'affaires espagnols du secteur de la construction, MM. Alberto Alcocer et Alberto Cortina (« los Albertos », comme on les appelle dans les milieux financiers en Espagne) et le groupe KIO (Kuwait Investment Office). Après de multiples achats d'actions appartenant essentiellement à de petits et moyens actionnaires de la banque, elle contrôlait, depuis janvier, environ 12,5 % de son capital, ce qui en faisait, et de loin, le principal actionnaire. M. Escamez s'était toutefois montré réticent à concéder à Cartera central un rôle au sein de la direction de la banque conforme à sa participation au capital.

La polémique s'était aggravée avec la décision de fusion, prise en mai dernier, du Banco central et de la Banque espagnole de crédit, dite Banesto. « Los Albertos » considéraient que cette opération visait essentiellement à affaiblir leur position en diluant leur participation et affirmaient avoir été totalement tenus à l'écart de la discussion sur les modalités d'une opération, qui portaient préjudice, selon eux, à tous les actionnaires du Banco central.

Avec l'accord de samedi, les responsables de Cartera central entérinent finalement les bases juridiques de la fusion, qu'ils avaient publiquement critiquées quelques jours plus tôt, et acceptent de participer à l'opération. En échange, leur représentation au sein du conseil d'administration passe de trois à cinq membres, MM. Cortina et Alcocer devenant eux-mêmes administrateurs. Cartera central sera en outre représentée au sein de l'organe mixte qui dirigera le processus de fusion entre les deux banques.

Il y a quelques jours encore, une telle solution de compromis semblait pourtant hors de portée. Mais tant M. Escamez que « los Albertos » semblent avoir fait l'objet de discrètes pressions les enjoignant de mettre fin à une bataille publique qui ne pouvait que porter préjudice au système bancaire espagnol tout entier. Pressions du ministre de l'économie, M. Carlos Solchaga, d'abord, qui semble être personnellement intervenu pour appeler au calme. Pressions aussi sur un nouvel associé de M. Escamez, le président de Banesto, M. Mario Conde, apparemment peu désireux de fusionner avec une banque dont le président et l'actionnaire principal étaient en guerre ouverte. Et pressions enfin sur « los Albertos » de leurs partenaires koweïtiens, traditionnellement peu portés à la polémique publique et au scandale dans leurs opérations d'investissements à l'étranger.

On semble cette fois décidé, de part et d'autre, à calmer réellement le jeu. Mais la question de fond n'en demeure pas moins : qui contrôlera la puissante entité financière qui résultera de la fusion du Banco central et de Banesto ? « Los Albertos » ont clairement fait savoir qu'ils n'entendaient nullement renoncer à leur objectif de contrôler 10 % du capital de la nouvelle banque, ce qui ferait d'eux le principal actionnaire. Reste à savoir si cette opération de prise de contrôle se déroulera à l'amiable ou dans les conditions d'hostilité mutuelle qui l'ont jusqu'ici caractérisée.

THIERRY MALINIAK.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 28 décembre 1987	17 juin	24 juin
Valeurs franç. à rev. variable	119,3	123,7
Valeurs industrielles	124,4	129,7
Valeurs étrangères	113	113
Pétroles-Energie	124,5	127,8
Chimie	120,9	128,7
Métallurgie, mécanique	131	139
Electricité, électronique	134,5	138,8
Bâtiment et matériaux	114,7	120,1
Ind. de consommat. non alim.	120,4	125,7
Agro-alimentaire	127,5	131,2
Distribution	113,2	115,8
Transports, loisirs, services	132,2	137,1
Assurances	125	128,9
Crédit banque	112	114,6
Sicomi	94,4	95,1
Immobilier et foncier	85,6	87,7
Investissement et portefeuille	120,3	125,2
Base 100 : 28 décembre 1984		
Valeurs franç. à revenu fixe	104,3	104,5
Emprunts d'Etat	105,8	105,9
Emprunts garantis et assimilés	103,6	103,8
Sociétés	104,5	104,5
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	2 922,8	3 030,6
Valeurs étrangères	3 784	3 784
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	421,8	437,4
Valeurs étrangères	509,2	509,2
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	120,4	120,7
Emprunt d'Etat	119,6	119,7
Emprunts garantis et assimilés	120,1	120,4
Sociétés	121,7	121,7
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	343,2	355,9
Produits de base	229	239,5
Construction	361,7	377,3
Biens d'équipement	269	275,3
Biens de consom. durables	456,7	489,6
Biens de consom. non durables	468,5	484,3
Biens de consom. alimentaires	450,7	463,5
Services	314	324,4
Sociétés financières	420,8	434,9
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	340,4	338,9
Valeurs industrielles	336,6	349,9
BOURSES RÉGIONALES — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	262,6	268,4

FRANCFORT

Création d'un nouvel indice

Un nouvel indice boursier des actions ouest-allemandes, baptisé « DAX », sera introduit, le 1er juillet, à la Bourse de Francfort. Le nouvel indice a été créé afin d'être utilisable pour les contrats à terme sur indices dans le cadre du marché à terme d'instruments financiers, qui doit être créé en RFA à la fin 1989. Contrairement à la plupart des indices déjà existants (indice Commerzbank, indice FAZ...), le DAX sera un indicateur instantané, calculé toutes les minutes.

La Bourse de Francfort réfléchit également à la création d'un indice pour le marché obligataire.

Comme l'indice américain Dow Jones, le DAX est composé des trente actions jugées les plus significatives du marché ouest-allemand. La représentativité des deux indices est cependant très différente : l'indice Dow Jones représente un marché de deux mille valeurs cotées, alors que seulement six cents sociétés sont cotées sur les huit places boursières ouest-allemandes. Les trente Blue Chips du DAX font, à elles-seules, 80 % des transactions et 60 % de la capitalisation boursière.

La base de l'indice (1 000) a été fixée au 31 décembre 1987.

Le DAX remplacera l'indice TEST, qui avait été provisoirement lancé voilà un an lors de l'informatisation de la Bourse de Francfort.

PARIS, 27 juin =

Prudence

Après la forte hausse de la semaine dernière, où les valeurs ont progressé en moyenne de 5 %, le mouvement se ralentissait nettement lundi. L'indicateur instantané après avoir ouvert sur une note positive (+ 0,3 %) revenait à − 0,25 % en fin de séance. A l'origine du mouvement, le souci des investisseurs de marquer une pause, pour consolider les positions, à un moment où l'indice CAC est revenu pour la deuxième fois au-dessus de son niveau du 19 octobre. Mais, les opérateurs regardent aussi avec réserve la flambée du dollar. Le billet vert atteignait 6,16 F au fixing en hausse de 1,9 %. A Tokyo, cette fièvre de la devise américaine, arrivée à son plus haut historique a provoqué un repli du cours des actions. Les intervenants craignent une remontée des taux d'intérêt nippons pour soutenir le yen. Une hausse des taux était également attendue en Grande-Bretagne après la publication du déficit commercial. Dans ce climat, le contrat notionnel de septembre sur le MATIF perdait 0,48 % à 103,45.

Au rez-de-chaussée du palais Brongniart, dans un volume d'activités moindre que vendredi, parmi les titres en hausse figuraient la SGE ainsi que des firmes privatisées comme l'Agence Havas et la CGE. En baisse, on notait quelques valeurs de la distribution, Darty, Casino, Nouvelles Galeries et Comptoirs modernes.

D'autre part l'intersyndical des employés devait informer ses adhérents des résultats des négociations salariales (voir page 48) qui ont abouti à un accord dimanche soir. Un vote sera organisé dans le courant de la semaine pour connaître l'avis des quelque 6 000 salariés. En cas d'approbation, l'accord définitif pourrait être signé dans les jours prochains.

Si un conflit est réglé, un autre ne l'était toujours pas empêchant la cotation des 71 valeurs étrangères. Les commis trouvent que le nouveau groupe où ont été regroupées toutes les actions étrangères est trop petit. En conséquence, ils demandent la scission en deux parties, pour pouvoir mieux travailler.

TOKYO, 27 juin ⬇

Nouvelle baisse

Le mouvement de « déprime » observé à Tokyo la semaine dernière s'est poursuivi lundi. L'indice Nikkeï a perdu 121,20 points (− 0,44 %), à 27 435,01 yens. Ce mouvement de baisse était dû à la nouvelle flambée du dollar, qui a clôturé à 131,70 yens, atteignant ainsi son plus haut niveau de l'année. Les investisseurs étaient, en fin de séance, relativement perplexes, craignant une remontée des taux d'intérêt nippons. Certains d'entre eux se sont retirés d'un marché pourtant encore très animé. 850 millions d'actions s'y sont échangés, contre 600 millions samedi.

D'autre part, l'Association japonaise des courtiers a indiqué qu'au mois de mai, les investisseurs nippons ont réduit de 24 % leurs achats nets d'actions étrangères, par rapport au mois d'avril, en raison notamment de l'instabilité de Wall Street. Cependant, ils restent très présents sur les obligations.

VALEURS	Cours du 25 juin	Cours du 27 juin
Akaï	705	702
Bridgestone	1 440	1 280
Canon	1 200	1 180
Fuji Bank	3 170	3 180
Honda Motors	1 670	1 650
Matsushita Electric	2 450	2 490
Mitsubishi Heavy	815	815
Sony Corp.	5 070	5 070
Toyota Motors	2 260	2 270

FAITS ET RÉSULTATS

● **Baby-Relax : le tribunal préfère Hutchinson.** — Le tribunal de commerce de Bayonne a affirmé, le 24 juin, sa préférence pour le groupe Hutchinson dans la reprise de la société de Biarritz Baby-Relax, en redressement judiciaire depuis un mois et demi. Un autre groupe, Renolux, s'était également montré intéressé par la reprise de Baby-Relax. La société, installée aux limites des communes d'Anglet et de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), fournissait encore, en 1987, 60 % du marché des sièges de sécurité pour bébés, mais connaissait des difficultés dans d'autres domaines où la concurrence du Sud-Est asiatique était devenue très vive, notamment sur le marché classique des poussettes. Selon le plan proposé par Hutchinson, cent trente-cinq des deux cent quarante-huit emplois de Baby-Relax devraient être maintenus.

● **La Générale des eaux en Belgique.** — Lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie générale des eaux, le 24 juin, son PDG, M. Dejouany, a indiqué que sa filiale CBC (Compagnie bâtiment et construction, ex-Campenon-Bernard Construction) venait d'acquérir 75 % de l'entreprise belge Bâtiments et Ponts, affaire de famille du groupe Blaton. Cette entreprise, dont 75 % de l'activité concerne l'immobilier de bureaux, a réalisé, en 1987, un chiffre d'affaires de 325 millions de francs, qui devrait passer à la fin de l'année à 400 millions, a ajouté M. Dejouany. Le PDG a également annoncé que la filiale anglaise de la CGC (Compagnie générale de chauffe), du groupe de la Générale des eaux, était sur le point d'acquérir une société britannique spécialisée dans la maintenance de grandes installations électriques. Cette société, a-t-il dit, sans préciser son nom, réalise un chiffre d'affaires de quelque 15 millions de livres.

● **L'Air liquide rachète l'activité « gaz » de Philips.** — L'Air liquide annonce le rachat des activités « gaz industriel » de Philips aux Pays-Bas. Cette acquisition porte sur tous les moyens de production, de conditionnement et de distribution exploités par Philips-Lightning-BV aux Pays-Bas, qui réalise plusieurs dizaines de millions de francs de chiffre d'affaires. L'Air liquide reprend également l'ensemble des effectifs (cinquante personnes environ). Producteur de gaz depuis 1912, notamment pour la fabrication des lampes, Philips a développé une activité gaz complète visant, en particulier, la production de composants électroniques de pointe. Cette opération permettra à Philips de bénéficier des compétences et moyens de production et de recherche de L'Air liquide.

● **M. Jean-Marc Bruel élu vice-président du CEFIC.** — M. Jean-Marc Bruel, directeur général de Rhône-Poulenc, vient d'être élu à la vice-présidence du Conseil européen des fédérations des industries chimiques (CEFIC), pour une durée de deux ans. Ce poste amènera M. Bruel à assurer la présidence du CEFIC pendant les deux années suivantes. Le CEFIC représente les intérêts des industries chimiques européennes. Il est composé de fédérations des industries chimiques des douze pays de la Communauté européenne et des cinq pays de la zone de libre-échange.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	252	273	IM2	144	....
Arnault & Associés	508	....	Int. Metal Service	298 50	298 50
Asystel	270 50	....	La Commande Electro.	291	....
B.A.C.	440	430	Le gd livre du mois	285 10	273 70 o
B. Demachy & Assoc.	370	....	Locs Investissement	250	250
B.I.C.M.	525	525	Locamic	157 80	164 10
B.I.P.	459	460	Marlin Immobilier	297	297
Boiron	347	352	Metallurg. Minière	149	149
Bolloré Technologies	864	....	Métrologie Internat.	400	....
Buitoni	1030	....	Métroservice	137	....
Câbles de Lyon	1450	1433 c	M.M.B.M.	595	565
Calberson	706	....	Molex	235 20	240
Canal Plus	561	....	Navale-Delmas	553	593 d
Cardif	1013	1053	Olivetti-Logabax	181	184
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	280	....	Om. Gest.Fin.	320	307 o
C.A.T.C.	128	128	Presbourg (C. In. & Fin.)	98	99
C.D.M.E.	870	846 c	Présence Assurance	478	....
C. Equip. Elect.	291	....	Publicat. Filipacchi	490	....
C.E.G.I.D.	676	676	Razel	957	....
C.E.G.E.P.	170	170	St-Gobain Emballage	1310	1310
C.E.P.-Communication	1440	....	St-Honoré Matignon	175	....
C.G.I. Informatique	715	....	S.C.G.P.M.	346 10	315 o
Ciments d'Origny	498	....	Segin	385	....
C.N.I.M.	310	313	Sema-Metra	491 60	538 d
Concept	285	....	S.E.P.	1300	....
Conforama	786	....	S.E.P.R.	1435	1435
Creeks	400 20	416 20	S.M.T.Goupil	280	285
Dafsa	151	....	Sodiaforg	799	810
Dauphin	4200	4368 d	Sopra	250	....
Devanlay	1250	....	TF-1	244 40	....
Deville	843	830	Unilog	157 60	....
Duménil-Leblé	970	970	Union Financ. de Fr.	405	403
Editions Belfond	148 60	132 60	Valeurs de France	342	342
Elysées Investiss.	22	....			
Finacor	542	....			
Guintoli	529	515			
Guy Degrenne	920	....			
I.C.C.	238 50	238 50			
IDIA	225	....			
I.G.F.	128 90	128 90			

Marché des options négociables le 23 juin 1988

Nombre de contrats : non communiqué

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier
Accor					
CGE					
Elf-Aquitaine					
Lafarge-Coppée					
Michelin					
Midi					
Paribas					
Peugeot					
Saint-Gobain					
Thomson-CSF					

En raison des perturbations causées par la grève générale de quarante-huit heures des personnels de Bourse, la Cote bleue, filiale de la Société des Bourses françaises (SBF), n'a pas été capable de nous fournir les tableaux de cours et les diverses statistiques compilées par le service informatique de la SBF. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de ce manquement, indépendant de notre volonté.

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 23 juin 1988
Nombre de contrats : 62 870

COURS	ÉCHÉANCES Juin 88	Sept. 88	Déc. 88
Dernier	105,50	104	103
Précédent	105,45	104	103

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	2,44	2,30	0,40	1,37

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,16 F ⬆

Le dollar a clôturé, lundi 27 juin, à Tokyo au plus haut de l'année, à 131,70 yens, surpassant son précédent record de 131 yens atteint le 15 février. Ce mouvement de hausse se poursuivait également en Europe. A Paris, la devise américaine se traitait à 6,16 F, contre 6,0680 F à la clôture des échanges interbancaires vendredi. Il n'y avait pas eu de fixing ce jour-là, en raison d'une grève.

FRANCFORT	24 juin	27 juin
Dollar (en DM)	1,8030	1,8275
TOKYO	**24 juin**	**27 juin**
Dollar (en yens)	129,70	131,70

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (27 juin) .... 7 3/8-7 1/2 %
New-York (24 juin) .. 7 1/2-7 9/16 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

	23 juin	24 juin
Valeurs françaises	123,4	
Valeurs étrangères		
Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)		
Indice général		

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	23 juin	24 juin
Industrielles	2 148,29	2 142,96

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	23 juin	24 juin
Industrielles	1 496,70	1 494,90
Mines d'or	214,10	213,30
Fonds d'Etat	88,82	88,45

TOKYO

	25 juin	27 juin
Nikkeï Dow Jones	27 556,21	27 435,01
Indice général	2 162,67	2 155,70

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. −	UN MOIS	DEUX MOIS Rep. + ou dép. −	DEUX MOIS	SIX MOIS Rep. + ou dép. −	SIX MOIS
$ E.-U.	6,1560	6,1690	− 40	− 25	− 70	− 45	− 160	− 80
$ can.	5,0834	5,0901	− 96	− 67	− 187	− 150	− 519	− 425
Yen (100)	4,6819	4,6908	+ 98	+ 121	+ 208	+ 246	+ 619	+ 704
DM	3,3700	3,3729	+ 71	+ 92	+ 143	+ 176	+ 449	+ 528
Florin	2,9910	2,9934	+ 75	+ 87	+ 144	+ 162	+ 398	+ 450
FB (100)	16,0841	16,1104	+ 95	+ 188	+ 217	+ 389	+ 765	+ 1 149
FS	4,0741	4,0788	+ 120	+ 138	+ 241	+ 267	+ 756	+ 835
L (1 000)	4,5482	4,5578	− 138	− 102	− 277	− 228	− 766	− 673
£	10,5575	10,5688	+ 185	− 141	− 440	− 360	− 1 343	− 1 134

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 3/8	7 5/8	7 5/8	7 3/4	7 5/8	7 3/4	7 3/4	7 7/8
DM	3 5/8	4 1/8	4 1/8	4 1/4	4 3/16	4 5/16	4 1/2	4 5/8
Florin	1 3/4	2 3/4	3 5/8	3 3/4	3 7/8	4	4 3/8	3 1/2
F.B. (100)	5 3/4	6 1/4	5 15/16	6 1/4	5 15/16	6 1/4	6 1/8	6 7/16
F.S.	2	2 1/2	3 1/8	3 1/4	3 3/16	3 5/16	3 1/2	3 5/8
L (1 000)	8 3/4	9 1/4	10 1/8	10 1/2	10 1/4	10 5/8	10 1/2	10 7/8
£	7 5/8	7 7/8	9 1/16	9 3/16	9 3/8	9 1/2	9 7/8	10
F. franç.	7	7 1/4	7 1/16	7 13/16	7 3/16	7 5/16	7 9/16	7 11/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 27 JUIN

Cours relevés à 15 h 13

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours préc.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3845	C.N.E. 3% ★	3820	3800	3815	− 0 13
1075	B.N.P. T.P.	1076	1070	1075	− 0 09
1025	C.C.F. T.P.	1028	1050	1050	+ 2 14
1084	Créd. Lyon. T.P.	1084	1082	1082	− 0 18
1314	Renault T.P.	1335	1350	1350	+ 1 12
1625	Rhone-Poul. T.P.	1628	1625	1625	− 0 18
1277	St-Gobain T.P.	1286	1285	1285	− 0 08
1251	Thomson T.P.	1253	1260	1255	+ 0 16
445	Accor	460	456	456	− 0 87
580	Air Liquide	585	588	586	+ 0 17
2100	Alcatel ★	2110	2180	2150	+ 1 90
1270	Als. Superm.	1300	....	....	....
280	A.L.S.P.I.	298	304 50	298	− 0 33
310	Alsthom ★	338	343 50	342	+ 1 18
2160	Arjom. Prioux ★	2300	2250	2266	− 1 48
505	Aussedat-Rey ★	532	525	523	− 1 69
885	Aux. Entrepr. ★	940	948	945	+ 0 53
760	Av. Dassault ★	764	765	761	− 0 39
320	BAFIP ★	343 90	345	338 10	− 1 69
290	Bail-Equipem. ★	307	300	300 10	− 2 25
870	Bail-Investiss.	877	877	878	+ 0 11
288	B.N.P. C.I. ★	292 50	293	288	− 1 54
435	Cie Bancaire ★	466	462	455 60	− 2 25
390	Bazar H.-V.	420	420	415	− 1 19
440	Béghin-Say ★	481	485	479	− 0 42
820	Berger (Ma)	818	819	840	+ 2 69
680	Bic ★	720	715	710	− 1 39
1370	B.I.S.	1435	1426	1480	+ 3 14
2320	Bongrain S.A. ★	2475	2510	2450	− 1 01
885	Bouygues ★	910	910	913	+ 0 33
75	B.P. France ★	78 90	77	79	+ 0 13
4670	B.S.N. ★	4781	4780	4788	+ 0 15
2120	Cap Gem. S. ★	2186	2211	2225	+ 1 78
385	Carnaud ★	430	418	415 80	− 3 30
2430	Carrefour ★	2530	2531	2510	− 0 79
153	Casino	160	160	158	− 1 25
113	Casino A.D.P.	124 80	119 50	118	− 5 45
960	C.C.M.C.	960	980	980	+ 2 08
730	Cetelem	785	780	780	− 0 64
485	Cerus ★	517	515	495 60	− 4 14
1440	C.F.A.O. ★	1450	1440	1444	− 0 41
280	C.G.E.	294	291 80	290 c	+ 1 27
1110	C.G.I.P. ★	1218	1201	1200	− 1 48
1090	Chargeurs S.A. ★	1159	1161	1154	− 0 43
985	Ciments franç. ★	1030	1030	1027	− 0 29
445	Club Méditerr. ★	495	501	483 90	− 2 24
153	Codetel ★	155	152 30	157	+ 1 29
300	Colimeg	290	290	291	+ 0 34
2100	Coles ★	2220	2245	2240	+ 0 90
255	Compt. Entrepr.	267	261 10	260 20	− 2 85
680	Compt. Mod. ★	675	680	670	− 0 74
880	Créd. Foncier ★	939	940	925	− 1 49
415	Crédit F. imm. ★	432	436	426	− 1 39
120	C.C.F.	120 80	119 50	120	− 0 66
517	Cr. Lyon. (CI) ★	518	528	520	+ 0 39
950	Crédit Nat. ★	985	988	975	− 1 02

Compensation	VALEURS	Cours préc.	Premier cours	Dernier cours	% + −
530	CSEE (exSign.) ★	571	571	569	− 0 35
275	Crouzet ★	322	326	315	− 2 17
2330	Damart S.A. ★	2400	2350	2390	− 0 42
....	Darty	....	....	....	....
....	Darty (DP)	300	280 10	286	− 4 67
1610	De Dietrich	1650	1643	1643 c	+ 1 82
192	Dév. P.d.C. (Li)	192	192	192	....
450	D.M.C.	469 90	474	475	+ 1 09
330	Drouot Assur. ★	379 50	389	372	− 1 98
1710	Docks France ★	1785	1815	1820	+ 1 96
630	Dumez ★	670	674	670	....
1210	Eaux (Gén.)	1289	1266	1283	− 0 47
1340	Ecco ★	1436	1460	1445	+ 0 63
930	Electrofinanc. ★	850	845	846	− 0 59
465	El. S. Dassault	470	475	462	− 1 70
325	Elf-Aquitaine	339 50	340	337	− 0 74
282	— (certific.) ★	290	290	290	....
691	Epeda-B-Faure ★	721	739	734	+ 1 80
2600	Essilor	2680	2670	2610	− 2 61
1650	Essilor Int. (DP)	1750	1740	1750	....
320	Esso S.A.F. ★	335	331	327	− 2 39
1600	Eurafrance	1700	1701	1706	+ 0 35
1100	Eurocom ★	1180	1195	1180	....
2340	Euromarché	2400	2400	2410	+ 0 42
560	Europe nº 1 ★	600	605	599	− 0 17
33	Eurotunnel ★	33 35	33 50	33 40	+ 0 15
910	Exor ★	955	950	949	− 0 63
845	Facom	865	874	872	+ 0 81
865	Fichet-Bauche	970	960	960	− 1 03
182	Finextel ★	198	192	193	− 2 53
122	Fives-Lille ★	129	130 50	129 10	+ 0 08
1170	Fromageries Bel	1280	1285	1245	− 2 73
850	Gal. Lafayette ★	890	880	880	− 1 12
300	Gascogne	311	307	307 c	+ 0 11
1390	Gaz et Eaux	1500	1546	1515	+ 1
620	Géophysique ★	525	540	535	+ 1 90
550	Gerland	568	568	568	....
520	GTM-Entrepose	550	565	560	....
575	Guyenne-Gas. ★	610	610	608	− 0 33
2250	Hachette ★	2409	2445	2468	+ 2 03
620	Havas ★	663	652	667	+ 0 60
525	Hénin (La)	540	545	531	− 1 67
1070	Hutchinson ★	1199	1180	1150	− 4 09
211	Imétal ★	228	238	229	+ 0 44
315	Imm. Plaine-M.	349	345	338	− 3 15
1120	Ingénico ★	1141	1140	1134	− 0 61
3300	Inst. Mérieux	3450	3499	3495	+ 1 30
550	Interbail ★	550	560	553	+ 0 55
1060	Intertechnique	1150	1180	1132	− 1 57
865	J. Lefebvre	895	925	940	+ 5 03
1440	Lab. Bellon	1500	1480	1505	+ 0 33
1290	Lafarge-Coppée	1360	1369	1353	− 0 51
1290	Lebon ★	1350	1335	1300	− 3 70
2750	Legrand ★	2820	2815	2821	+ 0 04
2200	Legrand (DP) ★	2245	2230	2230	− 0 67

Compensation	VALEURS	Cours préc.	Premier cours	Dernier cours	% + −
825	Leroy-Somer ★	820	820	817	− 0 37
1830	Lesieur	1900	1900	1900	....
660	Locabail Immob.	680	676	679	− 0 15
395	Locafrance ★	405	410	402	− 0 74
905	Locindus	914	921	920	+ 0 66
265	Luchaire	307	315	307	....
2500	L.V.M.H. ★	2480	2509	2480	....
1320	Lyonn. Eaux ★	1364	1355	1361	− 0 22
63	Mais. Phénix	70	70	71 95	+ 2 79
240	Majorette (Ly)	254	250	250	− 1 57
340	Mar. Wendel ★	392	411	406	+ 3 57
181	Matra ★	195	197 90	193 90	− 0 56
2280	Merlin-Gerin ★	2562	2540	2500	− 2 42
215	Michelin	226 80	228 80	223 90	− 1 28
1370	Midi (Cie)	1390	1380	1355	− 2 52
183	Midland Bk SA ★	188	189	194	+ 3 19
515	Min. Salsig. (Ma)	515	520	515	....
63	M.M. Penarroya	72 50	72 50	72 50	....
79	Moulinex	87 50	87 90	88 90	+ 1 60
1040	Navig. Mixtes ★	1072	1066	1064	− 0 75
110	Nord-Est ★	115 10	116	115	− 0 09
410	Nordon (Ny)	400	....	....	....
440	Nouvelles Gal.	463 50	452	449	− 3 13
765	Occid. (Gén.) ★	789	780	787	− 0 25
1160	Omn.F.Paris	1229	1229	1220	− 0 73
350 50	Olida-Caby ★	352	355	350	− 0 57
3250	Oréal (L')	3460	3440	3420	− 1 16
375	Paribas	379 80	380 50	378 10	− 0 45
380	Paris-Réesc. ★	404	401	403	− 0 25
1120	Pechelbronn ★	1183	1183	1179	− 0 34
320	Penhoet	356	345	360 c	+ 0 84
940	Pernod-Ricard ★	966	960	957	− 0 93
1150	Peugeot S.A.	1210	1215	1215	+ 0 41
510	Poliet ★	529	530	529	....
705	P.M. Labinal ★	739	735	729	− 1 35
2800	Presses Cité ★	2860	2900	2850 c	+ 1 37
1140	Prétabail Sic.	1135	1150	1145	+ 0 88
605	Primagaz	655	663	673	+ 2 75
500	Printemps ★	544	545	532	− 2 21
1550	Promodès	1678	1631	1670	− 0 48
705	Radiotechn. ★	790	794	795	+ 0 63
68 10	Raff. D. Total ★	68 60	70	70	+ 2 04
2330	Redoute (La) ★	2450	2420	2400	− 2 04
355	Rober financière	374	374	374	....
950	Roussel-Uclaf ★	1210	1300	1240	+ 2 49
650	R.-Uclaf-CNI ★	852	852	895	+ 5 05
3380	R. Impériale (Ly)	3505	3560	3600	+ 2 71
172	Sade	174	....	....	....
1560	Sagem ★	1550	1540	1530	− 1 29
490	Saint-Gobain	518	516	511	− 1 35
1010	St-Louis ★	1050	1060	1055	+ 0 48
1500	Salomon	1560	1569	1560	....
610	Salvepar	665	....	....	....
725	Sanofi ★	730	730	722	− 1 10
730	S.A.T. ★	720	730	732	+ 1 67

Compensation	VALEURS	Cours préc.	Premier cours	Dernier cours	% + −
184	Saul.-Chât. (B) ★	220	220 10	214	− 2 73
1200	Saupiquet (Na)	1199	....	....	....
320	Schneider ★	395	400	381	− 3 54
55	S.C.O.A.	55 80	58	55 10	− 1 25
552	S.C.R.E.G. ★	581	585	587	+ 1 03
775	Seb ★	825	824	800	− 3 03
410	Sefimeg ★	411	421	411	....
1740	S.F.I.M.	1716	1710	1701	− 0 87
35	S.G.E.	37 80	38 40	40 80	+ 7 94
715	Silic	735	745	735	....
505	Simco-U.P.H. ★	520	519	520	....
305	Simnor (Li)	307	308	308	+ 0 33
800	Skis Rossignol	848	848	849	+ 0 12
870	Sligos ★	887	885	884	− 0 34
330	Société Générale	337	341	340	+ 0 89
161	Sodecco	162	164	162	....
166	Sodero (Na)	168	....	....	....
2460	Sodexho ★	2550	2550	2600	+ 1 96
98	Sogenal (Ny)	103	....	....	....
270	Sogerap	278	288	279	+ 0 36
2180	Somm-Allib. ★	2300	2300	2267	− 1 43
880	Source Perrier ★	909	905	900	− 0 99
735	Sovac ★	793	795	800	+ 0 88
415	Spie-Batignol. ★	454	458	430 30	− 5 22
510	Strafor ★	558	549	544	− 2 51
255	Suez	275	279	269	− 2 18
395	Synthelabo ★	415 60	410	420	+ 1 06
900	Talcs Luzenac ★	895	895	890	− 0 56
4910	Tél. Elect.	4850	4875	4875	+ 0 52
205	Thomson-C.S.F.	213 50	212	208	− 2 58
350	Total (CFP) ★	346 50	346	341 50	− 1 44
74	— (certific.)	74 60	75	75	+ 0 54
1070	T.R.T. ★	1137	1150	1120	− 1 50
370	U.F.B.-Locab. ★	392	400 10	400	+ 2 04
925	U.I.C. ★	965	960	960	− 0 52
500	U.I.F. ★	515	515	518	+ 0 58
820	U.I.S.	822	833	825	+ 0 36
180	U.C.B. ★	183 90	188	188	+ 2 23
606	Unibail	606	620	617	+ 1 82
500	Valéo ★	512	511	499	− 2 54
118 20	Vallourec ★	126	125 50	126	....
320	Via Banque	350	341	347	− 0 86
795	Elf-Gabon ★	835	835	834	− 0 12
137 90	Amax Inc.	137 90	....	....	....
158 30	Amer. Express	158 30	....	....	....
157 30	Amer. Teleph.	157 30	....	....	....
97 55	Anglo Amer. C.	97 55	....	....	....
480	Amgold	480	....	....	....
872	BASF (Akt)	872	....	....	....
989	Bayer	989	....	....	....
102 80	Buffelsfont.	102 80	....	....	....
162 50	Chase Manh.	162 60	....	....	....
....	Echo Bay Mines	131 10	....	....	....
69 90	De Beers	69 90	....	....	....
1438	Deutsche Bank	1438	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours préc.	Premier cours	Dernier cours	% + −
819	Dresdner Bank	819	....	....	....
64	Driefontein Ctd	64	....	....	....
518	Du Pont-Nem.	519	....	....	....
267	Eastman Kodak	267	....	....	....
33 50	East Rand	33 50	....	....	....
226 50	Electrolux	226 50	....	....	....
237 50	Ericsson	237 50	....	....	....
275	Exxon Corp.	275	....	....	....
306 20	Ford Motors	306 20	....	....	....
54 70	Freegold	54 70	....	....	....
97 80	Gencor	97 80	....	....	....
257	Gén. Electr.	257	....	....	....
740	Gén. Belgique	740	....	....	....
465	Gen. Motors	465	....	....	....
118 50	Goldfields	118 50	....	....	....
54 90	GdMetropolitain	54 90	....	....	....
42	Harmony	42	....	....	....
64 40	Hitachi	64 40	....	....	....
905	Hoechst Akt.	905	....	....	....
108 50	Imp. Chemical	108 50	....	....	....
698	IBM	688	....	....	....
306	ITT	306	....	....	....
215 50	Ito-Yokado	215 50	....	....	....
....	Mac Donald's	265 90	....	....	....
116	Matsushita	116	....	....	....
327	Merck	327	....	....	....
368	Minnesota M.	368	....	....	....
270	Mobil Corp.	270	....	....	....
213	Morgan J.P.	213	....	....	....
35200	Nestlé	35200	....	....	....
....	Nixdorf	1685	....	....	....
190	Norsk Hydro	190	....	....	....
126	Olsi	126	....	....	....
2046	Petrofina	2046	....	....	....
493 50	Philip Morris	493 50	....	....	....
89 20	Philips	89 20	....	....	....
82 50	Placer Dome	82 50	....	....	....
340	Quilmès	340	....	....	....
498	Randfontein	498	....	....	....
681	Royal Dutch	681	....	....	....
46 85	Rio Tinto Zinc	46 85	....	....	....
....	Saat. & Saatchi	40	....	....	....
54 95	St Helena Co	54 95	....	....	....
213 80	Schlumberger	213 80	....	....	....
111 30	Shell transp.	111 30	....	....	....
1316	Siemens A.G.	1316	....	....	....
236	Sony	236	....	....	....
....	Telefonica	49 80	....	....	....
200	T.D.K.	200	....	....	....
42 65	Toshiba Corp.	42 65	....	....	....
320	Unilever	320	....	....	....
227 50	Unit. Techn.	227 50	....	....	....
500	Vaal Reefs	500	....	....	....
330 50	Volvo	330 50	....	....	....
205	West Deep	205	....	....	....
319 50	Xerox Corp.	319 50	....	....	....
....	Yama Nouchi	189	....	....	....
1 75	Zambia Corp.	1 76	....	....	....

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	128 25	0 868
9,80 % 78/93	102 90	9 425
10,80 % 79/94	108 45	8 793
13,25 % 80/90	106 51	0 908
13,80 % 81/89	103 25	6 221
16,20 % 82/90	111 80	7 392
16 % juin 82	114 40	0 833
14,60 % fév. 83	114 85	5 106
13,40 % déc. 83	119 40	6 956
12,20 % oct. 84	113	8 800
11 % fév. 85	113	3 847
10,26 % mars 86	106 58	3 036
ORT 12,75 % 83	1911 50	..
OAT 10 % 2000	108 27	0 877
OAT 9,90 % 1997	108 20	5 358
OAT 9,80 % 1996	104 70	4 016
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	102 96	4 932
CNB Paribas	102 96	4 932
CNB Suez	102 96	4 932
CNI janv. 82	102 96	4 932
PTT 11,20% 85	110	5 949
CFF 10,30% 86	104	4 052
CNE 11,50% 85	108 55	0 708
CNT 9% 86	99 30	1 820
CRH 10,90% déc. 85	108 70	4 861
C.N.C.A. T.P.	1180	116
Drouot Ass. Obl. conv.	2480	241
Méxologie I. 6% 6/7	79	7 900

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté. Fin.)	1890	1890
A.G.F. (St Cent.)	601	600
Applic. Hydraul.	660	668
Arbel	370	367
Astorg	193	201
Avenir Publicité	891	891
Bain C. Monaco	205	213 d
Banque Hypoth. Eur.	292	291 o
Béghin-Say (C.I.)	370	378
B.G.I.	850	780
Blanzy-Ouest	599	599
B.N.P. Intercontin.	215	217
Bénédictine	6700	6430
Bon-Marché	841	867
B.T.P.	119	119 50
Calif	590	591
Cambodge	820	787
C.A.M.E.	121	125 90
Campenon Bern.	233	405 d
Carbone-Lorraine	556	550
Case-Pochin	25	25
C.E.G.Frig.	545	520
Cerran. Blanzy	1520	1525
Centrest (Ny)	230	....
Cambail	130	....
Chambourcy (M.)	978	978
Champex (Ny)	161	....
C.I.C. (Financ. du)	180	195
C.I. Maritime	724	697 c
Citram (B)	1000	1236 d
Clause	678	661
Cofradel (Ly)	1160	1195
Cogifi	339	339
Comiphos	357	350
Cie Industrielle	2650	2650
Comp. Lyon-Alem.	480	479
Concorde (La)	760	750
C.M.P.	14 50	14 90
Créd. Gén. Ind.	557	579 d
Cr. Universel (Cie)	540	540
Créditel	140	142
Dablay S.A.	510	530
Degremont	145	142
Delalande S.A.	1370	1385
Delmas-Vielj. (Fin.)	1976	2000
Didot-Bottin	800	800
Eaux Bass. Vichy	971	1009
Eaux Vittel	2200	2270
E.C.I.A.	885	900
Economats Centre	322 30	348 60
Electro-Banque	290	290
Eli-Antargaz	680	685
E.L.M. Leblanc	692	710
Ensif-Bretagne	265	254 50
Entrepôts Paris	440	440
Epargne (B)	2895	....
Europ. Accumul.	51 50	53
Europe Soudure Indust.	137	140
Eternit	2050	2170
Finalens	202	202 80
FIPP	450	....
Fnac	790	728
Foncière (Cie)	435	425 10
Fonc. Lyonnaise	436	445
Foncina	391	418 50
Forinter	1082	1085
Fougerolle	305	305
France I.A.R.D.	280	280 d
France (La)	5800	6060 c
From. Paul Renard	975	871
GAN	835	825
Gaumont	440	430
Gévelot	700	700
Gr. Fin. Constr.	365	359
Gds Moul. Paris	385	385
Groupe Victoire	585	580
G. Transp. Ind.	463	450
Immindo S.A.	385	400 40
Imminvest	286	261
Immobail	364	380
Immobanque	655	651
Immob. Marseille	6260	6510 d
Immofice	445	444
Invest. (Sté Cent.)	830	810
Jaeger	181 10	187 50
Lafitte-Bail	436	440
Lambert Frères	282	284 80
Lille-Bonnières	791	856
Locs-Expansion	275	282 20
Locafinancière	324 80	325
Locatel	730	....
Louis Vuitton	3640	....
Louvre (Sté)	1355	1360
Lucia	1215	1205
Lyonnaise Immob. (Cie)	318	317 40
Machines Bull	100 20	99 50
Magasins Uniprix	140	....
Magnant S.A.	125	128 50
Maritimes Part.	322 50	322 50
Métal Déployé	425	442
Mors	74	77
Navig. (Nat. de)	88	90
OPB Paribas	245	241
Optorg	294 20	282 50
Oréal (L') C.I.	2160	2250
Origny-Desvroise	1030	1020
Palais Nouveauté	460	460
Paluel Marmont	543	543
Parfinance	183 50	183
Paribas-CIP	375	....
Paris France	180	172 80
Paris-Orléans	225	225
Partenha	282	282
Patern. Risq. Div.	1185	1102
Pathé-Cinéma	570	590
Pechiney (cert. inv.)	280	265
Piles Wonder	1000	1070 d
Piper-Heidsieck	1450	1460
P.L.M.	120	122
Porcher	450	444
Promodès	1150	1200
Providence S.A.	....	....
Publicis	2800	2890
Rhône-Poul. (c. inv.)	399	398
Ricqlès-Zan	265 20	....
Rochefortaise S.A.	575	552 o
Rochette-Cenpa	51	53 10
Rosario (Fin.)	648	622
Roudière	183	185
Rougier et Fils	109 90	....
Sacer	520	524
SAFAA	293	300
Safic-Alcan	780	790 d
SAFT	1650	1580 c
Saga	228 80	238 d
St-Gobain C.I.	455	455
Salins du Midi	480 10	485
Santa-Fé	105	103
Sacem	82	....
Savoisienne (M)	202	202
SCAC	480 50	499
Senelle Maubeuge	395	400
S.E.P. (M)	182	182
Sicli	255	257 c
Sicotel	300	302
Sinvim	249 90	249
Siph (Plant. Hévéas)	359 10	351 10
Sté Générale-CIP	295	295
Sofal financière	1850	1850
Sofical	895	930
Soflo	570	590
Soficomi	671	671
S.O.F.I.P. (M)	108	108
Sofragi	938	940
Soudure Autog.	547	540 c
Sovabail	571	594
Suez (Fin. de)-CIP	176	178
Steni	760	765
Taittinger	2410	2460
Testut-Aquitaine	209 30	202
Tour Eiffel	380 50	370
Ufiner S.M.D.	500	501
U.A.P.	302	302
U.T.A.	1612	1743
Vicat	1560	1622 d
Viniprix	1290	1290
Virax	105 60	101 30 o
Waterman S.A.	650	651
Brass. du Maroc	127	130

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	700	....
Akzo	346	356
Alcan Alum	182	187
Algemeine Bank	122 10	121
American Brands	270	280
Am. Petrofina	410	....
Arbed	321	....
Asturienne Mines	140	....
Banco de Santander	380	355 10
Bco Pop Espanol	480 60	465
Banque Ottomane	2290	2260
B. Régl. Internat.	39790	40100
Br. Lambert	509	509
Canadian-Pacific	115	107
Chrysler corporation	149	151 10
CIR	25 30	25 10
Commerzbank	725	....
Dart. and Kraft	312 50	319 50
De Beers (port.)	64	....
Dow Chemical	535	538
Gén. Belgique	740	....
Gevaert	1100	1110
Glaxo	99 50	104
Goodyear	391	391
Grace and Co	155	161
GTE corporation	238	240 50
Honeywell Inc.	416	425
I. C. Industries	186 50	195
Johannesburg	820	801
Kubota	34	33 50
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	45	44 50
Mineral-Ressourc.	79	83
Noranda	120 10	121
Olivetti	27 60	28 60
Pakhoed Holding	285	280
Pfizer Inc.	310 10	311 90
Procter Gamble	461 10	475
Ricoh Cy Ltd	55 10	55 10
Rolinco	259	262 20
Robeco	274	279 90
Rodamco	473	473
Saipem	9	8 95
Shell fr. (port.)	105	....
S.K.F. Aktiebolag	255	275
Steel Cy of Can.	110	....
Squibb	387 80	390
Tenneco	267	268
Thorn EMI	65 50	65 50
Toray indust. inc	42 90	42 50
Vieille Montagne	1160	....
Wagons-Lits	815	830
West Rand	10 40	10 20

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	280	....
Calciphos	170	168
Cochery	155 10	....
Cogasihor	129	129
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	395	378
Dubois Inv. (Centr.)	832	816
Gechot	80	79 90
Hoogovens	250	....
Metrosservice (bons)	15	13 60 o
Nicolas	1145	1146
Révillon	350	....
Rorento N.V.	173 90	173 40
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	376 50	376
Sté Lecteurs du Monde	630	619
Ulinox	380	....
Union Brasseries	115	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/6	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 041	6 160	5 900	6 400
ECU	7 002	6 989	....	....
Allemagne (100 DM)	336 850	336 890	326 500	348 500
Belgique (100 F)	16 098	16 095	15 500	16 500
Pays-Bas (100 fl.)	299 020	298 950	289	308
Danemark (100 krd)	88 800	88 740	86	93
Norvège (100 k)	93 310	93 050	89	96
Grande-Bretagne (£ 1)	10 584	10 439	10 250	10 950
Grèce (100 drachmes)	4 219	4 219	3 900	4 700
Italie (1 000 lires)	4 542	4 548	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	407 430	408 920	394	418
Suède (100 krs)	97 510	97 970	95	101
Autriche (100 sch)	47 900	47 880	46 450	49 450
Espagne (100 pes.)	5 099	5 097	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 135	4 134	3 800	4 650
Canada ($ can 1)	4 907	5 070	4 860	5 250
Japon (100 yens)	4 678	4 682	4 540	4 750

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/6
Or fin (kilo en barre)	86200	86500
Or fin (en lingot)	86400	86450
Pièce française (20 fr)	503	503
Pièce française (10 fr)	353	.....
Pièce suisse (20 fr)	528	536
Pièce latine (20 fr)	500	499
Souverain	630	629
Pièce de 20 dollars	2985	3055
Pièce de 10 dollars	1512 50	1547 50
Pièce de 5 dollars	980	.....
Pièce de 50 pesos	3210	3230
Pièce de 10 florins	521	521
Or Londres	447 60	442
Or Zurich	447	443
Or Hongkong	446 55	443 46
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) 24/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	817 44	797 50
Actilion	208 90	203 31
Actions France	430 76	415 19
Actions sélectionnées	535 69	518 32
Aedificandi	569 43	549 85
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1035 05	1009 80
A.G.F. 5000	531 33	518 37
A.G.F. ECU	1055 83	1045 38
A.G.F. Interfonds	417 96	407 77
A.G.F. Invest	104 82	102 28
A.G.F. OBLIG.	1050 49	1045 26
A.G.F. Sécurité	10398 55	10398 55
Agfimo	565 46	551 67
Altefi	209 24	201 68
A.L.T.O.	180 08	173 55
Amé-Gan	5244 84	5007 01
America-Valor	658 43	642 37
Amplitude	527 05	511 70
Arbitrages court terme	5439 23	5433 80
Associc	1157 89	1157 89
Atout Futur	288 13	278 66
Aurecic	1501 80	1458 08
Axa Europe	122 75	117 18
Axa Investissements	113 27	108 13
Bred Associations	2596 23	2588 46
Bred International	83 27	81 64
Capital Plus	1696 98	1696 98
Cardan-Pierre	27 15	26 98
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptastrate	108 29	106 14
Convertimmo	347 11	333 76
Cortal court terme	1279 69	1279 69
Cortal Intérêt sem.	1069 04	1048 59
Creditor	489 20	474 95
Drouot-France	653 42	623 79
Drouot-Investiss.	970 14	926 15
Drouot-Sécurité	248 40	237 14
Drouot-Sélection	146 23	139 60
Ecuric	1162 31	1146 13
Ecureuil Monétaire	30130 38	30130 38
Ecureuil Privatisations	344 22	334 19
Energie	232 18	221 65
Eparic	2730 27	2730 27
Eparcourt Sicav	4147 96	4137 62
Epargne Associations	24492 90	24458 22 ♦
Epargne-Capital	8056 81	7977 04
Epargne-Industr.	72 09	68 82
Epargne J	53290 03	53290 03 ♦
Epargne Long-Terme	170 74	166 17
Epargne Monde	1088 83	1059 69
Epargne Première	12742 55	12647 69 ♦
Epargne-Oblig.	191 54	186 41
Epargne-Outre	1095 91	1086 68 ♦
Epargne-Unie	1186 77	1143 67
Epargne-Valeur	410 65	399 66
Eparoblig	1281 25	1278 69
Epsilon	1087 11	1076 35 ♦
Eurinvest Croissance	1147 05	1085 04
Eurinvest Rendement	1129 26	1077 10
Eurocic	9118 62	8983 86
Eurodyn	1036 87	1002 76
Euro-Gan	4951 26	4726 74
Euro-Maif	25 75	25 37
Finord Placement	59594 84	59594 84
Finord Valorisation	13520 46	13255 35
Fonsicav (div. par 10)	10817 48	10817 48
Foncival	245 24	237 52
France-Gan	5821 07	5557 11 ♦
France-Garantie	272 12	271 68
France-Investiss.	387 07	369 52
France-Obligations	442 87	438 58
Francic	377 32	368 33
Francic Pierre	96 28	93 48
Francic Régions	967 75	939 56
Fructi-Associations	28 27	28,27
Fructi-Epargne	28 97	28 31
Fructicapi	31 71	31 24
Fructicourt	111708 08	111708 08
Fructidor	245 50	241 87
Fructifrance	734 61	716 89
Fructimmo	25 68	25 05
Fructivar	4217 49	4206 97
Fructi ECU	561 27	552 98
Fructi-Première	11862 98	11677 81
Futuroblig	1127 18	1090 10
Gestilion	61781 36	61807 34
Gestion Sécuricourt	11231 19	11119 99
Gestion Associations	147 84	144 39 ♦
Gestion Mobilière	628 76	601 20
Horizon	1060 10	1029 22
Interoblig.	12516 28	12034 88
Intersélect France	425 83	413 43
Invest. net	14829 99	14800 39
Invest. Obligataire	18268 91	18232 45
Japacic	182 85	177 52 ♦
Jeune épargne	248 65	243
Laffitte-Amérique	243 28	232 25
Laffitte Europe	247 27	236 06
Laffitte-Expansion	271 19	258 89
Laffitte-France	299 79	286 20
Laffitte-Immobilière	231 14	220 65
Laffitte-Japon	383 14	365 77
Laffitte-Oblig.	146 27	139 64
Laffitte-Rend.	206 36	196 99
Laffitte-Tokyo	363 06	346 60
Latitude	5038 21	5028 67
Lion-Associations	11478 30	11478 30
Lion court terme	116163 11	116163 11
Lion-Institutionnels	23234 98	23177 02
Lionplus	741 81	734 47
Lion Trésor	2061 06	2030 75
Livret Bourse Investis.	428 89	416 40
Livret portefeuille	630 77	612 40
Méditerranée	160 27	153
Minimax	26322 45	26322 45
Mondiale Investissem.	409 94	391 35 ♦
Monecic	5920 68	5920 68
Monedor	54235 28	54235 28
Moné J.	54884	54884 ♦
Morgan court terme	14084 29	14084 29 ♦
Mutuelle Unie Sél.	146 74	140 09
Natio-Assoc.	6890 63	6877 28
Natio-Epargne	13579 72	13544 28
Natio-Court terme	211835	211835
Natio-Inter.	1184 65	1152 94
Natio-Obligations	547 11	532 47
Natio-Patrimoine	1366 35	1329 78
Natio-Placements	64995 39	64995 39
Natio-Revenu	1060 90	1050 40
Natio-Sécurité	11417 85	11417 85
Natio-Valeurs	684 90	647 10
Nippon-Gan	5439 86	5193 18
Nord-Sud Développ.	1183 79	1181 43
Normest IF	13113 14	12856 02
Obli Association	122 84	121 82 ♦
Oblicic Régions	1122 04	1105 46
Obligations Convert.	407 70	399 21 ♦
Oblig. toutes catég.	155 08	151 17
Oblifion	1084 44	1083 60
Optimavalor	194 71	189 96
Oraction	1255 11	1213 84
Orvalor	5866 22	5654 19
Paribas Croissance	581 16	557 46 ♦
Paribas Epargne	15713 44	15692 08 ♦
Paribas France	90 42	87 79 ♦
Paribas Oblimonde	1003 29	988 46 ♦
Paribas Opportunités	109 74	105 54 ♦
Paribas Patrimoine	514 74	493 76 ♦
Paribas Revenu	96 63	94 68 ♦
Parnasse-Valor	1082 91	1081 83
Patrimoine Retraite	1703 20	1689 80
Pervalor	575 40	558 64
Phenix Placements	246 90	245 67
Pierre Investiss.	669 01	638 67
Placement A	898 15	898 15
Placement crt-terme	71309 77	71309 77
Placement J	54575 35	54575 35
Placement Premier	53447 74	53447 74
Plénitude	108 75	105 84
Première Obligations	10580 25	10559 13
Prévoyance Ecureuil	108 15	105 26
PW Association	22195 25	22195 25 ♦
Quartz	115 19	112 36
Quatre-quarts Retraite	1 06	1 03
Rentacic	164 90	162 46
Revenus Trimestriels	5584 82	5529 52
Revenu Vert	1175 82	1174 64
St-Honoré Assoc.	14160 57	14090 12
St-Honoré Bio-aliment.	740 49	706 91
St-Honoré Pacifique	525 72	501 88
St-Honoré P.M.E.	455 28	434 62
St-Honoré Réel	11978 87	11931 15
St-Honoré Rendement	11550 13	11492 67
St-Honoré Services	495	475 96
St-Honoré Technol.	725 84	692 93
St-Honoré Valor	11987 84	11987 84
Sécuricic	11585 38	11583 80
Sécuri Taux	10588 08	10588 08 ♦
Sélection Croissance	499 79	485 23
Sicadan (Cardan BP)	730 79	719 99
Sicav-Associations	1404 14	1402 04
S.F.I. fr. et étr.	617 08	599 09
Sicav 5000	336 64	327 63
S.I. Est	1291 85	1233 27
S.I.G.	792 55	756 26
Silvafrance	539 57	525 13
Sivam	402 47	391 70
Sivarente	221 92	219 72c
Slivinter	417 55	406 37
S.N.I.	1140 61	1107 29
Sogepargne	366 18	352 95
Sogevar	1015 42	969 37
Soginter	1308 01	1248 70
Soleil Investissement	480 49	458 70
Stratégie Actions	1047 49	1007 20 ♦
Stratégie Rendement	1121 58	1086 28 ♦
Technocic	1142 16	1108 88
Techno-Gan	5794 50	5531 74
Tilion	5310 37	5257 79
U.A.P. Investiss.	400 08	386 60
Uni-Associations	113	113 ♦
Unifrance	456 42	439 92
Unifoncier	1145 60	1104 19
Uni-Garantie	1338 17	1311 91
Uni-Régions	2632 18	2537 04
Unirente	2258 55	2182 35
Univer	184 11	184 11 ♦
Univers-Actions	1070 82	1035 42
Univers-Obligations	1624 07	1570 87
Valorem	499 76	487 57
Valorg	1574 84	1573 07
Valrea	80687 42	80647 10 ♦
Vauban	23087 44	23074 34

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ♦ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

La situation internationale

M. Mitterrand va recevoir les principaux responsables politiques

Le président de la République recevra les principaux responsables politiques pour s'entretenir avec eux de la situation internationale au lendemain des sommets de Toronto et de Hanovre.

Mercredi 29 juin, à 16 h 30, M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République ; à 18 heures, M. Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste français. Jeudi 30 juin, à 17 heures, M. Pierre Mauroy, ancien premier ministre, premier secrétaire du Parti socialiste ; à 18 heures, M. Raymond Barre, ancien premier ministre. Vendredi 1er juillet, à 10 heures, M. Pierre Méhaignerie, président du CDS ; à 12 heures, M. Jacques Chirac, ancien premier ministre, président du RPR.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 27 juin
Prudente

Début de semaine prudente à la Bourse de Paris. Les investisseurs observent avec attention la montée du dollar qui, à Tokyo, a entraîné un recul des valeurs de la place nippone. A Paris, l'indicateur instantané se maintenait à + 0,13 % dans un marché actif. Parmi les plus fortes hausses figuraient la SGE (+ 7,14 %), SODEXHO (+ 5,88 %), Marine Wendel (+ 5,87 %), Bis (+ 4,88 %) et Imétal (+ 4,17 %). En baisse, on notait Darty ADP (– 6,6 %), La Redoute (– 4,90 %) et Carnaud (– 3,95 %).

Accord de principe sur les salaires

Un accord de principe sur les modalités d'intégration d'une partie des gratifications (participations aux bénéfices) dans les salaires fixes des employés est intervenu au cours du week-end entre l'Association française des sociétés de Bourse et les organisations syndicales.

Cet accord est soumis aux quelque 6 000 employés des sociétés de Bourse depuis le lundi 27 juin. En *cas d'approbation, il sera ratifié*, mettant un terme au conflit qui avait éclaté la semaine dernière, perturbant plusieurs journées de cotation. Le projet prévoit l'intégration dans le salaire fixe de 32,5 % des six premiers mois de gratifications exceptionnelles. Cette augmentation a été *évaluée société par société*, à partir de la moyenne des participations versées au cours des huit dernières années.

Ce projet stipule que le montant des gratifications qui s'ajouteront au nouveau salaire fixe sera plafonné à huit mois de salaires supplémentaires. *A titre de comparaison*, l'an dernier, selon les organisatons patronales, le salaire mensuel fixe a été en moyenne de 8 800 F pour les employés et de 12 600 pour les agents. Les participations bénéficiaires qui s'y sont ajoutées ont représenté dix mois de salaire.

Le dollar continue à monter : 6,15 F

Très vive à la fin de la semaine dernière, la remontée du dollar s'est poursuivie, lundi 27 juin, le cours du « billet vert » à Paris passant de *6,11 F à 6,15 F et retrouvant ainsi* son niveau du 2 octobre 1987, près de neuf mois auparavant. A Francfort, la devise américaine s'est approchée des 1,83 DM retrouvant, là aussi, son cours de début d'octobre dernier, après avoir atteint 1,8140 DM, vendredi soir à New-York, tandis qu'à Tokyo, elle approchait les 132 yens, passant de 130,60 yen à 131,50 yens, au plus haut depuis le début de décembre 1987.

En ce début de semaine, toutefois, les marchés étaient très calmes, les opérateurs hésitant à s'engager davantage sur le dollar après une hausse aussi rapide. De l'avis général, ce sont les achats japonais qui ont déclenché le mouvement la semaine dernière. Les sociétés exportatrices nippones tout d'abord, qui s'étaient habituées à vendre à terme et par anticipation les dollars qu'elles allaient recevoir, non seulement ont stoppé leurs ventes, voyant que le dollar ne baissait plus, mais se sont même mises à en racheter massivement.

A Tokyo, on assurait que beaucoup de ces sociétés spéculaient sur un nouveau repli du dollar en vendant des options pour une quantité bien supérieure à leurs besoins : la remontée du « billet vert » les a *contraintes à « se couvrir » en catas*trophe. Par ailleurs, les investisseurs institutionnels japonais, les compagnies d'assurance sur la vie notamment, qui n'achetaient plus guère de bons du Trésor américain depuis quelques mois, craignant d'essuyer les pertes de change supplémentaires (10 milliards de dollars pour l'année fiscale au 31 mars dernier), ont repris vigoureusement leurs acquisitions.

Si le mark a continué à baisser vis-à-vis du dollar, en revanche, il s'est stabilisé vis-à-vis des autres monnaies, se maintenant à 3,3670 F à Paris. En effet, tous les opérateurs estiment que la Banque fédérale d'Allemagne va relever à nouveau de 1/4 point son taux d'intervention, et cette fois-ci, augmenter son taux d'escompte, ramené de 3 % à 2,5 %, plus bas historique, le 3 décembre dernier. Elle juge inflationniste la baisse du mark et va s'employer à la freiner ou à la stopper, si elle le peut. En tout cas, les marchés anticipent sa décision, l'ensemble des taux d'intérêt allemands à court terme s'orientant à la hausse.

F. R.

MM. Léontieff (non-inscrit) et Vernaudon (app. PS) nouveaux députés de la Polynésie

Le second tour des élections législatives, qui s'est déroulé dimanche 26 juin, en Polynésie, a vu la victoire de MM. Léontieff et Vernaudon. Le premier, en dissidence avec le RPR, devrait siéger avec les non-inscrits, tandis que le second, victorieux de M. Flosse, ancien secrétaire d'Etat, devrait s'apparenter au groupe socialiste.

Les résultats sont les suivants :

1re (Polynésie Ouest)
Inscr., 63 894 ; vot., 30 752
Abst., 51,87 % ; suffr. expr. 29 903

M. Alexandre Léontieff, RPR sout. PS, d.s., prés. du gouvernement territorial, 19 252 (64,38 %). ELU

M. Edouard Fritch, URC-RPR, d.s., 10 651 (35,62 %).

2e (Polynésie Est)
Inscr., 43 850 ; vot., 27 993 ;
Abst., 36,16 % ; suffr. expr., 27 563

M. Emile Vernaudon, maj.p., div. g., m. de Mahina, 13 923 (50,51 %). ELU.

M. Gaston Flosse, URC-RPR, m. de Pirae, a.secr.E., a.d., 13 640 (49,49 %).

Sur le vif

Vacations

Alors ? Pas trop secoués, pas trop cognés par l'épouvantable scandale des petites mignonnes offertes aux nobles étrangers descendus au Crillon, au Plaza ou au Ritz pour négocier des gros contrats et qui ont peur de rester seuls, la nuit, dans le noir. Ça va, vous êtes à peu près remis ? Bon, ben, accrochez-vous, vous n'êtes pas au bout de vos surprises. Ce matin, à la conférence, mes chefs ont jugé qu'il était temps de vous déniaiser, de vous apprendre les choses de la vie et de vous expliquer comment on fait, pas les enfants, non, les affaires.

Ils m'ont chargée de cette mission délicate. Rapport à mon doigté, à mon tact. Et au fait que je m'appelle Claude. Alors, Madame Claude, si vous voyez le rapport. Et, oui, mes petits chéris, ces ignominies, elles datent pas d'hier et elles n'ont pas lieu qu'ici. Dans le monde entier, aux Etats-Unis, en Afrique, en Asie, la balance du commerce extérieur dépend très souvent de ces 50 kilos de chair rose ou noire plus 50 grammes de nylon appelés à faire la différence.

Les princes de la Ruhr ou du Golfe s'attendent à trouver sur place ce dont ils peuvent avoir besoin : une limousine avec chauffeur, un peignoir de bain, une corbeille de fruits, un porte-documents en skaï, une pute, des crayons et un mini-bar au pied de leur lit.

Les chefs d'Etat en visite, pareil. On leur fait des cadeaux, des petits, des gros. Au Quai d'Orsay, ils s'y emploient. Ils n'hésitent pas à faire appel aux services de vraies jeunes filles qui n'en sont pas. C'est pas toujours des garçons, mais ça arrive. Tous les goûts sont dans la nature et la nature a horreur du vide d'une soirée non... accompagnée, à Washington, Paris, Tokyo ou Bangui.

Moi, ce que je ne comprends pas, c'est ce tollé à propos de fausses factures où c'est marqué : personnel intérimaire. Ça dit bien ce que ça veut dire : une fonction vacante exercée par une remplaçante. On peut pas être plus clair !

CLAUDE SARRAUTE.

Hausse de 0,8 % en un an

Les entreprises relâchent les freins sur le pouvoir d'achat

Selon la dernière enquête trimestrielle du ministère des affaires sociales et de l'emploi, la hausse du salaire ouvrier a été de 3,3 % en un an, d'avril 1987 à avril 1988, soit une hausse assez substantielle de pouvoir d'achat de 0,8 %, après une *légère baisse (– 1 %) sur l'année* précédente. Les salaires déraperaient-ils ?

Tel n'est pas le sentiment des syndicats. Ils soulignent tous que les salariés ont un important retard de pouvoir d'achat à rattraper. De la CGT à la CGC, particulièrement déterminée à ce que de nouveaux « *sacrifices* » ne soient pas imposés aux cadres, en passant par FO, la CFDT et la CFTC, tous demandent au patronat et au gouvernement de lâcher du lest sur les salaires.

Cette détermination commune, affichée lors de la récente concertation sociale menée par M. Michel Rocard, est alimentée par les conflits récents (même si on observe actuellement un déplacement des motifs de grèves des salaires à l'emploi). Ni à la SNECMA ni chez Michelin, les directions n'ont cédé face aux revendications des grévistes. Mais un certain nombre de conflits durs demeurent, dont le plus révélateur est celui des mineurs de Gardanne, en grève depuis quatre-vingts jours. Nul doute que la CGT a choisi de faire de cet affrontement un conflit-test autour de la revendication d'une augmentation des salaires de 1,5 % à compter du 1er janvier 1988 et de l'attribution d'une prime de rattrapage de 1 500 F pour 1987. Mais elle a indiqué le 26 juin au conciliateur qu'elle demandait désormais une augmentation de salaires de 150 à 400 F par *mois pour l'ensemble des salariés.*

Accords d'intéressement

Théoriquement, les ingrédients d'un dérapage salarial ne sont pas réunis, puisque les ving-quatre accords nationaux de branches conclus pour 1988 prévoient un éventail de hausses de 1 % à 3,1 % selon les secteurs. Mais il s'agit d'augmentations sur des salaires minimaux, sensiblement inférieurs aux salaires réels distribués dans les entreprises. Au CNPF, on admet que les entreprises qui ont enregistré une amélioration de leurs situation financière ont consenti des augmentations de salaires supérieures à la moyenne, même si beaucoup ont préféré conclure des accords d'intéressement aux résultats.

S'il n'y a pas eu dérapage, au moins constate-t-on, à travers la dernière enquête du ministère des affaires sociales, que les entreprises relâchent les freins. Les hausses se sont situées en moyenne entre 0,3 % et 0,7 % selon les secteurs d'activité, mais elles ont atteint 1,4 % dans les industries du verre, du cuir et de la chaussure et dans l'imprimerie, 1,8 % dans la construction automobile. Sur douze mois, si la progression moyenne a été de 3 % dans l'industrie, de 3,8 % dans le tertiaire et même de 4,4 % dans les services, on constate plus rarement, des hausses légèrement inférieures au glissement des prix : dans la production de minerais et de métaux ferreux (2,4 %) et dans la parachimie (2 %), par exemple.

Les rentrées de cotisations

Vice-président de la commission sociale du CNPF, M. Yves Lemoine met en avant un autre indicateur : l'augmentation des rentrées de cotisations sociales. Ainsi l'URSSAF (Union de recouvrement de la Sécurité sociale et des allocations familiales) de la région parisienne aurait enregistré une croissance des rentrées de cotisations sociales de l'ordre de 8 % de mars 1987 à mars 1988. Si la hausse des effectifs, le relèvement des cotisations et l'amélioration de leur recouvrement ont dû jouer, cela induit une augmentation de la masse salariale (avec hausses générales et individuelles, primes et promotions) située entre + 4 % et + 5 %.

« *Les entreprises*, explique M. Lemoine, *différencient leur politique salariale selon leurs propres capacités.* » Celles qui sont en difficulté serrent les boulons, celles qui vont mieux lâchent un peu de lest. A l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), on indique que l'augmentation des salaires tourne actuellement autour de 3 % l'an au lieu des 2,5 % *prévus. « Il n'y a pas de dérapage significatif »*, dit-on.

Face à une telle situation, M. Lemoine estime qu'il faut « *maintenir et renforcer le consensus avec les salariés* » sur la *politique salariale en leur expliquant* bien les règles du jeu. Pour cela, le vice-président de la commission sociale du CNPF avance trois règles. En premier lieu, les entreprises doivent assurer davantage de transparence sur les salaires. Il en est notamment ainsi pour les politiques d'individualisation, « *qui ne peuvent se faire que pour les postes vraiment individualisables, où l'on peut mesurer les mérites du salarié* ». « *Je ne dis pas*, ajoute M. Lemoine, *qu'elles doivent être négociées, mais elles doivent être connues.* »

Deuxième règle : « *Que les entreprises qui peuvent le faire aillent au-delà de la moyenne* » des augmentations de salaires accordées, ce qui en contrepartie signifie qu'il faut admettre que les entreprises en difficulté se situent en dessous de la moyenne. Mais — troisième principe, — « *il ne faut pas considérer que tout accord au niveau des branches ne rime à rien* ». En d'autres termes, les entreprises ne doivent pas trop s'éloigner des augmentations décidées pour un secteur et garder la mesure...

Si le CNPF ne crie pas au dérapage, il refuse aussi tout « *laxisme* » salarial. Autant dire qu'il guette les intentions du gouvernement Rocard. Déjà l'UIMM a averti à propos des négociations salariales dans la fonction publique que « *toute concession ne manquerait pas de susciter des réactions en chaîne, avec les conséquences qu'il est aisé d'imaginer en matière d'inflation, de compétitivité et de maintien de la parité du franc* ». « *Rien ne laisse penser qu'il y aura un laxisme gouvernemental sur le plan des salaires* », affirme M. Lemoine, qui se réfère au précédent passage des socialistes au gouvernement marqué par la rigueur et la « désindexation » des salaires sur les prix : « *Si l'on juge l'avenir d'après le passé, nous ne sommes pas particulièrement inquiets.* »

+ 0,7 % pour le SMIC au 1er juillet ?

Pour l'heure, le gouvernement n'a pas tout à fait arrêté ses orientations salariales. Mais des échéances proches l'attendent. La première est le relèvement du SMIC au 1er juillet prochain. Saisira-t-il cette occasion pour donner un coup de pouce, ce qu'il n'avait pas fait pour le relèvement précédent du 1er juin (+ 2,3 %) ? Cela sembe bien peu vraisemblable. Il devrait se borner à appliquer strictement la loi, ce qui donnerait une hausse globale du SMIC de l'ordre de 0,7 %. La décision sera prise au conseil des ministres du 29 juin, au lendemain de la réunion de la commission nationale de la négociation collective...

L'incertitude est plus grande pour les négociations salariales dans la fonction publique qui ne pourront s'ouvrir en définitive qu'à la rentrée de septembre. Avec la hausse de 1 % en niveau des traitements des fonctionnaires accordée par le gouvernement Chirac au 1er mars dernier, la marge de négociation est nulle. Avec les effets de report, les mesures catégorielles et le fameux « *glissement vieillesse-technicité* » (GVT : promotions et anciennetés), la masse salariale est déjà en augmentation de... 3,6 % pour 1988.

Si le gouvernement Rocard, qui voudrait négocier pour 1988 et 1989, veut un accord — ce qui n'est pas arrivé depuis 1985, — il devra donc modifier la définition de la masse salariale... Sautera-t-il le pas ? Le premier ministre, qui n'a pas décidé s'il consignerait ses orientations pour le secteur public par écrit, souhaite visiblement se donner du temps avant de faire son choix.

MICHEL NOBLECOURT.

EN BREF

● **Michelin : les ouvriers manifestent devant les actionnaires.** — Les ouvriers des services de fabrication des usines Michelin de Clermont-Ferrand ont rappelé le vendredi 24 juin après-midi qu'ils n'ont pas renoncé à leurs revendications, deux mois après le début du conflit social. A l'appel des syndicats CFDT, CGT et Force Ouvrière, plusieurs centaines d'entre eux ont manifesté à proximité de l'aéroport de Clermont-Ferrand Aulnat où se tenait l'assemblée générale des actionnaires en présence de M. François Michelin, PDG de la manufacture. Malgré quelques bousculades, ils n'ont pu approcher du lieu de réunion, et les délégués syndicaux n'ont pas été reçus. (corresp.)

● **Houillères de Provence : la mission du conciliateur.** — M. Raymond Vidal, le conciliateur chargé par le ministère de l'industrie d'une « *mission exploratoire* » pour rechercher les « *possibilités de règlement du conflit de la mine de Gardanne* » (Bouches-du-Rhône), a rencontré le 25 juin, à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence, la CGT, la direction, la CFDT, la CGC, le CFTC et FO. M. Vidal devait se rendre le 27 juin à Paris pour rendre compte de ses premières prises de contact.

● **Retraites complémentaires : hausses en panne.** — Pour la première fois depuis longtemps, l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC) ne relèvera pas le montant des retraites au 1er juillet. En effet, celui-ci a été augmenté de 2,71 % au 1er janvier dernier, et le conseil d'administration réuni le jeudi 23 juin a estimé que la hausse des prix en 1988 ne devrait pas dépasser ce pourcentage. De son côté, le conseil d'administration de l'Association générale des retraites par répartition (AGRR), un des plus importants régimes complémentaires de non-cadres (près de 950 000 retraités), a décidé le même jour de ne pas relever les pensions au 1er juillet en raison des perspectives d'évolution des salaires entre 1987 et 1988, après la hausse de 3,02 % appliquée en janvier. Toutefois des rappels de 1,57 % sur 1987 seront versés au 1er juillet et au 1er octobre.

● **Assassinat d'un cardiologue à Marseille.** — Chef du service de cardiologie de l'hôpital de la Timone, le professeur André Serradimigni, cinquante-six ans, a été découvert tué de plusieurs coups de couteaux, lundi matin 27 juin à son domicile, boulevard Sylvestre, dans le douzième arrondissement de Marseille. Médecin de renom, le professeur Serradimigni avait été l'un des fondateurs du comité régional d'éthique et était considéré comme une « *figure* » de la cardiologie marseillaise.

Le numéro du « Monde » daté 26-27 juin 1988 a été tiré à 501 966 exemplaires

A C D E F G H